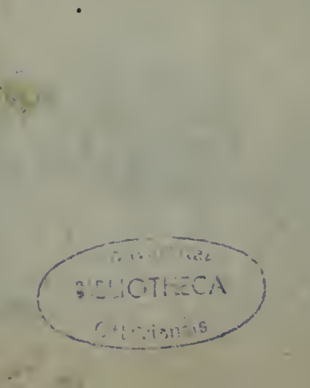







BIBLIOTHECA

LETTRES
ET
NÉGOCIATIONS
DU MARQUIS
DE FEUQUIERES,
TOME I.

LETTRES
ET
NÉGOCIATIONS
DU MARQUIS
DE FEUQUIERES,

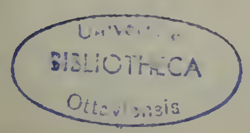
Ambaſſadeur extraordinaire du Roi en Allemagne, en 1633. & 1634.

TOME I.



A AMSTERDAM,
Chez JEAN NEAULME;
Et ſe trouve à Paris,
Chez DESAINT ET SAILLANT.

M. DCC. LIII.



AVERTISSEMENT.

LES Lettres du Marquis de Feuquiéres, dont on publie le Recueil, n'ont rapport qu'à un trait particulier de notre Hiſtoire : c'eſt la Négociation qu'il fallut entamer & ſuivre en Allemagne pour rétablir une Confédération que la France avoit nouée avec la Suéde & les Princes Proteſtans du Corps Germanique contre la Maiſon d'Autriche.

L'abbaiſſement de cette Maiſon, dont la grandeur faiſoit ombrage à la France, fut une des principales entrepriſes que ſe propoſa le Cardinal de Richelieu, dès-qu'il fut parvenu au Miniſtére. Il fit jouer d'abord différentes intrigues, dont la plûpart furent ſans ſuccès : mais ayant enfin formé une alliance avec le célébre Guſtave Adolphe Roi de Suede,

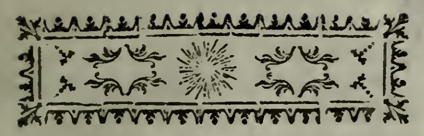
les choſes changerent de face. La Maiſon d'Autriche qui avoit ſu juſqu'alors renverſer les obſtacles qu'on avoit oppoſés à l'étendue de ſes deſſeins, vit tout-à-coup diminuer ſa puiſſance par les rapides progrès des armes de Guſtave en Allemagne. Ce Prince ayant été tué à la bataille de Lutzen en 1632, ſa mort fit renaître les eſpérances des Princes Autrichiens : mais le Cardinal de Richelieu ſuivant toujours ſon plan avec intrépidité, prit des meſures aſſez juſtes pour tenir la Maiſon d'Autriche dans de continuelles allarmes. Il ranima le courage des Suedois & des Princes de la Ligue Proteſtante, & renouvella l'alliance que la France avoit précédemment contractée avec eux. Le Marquis de Feuquiéres fut envoyé à cet effet en Allemagne avec le titre d'Ambaſſadeur extraordinaire, & y négocia tant à Hailbron qu'à

Francfort & ailleurs, différens Traités qui ont servi de base à la plûpart de ceux qui ont été conclus dant la suite : tels sont en particulier les fameux Traités de Munster & d'Osnabruck en 1648, que l'on regarde encore aujourd'hui comme le Code politique de la plus grande partie des Puissances de l'Europe. Abregé chronol. de M. le P. H.

C'est sur un Recueil manuscrit qui étoit en dépôt depuis long-tems dans la Maison de Feuquiéres, que l'on a fait imprimer les Lettres que l'on donne aujourd'hui. On doit donc les regarder comme des monumens autentiques qui ne peuvent que repandre un grand jour sur le point d'Histoire auquel ils ont rapport, & qui donnent en même-tems l'idée la plus juste du génie, du caractere & des talens du Négociateur, qui étoit alors dépositaire des intérêts de la Cour de Frane.

Cependant, comme ces Lettres ne regardent qu'un trait de la vie de M. de Feuquiéres, on a cru devoir le faire connoître plus en détail : c'eſt ce qu'on a tâché d'exécuter dans l'Abregé hiſtorique de ſa vie & de ſes Négociations, que l'on a mis au commencement de ce Recueil.





ABREGÉ
HISTORIQUE

De la Vie & des Négociations DE *MANASSES DE PAS, MARQUIS DE FEUQUIERES, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général en chef de la Province, Ville & Citadelle de Verdun, & Ambassadeur Extraordinaire en Allemagne.*



ANASSÉS de Pas, (*a*) Marquis de Feuquiéres, nâquit à Saumur au mois de Juin 1590. Il étoit fils de François de Pas de Feuquiéres, premier Chambellan de Henri IV. & de Magdeleine de la Fayette;

(*a*) La maison de Pas tire son nom d'une Seigneurie en Artois, qui est une des principales Baronies du Comté de S. Pol. Cette Baronie avoit anciennement plusieurs Vassaux de considération, parmi lesquels il se trouvoit des Vicomtes.

l'un & l'autre d'une ancienne & illuſtre Nobleſſe du Royaume.

Manaſsès en naiſſant ſe trouva ſeul de ſon nom. Son Pere venoit d'être tué à la bataille d'Ivri *. Daniel & Gédeon de Pas ſes deux oncles Paternels avoient ſubi le même ſort ſans laiſſer de poſterité ; Daniel avoit été tué devant Paris, & Gédéon devant Dourlens. La maiſon de Pas ne ſubſiſtoit donc plus que dans l'enfant que la veuve de François de Pas portoit alors dans ſon ſein.

* Le 14. Mars 1590.

Le Roi en reconnoiſſance des ſervices que les Seigneurs de Pas lui avoient rendus, donna à la veuve de François une penſion de mille écus, (*a*) réverſible à l'enfant qu'elle

(*a*) Si l'on s'en rapporte à ce que l'Auteur de la Vie du Marquis de Feuquiéres, un des deſcendans de celui-ci, fait dire à Henri IV. il paroît que cette penſion de mille écus appartenoit à François de Pas, & que le Roi ne fit que la continuer à l'enfant dont la veuve ſe trouvoit enceinte. Voici comme cet Auteur raconte ce qui ſe paſſa dans le tems que l'on vint annoncer au Roi la mort de François de Pas. *Ce grand Prince touché de reconnoiſſance des ſervices qu'il avoit reçus d'une maiſon qui paroiſſoit alors éteinte, ventre-ſain-gris, dit-il, j'en ſuis fâché, la race en eſt bonne : n'y en a-t-il plus ? On lui répondit : la veuve eſt groſſe, (c'étoit Magdeleine de la Fayette.) Il répartit : je donne au ventre la penſion que celui-ci avoit.* Mémoires de Feuquiéres 1750. 1. vol. pag. cxliv.

portoit, ſi c'étoit un mâle : c'eſt ainſi que Manaſsès ſe trouva prévenu des bienfaits de la Cour, même avant ſa naiſſance.

Dès que le jeune Feuquiéres fut en état de penſer, il ſentit, comme il le devoit, le prix d'une diſtinction auſſi honorable. Il réſolut dès-lors de mériter par lui-même ce qu'il ne devoit qu'aux ſervices de ſes ancêtres, & de travailler à ſe rendre digne de toutes les graces qu'un ſouverain intelligent ſçait répandre à propos ſur des ſujets, qui ſe diſtinguent par leur bravoure & leur capacité.

Pour n'être redevable ni au crédit ni à la faveur, il ne voulut parvenir à aucun grade, qu'il ne s'y fût acquis une eſpece de droit en ſervant dans un poſte ſubalterne. Dès l'âge de 13. ans, il commença par porter le mouſquet comme ſimple fantaſſin ; puis s'avançant enſuite par degrès, il parvint fort jeune encore à la place de Capitaine.

Ce grade le conduiſit inſenſiblement à d'autres plus éminens. Il fut Aide-de-Camp, dans le tems qu'il

n'y en avoit encore que deux dans une Armée. Quelque-tems après il fut nommé Mestre-de-Camp de l'Infanterie, & ensuite Maréchal de Camp, emploi qu'il exerça pendant huit campagnes consécutives.

Il reçut le Brevet de ce grade au mois de Juin 1625. étant alors aux environs de Verdun, (*a*) où il commandoit quelques troupes que la Cour y entretenoit, pour prémunir cette Place contre les invasions de la maison d'Autriche. Le Roi lui ordonna en même-tems de se rendre dans la Valteline, où la guerre s'étoit allumée depuis quelques années, voici quelle en avoit été l'occasion.

La Valteline est une petit Pays situé au milieu des Alpes, à l'extré-

(*a*) Metz, Toul & Verdun faisoient autrefois partie du Royaume. Ces trois Villes en furent démembrées dans le tems que l'Empire sortit de la maison de France : elles se gouvernerent long-tems par leurs propres loix : dans la suite les Empereurs se les assujettirent sous prétexte de leur conserver leurs priviléges ; Henri II. en fit la conquête en 1552. & en resta paisible possesseur par la paix conclue à Château-Cambresis en 1559. Cependant les Empereurs firent toujours des mouvemens pour rentrer en possession de ces Places. Mais le Roi fut enfin reconnu pour en être le seul & légitime souverain, en 1648. par l'Article xliv. du Traité de Munster.

mité de l'Italie, entre le Tirol, le Milanez, l'Etat de Venise & les Grisons : ces derniers étoient Souverains de ce pays, & traitoient les Valtelins très-durement, à cause de leur attachement à la Religion Romaine.

En 1620. les Valtelins voulant secouer le joug, prirent les armes, & furent appuyés par le Duc de Féria, Gouverneur du Milanès pour le Roi d'Espagne, qui leur fournit des troupes avec lesquelles, après avoir chassé les gens de guerre que les Grisons entretenoient dans leur pays, ils se rendirent maîtres des passages par où l'on pouvoit entrer chez eux, & y éleverent des fortifications. Ils élurent ensuite des Magistrats pour les gouverner, & solliciterent des secours pour les aider à se défendre contre leurs anciens maîtres.

L'Espagne résolut dès-lors de s'assurer par ce pays, la liberté du passage de l'Italie dans le Comté de Tirol, & dans les Pays héréditaires de la maison d'Autriche en Allemagne. Cette Couronne fut bien servie à cet égard par le Duc de Féria, qui sous prétexte de soute-

nir la révolte des Valtelins, fit conſtruire différens Forts dans le deſſein de ſe rendre maître des divers endroits qui donnoient entrée dans la Valteline.

Les Griſons outrés de ſe voir chaſſés de leurs anciens Domaines, réſolurent de faire les plus vigoureuſes tentatives pour y rentrer. Ils envoyerent en France, à Veniſe, en Savoye, & chez d'autres Puiſſances, pour les intéreſſer dans leurs deſſeins, & leur repréſenter l'importance dont il étoit d'empêcher que les deux branches de la maiſon d'Autriche, euſſent la facilité de réunir leurs forces; ce qui ſe feroit très promtement, ſi les Eſpagnols conſervoient la Valteline.

La France qui étoit occupée alors à appaiſer les troubles que les Huguenots excitoient dans le Royaume, ne crut pas d'abord devoir prendre part dans cette affaire, autrement que par la voie de la Négociation. Le Maréchal de Baſſompierre fut envoyé en Eſpagne, & y conclut le 25 Avril 1621. un Traité, qui portoit que les Griſons & les Eſpagnols retireroient leurs trou-

pes, & que la Valteline feroit rétablie dans le même état où elle étoit avant le commencement de la querelle.

Les Efpagnols, chez qui le Traité venoit d'être conclu, différerent long-tems à en éxécuter les conditions. La France, avant que d'employer les voies de fait, s'adreffa au Pape, afin qu'il engageât les Efpagnols à fe foumettre au Traité; cette affaire fut négociée à Rome, & il fut réglé que les Forts de la Valteline feroient remis entre les mains du Pape, qui fe chargeroit de les faire démolir : mais le Pontife ne fe preffa pas non plus de remplir les engagemens qu'il venoit de prendre. Au contraire, il parut difpofé à favorifer les Efpagnols, & n'avoir des troupes dans la Valteline, que pour leur conferver plus fûrement ce Païs. La France alors ne crut pas devoir ufer davantage de ménagemens. Le Marquis de Cœuvres, connu dans la fuite fous le nom de Maréchal d'Etrées, 1625.
fut envoyé dans la Valteline à la tête de dix mille hommes, & fe mit en devoir de réduire ce Pays.

Ce Général avoit ſous lui pour Maréchal de Camp le Comte de Vaubecourt, qui étant tombé malade, demanda & obtint la permiſſion de ſe retirer pour aller ſe rétablir dans ſes terres. Ce fut alors que le Marquis de Feuquiéres fut nommé pour le remplacer. Beauclerc Secrétaire d'Etat fut chargé de lui notifier les ordres du Roi, & il s'en acquita par une lettre très-obligeante, dans laquelle, en lui expoſant combien Sa Majeſté étoit contente de ſon attachement à ſon ſervice, il lui mandoit de ſa part de faire en toute diligence une levée de douze cens hommes d'élite, & de les conduire auſſi-tôt dans la Valteline, où il exerceroit la Charge de Maréchal de Camp, ſelon la commiſſion que Sa Majeſté venoit d'en faire expedier. La lettre & le Brevet ſont datés du 31. Juin 1625.

V. tom. III. pag. 303.

Feuquiéres éxécuta promtement ces ordres & ſe rendit dans la Valteline, où il n'eut pas occaſion de rendre de longs ſervices. Au commencement de l'année ſuivante, on parla d'accommodement, & le 5 de Mars on ſigna à Monçon en Arra-

gon, un Acte que l'on qualifia assez mal-à-propos de Traité de paix, car le différend fut plutôt assoupi que terminé; mais enfin la guerre cessa dans la Valteline pour quelque-tems, & Feuquiéres fut chargé de ramener les troupes en France.

On avoit besoin d'y rassembler des forces pour la grande entreprise que l'on méditoit. Richelieu, qui depuis quelques années avoit jetté les fondemens de sa prodigieuse fortune, travailloit alors à faire voir à l'Europe entiere qu'il étoit digne du degré d'élévation où son caractere ambitieux l'avoit porté. Décoré depuis peu de la pourpre Romaine, il avoit réussi à entrer dans le Conseil. Peu après s'étant habilement insinué dans l'esprit du Roi, il avoit obtenu d'être nommé premier Ministre, & se trouvoit actuellement maître absolu des affaires. Avide de gloire, il ne négligea rien pour en acquérir, & ne crut pas d'abord pouvoir y réussir plus surement ni plus noblement, qu'en travaillant à celle de son maître & de l'Etat.

Son principal projet, dès qu'il se

vit à la tête du Gouvernement, fut l'abbaiſſement de la maiſon d'Autriche, qui réuniſſant par ſes deux branches l'Empire & l'Eſpagne, ſembloit menacer de donner des fers à toutes les Puiſſances de l'Europe.

Mais avant que d'entreprendre ce grand ouvrage, il falloit pacifier les troubles qui agitoient l'intérieur du Royaume, & abbatre, ou du moins contenir la faction Huguenote dont les révoltes fréquentes avoient ſouvent mis tout l'Etat en combuſtion. Il y avoit à peine ſeize ans que Louis XIII. étoit ſur le Trône, & ce Prince voyoit alors pour la troiſiéme fois ſes Sujets proteſtans, les armes à la main, agir contre lui en guerre ouverte.

La premiere guerre s'étoit élevée dans le Béarn en 1621. Le projet des Huguenots étoit, diſoit-on, de réduire la France en une eſpece de République. Ils l'avoient même déja diviſée en huit Cercles, dont ils deſtinoient le Gouvernement aux Seigneurs de leur parti. Cette guerre dura près de deux ans, & fut terminée à Montpellier au mois d'Oc-

tobre 1622. par un Traité favorable aux Huguenots, en ce qu'ils obtinrent la confirmation du fameux Edit de Nantes, qui leur avoit été accordé en 1598. On leur donna de plus des Villes de fureté, qui furent la Rochelle & Montauban.

Trois ans après, fous prétexte que l'on n'obfervoit par les articles du Traité de Montpellier, les Huguenots reprirent les armes. Un des articles du Traité portoit que le Roi feroit démolir le Fort-Louis près la Rochelle, dès que les Rochellois auroient rafé quelques-unes des nouvelles Fortifications de leur Ville. Ceux-ci remplirent exactement leurs obligations, mais de la part de la Cour, on ne parut pas difpofé à tenir aucun engagement. Deux illuftres freres, auffi recommandables par leur mérite perfonel que par leur naiffance, Rohan & Soubife, qui depuis long-tems étoient à la tête des Huguenots, employerent en vain leur crédit pour faire entendre au Roi les plaintes de leur parti, leurs Remontrances furent fans effet, & bien

loin que l'on pensât à la démolition du Fort-Louis, on vit Arnaud Meſtre de Camp du Régiment de Champagne & Gouverneur de ce Fort, y faire continuellement de nouveaux ouvrages, ſous prétexte d'occuper ſes ſoldats.

Les Rochellois allarmés formerent enfin la funeſte réſolution de reprendre les armes contre leur Souverain. Soubiſe qui étoit alors dans l'Iſle de Rhé, ayant été invité de venir à leur ſecours, en partit auſſitôt avec un bon nombre de Vaiſſeaux armés en guerre, & ſurprit le Port-Louis pendant la nuit du
1625. 17. au 18. de Janvier 1625. & mit le ſiége devant le Fort.

Le Duc de Vendôme, Gouverneur de Bretagne, apprit à Nantes cette nouvelle, & ſe rendit peu de jours après à quelque diſtances du Port-Louis avec des troupes, dans le deſſein d'attaquer Soubiſe, & de le forcer à lever le ſiége. La Nobleſſe de Bretagne ſe diſtingua dans cette occaſion par ſon zéle pour le ſervice du Roi & de la Religion : un grand nombre de Seigneurs vin-

rert se réunir au Duc de Vendôme. Le Marquis de Molac (*a*) entr'autres trouva le moyen de se jetter dans le Fort avec cent Gentilshommes Bretons. La bonne contenance de la

Daniel Journ. de Louis XIII. Merc. François à l'an 1625.

(*a*) Le Marquis de Molac, dont il s'agit ici, étoit de la maison de Rosmadec. Marie Anne héritiere de la branche aînée de Rosmadec-Molac, ayant épousé René le Sénéchal de Kercado ou Carcado, celui ci prit le nom de Marquis de Molac, qui est le nom distinctif de la branche cadette de Carcado. Cette branche subsiste aujourd'hui dans la personne de Correntin le Sénéchal Carcado, Marquis de Molac, Gouverneur de Quimper, Colonel du Régiment de Périgord, qui a épousé en 1751. Marie Louise le Sénéchal, fille aînée de Louis Alexandre Xavier le Sénéchal, Marquis de Carcado, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

La branche aînée de Carcado est représentée aujourd'hui par deux freres, dont l'aîné qui s'appelle Louis-Alexandre, est Lieutenant-Général des Armées du Roi, il a épousé Marie-Anne Claude de Montmorenci.

Le Cadet que l'on appelle le Comte de Carcado, est actuellement Brigadier des Armées du Roi, & Colonel du Régiment de Bresse : il a épousé Jeanne-Anne Poncet de la Riviere, fille de Pierre Poncet Président au Parlement.

Les deux branches de Carcado portent le nom de *Sénéchal*, qui leur vient, à ce qu'on prétend, de ce que les Auteurs de cette maison ont possédé de tems immémorial la dignité de grands Sénéchaux dans la Vicomté de Rohan, département considérable du Duché de Bretagne, où il paroît qu'après les Auteurs de la maison de Carcado, cette même Charge fut exercée par les Seigneurs de la plus haute & de la plus ancienne Noblesse, tels que Pierre de Rieux Maréchal de France, Jean de Rohan Grand-Maître de Bretagne, Gui de la Chapelle & plusieurs du nom de Rosmadec-Molac, ayeux de ce Marquis de Molac, qui a donné occasion à cette Note.

Nobleſſe Catholique fit impreſſion ſur Soubiſe ; il reconnut qu'il s'étoit engagé témérairement dans une entrepriſe qu'il n'étoit pas en état de conduire à une fin heureuſe ; dès-lors il ne penſa plus qu'à prendre des meſures pour la retraite, & il eut le bonheur de la faire ſans aucun accident. Les Huguenots eurent encore moins de ſuccès dans d'autres entrepriſes qu'ils tenterent cette même année ; ils furent battus en différentes circonſtances, & ſe virent enfin obligés de demander la paix. Elle fut conclue à Paris le 6. Février 1626. & enſuite parut un Edit de pacification, qui fut enregiſtré le 6. d'Avril ſuivant.

Cette paix ne fut pas de longue durée. On ne peut pas dire de quel côté la rupture commença à éclater. Les Catholiques & les Huguenots ſe plaignirent également les uns des autres, & ces plaintes réciproques étoient également bien fondées. Le Fort-Louis dont la démolition ſi intéreſſante pour les Rochellois avoit été ſtipulée de nouveau dans le dernier Traité, reſtoit cependant toujours en place, & le miniſtère

ne paroiſſoit pas diſpoſé à le détruire. On apprit de plus que le Cardinal de Richelieu faiſoit ſourdement des préparatifs, qui ſembloient avoir pour but de les forcer dans l'unique Place conſidérable qu'ils avoient actuellement dans le Royaume. Quoique diſpoſant de tout deſpotiquement par ſa qualité de premier Miniſtre, il venoit de ſe rendre en particulier maître abſolu des opérations maritimes, par la Charge dont il étoit nouvellement revêtu : c'étoit celle d'Amiral dont il avoit engagé le Duc de Montmorenci à ſe défaire, en le flatant de lui procurer celle de Connêtable qui étoit alors occupée par le Duc de Lesdiguieres : à l'égard de la Charge d'Amiral, il avoit fait eſpérer au Grand-Prieur de Vendôme, qu'il engageroit le Roi à la lui conférer.

Richelieu ne tint aucune de ces paroles. Lesdiguieres mourut & Montmorenci ne fut point Connétable : cette Charge fut ſupprimée. On fit la même choſe de celle d'Amiral, & ainſi le Grand Prieur s'en trouva fruſtré. Cependant le Mi-

niſtre ne fit ſupprimer que le nom de cette grande Charge ; on en vit bientôt revivre l'autorité, les fonctions & les émolumens, ſous le titre de *Grand-Maître*, *& Sur Intendant - Général de la Navigation & du Commerce de France*, & Richelieu en fut pourvu par le Roi. L'Edit de cette création fut enregiſtré au Parlement le 18. de Mars 1627.

Les devoirs de cette Charge mettant celui qui en étoit revêtu, dans l'obligation de veiller d'une façon particuliere à la défenſe des Villes Maritimes & des différens Ports de Mer, Richelieu commença par munir les Côtes ſur leſquelles on pouvoit craindre que les Anglois ne fiſſent quelques deſcentes, & en même - tems il ordonna à Thoiras qu'il avoit fait nommer Gouverneur de l'Ile de Rhé près la Rochelle, de faire promtement réparer les Fortifications de cette Place, d'y conſtruire un nouveau Fort, & de doubler les troupes de ſa garniſon.

Les Rochellois qui avoient déja pris quelques meſures pour leur défenſe, ſur les ſimples ſoupçons

qu'ils avoient eus, que le Ministre ne cherchoit qu'à les amuſer par des Traités dont on n'éxécutoit point les conditions, penſerent ſérieuſement à demander du ſecours aux Puiſſances qui favoriſoient leur Religion.

Ils donnerent promtement avis de leur réſolution à Soubiſe, qui étoit alors en Angleterre, pour les intérêts des prétendus Réformés. Ce Seigneur ſe chargea avec plaiſir de cette Négociation, & y réuſſit d'autant plus facilement qu'il ſut y intéreſſer le Duc de Buckingham, qui étoit auprès du Roi d'Angleterre, ce que Richelieu étoit auprès du Roi de France.

Soubiſe fit donc voir au Duc, que ſi les Anglois vouloient armer contre la France, & ſoutenir les Huguenots dans la poſſeſſion de la Rochelle, ils trouveroient, dans un parti auſſi conſidérable, des ſecours puiſſans, qui leur faciliteroient des conquêtes dans le Royaume, & particulierement en Guyenne, Province ſur laquelle les Anglois conſervoient d'anciennes prétentions.

Buckingham flaté d'un projet,

qui en procurant de la gloire à son Maître, alloit encore donner un nouvel accroissement à la haute faveur dont il jouissoit auprès de lui, se mit promtement en mer à la tête de huit mille hommes, & fit vers l'Isle de Rhé une descente qui eut d'abord quelque succès. Mais bientôt les choses changerent de face : il fut battu par Thoiras & contraint de se rembarquer, après avoir perdu la plus grande partie de ses troupes.

Dès que la nouvelle de la descente des Anglois fut parvenue à la Cour, le Cardinal irrité contre les Huguenots qui les avoient appellés, résolut de tout sacrifier pour les réduire : d'une part, il fit marcher des troupes contre le Duc de Rohan, chef du parti, qui venoit d'armer en Languedoc, mais le fort de la guerre se porta vers la Rochelle. On mit le siége devant cette Place le 10. Août, & quelque-tems après, le Roi s'y rendit accompagné de la plus haute Noblesse du Royaume.

Ce siége dura quinze mois : il auroit sans doute duré davantage, & peut-être même auroit-on été con-

traint de l'abandonner, ſi l'on n'avoit imaginé un moyen de fermer du côté de la mer le paſſage aux ſecours & aux munitions qui entroient dans la Rochelle ; mais la fortune qui dans les conjonctures les plus deſeſperées ſembloit offrir toujours à Richelieu des moyens de vaincre les obſtacles les plus inſurmontables, fit imaginer à un fameux Ingénieur de ce tems-là, de conſtruire une digue dans l'Océan, pour empêcher qu'aucun Vaiſſeau n'entrât déſormais dans le Port. Ce grand ouvrage, dont l'éxécution paroiſſoit impratiquable à la plupart des connoiſſeurs, fut cependant conduit à ſa perfection malgré les tempêtes & les marées qui ruinérent à pluſieurs repriſes la plus grande partie des travaux.

Pendant que l'on travailloit à interdire aux ſecours toute entrée dans la Place, on imaginoit en même-tems différens moyens pour tâcher de la ſurprendre. Feuquiéres qui ſervoit à ce ſiége, fut chargé par le Cardinal d'examiner de près ce que l'on pouroit faire pour réuſſir dans ce deſſein : mais dans le tems

qu'il y travailloit avec la plus grande ardeur, de concert avec un Officier nommé la Forêt qui étoit Lieutenant des Gardes du Cardinal, il
Merc. François. 1628. survint un contre-tems qui ruina totalement ce projet. Un jour qu'ils passoient ensemble d'un Fort à un autre, ils firent rencontre de quelques coureurs des ennemis, des mains desquels il leur fut impossible de s'échaper. La Forêt fut tué & Feuquiéres fut emmené prisonnier à la Rochelle. Il y resta jusqu'à la fin du siége qui dura encore neuf mois. Le Roi proposa en vain des sommes considérables pour sa rançon, les Rochellois ne voulurent jamais le rendre, parce qu'ils imaginerent qu'un prisonnier de cette considération seroit un ôtage capable d'engager le Prince à traiter moins rigoureusement ceux des leurs qui tomberoient entre ses mains.

Au reste, la prison de Feuquiéres ne fut pas inutile aux desseins du Roi : il sut prendre assez bien son tems pour persuader à une bonne partie de la Noblesse Huguenote qui défendoit la Rochelle, qu'ils n'avoient point de meilleur parti à

prendre que de se sometttre au Roi : cependant le plus grand nombre l'emporta ; & malgré la misere affreuse dans laquelle les assiegés se trouverent réduits, ils eurent la malheureuse constance de tenir ferme contre les armes, & même contre les offres de Sa Majesté, qui à différentes reprises leur fit proposer des conditions plus avantageuses qu'ils ne devoient espérer.

La disette étant parvenue à un point d'extrémité, dont les Mémoires de ce tems nous ont laissé une description qu'on ne peut lire sans frissonner d'horreur, le peuple menaça de se révolter contre les Chefs, s'ils persistoient à tenir plus longtems. Un des Capitaines de quartier vint un jour parler au Maire, & lui signifia que si dans le jour il ne faisoit trouver du pain, on viendroit lui en demander les armes à la main, & que cette démarche pourroit occasionner la perte de la Ville.

Le Maire, quoique déterminé à ne point se rendre encore, affecta néanmoins de se prêter aux circonstances, & promit de prendre à l'instant des mesures pour les tirer de

l'état miſérable où ils ſe trouvoient. Il s'adreſſa à Feuquiéres ſon priſonnier, & ſachant qu'il étoit parent & ami d'Arnauld de Courbeville, Meſtre de Camp des Carabins dans l'Armée du Roi, & très-bien venu à la Cour, il le pria de le mander à la Rochelle pour parlementer ſur la reddition de la Place.

Cette démarche tranquiliſa un peu les eſprits. Arnauld eut permiſſion du Roi de paſſer dans la Place, il conféra avec Feuquiéres, & les différentes propoſitions qui furent faites occaſionnerent pluſieurs allées & venues, pendant leſquelles le Maire prit ſes précautions pour appaiſer les plus mutins de ſes gens, ou du moins pour les faire obſerver de maniere qu'ils ne puſſent pas ſe révolter.

En conſéquence des différens pourparlers, tant avec Sa Majeſté qu'avec le Cardinal de Richelieu, la Rochelle envoya des Députés, qui s'étant jettés aux pieds du Roi, obtinrent de ce Prince le pardon de la révolte de leurs concitoyens. Ces Députés pénétrés de joie & de reconnoiſſance, retournerent an-

noncer cette nouvelle aux Rochellois. Tout cela se passa dans les premiers jours du mois de Septembre. 1628.
Ils avoient promis de retourner vers le Roi le Lundi suivant qui étoit l'onziéme de ce mois, pour traiter de quelques articles particuliers, mais on ne vit paroître personne. Le Maire & les principaux des Rochellois n'avoient parlé d'accommodement que pour tromper la Cour, *Merc.* & pendant les Conférences ils n'a- *François.* voient pensé qu'à faire tous les préparatifs néceſſaires pour brûler les Vaiſſeaux du Roi qui défendoient la digue.

En effet, dès le lendemain vers les trois heures du matin, ils firent lancer vers la digue un brûlot dont ils attendoient le plus grand ſuccès, mais les ſentinelles qui étoient de garde furent aſſez habiles pour le détourner ; deſorte qu'il ſe conſuma dans la mer, ſans porter aucun dommage aux Vaiſſeaux du Roi. Peu après ils tirerent contre la digue pluſieurs volées de Canon qui n'eurent aucun effet, & qui ne ſervirent qu'à irriter plus que jamais un Prince qui venoit de leur montrer tant

de diſpoſition à leur pardonner.

De part & d'autre on reprit les armes avec une nouvelle fureur, & bientôt on ſut la raiſon qui avoit déterminé les Rochellois à recommencer les hoſtilités. Le Maire avoit été informé qu'il arrivoit du ſecours de la part des Anglois : effectivement cent quarante Vaiſſeaux montés par 6000. ſoldats, ſans compter les matelots & autres gens de mer, parurent à la vue de la Rochelle. Auſſi-tôt toutes les troupes Royales, tant de terre que de mer, ſe rendirent dans leurs poſtes, & firent face de toutes parts.

Il y eut le troiſiéme d'Octobre une action dans laquelle la Flotte Angloiſe, quoiqu'ayant l'avantage du vent, fut très-maltraitée par les Vaiſſeaux du Roi, & n'oſa jamais ni les aborder ni s'approcher de la digue. Le lendemain les Anglois firent une nouvelle tentative qui n'eut aucun ſuccès : peu après, au grand étonnement de la Rochelle, le Commandant Anglois paſſa au Camp des François, & demanda à conférer avec Richelieu : ces pourparlers durerent quelque-tems. Les

Rochellois

Rochellois intrigués de voir dans l'inaction, des Troupes ſur leſquelles ils avoient fondé toutes leurs eſpérances, recommencerent à murmurer ; la diſette qui ſe faiſoit ſentir plus violemment que jamais leur fit prendre enfin le parti de recourir à la clémence du Roi. Les Miniſtres Proteſtans eurent beau s'oppoſer à ce deſſein, & prêcher par-tout qu'il valoit mieux ſouffrir mille morts, que de ſe rendre, ils ne furent point écoutés, & l'on força le Maire d'envoyer des Députés au Camp du Roi.

Feuquiéres fut ſans doute employé pour noüer cette ſeconde négociation ; & quoique la premiere n'eût pas eu un heureux ſuccès, il eſt à conjecturer que l'affreuſe poſition où la Rochelle ſe trouvoit alors, jointe à la défection des Anglois, fut pour lui un garant aſſez sûr de la ſincérité de leurs diſpoſitions. Quoi qu'il en ſoit, la Négociation fut entamée le 27 d'Octobre, & ce fut encore Arnaud de Courbeville, beau-frere de Feuquiéres, à qui l'on s'adreſſa pour informer ſa Maj. des diſpoſitions des 1628.
Rochellois. L'accommodement ayant été bientôt conclu, les Troupes du

Roi prirent possession de la ville le 30 du même mois: & deux jours après, c'est-à-dire, le jour de la Toussaint après-midi, Sa Majesté y fit son entrée solennelle. Tel fut le succès du siége de la Rochelle, qui coûta quarante mille hommes à l'Etat, & près de quarante millions.

La réduction de cette Place rendit la liberté à Feuquiéres; les Rochellois, comme je l'ai dit, n'avoient jamais voulu écouter les propositions que le Roi leur avoit fait faire pour sa rançon. On voit néanmoins par les Mémoires manuscrits qui sont joints aux Négociations de ce Seigneur, qu'ils n'auroient pas fait tant de difficultés, si Sa Majesté eût voulu leur accorder en échange des vivres & quelques prisonniers de considération: mais la prudence & la justice empêcherent que l'on souscrivît à leur demande. On vouloit les prendre par famine, & ce fut en effet ce qui réussit: d'un autre côté, le Prince avoit résolu de punir séverement un nommé Grostier & quelques autres prisonniers, que l'on connoissoit pour les principaux auteurs de la révolte des Rochellois, de sorte qu'on

Mém. mss. de Feuquiéres.

refusa toujours constamment de les rendre. On differa aussi de les punir, de peur que par represailles les rebelles ne s'en vengeassent sur Feuquiéres : mais peu après la réduction de la Rochelle, Grotlier & ses complices eurent la tête tranchée.

Pendant les neuf mois que dura la prison de Feuquiéres, il eut le bonheur de jouir d'une santé assez constante, quoiqu'il se fût vu réduit à un genre de vie qui faisoit périr, ou qui du moins mettoit dans le plus triste état ceux même qui paroissoient les plus robustes : car il fallut se soumettre à la fatalité des conjonctures, & le sort de Feuquiéres ne pouvoit pas être plus heureux que celui de l'illustre Catherine de Rohan (*a*), mere du Duc de ce nom, chef des réformés, laquelle quoique extrèmement âgée, ne vécut pendant trois mois que de chair de cheval, & de quatre onces de pain par jour. Encore fut-ce une grande dif-

(*a*) Catherine de Parthenay, Dame de Soubise, femme de René II du nom, Vicomte de Rohan, Prince de Leon, comte de Porhoet. Cette Dame, & Anne sa fille, ayant refusé d'être comprises dans la capitulation de la Rochelle demeurerent prisonnieres, & furent enfermées au château de Niort le 2. Novembre 1628. Elles furent ensuite transferées au Parc en Poitou, où Catherine de Rohan mourut le 26 Octobre 1631. âgée de 77. ans.

tinction pour elle, pour Anne de Rohan (*a*) sa fille, & pour quelques-uns des principaux de la Rochelle; le reste vécut long-tems de chiens, de chats, de rats, de souris, & même ils furent privés de cette affreuse ressource. En vain cherchoit-on à s'évader de la place: on faisoit pendre dans l'armée du Roi tous ceux des Rochellois qui approchoient des lignes; il s'en trouva cependant qui aimerent mieux périr de cette maniere, (*b*) que de rester dans une ville où l'on se voyoit, pour ainsi dire, consumer à petit feu.

Feuquiéres par la bonté de son tempérament, ayant donc eu le bonheur de sortir sain & sauf de la Rochelle, se trouva en situation de reprendre aussi-tôt dans les troupes du Roi ses fonctions de Maréchal de camp. Il servit en cette qualité dans la guerre que

(*a*) Anne de Rohan, aussi illustre par son esprit que par sa naissance, se distingua par son zele pour le Protestantisme, & par la plus grande piété dans sa Religion. Elle lisoit l'ancien testament dans l'Hébreu, & au lieu de chanter les Pseaumes en rimes françoises dans le temple selon l'usage de Huguenots, elle les lisoit dans l'original; elle mourut à Paris le 20. Septembre 1646. sans avoir pris d'alliance.

(*b*) *Le 1. jour d'Août fut pris le cuisinier de la Dame de Rohan, lequel dit qu'il aimoit mieux être pendu que de retourner dans la ville pour mourir de faim.* Mercure François.

le Roi fit aux Espagnols qui vouloient dépouiller du duché de Mantoue Charles de Gonzague (*a*) Duc de Nevers. Cette guerre fut bientôt terminée : dès que le Roi eut forcé le pas de Suze que le Duc de Savoye défendoit en personne, celui-ci fit son accommodement avec Sa Majesté : les Espagnols leverent le siége de Casal, & peu après il y eut un traité, par lequel on s'engagea de reconnoître Gonzague pour Duc de Mantoue.

Immédiatement après cette expédition, on entendit parler des mouvemens que les Huguenots excitoient dans le Languedoc. Aussi-tôt le Roi voulut y marcher pour réduire les rebelles. Après la prise de la Rochelle, le Ministère de France avoit paru peu s'inquiéter de ce que les Huguenots pouvoient entreprendre. On avoit même imaginé que la réduction des Rochellois feroit impression sur tous les autres ; & que pour les ramener à la

(*a*) *François IV. Duc de Mantoue étoit mort en 1612. Ferdinand son frere qui lui avoit succédé étoit mort en 1626. & Vincent le cadet des trois, avoit recueilli la succession, & étoit mort en 1627. L'héritier légitime étoit Charles de Gonzague, grand-oncle des derniers Ducs : son fils le Duc de Rethelois qui avoit épousé Marie, fille de François IV. avoit réuni par là tous les droits.* Abrégé chronologique de l'Histoire de France.

ſoumiſſion, il ſuffiroit de les prendre par douceur. A cet effet, le Roi avoit fait publier une amniſtie pour toutes les villes réformées, & en général pour tous ceux des Huguenots qui ſe ſoumettroient dans quinzaine après la publication. Mais ces rebelles peu ſenſibles aux bontés du Prince, loin de mettre bas les armes, les avoient repriſes avec une nouvelle vigueur, & le Duc de Rohan, leur chef, venoit de ſe mettre à leur tête avec l'élite de ſes troupes.

Contin. de Mezerai.

Le Roi étoit à Suze, lorſqu'il apprit cette nouvelle. Dès qu'il eut conclu le traité avec le Duc de Savoye, il partit en diligence, & ſe rendit dans le Vivarais, où il bloqua la petite ville de Privas. Il chargea le Maréchal d'Eſtrées de marcher dans le bas Languedoc contre le Duc de Rohan, & Feuquiéres l'accompagna en qualité de Maréchal de camp.

Hiſt. de Languedoc, par D. Vaiſſette, l. XLIII. 1629.

D'Etrées ayant appris que le Duc de Rohan aſſiégeoit Corconne dans le diocèſe de Nîmes, ſe mit en marche le 8. de Mai à la tête de 6000 hommes de pied & de quatre cents chevaux ; & étant arrivé le lendemain à Sommiere, il chargea Feuquiéres de prendre les

devants pour aller joindre le Duc. Rohan n'en fut pas ſi-tôt informé qu'il leva le ſiege de Corconne, & alla ſe poſter à Cauviſſon à la tête d'environ trois mille hommes de pied, & de quatre-vingts chevaux. Son deſſein étoit d'attaquer l'armée du Maréchal à ſon paſſage : cependant comme il ne ſe ſentoit pas aſſez en forces, il s'empara du château de Cauviſſon, ordonna à ſon infanterie de bien ſe barricader dans le village, & courut enſuite à Nîmes avec ſa cavalerie pour y demander du ſecours.

D'Etrées étant arrivé à Cauviſſon ſur ces entrefaites, fit attaquer l'infanterie Huguenote qui gardoit le château, & détacha une partie de ſa cavalerie à la pourſuite de Rohan. La cavalerie Catholique s'y porta avec tant de vigueur, que le Duc de Rohan n'oſa jamais lui faire tête, & il fut trop heureux de pouvoir ſe réfugier dans Nimes avec ſes troupes. Les Catholiques étant promptement retournés à Cauviſſon pour ſoutenir leur infanterie qui étoit aux mains avec les Huguenots, Rohan partit de Nîmes pendant la nuit, & courut au ſecours de ſes gens : mais cette démarche fut

inutile, il apprit bientôt après qu'ils avoient capitulé, & qu'ils avoient obtenu la liberté de se retirer dans les Cevennes.

Pendant que d'Etrées battoit les Huguenots dans le bas Languedoc, l'armée royale les harceloit vigoureusement dans le Vivarais. Privas fut emporté; la plûpart des autres villes rebelles se soumirent; & Rohan lui-même, après avoir fait les plus grands efforts pour relever son parti chancelant, se détermina enfin à envoyer au Roi des députés, pour lui demander la paix, & lui témoigner le repentir qu'il avoit d'avoir porté les armes contre son service. Il en obtint le pardon qu'il souhaitoit, & servit ensuite son Souverain avec le même zele que sa religion lui avoit inspiré pour les Protestans. Ainsi fut terminée la troisieme guerre de religion.

Ces troubles n'avoient pas été les seuls qui avoient agité l'intérieur du royaume : d'autres divisions avoient éclaté & subsistoient encore; & elles étoient d'autant plus redoutables, qu'elles avoient pour chefs les premieres têtes de l'Etat.

Marie de Médicis mere du Roi, &

Gaſton frere de ce Monarque, ne pouvant voir ſans indignation le crédit immenſe du Cardinal de Richelieu, l'eſpece de deſpotiſme qu'il exerçoit dans l'Etat, ſes manieres hautes & impérieuſes qui lui avoient aſſervi juſqu'à la perſonne du Roi, réſolurent de l'éloigner du miniſtere, & mirent tout en combuſtion pour parvenir à leurs fins : mais leurs efforts furent ſans ſuccès. L'intrépide Richelieu tint ferme contre toutes leurs menaces, & détruiſit leurs complots. Tous ceux qui s'étoient rangés de leur parti devinrent les victimes du reſſentiment du Cardinal ; eux-mêmes furent bientôt contraints de ſuccomber ſous le poids de ſa perſécution.

La Reine ſe vit arrêtée à Compiegne, où elle fut gardée à vue pendant quelque tems ; peu après on fit à deſſein une garde moins ſévere, & cette Princeſſe en profita pour ſe ſauver à Bruxelles. Gaſton ſon fils qui s'étoit refugié dans les terres de ſon appanage, y fut vivement pourſuivi ; il paſſa enſuite en Bourgogne & en Franche-Comté, & enfin en Lorraine, dont le Souverain encourut la diſgrace du Roi, pour avoir bien reçu ce Prince fugitif.

Le Duc de Lorraine se fit d'autres affaires avec la Cour de France, lorsque peu après il permit à Gaston d'épouser Marguerite de Lorraine sa sœur. Le Roi fit passer aussi tôt en Lorraine un corps nombreux de troupes sous les ordres des Maréchaux de la Force & de Schomberg; lui-même les suivit peu après & se rendit à Metz pour y attendre de leurs nouvelles au sujet des places dont il leur avoit ordonné de faire les attaques.

V. tome III. pag. 318. 319. &c. Feuquiéres qui avoit été employé par le Roi dès le commencement des troubles excités par la Reine-mere & Gaston, le fut encore dans cette circonstance. Il avoit passé par ordre de Sa Majesté une bonne partie de l'année 1631. dans la Province de Champagne & sur les frontieres de Lorraine; il venoit même d'être nommé Gouverneur de Toul en conséquence de la démission qu'en avoit faite un Officier nommé du Vandi. A peine avoit-il pris possession de son gouvernement, qu'il reçut des ordres pour aller en Lorraine exercer ses fonctions de Maréchal de camp, sous les Maréchaux de la Force & de Schomberg.

Vic, petite ville du Bailliage de

Vaudrevange, venoit d'être emporté; on faisoit alors le siége de Moyenvic dans le même Bailliage. Ce fut là que Feuquiéres fut employé.

Les troupes du Roi s'étant bientôt emparées de la place, le Duc de Lorraine, pour empêcher que l'on allât plus loin, accourut promptement à Metz, où il trouva le Roi qui revenoit de visiter sa nouvelle conquête de Moyenvic. Le Duc fit tant de protestations au Roi, qu'il obtint une cessation d'hostilités, & il signa même un traité, par lequel il promit tout ce qu'on voulut, & s'en retourna ensuite, bien résolu de ne tenir ses engagemens que jusqu'à ce que l'occasion se présentât de les rompre avec quelque avantage; & même dans l'instant de la signature du traité, il fut aisé d'appercevoir quelles seroient ses dispositions pour la suite, par les difficultés que l'on eut à entrer dans les places qu'il cédoit à la France. *Mercure François.*

Par un dernier article, le Duc de Lorraine devoit remettre, entr'autres places, la forteresse de Marsal: cependant un Officier nommé Florinville qui y commandoit, loin de la rendre de bonne grace, allégua de jour à

Voyez tome III. pag. 403, &c. autre tant de prétextes pour ne pas se soumettre, qu'il fallut le menacer d'employer la force pour l'y contraindre. Feuquiéres fut chargé de parler à ce gouverneur, & il le fit de maniere que les difficultés furent bientôt applanies, & la forteresse fut remise entre les mains de Sa Majesté.

A l'égard de Moyenvic dont le Roi s'étoit emparé les armes à la main, ce Prince fit bien voir que son dessein n'étoit pas de rendre cette place, ni même de la laisser reprendre; car il y ordonna des travaux considérables pour la fortifier. Feuquiéres fut chargé de veiller à ce que les ordres du Roi fussent exécutés, & Sa Majesté lui donna en même tems le gouvernement de Vic & de Moyenvic, & le nomma de plus Lieutenant général dans tout ce pays, & dans les Provinces de Metz & de Toul. *Ibid p. 408. 1632.* Les provisions lui en furent expédiées à Pont-à-Mousson le 3. Juillet 1632. Il y passa le reste de cette année occupé, tant à faire avancer les travaux dont le Roi lui avoit donné la direction, qu'à veiller à l'exécution des ordres particuliers, pour réprimer dans ce pays les mouvemens du Duc de Lorraine, & des Seigneurs qui avoient

pris le parti de Gaſton de France.

Au commencement de l'année ſuivante, il fallut renoncer à ces occupations pour en prendre d'autres d'une nature bien différente. Feuquiéres fut envoyé en Allemagne pour y travailler à une négociation à laquelle le miniſtere de France prenoit le plus vif intérêt. Car pendant que Richelieu paroiſſoit s'employer uniquement à appaiſer les factions qui diviſoient l'intérieur de l'état, & que par des exemples formidables (*a*) il s'appliquoit à contenir les grands Seigneurs dans la ſoumiſſion & la dépendance, il avoit déja entamé ſes projets contre la maiſon d'Autriche. Uni en Allemagne avec les Proteſtans qu'il perſécutoit en France, il avoit de plus fait une alliance particuliere avec le Heros du Nord, Guſtave Adolphe Roi de Suede. Cette derniere confédération promettoit au Cardinal les plus heureux ſuccès. Déja le Monarque Suedois avoit parcouru en conquérant les deux tiers de l'Allemagne : les Impériaux battus 1633.

(*a*) Le Cardinal de Richelieu venoit de faire trancher la tête aux Maréchaux de Marillac & de Montmorenci ; le premier fut exécuté a Paris le 8. de Mai 1632. & le ſecond à Touloufe le 30. Octobre ſuivant.

en différentes actions d'éclat, sembloient n'avoir d'autre ressource que de céder à la rapidité des conquêtes de Gustave : mais ce Prince ayant été tué au mois de Novembre 1632. tout parut changer de face : les Suédois consternés étoient prêts à abandonner l'Allemagne pour se retirer dans leur pays. Les Princes Protestans qui s'étoient liés avec la France tendoient à se diviser, d'autres étoient dans une irrésolution qui donnoit autant à craindre qu'une défection totale. Dans ces extrémités le Cardinal de Richelieu, loin de céder à la fortune qui paroissoit contraire à ses desseins, entreprit de rétablir les affaires chancelantes. Il noüa une négociation, au moyen de laquelle il ranima les esprits des alliés de la France, & fit voir à l'Empire étonné, qu'un génie ferme & délié sçait toujours trouver des ressources dans les conjonctures les plus critiques.

Tout ce qui se passa dans cette affaire importante roula principalement sur le marquis de Feuquiéres, que le Cardinal de Richelieu fit nommer alors ambassadeur extraordinaire en Allemagne. Les instructions dont il

fut chargé, les lettres qu'il écrivit en conséquence forment l'objet principal de l'ouvrage que l'on donne aujourd'hui : ces différentes pieces qui supposoient dans le tems une connoissance parfaite des affaires, ne sont pas aujourd'hui sans difficulté pour beaucoup de lecteurs. C'est ce qui m'a fait prendre le parti de donner ici une idée de cette Négociation : pour le faire avec quelque succès, j'ai cru devoir reprendre les choses d'un peu haut, & remonter à la source des évenemens, qui en divisant l'Allemagne occasionnerent une variété considérable dans les intérêts des divers Membres du Corps Germanique.

UN des principaux évenemens qui excita en Europe & sur-tout en Allemagne les révolutions les plus grandes, fut la différence de Religion. Le Protestantisme ayant fait dans ce Pays les plus rapides progrès, les Princes qui embrasserent les nouvelles opinions se servirent de ce prétexte pour se former un parti, & se rendre redoutables dans l'Empire.

L'Electeur Palatin, & après lui

Frédéric (*a*) ſon fils furent ceux qui témoignerent le plus de zèle. Environnés de toutes parts de Princes Catholiques qui les tenoient comme bloqués au milieu de leurs Etats, ils craignirent qu'enfin l'on n'attentât à leur liberté : ils répandirent l'alarme parmi les autres Princes de leur ſecte, & comme ceux-ci étoient preſque tous également animés contre les Catholiques, ils entrerent unanimement dans les ſentimens de défiance & de crainte que les Palatins leur inſpirerent.

Les Princes Proteſtans réſolurent en conſéquence de s'unir pour la défenſe commune, & formerent effectivement à Hailbron en 1610. une Alliance qu'ils appellerent *Union Evangelique*. Les Principaux de cette Confédération furent l'Electeur Palatin, l'Electeur de Brandebourg avec les Princes de ſa maiſon, & ceux de Bade, de Wirtemberg, d'Anhalt, Eltinguen, auxquels ſe joignirent pluſieurs Villes Impériales.

(*a*) Fréderic V. Duc de Baviere Electeur Palatin, né le 16. Août 1596. fut élû Roi de Bohême en 1619. il fut dépouillé en 1623. de ſes Etats & de ſon Electorat, que l'on donna à Maximilien Duc de Baviere. Il mourut le 29. Novembre 1632. Charles-Louis, ſon fils, rentra dans le Bas Palatinat & fut créé huitiéme Electeur à la paix de Munſter en 1648.

Les Catholiques alarmés de cette union en formerent aussi une, qui fut nommée *ligue Catholique*, dont les membres principaux furent Maximilien Duc de Baviere, qui en fut nommé le chef sous l'autorité de l'Empereur, les Electeurs de Mayence, de Cologne & de Treves, les Archiducs d'Autriche, l'Archevêque de Saltzbourg, les Evêques de Bamberg, Wirtzbourg, & plusieurs autres Princes de l'Empire.

Ces différens partis firent en mêmetems des préparatifs qui sembloient annoncer une guerre prochaine : mais comme aucun ne vouloit passer pour le premier auteur des troubles, on fut quelque-tems à s'observer sans rien entreprendre de part ni d'autre.

Ils commencerent à faire quelque éclat à l'occasion de la riche succession de Jean Guillaume Duc de Cléves, de Juliers & de Bergh, mort depuis quelque-tems sans laisser d'enfans mâles. On avoit tâché d'abord de faire un accommodement entre l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg, qui étoient les deux principaux contendans à cette succession, & l'on avoit réglé que ces deux Princes prendroient

conjointement l'adminiſtration des Etats du Duc de Cleves, en attendant que ce différend fût terminé par des arbitres dont on conviendroit. Cet accord fut accepté par les Etats du Pays : le Roi de France, dont ces Etats avoient imploré la protection, autoriſa & confirma cette tranſaction.

Mais pendant que l'on prenoit de ſi ſages meſures pour éviter toute querelle, l'Empereur ſe ſaiſit des Etats qui étoient en litige, & déclara qu'il les garderoit en ſequeſtre juſqu'à ce que les arbitres euſſent porté leur jugement. Il nomma pour les adminiſtrer l'Archiduc Leopold d'Autriche, Evêque de Strasbourg & de Paſſau, auquel il donna le titre de Commiſſaire Impérial.

Cette entrepriſe choqua vivement les Princes de l'Union Evangélique. On prit les armes ; Juliers fut aſſiegé ; en vain le Commiſſaire Impérial voulut ſecourir cette Place, elle fut emportée, & l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg qui avoient fait conjointement ce ſiége, demeurerent en poſſeſſion de leur conquête. L'Empereur ne put s'en venger alors autrement qu'en donnant à l'Electeur

de Saxe l'investiture de la succession de Juliers : mais les Princes victorieux s'embarrasserent fort peu de cette impuissante démarche. A l'égard du Saxon cette investiture ne fut pour lui qu'un vain titre, qui servit cependant à l'attacher à la maison d'Autriche & à le tenir uni à la ligue Catholique, dans laquelle il s'étoit jetté malgré son dévoûment au Protestantisme.

L'Electeur & le Duc possesseurs de Juliers ne vécurent pas long-tems en bonne intelligence. L'Electeur jugeant plus à propos de régner seul dans ses Etats, que de les partager avec un autre, commença par empiéter insensiblement sur les droits du Duc de Neubourg. Celui-ci fit ses plaintes, & protesta contre le procédé de l'Electeur, & voyant que ses remontrances étoient sans succès, il usa de represailles ; les esprits s'aigrirent, & enfin on en vint à une guerre ouverte, dans laquelle les différentes puissances prirent parti selon les divers intérêts dont elles étoient animées.

Pendant le cours de cette guerre, les Protestans firent de nouvelles tentatives pour accommoder ces Princes. Ils tinrent à cet effet en 1615. une as-

semblée nombreuse à Nuremberg, mais il n'y eut rien de décidé. On y fit seulement de fortes plaintes contre l'Empereur, & en général contre les Princes de la maison d'Autriche, qui sous prétexte de vouloir pacifier les troubles que la succession de Juliers avoit fait naître, n'avoient cherché au fond qu'à opprimer la liberté du Corps Germanique. Voilà à peu près comment se termina cette assemblée : on se sépara sans rien conclure, & les prétendans à la succession de Juliers continuerent à se faire la guerre. (*a*)

De nouveaux troubles s'éleverent en même-tems du côté de la Bohême. La maison d'Autriche voulut s'emparer de cette Couronne comme d'un bien qui lui étoit héréditaire. Les Etats du Pays prétendoient au contraire que leur Royaume étoit électif. Frédéric Electeur Palatin profita de ces brouilleries pour se ménager un chemin au Throne. Il réussit en effet & fut nommé Roi de Bohême par les Etats du Royaume. Cette élection occasionna

(*a*) *Cette querelle pour la succession de Juliers dura près de vingt ans, & finit par un Traité provisionnel qui subsiste encore entre les maisons de Brandebourg & Palatine.* Abregé Chronol. de l'Hist. de France, à l'an 1610.

de cruelles diviſions qui agiterent l'Allemagne pendant une longue ſuite d'années. Tous les Etats de l'Empire prirent parti dans cette grande affaire; les uns pour l'Empereur, les autres pour l'Electeur Palatin.

Les Princes de l'Union Evangélique ſe déclarerent pour l'Electeur : les Catholiques prirent les armes pour l'Empereur, & rendirent ſon parti formidable. Cependant ce Prince, quoique le plus fort, voulut encore intéreſſer dans ſa cauſe les Puiſſances voiſines. Il s'adreſſa au Pape, au Roi de France & au Roi d'Eſpagne. Le Pape promit des ſecours conſidérables, les Princes d'Italie envoyerent des troupes, & le Roi d'Eſpagne ſe chargea de faire une diverſion dans le Palatinat, pour y occuper les Proteſtans & les empêcher de ſervir dans la Bohême.

A l'égard de la France, cette Couronne ne prit point d'abord de parti déclaré. Aſſez occupée des troubles qui agitoient l'intérieur du Royaume, & par conſéquent hors d'état de donner des ſecours, elle ſe contenta de promettre à l'Empereur de travailler à pacifier les troubles d'Allemagne par la voie de la Négociation. En effet, le

Miniſtere de France fit partir trois Ambaſſadeurs (*a*) qui furent chargés de négocier la réunion des divers membres du Corps Germanique.

Il ſe tint à ce ſujet une aſſemblée nombreuſe à Ulm, où ſe trouverent les Députés de la plûpart des Princes & des Villes libres de l'Empire : on y fit quelques reglemens généraux qui devoient être obſervés entre les Princes de la ligue Catholique & ceux de l'Union Evangélique : mais à l'égard du nouveau Roi de Bohême, on ne put convenir d'aucun parti capable de concilier les eſprits.

L'Empereur voyant donc le peu d'effet des Négociations mit ſes troupes en campagne, attaqua le Palatin, le chaſſa de la Bohême, & ſe rendit maître de Prague. Tout cela fut éxécuté par le Duc de Baviere qui commandoit les troupes Impériales de ce côté-là, tandis que l'Electeur de Saxe ſoumettoit la Luſace, & que d'autres Généraux faiſoient différentes conquêtes ſur les Provinces qui tenoient pour le Palatin. Celui-ci ſe voyant harcelé

(*a*) Ces trois Ambaſſadeurs furent le Duc d'Angoulême Comte d'Auvergne, Béthune Baron de Selles, & l'Aubepine Abbé de Préaux.

de toutes parts se sauva en Siléſie, d'où il fut bien-tôt obligé de ſortir, parce que l'Empereur l'ayant mis au ban de l'Empire par lettres *éxécutoriales* données à Vienne le 21. Février 1651, les Siléſiens ſe réunirent au parti Impérial par l'entremiſe de l'Electeur de Saxe, & en conſéquence refuſerent de donner plus long-tems retraite au Palatin.

Merc. François. t. VII. *p.* 69. 70. *&c.*

Ce Prince ſe réfugia auprès de Chriſtiern, Roi de Danemarck ſon oncle: peu après il paſſa en Hollande, & enſuite ſur la nouvelle qu'il reçut que les Princes de ſon parti faiſoient des levées conſidérables en ſa faveur, il penſa à ſe rapprocher de ſes Etats. Il ſe rendit à Landau le 11. d'Avril: mais la fortune lui fut toujours contraire. Après avoir fait pendant long-tems différentes tentatives, remportant quelquefois de petits avantages, ou par lui-même ou par ſes Confédérés, mais perdant toujours beaucoup plus qu'il ne gagnoit, il fut enfin dépouillé de ſes Etats héréditaires, & de la dignité Electorale, qui fut tranſmiſe à Maximilien Duc de Baviere. Ce grand évenement ſe paſſa le 25. de Février 1623. à Ratisbonne, où l'Empereur

avoit indiqué une Diete à laquelle il aſſiſta en perſonne.

Une conduite auſſi rigoureuſe à l'égard du premier Electeur ſéculier de l'Empire, excita de violens murmures de la part des Princes Proteſtans. Ceux mêmes qui avoient affecté de ne point prendre de parti dans la querelle du Palatin avec l'Empereur, commencérent à éclater. Le Roi de Danemarck & le Duc de Brunſwick, qui juſqu'alors avoient pris le parti de la Neutralité, porterent leurs plaintes à l'Empereur, menacerent même de prendre les armes, & les prirent effectivement bien-tôt après. L'Electeur de Saxe fit auſſi des remontrances aſſez vives, mais l'inveſtiture de Juliers qu'il avoit reçue de l'Empereur, l'empêcha de parler auſſi haut que les autres, & même par une nouvelle faveur on trouva moyen de l'appaiſer tout-à-fait. Sa Majeſté Impériale lui fit préſent de la Luſace, pour le dédommager des dépenſes qu'il avoit faites dans la guerre de Bohême.

L'Empereur encouragé par les premiers ſuccès qu'il avoit eus contre l'Electeur Palatin & ceux de ſon parti, ne parut pas s'inquiéter beaucoup de voir

voir le Roi de Danemarck & le Duc de Brunſwick augmenter le nombre de ſes ennemis. Il continua de marcher en Conquérant dans les différentes Provinces d'Allemagne; il fit des ravages affreux dans le haut & bas Palatinat, & enveloppa dans la ruine de ce Païs les Etats des différens Princes, qui prétendoient mettre des bornes à ſon autorité. Tilli & enſuite Walſtein, deux Généraux dont les noms ſeuls font l'éloge, par rapport au mérite militaire, étoient à la tête de ſes entrepriſes, & ils faiſoient reſſentir de toutes parts les horreurs de la guerre, ſans que perſonne oſât ſe flatter de pouvoir arrêter la rapidité de leurs conquêtes.

Le Roi de Danemarck demanda la paix. On tint à Lubeck différentes aſſemblées pour la négocier, & enfin il y eut un Traité ſigné le 7. de Juin 1629. par lequel le Monarque Danois, en promettant de reſter neutre, obtint de l'Empereur des conditions aſſez favorables. A l'égard du Palatin, loin d'y faire mention de ſes intérêts, on ne penſa qu'à ceux du Duc de Baviere ſon rival, & dans un des articles ce Prince fut reconnu Electeur de l'Em-

Bougeant, hiſt. des guerres, & Négociat. &c. t. 1. pag. 131. &c.

pire. Du reste, cette paix n'eut d'autre effet que la neutralité du Roi de Danemarck. Les haines, les jalousies reprirent une nouvelle force après quelque tems de repos, & on recommença la guerre avec autant d'animosité que jamais.

Les armes Impériales eurent le même succès qu'auparavant : ces avantages continuels répandirent l'allarme non-seulement dans toute l'Allemagne, mais même parmi toutes les Puissances voisines. On soupçonna l'Empereur d'étendre ses vues trop loin, & de prétendre s'arroger une autorité absolue sur tout le Corps Germanique. L'Europe entiere parut vouloir enfin tenter de mettre des bornes aux desseins ambitieux de ce Prince. La France, l'Angleterre, la Savoye, Venise, la Hollande entamerent à ce sujet quelques Négociations : il sembloit qu'on ne projettoit rien moins que de faire une ligue générale contre la maison d'Autriche, mais ces grands mouvemens ne produisirent pour lors rien de fort considérable ; ils ne furent que les annonces des puissantes Confédérations qui se firent quelque-tems après entre différens Etats de l'Europe.

L'Electeur Palatin, quoiqu'abſolument abbatu par les revers cruels qu'il avoit eſſuyés, vit avec plaiſir la fermentation dont les eſprits étoient agités : il crut entrevoir quelque lueur d'eſpérance d'être un jour rétabli, ſurtout lorſque le fameux Guſtave Adolphe Roi de Suéde entreprit de faire la guerre à l'Empereur.

Guſtave s'étoit déja acquis une grande réputation par les conquêtes qu'il avoit faites dans la Poméranie. Les Proteſtans qui voyoient dans ce jeune Prince toutes les qualités qui caractériſent les Héros, formerent ſur lui les plus grandes eſpérances, & le regarderent comme leur principale reſſource.

Ce Prince étoit piqué perſonnellement contre l'Empereur. Dans le tems qu'il s'étoit agi du dernier accommodement avec le Roi de Danemarck, Guſtave avoit envoyé des Ambaſſadeurs à Lubeck, pour intervenir au Traité de ſa part ; mais l'Empereur dont les armes avoient eu le plus heureux ſuccès depuis pluſieurs années, & entr'autres du côté de la Mer Baltique, dont il paroiſſoit vouloir uſurper l'Empire, ne fit pas grand état de la démarche du Roi de Suéde, &

refuſa d'admettre ſes Ambaſſadeurs.

Guſtave que l'on n'offenſoit pas impunément réſolut de s'en venger, & pour y réuſſir plus ſurement, il épouſa la cauſe commune des Princes qui combattoient pour la liberté du Corps Germanique contre les vues ambitieuſes de la maiſon d'Autriche.

Jamais l'Empire n'eut d'ennemi plus redoutable que ce Prince. Son expérience, ſa bravoure, ſon habileté dans l'art militaire, l'avoient mis dans une ſi haute eſtime, que, dès qu'il ſe fut déclaré, une bonne partie des Puiſſances de l'Europe, & en particulier les Proteſtans ſe diſpoſerent de toutes parts à lui prêter les plus grands ſecours.

Ce Monarque négocia auſſi en particulier avec le Roi de France, qui ayant preſque entiérement pacifié les troubles de ſon Royaume, étoit en état de le ſeconder plus efficacement qu'aucune autre Puiſſance. Mais les intérêts de la Religion formoient un obſtacle capable d'empêcher un Prince auſſi religieux que Louis XIII. de répondre aux inſtances d'un Monarque Proteſtant, dont les ſuccès ne pouvoient que porter un coup mortel aux Catholiques d'Allemagne.

Le Cardinal de Richelieu, plus éclairé que Louis XIII. en fait de politique, & moins ſcrupuleux en matiere de Religion, écouta volontiers le Roi de Suéde : & comme ce Prélat diſpoſoit à ſon gré de l'état & de l'eſprit de ſon Maître, il fit entendre à Sa Majeſté que dans la guerre où le Roi de Suéde lui propoſoit d'entrer, il s'agiſſoit bien moins de Religion, que de procurer la liberté du Corps Germanique, en mettant un frein aux deſſeins ambitieux de la maiſon d'Autriche. Du reſte, le Cardinal promit à Sa Majeſté de prendre ſi bien ſes meſures, que la Religion Catholique ſeroit en ſûreté. *Bougeant, hiſt. des guerres, &c.*

Avant que de prendre aucun engagement avec le Roi de Suéde, Richelieu voulut s'aſſurer à loiſir des intentions de ce Monarque. C'eſt pourquoi il conſeilla à Louis XIII. de ne pas prendre d'abord les armes ouvertement, mais d'offrir ſeulement à Guſtave quelques ſecours, tels qu'on en donnoit alors à la République de Hollande, pour ſoutenir la guerre contre l'Eſpagne.

Ces ſecours offerts à un Prince dont l'unique but étoit de faire la guerre à

l'Empereur, ne s'accordoient pas trop avec un Traité qui venoit d'être ſigné
Le 13. à Ratisbonne, dans lequel on avoit
Oct. 1630 ſtipulé que l'Empereur ni le Roi ne donneroient aucune aſſiſtance à leurs ennemis : mais le Cardinal de Richelieu ne fut point arrêté par cet obſtacle : il prit même une tournure aſſez ſinguliere pour éluder le reproche que ce manque de parole pourroit occaſionner : ce fut d'avancer que dans pluſieurs articles du Traité de Ratisbonne, & notamment dans celui-ci, les Négociateurs François avoient excédé leurs pouvoirs, & que le Roi n'avoit jamais prétendu renoncer à la liberté de donner du ſecours à ſes Alliés. Auſſi Richelieu empêcha-t-il que ce Traité fût ratifié, & l'on vit clairement alors que cette Eminence *(a)* en faiſant partir des Ambaſſadeurs pour la Diéte de Ratisbonne, avoit eu beaucoup moins en vûe de traiter amicalement avec l'Empereur, que d'empêcher l'Archiduc Ferdinand, fils de ce Prince, d'être élu Roi des Romains,

(a) Ce titre de diſtinction venoit d'être nouvellement établi : il y avoit un Decret du Conſiſtoire du 1. Janvier 1630. qui donnoit aux Cardinaux Electeurs Eccléſiaſtiques, & au Grand-Maître de Malthe le titre d'Eminence. *Abregé Chronol.*

comme ſon pere le ſouhaitoit. Effectivement l'élection ne ſe fit point alors, & ce fut l'ouvrage du fameux Capucin Joſeph, qui étant l'ame des deſſeins & des entrepriſes du Cardinal, fut envoyé à Ratisbonne, uniquement pour faire échouer le projet de l'Empereur.

Le Cardinal ne termina la Négociation avec le Roi de Suéde, que lorſqu'il le vit engagé en guerre ouverte avec l'Empereur. Dès que Guſtave eut fait ſa deſcente en Allemagne, le Baron de Charnacé, qui étoit alors chargé des affaires de France dans ce Pays, 1631. eut ordre de conclure l'Alliance avec ce Prince. Le Traité fut ſigné à Bernwal, le 23 de Janvier 1631.

Par ce Traité on annonçoit que l'on n'avoit d'autre deſſein que de remettre les Princes de l'Empire dans la jouiſſance de tous leurs droits, d'aſſurer la liberté du Commerce, d'ôter tout ſujet d'inquiétude aux Puiſſances voiſines de l'Allemagne, de rétablir les Princes qu'on avoit dégradés, & enfin de remettre toutes choſes dans le même état où elles étoient avant les troubles. Voilà en ſubſtance ce que contenoit ce Traité; mais au fond, le

véritable motif de la France & de la Suéde, étoit de resserrer la puissance de la maison d'Autriche, & d'occuper tellement l'Empereur en Allemagne, qu'il ne lui fût pas possible de porter la guerre ailleurs.

De plus, afin de faire tomber les reproches que l'on pourroit faire au Roi, au sujet d'une alliance qui sembloit pouvoir porter quelques coups à la Religion Catholique, les Princes contractans convinrent d'accorder la neutralité aux Princes Catholiques, & de laisser par-tout l'éxercice libre de la Religion selon les usages de l'Empire.

Bougeant, hist. des guerres, &c.

Cette neutralité supposant nécessairement que les Princes Catholiques la garderoient aussi de leur côté, c'étoit un moyen que le Cardinal de Richelieu, & le P. Joseph son confident avoient imaginé pour rendre ces Princes indifférens sur les intérêts de l'Empereur : & l'on comptoit sur-tout que le Duc de Baviere qui étoit un des plus puissans Princes d'Allemagne, aimeroit mieux abandonner l'Empereur pour se mettre sous la protection de la France, que de voir ses Etats exposés aux courses & aux ravages des troupes Suédcises.

Guſtave appuyé de la France, des Partiſans de l'Electeur Palatin, & en 1631.
général des Princes Proteſtans, fit la guerre avec le plus grand ſuccès. Trois armées dont il commandoit l'une, Guſtave Horn la ſeconde, & le Général Banier la troiſiéme, entrèrent en même tems dans la Poméranie & dans l'Electorat de Brandebourg. Georges Guillaume qui poſſédoit cette Souveraineté, avoit joué juſqu'alors un perſonnage fort embarraſſé. Quoique Proteſtant il s'étoit uni à l'Empereur, & cependant il panchoit à ſe déclarer contre lui : il prit enfin ſon parti & ſe déclara pour le Roi de Suéde, lorſque les troupes Impériales, après avoit emporté Magdebourg, exercerent ſur les malheureux habitans de cette Ville tous les excès, que la fureur & la brutalité peuvent inſpirer.

Ces cruautés indignerent tout le Corps des Proteſtans. L'Electeur de Brandebourg reçut chez lui garniſon Suédoiſe. L'Electeur de Saxe traita auſſi avec le Roi de Suéde. Le Duc de Poméranie fit de même, auſſi-bien que les Ducs de Meckelbourg & le Landgrave de Heſſe. Cette union rendit alors le Roi de Suéde plus entre-

prenant que jamais, & dès cet inſtant il ne fit que voler de victoire en victoire.

Une des actions la plus éclatante fut la fameuſe bataille de Leipſick, dans laquelle le Roi de Suéde & le brave Tilli Général de l'Empereur, ayant épuiſé tour à tour tout ce que la ruſe & le courage peuvent ſuggérer de reſſource; le Roi de Suéde demeura enfin maître du Champ de bataille. Cette ſanglante action ſe paſſa le 7. Septembre 1631.

Cette victoire fut ſuivie de près de la priſe de Leipſick, & de quantité d'autres Places dont les Impériaux avoient dépouillé l'Electeur de Saxe. Le Roi de Suéde marcha enſuite à de nouvelles conquêtes. Il chargea les Princes de ſa Confédération de diverſes entrepriſes : pour lui, il tourna du côté de la Franconie, entra dans le Palatinat, & tailla en pieces depuis l'Elbe juſqu'au Rhin, tout ce qui entreprit de s'oppoſer à ſon paſſage.

Ce fut alors que l'Electeur Palatin ſe crut à la veille d'être rétabli dans ſes Etats. Il alla trouver Guſtave, dans l'eſpérance que ce Prince victorieux ſe feroit un plaiſir de le remettre en

possession de ses Domaines; mais il n'en reçut que de belles paroles, dont il parut néanmoins si content qu'il s'attacha au Monarque Suédois, & il se mit même à sa suite pour lui faire mieux sa cour.

Les Conquêtes de Gustave furent si rapides qu'en moins d'une année il se vit en possession de tout le Pays, qui s'étend depuis la Mer Baltique jusqu'aux Frontieres de Suisse & de Lorraine. La révolution devint alors presque générale dans l'Empire. Les Ducs de Lunebourg, de Brunswick, l'Archevêque de Brême, les Etats de la Basse-Saxe, les Comtes de Wereravie & de Westerwald, & plusieurs Villes Impériales se déclarerent pour Gustave avec tous les Etats de la Confédération de Leipsick. (*a*)

Bougeant, hist. des guerres, &c.

Ibid.

Cependant les Princes de la ligue Catholique tenoient encore à l'Empereur malgré les succès de ses ennemis.

(*a*) La Diéte dans laquelle se fit cette Confédération, s'ouvrit à Leipsick le 18. Février 1631. & fut terminée le 12. d'Avril suivant. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, les Princes de leur maison, un Palatin, le Landgrave de Hesse-Cassel & le Marquis de Bade, s'y trouverent en personne: les Ducs de Brunswick, de Lunebourg, de Wirtemberg & autres Princes embrasserent aussi cette Alliance, mais ils n'y parurent que par leurs Députés.

Richelieu, comme je l'ai déja dit, avoit imaginé qu'en offrant la neutralité à ces Princes & y faisant consentir le Roi de Suéde, la plupart d'entre eux penseroient au plutôt à éloigner de leurs Etats les armes de ce Monarque, en se mettant sous la protection de la France, mais le contraire arriva : ces Princes préférerent de demeurer attachés à la maison d'Autriche. Il n'y eut que le Duc de Baviere, qui sans oser se déclarer d'abord ouvertement pour la neutralité, fit néanmoins avec la France un Traité de ligue défensive, par lequel cette Couronne s'obligeoit de l'assister de troupes & d'argent s'il étoit attaqué, & de maintenir dans sa personne la dignité Electorale; mais dans le tems même qu'il négocioit avec les François, il faisoit à Vienne un autre Traité d'alliance avec Ferdinand.

Gustave en fut informé, & cette artificieuse conduite l'irrita de maniere, que peu après, lorsque le Bavarois & quelques autres Electeurs Catholiques se déterminerent à demander enfin la neutralité, le Monarque Suédois refusa de les entendre. La France elle-même les abandonna entierement, à l'exception néanmoins de l'Electeur de

Tréves qui parut alors agir avec plus de bonne foi.

Le Duc de Baviere eut bientôt lieu de se repentir de ne s'être pas conduit de même. Gustave porta ses armes dans son Electorat, ravagea ses Provinces & se rendit maître de Munick, où il entra comme en triomphe, ayant à sa suite l'Electeur Palatin, qui vit sans doute avec plaisir le desastre d'un Prince, qui quelques années auparavant avoit porté le fer & le feu dans les terres du Palatinat.

La maison d'Autriche, allarmée des fréquentes conquêtes de Gustave, reprit quelques lueurs d'espérance, lorsque l'Empereur redonna le commandement de ses troupes au fameux Walstein. Ce Général, l'un des plus braves & des plus expérimentés qu'on eut vu depuis long-tems, étoit parvenu, de simple Gentilhomme qu'il étoit, aux plus hautes dignités de l'Empire : mais son mérite, sa faveur, son ambition ayant excité contre lui la jalousie des Grands, on avoit trouvé moyen de le rendre suspect à l'Empereur, & l'on avoit déterminé ce Prince à le dépouiller de ses Charges.

Mais lorsque les affaires de la mai-

ſon d'Autriche tomberent en décadence, & que l'Empereur ſe vit menacé d'être attaqué dans ſa propre capitale. Il penſa à Walſtein & réſolut de le rappeller.

P. Bougeant, hiſt. des Négociat. &c.

Ce Général » s'étoit retiré à Znaim » dans la Moravie, où il ſe conſoloit » de ſa diſgrace, dit un ſavant Hiſto» rien, par la vue des malheurs de » l'Allemagne. L'Empereur lui envoya » des Députés qui le conjurerent de ſa » part de quitter ſa retraite dans le » danger preſſant dont l'Empire étoit » menacé, & de reprendre le com» mandement des troupes en ſacrifiant » ſes reſſentimens au ſalut de ſa Pa» trie. On le laiſſa maître de toutes » les conditions : on lui fit les offres » & les promeſſes les plus flatteuſes. » Toute la fierté de Walſtein ſe réveilla » dans une conjoncture ſi glorieuſe » pour lui, & voulant peut-être jouir » plus long-tems du plaiſir de ſe voir » recherché par les Auteurs même de ſa » diſgrace, il ne répondit d'abord qu'a» vec aigreur, & un torrent de plain» tes ameres. Ce ne fut qu'après des » inſtances réitérées qu'il donna enfin » ſon conſentement, acceptant les » avances que l'Empereur lui faiſoit

» comme une réparation publique de
» l'affront qu'il en avoit reçu : il pref-
» crivoit lui-même à Ferdinand les
» conditions les plus odieufes ; mais
» en reprenant le titre de Général, il
» ne perdit rien de fa haine contre fon
» Souverain, & après avoir vengé fa
» Patrie, il étoit bien réfolu de fe
» venger lui-même.

Walftein rétablit les affaires de l'Empereur dans la Bohême. Il emporta d'abord la Ville de Prague l'épée à la main, & bientôt après toutes les autres Places fe foumirent au vainqueur. Preffé enfuite par les vives follicitations du Duc de Baviere, qui le fupplioit d'accourir à fon fecours, il partit pour l'aller joindre. Guftave informé de ce deffein voulut empêcher la jonction, & s'avança pour fe mettre entre deux, mais le Duc de Baviere l'ayant prévenu d'une journée, le Roi de Suéde ne penfa plus qu'à fe pofter affez furement pour ne pouvoir être contraint ni à une bataille ni à une retraite. Il alla fe camper fous le canon de Nuremberg, & s'y retrancha.

Le Général Autrichien de fon côté vint avec le Duc de Baviere fe cam-

per à la vûe de Gustave, & pensa d'abord à lui livrer bataille : mais le voyant si bien retranché, il crut ne devoir s'appliquer qu'à l'affamer dans son camp. Il y causa en effet une extrême disette qui fit prendre au Monarque Suédois le parti d'attaquer le camp des Impériaux. Les mouvemens que fit alors Walstein, obligerent Gustave d'en faire aussi de son côté : il éloigna son camp de Nuremberg & alla s'établir à Furt. Ce fut-là qu'il y eut une action vigoureuse dans laquelle les troupes des deux partis firent des prodiges de valeur, de maniere que la victoire resta indécise après une perte considérable de part & d'autre. Cependant les Impériaux, dans l'esprit desquels le seul nom de Gustave répandoit la terreur, regarderent comme une victoire de n'avoir pas succombé dans cette attaque : *à l'exemple de Marcellus & des autres Romains qui repousserent Annibal à la porte de Nole*, dit le Vassor, *Walstein & ses Officiers crurent remporter un avantage considérable, & se flatterent de vaincre désormais, puisqu'ils commençoient de n'être plus battus par un Conquérant aussi redoutable que le Carthaginois,*

Hist. de Louis XIII. liv. 23.

Peu après, le Roi de Suéde passa en Franconie dans le dessein de reporter ses armes en Baviere : mais ayant été informé que Walstein s'étoit séparé du Bavarois, & étoit passé en Misnie pour aller ravager les Etats de l'Electeur de Saxe, il se mit à la poursuite de ce Général. Celui-ci ayant tourné du côté de Leipsick, Gustave le suivit jusqu'à Lutzen, où il se donna le 15. Novembre une bataille sanglante dans laquelle le Roi de Suéde périt malheureusement (*a*). Le Duc de Saxe-Weimar qui servoit sous ce Prince, prenant aussi-tôt le commandement, ranima le courage des troupes : on se battit jusqu'au soir avec une fureur incroyable, & le champ de bataille demeura aux Suédois. Ce fut le seul avantage qui pût faire dire que la victoire s'étoit déterminée en leur faveur ; car du reste la perte fut extrême dans les deux armées, & les troupes tant Impériales que Suédoises se trouverent tellement affoiblies, que de part ni d'autre on

(*a*) Ce Prince reçut plusieurs blessures, & entr'autres un coup de pistolet dans les reins dont il mourut peu après. On soupçonna, & c'étoit le sentiment des Suédois, que Gustave fut tué par le Duc de Saxe-Lawembourg qui combattoit à ses côtés. *Voyez Feuq. tom.* III. *p.* 267. *le Vassor liv.* 32.

ne pensa point à faire aucune entreprise considérable pendant le reste de l'année.

La mort de Gustave pensa changer totalement la face des affaires ; les Suédois & les Protestans parurent d'abord dans la disposition de se diviser. L'Electeur de Saxe fut tenté de faire son accommodement sans s'inquiéter des Princes de l'Union : d'un autre côté l'Electeur Palatin, qui comptoit toujours sur son rétablissement, fut tellement frappé de la perte du Roi de Suéde qu'il en mourut peu après. Il laissa un Prince nommé Charles-Louis, qui étant fils d'un pere malheureux & proscrit, ne succéda qu'à ses espérances, sans pouvoir jouir d'aucun de ses droits : & le peu même qui lui restoit d'espérance se seroit absolument évanoui, si l'on eut traité de la paix, comme le Roi de Dannemarck paroissoit le souhaiter. Mais l'Empereur irrité des traitemens qu'il avoit essuyés, depuis que la Fortune lui avoit été contraire, ne voulut point entendre parler de paix dans une conjoncture, où il s'imagina que la mort du Roi de Suéde alloit lui faire reprendre cette ancienne autorité dont la maison d'Au-

triche jouiſſoit depuis ſi long-tems en Allemagne.

Tout ſembloit alors favoriſer les vûes de Ferdinand. La Suéde ne paroiſſoit plus en état de ſoutenir la guerre. Cette Couronne venoit de paſſer ſur la tête d'une Princeſſe (*a*) qui n'avoit qu'environ cinq à ſix ans. D'ailleurs, quelques Princes Proteſtans jaloux de l'autorité que les Suédois avoient acquiſe dans l'Empire, ne vouloient plus les reconnoître pour chefs du Parti, mais ſeulement comme leurs Alliés : tels étoient le Duc de Poméranie, l'Electeur de Brandebourg, les Ducs de Meckelbourg & autres Princes. D'un autre côté l'Electeur de Saxe prétendoit avoir la ſouveraine direction des affaires : le Duc de Brunswick penſoit à faire des levées en ſon nom, & vouloit engager toute la Baſſe-Saxe à former un parti ſéparé.

Telle étoit l'agitation dans laquelle ſe trouva l'Allemagne à la mort du Roi de Suéde. Cependant lorſque le premier étourdiſſement fut paſſé, les

(*a*) C'eſt la fameuſe Reine Chriſtine : elle étoit fille de Guſtave Adolphe, & de Marie-Eleonore de Brandebourg. Elle nâquit le 8. Février 1626. & monta ſur le Trône en 1633 elle abdiqua en 1654. & mourut à Rome en 1689.

Généraux Suédois, considérant les conquêtes qu'ils avoient faites dans l'Empire, résolurent de prendre des mesures pour conserver ce qu'ils avoient acquis au prix de leur sang, & formerent même des projets pour de nouvelles entreprises.

La Régence de Suéde, pendant la minorité de la jeune Reine, fut confiée aux cinq premiers Officiers de la Couronne. L'Illustre Axel Oxenstiern Chancelier, & l'un des principaux du Conseil de Régence, fut chargé en particulier des intérêts de cette Couronne en Allemagne : on lui conféra un pouvoir absolu avec le titre de Lieutenant-Général & Plénipotentiaire de la Couronne de Suéde auprès des Etats de l'Empire.

On ne pouvoit faire un choix plus avantageux, tant par rapport au mérite personnel de ce Ministre, que parce qu'il étoit alors plus en état que personne de connoître le caractère, le génie & les intérêts des différens Princes avec lesquels il falloit négocier. Il y avoit déja du tems qu'il étoit venu joindre le feu Roi en Allemagne ; il étoit en quelque façon l'ame de ses projets & de ses expressions ; & le

crédit qu'il avoit ſur l'eſprit de ce Prince l'avoit mis en relation intime avec la plus grande partie des Seigneurs & Etats de l'Empire.

Le Cardinal de Richelieu apprit la mort de Guſtave à ſon retour du Languedoc, où il avoit accompagné le Roi, qu'il avoit engagé à ſe rendre dans cettre Province pour y appaiſer des troubles que les mécontens, unis aux Huguenots avoient excités. Il ne fut point abſolument fâché de cette perte. Guſtave *commençoit à devenir ſuſpect à la France*, dit un Auteur célébre, *on ne l'avoit pas appellé en Allemagne pour qu'il s'y fit craindre, mais pour qu'il empêchât que l'on n'y craignît l'Empereur*. Il n'avoit que trop bien réuſſi à raſſurer les eſprits contre la domination de la maiſon d'Autriche, mais en même-tems il avoit fait concevoir des ſoupçons qui le rendoient lui-même redoutable à ſes Alliés. Sa mort fit ceſſer les inquiétudes qu'on pouvoit avoir à ſon ſujet, mais elle fit renaître celles que la maiſon d'Autriche avoit données depuis ſi long-tems. Il fallut donc prendre de promtes meſures pour tenir tout l'avantage poſſible des occurrences, &

Abregé Chronol. an. 1623.

empêcher ſur-tout que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne ne s'uniſſent aux mécontens de France, & ne donnaſſent des ſecours à la Reine Mere & à Gaſton, qui étoient alors refugiés dans les Pays-Bas Autrichiens.

Le moyen le plus ſûr pour y réuſſir étoit de renouveller promptement l'Alliance qu'on avoit contractée avec la Couronne de Suéde, les Princes Proteſtans & les Etats Généraux des Provinces-Unies, & les engager à continuer la guerre. Ce fut auſſi ce que propoſa le Cardinal de Richelieu dans un grand Conſeil qui fut tenu à Rochefort, où le Roi étoit venu recevoir cette Eminence à ſon arrivée de Languedoc : il ajouta qu'il falloit prendre ce parti, de façon que la Couronne de France ne fût pas obligée de rompre ouvertement avec la maiſon d'Autriche, & cependant ménager toutes choſes aſſez adroitement pour que l'on ne pût rien conclure, en cas de paix, ſans que la France fût compriſe dans le Traité.

Cet avis fut unanimement adopté, & dès-lors il ne s'agit plus que de choiſir entre les perſonnes les plus capables, quelqu'un d'aſſez habile pour

traiter avec les différentes Cours d'Allemagne, & fur-tout avec le Chancelier Oxenftiern, qui ayant dans ce Pays la direction générale des affaires de Suéde, jouoit alors le perfonnage le plus important. Le choix tomba fur le Marquis de Feuquiéres, qui fut décoré du titre d'Ambaſſadeur Extraordinaire de France. Son mérite & fes talens déciderent en fa faveur : il eut fans doute auffi quelque obligation à l'avantage qu'il avoit d'être ami & proche parent (*a*) du Capucin Jofeph, confident intime du Cardinal Miniftre.

Feuquiéres étoit alors dans fes Gouvernemens. Ce fut-là que le Roi lui manda de la maniere la plus obligeante qu'il eût à fe rendre à l'inftant à fa Cour, afin d'y recevoir fes ordres pour l'Ambaffade d'Allemagne à laquelle il

1633.

Voyez 1. *p.* 3.

(*a*) Magdelaine de la Fayette, mere du Marquis de Feuquiéres, étoit fœur cadette de Marie de la Fayette, qui avoit époufé Jean le Clerc Seigneur du Tremblai, Préfident aux Requêtes du Palais. De ce mariage nâquit Jofeph le Clerc du Tremblai, fi connu dans l'Hiftoire fous le nom du Pere Jofeph. Ainfi Feuquiéres & Jofeph étoient coufins germains. Ce fut peut-être aux Remontrances de ce Religieux que Feuquiéres fut redevable de fon retour à l'Eglife Catholique : car il avoit été élevé dans le Proteftantifme, & il en fit abjuration peu après que le Roi lui eut donné les Gouvernemens de Metz & de Toul.

le destinoit. Les Lettres Patentes lui en furent expediées à S. Germain-en-Laye, & on lui remit en même-tems des instructions très-amples qui avoient été dressées par le Pere Joseph.

Ibid. p. 57. &c.

Il partit peu après & arriva à Wirtzbourg au commencement du mois de Mars. Ce fut-là qu'il eut sa premiere entrevue avec le Chancelier Oxenstiern, qui revenoit de conférer avec les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, afin de les engager à se conformer aux résolutions que les Cercles de la haute Allemagne prendroient pour la défense de la cause commune, dans une assemblée qui alloit se tenir incessamment.

Cette assemblée avoit été d'abord indiquée à Ulm par le Feu Roi de Suéde, qui y avoit invité les Cercles du Rhin, de Suabe & de Franconie : Oxenstiern devoit y présider, & il étoit même en route pour s'y rendre, lorsqu'il fut informé du malheur arrivé dans la funeste journée de Lutzen. Ce fatal événement ne lui permit plus de penser à tenir cette assemblée. Resté seul chargé du poids des affaires, ce Ministre fut assez occupé des mesures qu'il falloit prendre sur le champ, pour empêcher

pêcher que la mort de ſon Maître ne causât un changement total en Allemagne.

Lorſqu'il crut avoir ſuffiſamment préparé les eſprits, il remit ſur le tapis la propoſition d'une Aſſemblée. Les Cercles y conſentirent, & l'on convint qu'au lieu d'aller à Ulm on ſe rendroit à Hailbron.

Oxenſtiern avoit d'autant plus d'intérêt à la tenue de cette Aſſemblée, qu'il ſentoit de quelle importance il étoit d'engager les Cercles Proteſtans à prendre de fermes réſolutions, pour rompre les menées de l'Electeur de Saxe dont on avoit lieu de ſe défier.

Le Chancelier n'en étoit que trop convaincu depuis la conférence qu'il avoit eue avec ce Prince, quelque-tems avant que Feuquiéres arrivât en Allemagne. Jean-Georges (c'étoit le nom de cet Electeur) s'étoit toujours tenu ſur la réſerve auſſi-bien que ſes Miniſtres, ſans s'ouvrir en aucune maniere. Oxenſtiern, qui ſavoit que ce Prince avoit en vue la direction générale des affaires, telle que l'avoit eue Guſtave, crut le mettre dans la néceſſité de déclarer ſes ſentimens, en lui

proposant de choisir entre deux partis ; c'étoit d'abandonner à la Couronne de Suéde la direction des affaires, soit pour la guerre, soit pour la paix ; ou de consentir à ce que les Etats Protestans se séparassent en deux corps, dont l'un seroit conduit par la Couronne de Suéde, & l'autre par lui Electeur. Ce Prince répondit froidement qu'il ne pouvoit rien déterminer sur une affaire de cette importance, sans avoir auparavant consulté l'Electeur de Brandebourg. Voilà tout ce qu'Oxenstiern put en tirer.

Il n'en fut pas de même de l'Electeur de Brandebourg. Oxenstiern le trouva dans les dispositions les plus favorables. Il est vrai que le Prince avoit ses vues, il comptoit pouvoir recouvrer la Poméranie qui étoit occupée alors par les Suédois, & il espéroit de plus faire passer sur la tête de son fils la Couronne de Suéde, en lui faisant épouser la jeune Reine Christine.

Plein de ces idées il adopta toutes les propositions d'Oxenstiern, & s'intéressa même à y faire accéder les Princes de sa communion. Il écrivit aux Cercles de la Haute Allemagne, & en

particulier à Guillaume Landgrave de Heſſe, & au Duc de Wirtemberg, pour leur remontrer la néceſſité où ils étoient de s'unir plus étroitement que jamais contre l'Empereur & les Princes de l'Union Catholique. Il fit plus; il alla à Dreſde pour engager l'Electeur de Saxe à prendre le même parti, mais ſes inſtances furent inutiles: le Saxon perſuadé que ces ſollicitations étoient une ſuite des intrigues d'Oxenſtiern, qui vouloit ſe rendre, au nom de la Couronne de Suéde, l'arbitre ſouverain de la guerre & de la paix, répondit avec aigreur, qu'ayant déja été élu par les Proteſtans chef de la Confédération de Leipſick, il prétendoit que cette qualité devoit lui être dévolue dans tout s les autres Alliances que l'on pourroit faire.

Pendant que l'Electeur de Brandebourg perdoit ſon tems à vouloir perſuader le Saxon, Oxenſtiern s'étoit rendu à Wirtzbourg, il y trouva l'Ambaſſadeur de France avec lequel il eut une conférence aſſez longue, dont on peut voir le détail dans le rapport que Feuquiéres en fit à Sa Majeſté, par un ample Mémoire daté de Wirtzbourg le 5. Mai 1633. Après avoir *Tom. 1, pag. 30.*

long-tems parlé sur l'état actuel des affaires de l'Empire, Feuquiéres offrit au Chancelier les mêmes secours que l'on avoit donnés à Gustave. Il lui fit même entendre que la France en donneroit de bien plus considérables, si l'on vouloit remettre entre les mains de Sa Majesté un certain nombre de Villes, telles que Haguenaw, Savernes, Scheleſtard, Brisack, Traerbach & Creutznac, non pas pour les garder comme un bien propre, mais seulement pour y mettre garnison Françoise; ce qui augmenteroit les forces des Suédois, qui pourroient dans le besoin renforcer leurs troupes de celles qui occuperoient ces garnisons.

Oxenstiern répondit aux propositions de Feuquiéres, avec toute la politesse d'un homme de condition & toute la réserve d'un Politique. Sensible à la part que le Roi de France vouloit bien prendre aux affaires d'Allemagne, il s'engagea de ne rien faire que d'intelligence avec Sa Majesté, & de donner à celui qu'elle venoit de rendre dépositaire de ses intentions toutes les lumieres dont il étoit capable pour parvenir promtement au but que Sa Majesté se proposoit.

Il en donna même à l'inſtant des preuves à Feuquiéres, lorſque celui-ci après cette premiere conférence lui communiqua le deſſein qu'il avoit de partir à l'inſtant pour paſſer à Dreſde, & enſuite à Berlin, ſuivant les inſtructions dont il étoit chargé. Oxenſtiern le diſſuada de faire cette démarche. Il lui parla ouvertement ſur les diſpoſitions de l'Electeur de Saxe, & lui fit voir par le compte qu'il lui rendit de ſa négociation avec ce Prince, qu'il étoit inutile de faire de nouvelles tentatives, & qu'il n'y avoit rien à en eſpérer pour le préſent. Il lui parla bien différemment de l'Electeur de Brandebourg : il l'aſſura des bonnes diſpoſitions de ce Prince ; mais il lui fit obſerver que ce qu'il y avoit alors de plus preſſé étoit de ſe rendre à Hailbron, où ſe devoit tenir inceſſamment l'Aſſemblée des Cercles de la haute Allemagne ; que c'étoit là que l'on pourroit prendre des meſures pour renouveller l'Alliance entre la France & la Suéde, & que cette affaire terminée, il auroit tout le tems de remplir les différens objets des inſtructions qu'on lui avoit données.

Feuquiéres ſuivit ce conſeil & ſe

difposa à partir pour Hailbron, où effectivement tout fe préparoit pour une Affemblée des plus nombreufes. Les Cercles du haut Rhin, de Suabe, de Franconie & l'Electeur de Brandebourg y avoient déja envoyé leurs Députés. Les Ducs de la maifon de Wirtemberg, le Marquis Frédéric de Bade, les Comtes de Naffau, de Solms, & de Hanaw, s'y rendirent peu après en perfonnes avec plufieurs autres Princes, qui furent bientôt fuivis de Députés des Marquis d'Anfpach, de Culmbac, & de ceux des Villes de Nuremberg, Francfort, Ulm & Strasbourg.

1633. Feuquiéres y arriva le 13e. de Mars, & Oxenftiern deux jours après accompagné de deux Confeillers, d'un Secrétaire d'Etat & d'une fuite nombreufe de gens de guerre. Les Ambaffadeurs d'Angleterre & des Provinces-Unies s'y rendirent en même tems, & l'ouverture de l'Affemblée fut indiquée au 19. du même mois.

Chacun de ces Ambaffadeurs avoit des vues différentes felon les divers intérêts des Couronnes qu'ils repréfentoient. Feuquiéres, outre le deffein principal de renouveller l'Alliance

avec la Suéde, vouloit détruire un projet de paix que le Roi de Danemarck avoit entrepris de négocier. Jaloux de l'aggrandissement des Princes voisins de ses Etats, ce Monarque comptoit qu'en se portant pour médiateur, il établiroit entr'eux & lui une balance qui le mettroit à l'abri de toute crainte.

Amstruther Ambassadeur de la Grande-Bretagne, négocioit pour les enfans de Frédéric Electeur Palatin, neveux du Roi d'Angleterre, & vouloit les rétablir dans leurs Domaines.

Paw Ambassadeur des Etats Généraux des Provinces-Unies, pensoit à continuer la guerre pour occuper en Allemagne les forces de la maison d'Autriche, afin que le Prince d'Orange fût en état de suivre ses conquêtes dans les Pays-Bas.

Telles étoient les vûes que les Ambassadeurs des différentes Couronnes étoient chargés de suivre, selon la tournure que les affaires devoient prendre dans l'Assemblée qu'on alloit tenir.

Comme il y avoit lieu de craindre que les choses ne traînassent en longueur, selon l'usage ordinaire de ces

ſortes d'Aſſemblée où le droit de préſéance forme les plus vives conteſtations, on commença par imaginer des moyens pour prévenir toute altércation à ce ſujet ; & tout bien éxaminé, il fut conclu unanimement qu'il n'y auroit aucun ſiége dans la Salle où l'on s'aſſembleroit, & que l'on conféreroit debout ſans obſerver aucun rang. On choiſit pour le lieu de l'Aſſemblée l'hôtel du Chancelier de Suéde, où il y avoit une Salle propre à cet uſage. Pour accelerer les déciſions, on régla de plus que ſur les affaires propoſées dans l'Aſſemblée générale, chaque Cercle en délibéreroit dans une Aſſemblée particuliere qui ſe tiendroit chez le premier de la députation, & que le vœu de ces compagnies ſeroit comniqué à l'Aſſemblée générale par le premier Député de chacun de ces Cercles.

Toutes choſes ainſi réglées, l'Aſſemblée s'ouvrit le 19. de Mars, comme on étoit convenu. Le Chancelier y fit un long diſcours, après lequel il remit ſur le bureau différens articles qui formerent l'objet de la délibération des Cercles.

Il demanda 1°. que les Princes

Proteſtans & les Députés des Cercles s'obligeaſſent à reſter unis, juſqu'à ce qu'on eût obtenu le rétabliſſement de ceux qui avoient été dépouillés de leurs Domaines; Que les loix de l'Empire fuſſent rétablies dans toute leur vigueur, & que l'on promît de ne faire aucun Traité que d'un concert unanime.

Merc. François. 1633. p. 451. &c.

2°. Que l'on délibérât s'il falloit déclarer l'Empereur & les Princes de la ligue Catholique, ennemis publics, & les tenir pour tels, juſqu'à ce qu'on en eût obtenu la ſatisfaction que l'on ſouhaitoit à l'égard des Princes & des Etats qui avoient de juſtes ſujets de ſe plaindre.

3°. Que l'on réglât le nombre de troupes que l'on mettroit ſur pied.

4°. Quel fonds on feroit pour cette levée de troupes & pour leur approviſionnement.

5°. A qui feroit commiſe la direction générale des affaires.

6°. Que l'on pourvût aux moyens de rétablir la diſcipline militaire, & arrêter les deſordres des gens de guerre.

7°. Que l'on examinât juſqu'où l'on trouvoit bon que la Couronne de Suéde s'engageât dans cette guerre, & que

l'on déterminât ce qu'elle pouvoit attendre des Princes d'Allemagne, en cas qu'elle fût attaquée d'ailleurs.

On fit différentes copies de ces articles que l'on communiqua à chaque Assemblée particuliere des Cercles ; on en donna aussi aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg. Les Cercles répondirent peu après conformément *Ibid.* aux vûes du Chancelier. Ils adopterent le premier article, & consentirent au renouvellement d'Alliance entre les Rois de France & d Angleterre, les Suédois, les Protestans de l'Empire & les Hollandois. Ils renvoyerent la décision de quelques autres articles à une Diéte qui devoit se tenir dans peu de tems : mais à l'égard de la direction générale des affaires, ils se déciderent sur le champ, & elle fut accordée à Oxenstiern. Il fut réglé en même-tems que les quatre Cercles Protestans nommeroient quatre Conseillers, & la Couronne de Suéde trois autres, qui seroient les Ajoints & les Conseillers du grand Chancelier.

Ces décisions déplurent à l'Electeur de Saxe, qui jaloux de voir la préférence que l'on donnoit à Oxenstiern au sujet de la direction, chargea ses

Députés de traverser, autant qu'ils le pourroient, toutes les résolutions de l'Assemblée. Ils s'en acquitterent assez bien, & soufflerent la division dans la plupart des esprits.

A ces menées se joignirent les intrigues des Partisans secrets que l'Empereur avoit à Hailbron : tout cela donna au Chancelier les plus vives inquiétudes. Pour en prévenir les suites, il pria Feuquiéres de vouloir bien mettre en œuvre tout son crédit pour l'aider à ramener la plupart des membres de l'Assemblée, qui paroissoient tendre à la division. Il lui remontra que les représentations d'un Ambassadeur de France seroient d'un grand poids auprès des Princes Protestans ; & que s'il vouloit encore mieux faire, ce seroit de demander une Audience publique dans laquelle il inviteroit les Cercles à seconder les intentions de la Couronne de Suéde.

Feuquiéres se chargea avec plaisir d'une Commission qui ne pouvoit qu'accélérer la réussite de l'objet qu'il se proposoit. Il fit donc dire aux Cercles qu'il avoit quelque chose d'important à leur communiquer de la part du Roi son maître. On lui ré-

pondit aussi-tôt que l'on se feroit un devoir & un plaisir de l'entendre, & l'Assemblée générale fut indiquée au premier d'Avril.

L'Ambassadeur leur fit ce jour-là un discours très-pathétique. Il commença par leur dire que quoiqu'il eût déja communiqué les intentions du Roi son maître à la plupart de ceux qui étoient venu le voir, cependant pour se conformer aux intentions de Sa Majesté, il avoit cru devoir leur parler à tous en général, & leur exposer la conduite qu'ils devoient tenir

Voyez tom. I 85. *&c.*
Il observa d'abord que leur premier soin devoit être de pourvoir au nombre de troupes dont ils avoient besoin contre l'ennemi commun (*a*), & de penser aux moyens de les faire subsister. A l'égard de la direction générale, il remontra que ce ne devoit pas être pour eux la matiere d'une longue délibération, & que sans doute on étoit dans le dessein de conserver les Alliances que l'on avoit formées avec les Rois, les Princes & les Etats

(*a*) Dans tous les discours & Actes publics, on ne nommoit jamais l'Empereur par respect pour sa dignité. On jugea plus honnête de le désigner sous le nom d'*ennemi commun*. Je ne sçai ce qu'on trouvoit de *plus honnête* dans cette odieuse qualification

qui s'intéressoient à la conservation & au repos de l'Empire. Il insista en particulier sur l'union avec la Suede, union que le feu Gustave avoit scellée de son sang. Il ajoûta même que le Roi son maître sembloit craindre d'en parler de peur de paroître douter de leurs dispositions à cet égard. *Le Roi mon maître*, leur dit-il, *ne vous parle pas de l'étroite union dans laquelle vous devez demeurer toujours avec la Couronne de Suede, ne pouvant s'imaginer, quand même vos intérêts ne vous y obligeroient pas comme ils font, qu'il soit possible de vous y convier sans vous accuser d'une ingratitude qui vous perdroit pour jamais dans l'estime de tous vos voisins, lesquels ne pouvant donner de prix au sang que vous coûtez à cette Couronne, vous considéreroient comme une Nation qu'on ne peut obliger.*

Feuquieres en terminant son discours, avertit l'Assemblée de se défier de toutes les propositions de paix que l'on pouvoit faire; & de les regarder comme autant de piéges qui ne tendoient qu'à les surprendre & à les désunir. Il appuya principalement sur la nécessité où l'on étoit de ne point perdre le tems en délibérations sur le parti

que l'on avoit à prendre : & il leur fit voir que la vigilance & l'activité de leurs ennemis étoient des motifs assez puissans pour les engager à se tenir sur leurs gardes, surtout se trouvant à l'approche d'une saison qui étoit la plus favorable pour les opérations de la guerre.

Ce discours parut faire impression sur l'Assemblée. Elle en demanda copie & promit d'y répondre : en effet quelques jours après les Cercles renvoyerent à Feuquieres un Ecrit dans lequel après l'avoir remercié du vif intérêt qu'il prenoit, au nom du Roi son maître, pour le repos & la liberté de l'Empire, ils promettoient 1°. de continuer la guerre. 2°. De donner à Oxenstiern la direction générale des affaires. 3°. De renouveller au plutôt l'alliance avec la Suede, & enfin de ne recevoir aucune proposition, soit de la part de l'Empereur, soit de la part de l'Union catholique, avant que d'avoir conclu cette Confédération & d'avoir fait tous les préparatifs nécessaires pour une vigoureuse défense.

En finissant leur réponse, les Cercles supplioient le Roi de France de vouloir bien les assister de quelques

ſommes d'argent. C'étoit bien l'intention de S. M. Feuquiéres avoit des ordres précis à cet égard, mais la difficulté étoit de ſatisfaire aux demandes de ceux qui prétendoient aux bienfaits de la France. Les Princes & les Etats particuliers faiſoient à ce ſujet les plus vives inſtances auprès de Feuquiéres, de ſorte qu'il n'étoit pas peu embaraſſé de ſçavoir comment il s'y prendroit pour contenter ceux qui avoient recours à ſa médiation.

Malgré la bonne volonté que les Cercles venoient de témoigner par leur réponſe, il y en eut qui parurent ſe repentir d'avoir parlé ſi clairement. Quelques-uns vouloient renvoyer à une Diéte générale de l'Empire le renouvellement de l'alliance avec la Suede, auſſi-bien que la nomination du Directeur général. Tel étoit le ſentiment des Députés du Cercle de Suabe. Ils furent cependant contraints de ſe rendre à la pluralité qui ratifia le choix qu'on avoit fait d'Oxenſtiern pour Directeur général ; mais parmi ceux-ci il y avoit encore du partage. Pluſieurs voulurent encore mettre des bornes à ſon autorité & établir un Directeur pour chaque Cercle. Cette

propoſition révolta Oxenſtiern, & il ſe débattit vivement pour démontrer les inconvéniens qui pourroient en réſulter : puis ſe radouciſſant un peu, il crut pouvoir réunir les Proteſtans en ſa faveur, en leur faiſant part d'un expédient qu'il avoit imaginé pour leur procurer les plus grands avantages. C'étoit 1°. de reſtituer aux enfans de Fréderic Electeur Palatin tout ce que les Suedois avoient conquis dans le Haut & Bas Palatinat pendant la derniere guerre. 2°. De céder aux Princes Proteſtans les Evêchés & les biens d'Egliſe qui ſeroient à leur bienſéance. Cet article qui devoit extrêmement flatter les Proteſtans, étoit d'ailleurs très-conforme aux vûes qu'Oxenſtiern avoit alors. Il penſoit à s'emparer de l'Archevêché de Mayence, & il comptoit qu'en faiſant paſſer l'article qu'il propoſoit, il lui ſeroit facile de ſe mettre en poſſeſſion de ce premier Electorat de l'Empire ; mais Feuquiéres s'éleva ſi vivement contre cet avis, & apporta de ſi fortes raiſons pour le détruire, qu'il réunit les voix, & la propoſition d'Oxenſtiern fut rejettée.

Au milieu des agitations que la di-

versité des avis occasionnoit, le Roi de Danemarck continuoit toujours à parler de paix, & s'offroit pour en être le médiateur. Il agissoit en cela selon les vûes de l'Empereur & de l'Electeur de Saxe qui mettoit tout en œuvre pour empêcher les résolutions que l'Assemblée pourroit prendre pour la continuation de la guerre.

La proposition du Monarque Danois étoit d'autant plus embarrassante pour Oxenstiern, que ce Ministre avoit de fortes raisons pour ne point choquer directement ce Prince : il trouva moyen d'éluder sa demande en faisant intervenir l'Ambassadeur de France & celui des Etats Généraux des Provinces-Unies qui vinrent aussi offrir leur médiation. L'intervention de ces Ministres, qui n'étoient pas moins suspects à la maison d'Autriche que le Roi de Danemarck l'étoit à la Cour de Suede, suspendit les poursuites que les Emissaires de Vienne & de Danemarck faisoient pour la paix.

Cependant Oxenstiern pour faire voir qu'au fond il n'avoit aucun éloignement pour la paix, conféra avec les Principaux des Cercles & leur demanda s'ils vouloient délibérer entre

eux ſur le pouvoir que le Directeur Général devoit avoir pour conclure un accommodement, ſur le choix que l'on feroit des Médiateurs, & ſur l'offre que faiſoit l'Empereur de conclure une Trêve, en attendant la fin de la Négociation.

Les Députés des Cercles répondirent qu'ils n'avoient actuellement aucune commiſſion qui les autorisât à diſcuter ces différens points, & ils demanderent qu'on en remît l'examen à une autre Aſſemblée. Au reſte comme ils avoient des pouvoirs ſuffiſans pour ce qui concernoit la défenſe commune, ils conclurent à ce qu'on ſe réunît à cet égard, & la pluralité des voix fut pour la continuation de la guerre.

C'étoit bien auſſi le deſſein d'Oxenſtiern : mais il prétendoit, comme Directeur Général, avoir une autorité abſolue, telle précisément que l'avoit eu le Roi de Suede. Feuquiéres de ſon côté faiſoit tous ſes efforts pour reſtraindre le pouvoir du Chancelier, & donner à la Cour de France tout l'honneur des principales réſolutions que l'on devoit prendre dans cette Aſſemblée. Il ſe donna à ce ſujet beaucoup

de mouvemens, & enfin il réuſſit à faire établir un Conſeil, ſans l'avis duquel le Directeur Général ne pouvoit rien décider. Oxenſtiern fit toutes ſortes de tentatives pour ſe ſouſtraire aux entraves que l'on mettoit à ſon autorité ; mais il fut enfin forcé de conſentir à l'établiſſement d'un Conſeil.

Cet arrangement ſe fit dans la derniere ſéance de l'aſſemblée d'Hailbron qui ſe tint le 9. d'Avril. On y dreſſa ce jour-là un Traité qui portoit que dans la vue de remettre le Corps Germanique en jouiſſance de ſes franchiſes, & pour rétablir une paix ſolide & conſtante dans l'Empire ; les Princes, les Députés des Villes & Etats aſſemblés à Hailbron avec les Ambaſſadeurs & Envoyés des Puiſſances confédérées avoient décidé :

Que l'on s'uniroit plus étroitement que jamais pour rétablir les Electeurs, les Princes & les Etats dans leurs anciens privileges, pour ſe défendre contre l'*Ennemi commun*, & contre les membres de la Ligue catholique.

Qu'à cet effet ils renouvelloient leur alliance avec la Couronne de Suede, & que les Confédérés s'aſſiſteroient *V. tome I. pag. 197.*

mutuellement pour parvenir à une paix qui aſſurât le rétabliſſement de l'ancienne liberté Germanique.

Qu'étant dans la néceſſité de continuer la guerre, ce qui ne ſe pouvoit faire ſans un Chef qui eût la direction générale de toutes les affaires, l'Aſſemblée, en conſéquence de la recommandation de Sa Majeſté Très-Chrétienne & en conſidération des ſervices que le feu Roi de Suede avoit rendus à l'Allemagne, prioit Son Excellence Axel Oxenſtiern Chancelier & Plénipotentiaire de la Couronne de Suede, de ſe charger de la conduite des affaires. On ajouta que pour ſoulager Son Excellence dans une adminiſtration auſſi pénible, on avoit cru devoir nommer un Conſeil
Ibid. par l'avis duquel le Directeur général
p. 108. décideroit de toutes les affaires importantes, mais qu'on n'entendoit pas pour cela lui ôter la liberté de prendre par lui même les dernieres réſolutions en ce qui concernoit la guerre.

On régla de plus qu'aucun des Confédérés ne pourroit, ſans le conſentement des autres, traiter de la paix avec l'*Ennemi commun* : que nul Prince ni Etat Proteſtant ne pourroit garder la neutralité, & que ceux qui le feroient

ſeroient regardés comme ennemis : que les Confedérés entretiendroient les troupes, & que les Officiers & les Soldats prêteroient ferment à la Couronne de Suede & aux Princes & Etats de la Confédération.

Tout cela formoit neuf articles dont le dernier portoit que les Princes & Etats de l'Union Proteſtante s'employeroient de tout leur pouvoir pour maintenir la Couronne de Suede dans la poſſeſſion des Places qu'elle occupoit dans l'Empire, & qu'on l'en feroit jouir juſqu'à la fin de la guerre.

Le même jour Oxenſtiern & Feuquiéres conclurent enſemble le Traité d'union entre la France & la Suede. Le Chancelier avoit eu quelque peine à s'y déterminer. Il ſçavoit cependant que dans les conjonctures actuelles, il lui étoit impoſſible de faire valoir lui ſeul auprès de l'Electeur de Saxe & de quelques autres Princes Proteſtans, l'autorité que les Cercles venoient de lui accorder ; mais auſſi il ſentoit bien que cette même autorité pouvoit être réduite à peu de choſe, lorſque la France trouveroit ſon intérêt à la reſtraindre.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre n'avoit

pas peu contribué à le fortifier dans ses irrésolutions. Il lui avoit insinué que des Protestans ne devoient pas trop se fier à des Catholiques, & il lui avoit fait entrevoir qu'il trouveroit toujours plus de ressources dans l'assistance que l'Angleterre & la Hollande lui promettroient. Peut-être ces réfléxions eussent-elles formé un obstacle au Traité, mais les troubles d'Angleterre, la mésintelligence du Roi * avec le Parlement, le peu de crédit de ce Prince, qui affectionnant, comme il le devoit, le Palatin son beau-frere n'avoit cependant jamais pu rien faire en sa faveur; tout cela fit pancher Oxenstiern pour la France: l'argent de cette Couronne, les sollicitations de Feuquiéres, acheverent de dissiper les obstacles, & le Chancelier vit clairement qu'il ne pouvoit rien

* C'étoit Charles I. fils de Jacques I. On ne pouvoit rien espérer de la part de ce Monarque. C'étoit un Prince foible & irrésolu. *Le cours entier du regne de ce Roi*, dit le célébre Burnet Evêque de Salisburi, *tant dans le tems de guerre que dans celui de paix, ne fut que fautes. Et l'on disoit que ce Prince n'avoit point de justes idées des choses.* Par une révolution dont il n'y avoit point encore eu d'exemple, on lui nomma des Commissaires pour le juger sur des Chefs d'accusations qu'on lui intentoit, & il fut condamné à avoir la tête tranchée. Il fut exécuté à Witehal le neuf Février 1649.

faire de mieux que de s'unir étroitement avec les François.

On ne fit point alors un nouveau Traité, on renouvella ſimplement celui qui avoit été conclu avec le feu Roi de Suede à Bernwald dans l'Electorat de Brandebourg au mois de Janvier 1631.

L'objet principal de ce Traité étoit un engagement réciproque de défendre les Alliés des deux Couronnes, de faire reſtituer aux Princes les Etats qu'on leur avoit enlevés, & de travailler à rendre la paix à l'Empire. La Couronne de Suede s'obligeoit d'entretenir en Allemagne une armée de trente mille hommes d'infanterie & de ſix mille de cavalerie : la France devoit fournir un million pour les frais de la guerre. On accorda aux Princes de la Ligue catholique, & nommément au Duc de Baviere, la liberté de demeurer neutres, & enfin on ſtipula que lorſque l'on feroit la paix générale, les deux Couronnes alliées ſeroient garantes des articles qui y ſeroient arrêtés.

Dès que cette affaire fut terminée, Feuquiéres en inſtruiſit Sa Majeſté & demanda la ratification de ce Traité :

enſuite il partit d'Hailbron vers la fin du mois d'Avril pour aller trouver les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & leur faire ratifier ce qui venoit d'être conclu dans l'Aſſemblée des Cercles.

Il ſe doutoit bien que la viſite qu'il alloit rendre à l'Electeur de Saxe n'auroit pas un grand ſuccès par rapport à la ratificatoin qu'il alloit lui demander; mais il avoit un autre objet qui le déterminoit à ſe rendre au plutôt auprès de ce Prince. Il ſçavoit que cet Electeur venoit d'avoir avec deux Miniſtres de l'Empereur une entrevue qui avoit été ménagée par le Chancelier du Landgrave de Heſſe, gendre de l'Electeur. Il ſçavoit de plus quelques détails de ce qui s'étoit paſſé dans cette conférence, & entr'autres qu'il s'y étoit agi de travailler à conclure un Traité de paix ſans y faire aucune mention de Roi de France. C'étoit en partie l'ouvrage du Roi de Danemarck, qui toujours plein du projet de ſe rendre Médiateur, venoit d'indiquer à ce ſujet une Aſſemblée à Breſlaw.

Il étoit d'autant plus important de traverſer au plutôt cette entrepriſe, qu'indépendamment de l'eſpece d'affront qu'on auroit fait à la France, en

en concluant la paix sans sa participation, il y auroit eu à craindre, ou pour mieux dire, il étoit évident que l'Empereur n'auroit pas manqué de fournir des troupes au Duc de Lorraine & au Duc d'Orleans, qui l'un & l'autre n'attendoient qu'une occasion pour faire irruption en France : le premier, pour rentrer dans les Places qu'on lui avoit fait céder ; le second, pour obtenir son rétablissement & celui de la Reine Mere.

Telles furent les raisons qui engagerent Feuquiéres à se rendre au plutôt à Dresde. Il y arriva le 19 de Mai, & dès le lendemain il eut une Audience dans laquelle il reçut plus de politesses que de marques de confiance. Il est vrai que Feuquiéres qui vouloit sonder insensiblement les intentions de l'Electeur, lui fit d'abord ses propositions de maniere que le Prince pouvoit ou répondre clairement, ou éluder le point de la difficulté. L'Electeur prit ce dernier parti : cependant à la fin de l'Audience, il promit à l'Ambassadeur de lui faire sçavoir incessamment par ses Ministres ses intentions plus en détail. *V. Tom. 1. pag. 226.*

Effectivement quelques jours après

Miltitz & Timæus, l'un & l'autre Conseillers intimes de l'Electeur vinrent trouver Feuquiéres, & eurent avec lui une assez longue conférence, dans laquelle, à l'exemple de leur Maître, ils commencerent par affecter de s'en tenir toujours à des propositions générales. L'Ambassadeur qui vouloit une décision, s'énonça alors d'une façon plus précise & exposa en peu de mots les articles de sa Commission.

Il demanda 1°. que l'Electeur de Saxe ratifiât le Traité d'Hailbron. 2°. Qu'il se joignît à l'alliance renouvellée avec la Suede. 3°. Qu'il se déclarât pour la médiation du Roi de France, si l'on traitoit de la paix. 4°. Qu'il fît la même chose pour la convocation de l'Assemblée où l'on recevroit les propositions de paix à l'exclusion du Roi de Danemarck. 5°. Qu'il promît de tenir les conventions qui avoient été réglées à Leipsick dans le tems qu'on y avoit formé la Confédération Protestante. Feuquiéres appuya chacun de ces articles de raisons convainquantes, & remit le tout par écrit aux Conseillers du Prince.

Deux jours après ces mêmes Conseillers revinrent trouver Feuquiéres,

& lui rapporterent la réponſe de l'Electeur. Elle portoit en ſubſtance, qu'il n'approuveroit jamais l'Aſſemblée d'Hailbron ; que par rapport à la ſeconde propoſition, il ne pouvoit y répondre qu'après avoir vû quel ſeroit le ſucces de l'Aſſemblée que le Roi de Danemarck avoit convoquée ; parce que c'étoit un engagement qu'il avoit pris avec ce Prince. A l'égard de la Confédération de Leipſick, il proteſta, qu'il y reſteroit toujours inviolablement attaché, & qu'il ne mettroit point les armes bas, que l'on ne fût parvenu à faire une paix ſolide & conſtante dans l'Empire.

Feuquiéres ſurpris d'une telle réponſe ne voulut cependant pas trop inſiſter ſur les propoſitions qu'il avoit faites. Il obſerva ſeulement à l'égard de l'Aſſemblée convoquée par le Roi de Danemarck dont l'Electeur vouloit attendre la déciſion, que cette diſpoſition du Prince ne ſembloit pas fondée ſur la prudence, ſurtout lorſqu'il y avoit une alliance propoſée par Sa Majeſté Très-Chrétienne. Il fit voir que de quelque façon que les affaires tournaſſent, le Roi de France ſe trouveroit toujours offenſé de ce qu'on au-

roit paru s'en défier, & il ajouta que non-seulement Sa Majesté, mais en général tous les membres de la Confédération étoient dans le plus grand étonnement de voir qu'un Electeur qui, après avoir témoigné autrefois tant de déférence & de soumission pour l'Empereur, en avoit cependant été si maltraité, osât se hazarder encore une fois à se trouver aux mêmes termes où il s'étoit vu dans le tems que le Roi de Suede étoit venu le seconder si à propos. Feuquiéres en finissant conjura les deux Ministres de représenter vivement à leur maître combien sa conduite seroit blâmée, & combien il deviendroit odieux à ceux de son parti dont il risquoit d'occasionner la ruine.

Ces Ministres ayant fait rapport à l'Electeur de ce que Feuquiéres venoit de leur communiquer, retournerent dès le lendemain trouver l'Ambassadeur. Ils lui avouerent que le Prince leur maître avoit été frappé de ses remontrances; qu'il sentoit bien l'embarras où il alloit se jetter, mais que la nécessité des conjonctures l'avoit contraint d'écouter les propositions du Roi de Danemarck; que cependant il pourroit trouver jour à s'en déta-

cher, si Sa Majesté Très-Chrétienne vouloit l'assister de quelque argent; & afin de faire voir qu'il parloit naturellement & qu'il ne prétendoit point chicaner sur la somme, ils demanderent tout uniment de sa part cent mille Richsdales, c'est à peu près cent mille écus de notre monnoie. Feuquiéres charmé de cette ouverture, répondit que quoiqu'il ne fût point autorisé à consentir à un tel engagement, il osoit néanmoins prendre sur lui d'assurer que la somme seroit fournie à ce Prince, & il promit d'en écrire en Cour au plutôt

Feuquiéres voyant les choses en si bon train, se préparoit à quitter Dresde pour passer à Berlin, lorsqu'il reçut une visite de l'Ambassadeur d'Angleterre qui le confirma encore dans l'espérance qu'il avoit de voir bientôt l'Electeur accéder au Traité d'Hailbron.

On voit par la Lettre que Feuquiéres écrivit au Roi en lui rendant compte de cette visite, que l'Ambassadeur Anglois avoit parlé, non en Négociateur réservé, mais comme un homme qui ne demandoit qu'à ouvrir son cœur. Ce n'est pas qu'il fût naturelle- *V. Tom. I. pag. 237.*

ment indiſcret, mais il aimoit à boire, & il ſe trouvoit dans une Cour où le Souverain qui buvoit beaucoup ſe faiſoit un plaiſir d'avoir l'Ambaſſadeur pour lui tenir tête. La premiere fois que l'Anglois vint voir Feuquiéres, c'étoit en ſortant d'un repas ou plutôt d'une débauche qui avoit duré ſix à ſept heures, & il y parut un peu dans les propos avantageux qu'il tint dans cette viſi e. Il aſſura qu'il avoit tout crédit ſur l'eſprit de l'Electeur; qu'il ſe faiſoit fort de le faire conſentir à s'unir à l'Aſſemblée d'Hailbron; qu'à l'égard du Roi de Danemarck, il en faiſoit tout ce qu'il vouloit, & qu'il ſçauroit bien l'engager, ſi on vouloit, à rompre l'Aſſemblée de Breſlaw.

Il preſſa enſuite vivement Feuquiéres de s'ouvrir à lui au ſujet du Prince Palatin. L'objet de la miſſion de l'Anglois étoit de demander le rétabliſſement du jeune Prince dans les biens de ſon pere & même dans la dignité Electorale qui lui appartenoit de droit, & dont cependant il ſe trouvoit éloigné par le decret de l'Empereur qui avoit privé le Palatin ſon pere de l'Electorat pour le tranſporter au Duc de Baviere. Il inſiſta avec vivacité ſur cet

article : il dit que le Roi ſon maître avoit réſolu de protéger ce Prince ſon parent, & même de pouſſer les choſes à toute extrémité. *Là-deſſus*, ajoute Feuquiéres, *Il ſe mit à faire pluſieurs diſcours aſſez mal ſuivis par leſquels il prétendoit me faire connoître que de cela ſeul dépendoit la proſpérité des affaires d'Allemagne.*

La propoſition de l'Anglois étoit d'autant plus embarraſſante, que la France qui étoit aſſez portée pour le Palatin, avoit cependant reconnu le Duc de Baviere pour Electeur ; & il y avoit même une eſpece de confédération entre Sa Majeſté & ce Prince. Feuquiéres éluda la difficulté, en repréſentant qu'il falloit d'abord terminer l'Union d'Hailbron, empêcher le Roi de Danemarck de prendre aucun parti déciſif à Breſlaw, régler encore d'autres affaires, & qu'enſuite en demandant une Aſſemblée des Electeurs, on y traiteroit des affaires du Palatin, & qu'alors Sa Majeſté Très-Chrétienne y enverroit des Ambaſſadeurs avec toutes les inſtructions néceſſaires ; mais qu'actuellement il ne pouvoit lui rien dire de plus, parce qu'il n'avoit aucune commiſſion à cet égard.

Feuquiéres un peu inquiet de l'ascendant que cet Ambassadeur paroissoit avoir sur l'Electeur, & appréhendant que malgré le peu de penchant que ce Prince avoit pour le Traité d'Hailbron, il ne se rendît cependant aux instances de l'Anglois dans ces momens où le vin le mettoit en humeur, il crut devoir prendre des mesures pour empêcher que l'Ambassadeur ne s'en prévalût. Il envoya prier Miltirz de venir lui parler & lui recommanda d'avoir attention, au cas que son maître accédât au Traité d'Hailbron, de notifier que c'étoit par déférence pour le Roi & sur les représentations que Sa Majesté lui avoit fait faire.

La chose rapportée à l'Electeur, ce Prince fit dire à Feuquiéres qu'il pouvoit être assuré que dans tout ce qui se passeroit, le Roi seroit toujours nommé le premier, comme étant le Prince qu'il se faisoit un devoir de respecter au-dessus de tout.

Feuquiéres étoit sur le point de partir de Dresde pour aller à Berlin, lorsqu'un Officier vint de la part de l'Electeur lui faire part d'une trêve que Arnheim Général des troupes de ce Prince en Silesie, venoit de conclure

pour quinze jours avec les Impériaux. Cette trêve avoit commencé le 8 de Juin & devoit finir le 22. Feuquiéres étonné de cette nouvelle chargea l'Officier de faire obſerver à l'Electeur qu'une trêve concluë dans un tems où ce Prince faiſoit tant de difficultés pour approuver l'Aſſemblée d'Hailbron, tandis que d'un autre côté il conſentoit à l'Aſſemblée que le Roi de Danemarck avoit convoquée à Breſlaw, ne pouvoit manquer de déplaire aux Princes & aux Etats de l'Union Proteſtante, & qu'en conſéquence ils pourroient prendre de concert des réſolutions qui ſeroient entierement préjudiciables à Son Alteſſe Electorale. Il recommanda de plus à cet Officier de prier le Prince de ſa part de lui faire ſçavoir ce qu'il pourroit mander au Roi ſur cette trêve, afin que Sa Majeſté fût en état de prendre un parti.

L'Officier revint preſque ſur le champ trouver Feuquiéres & lui rapporta une réponſe, qui bien loin de l'aider à prendre un parti, faiſoit ſeulement connoître l'embarras où ſe trouvoit l'Electeur. Ce Prince parloit de la trêve que ſon Général venoit de conclure comme d'une choſe qui

s'étoit faite sans sa participation. Il assuroit même que s'il n'y avoit pas eu déja quelques jours d'écoulés, il l'auroit sur le champ révoquée. Il promit qu'il feroit sçavoir sur cela ses intentions à son Général, & qu'il lui défendroit de prolonger cette trêve au-delà du tems qu'on y avoit fixé.: du reste il ne s'expliqua pas davantage.

Sur cette réponse Feuquiéres fit dire à l'Electeur que dans les conjonctures où l'on se trouvoit, il étoit important que Son Altesse informât par écrit ses Alliés & ses voisins de ce qu'elle venoit de lui faire sçavoir, de peur que Walstein qui étoit à la tête des troupes Impériales, ne tournât cette trêve à son avantage & qu'il ne fît courir le bruit d'un accommodement prochain, ce qui indisposeroit vivement tous les Princes de l'Union Protestante.

Feuquiéres qui avoit soupçonné d'abord l'Electeur de dissimulation, lorsque ce Prince avoit assuré qu'il n'avoit point été prévenu au sujet de la trêve, reconnut bientôt la vérité, lorsqu'il fut informé de la maniere dont la chose s'étoit passée entre Arnheim & Walstein.

Ce dernier qui commandoit les Im-

périaux en Siléſie aiant eu lieu de préſumer qu'il ſe formoit contre lui un orage à la Cour de Vienne, & ſe croyant à la veille d'être dégradé une ſeconde fois, réſolut de ſe précautionner contre tout évenement. Il forma le deſſein de ſe ſervir des troupes qu'il commandoit pour ſe rendre maître de la Siléſie & des Provinces voiſines, & même de ſe mettre une Couronne ſur la tête, en ſe faiſant élire Roi de Bohême.

Ce vaſte projet ne pouvant réuſſir ſans le ſecours des Puiſſances qui étoient intéreſſées à l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, il crut devoir ſonder d'abord les diſpoſitions des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, d'Oxenſtiern pour les Suedois, & de Feuquiéres pour la France, afin de ſçavoir ſur qui il pourroit compter, lorſqu'il ſe déclareroit contre l'Empereur.

Son deſſein étant de commencer par les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, il s'avança vers la Siléſie où les Généraux de ces Princes étoient à la tête de leurs troupes. Ceux-ci qui ne ſçavoient rien de ſes intentions ſe préparerent à le bien recevoir : ils réſolurent même de lui livrer bataille,

dès qu'il entreroit en Siléſie : mais Walſtein ſçut ſi bien ſe retrancher qu'il ne fut pas poſſible de l'attaquer avec ſuccès. Peu après il parut en bataille à la vue des ennemis, tout ſembloit ſe diſpoſer à une action, on commença même les eſcarmouches avec beaucoup de vivacité, mais dans le tems qu'il paroiſſoit qu'en alloit en venir aux mains, Walſtein fit dire à Arnheim Général Saxon que, s'il vouloit accepter une Conférence à l'inſtant, il apprendroit bien des choſes qui pourroient lui faire d'autant plus de plaiſir qu'elles tendoient au bien général de l Empire.

Arnheim ayant fait part de cette démarche au Général des troupes de Brandebourg & à quelques Officiers Généraux Suedois, ils lui conſeillerent de ſe rendre au plutôt près de Walſtein & s'offrirent même de l'accompagner. Le Général Saxon accepta leur offre & alla avec eux trouver Walſtein. Celui-ci leur parla ouvertement du deſſein qu'il avoit de conclure la paix avec la Suede & les Princes Proteſtans : il promit d'ailleurs de donner toute ſatisfaction aux Princes confédérés & il ajouta, en parlant à demi-bas à l'oreille d'un des Officiers

Le Vaſſ. Hiſt. de Louis XIII. liv. 35.

Suedois : *Si l'Empereur ne veut pas faire les choſes de bonne grace, nous ſçaurons bien l'y contraindre.*

Arnheim qui n'avoit, non plus que les autres, aucun pouvoir de ſuivre une négociation de cette conſéquence propoſa une armiſtice de quinze jours, pendant laquelle chacun informeroit ſes maîtres de ce qui venoit de ſe paſſer. Ce fut ainſi que l'Electeur de Saxe fut informé de la trêve, dont il envoya faire part à Feuquiéres, comme je viens de le dire. On voit qu'il avoit raiſon d'aſſurer qu'elle s'étoit faite ſans ſa participation.

Dans l'intervalle de cette trêve l'Electeur de Saxe, celui de Brandebourg, Oxenſtiern, Feuquiéres lui-même furent informés de toute l'étendue des projets de Walſtein. Il prétendoit 1°. remettre la maiſon Palatine en poſſeſſion de l'Electorat dont on l'avoit dépouillée, & lui faire en même tems reſtituer tous ſes biens. 2°. Donner aux Proteſtans de Bohême toute liberté de Religion. 3°. Faire rappeller tous les Exilés, & enfin pour récompenſe il demandoit pour lui la Couronne de Bohême, & de plus le Duché de Moravie, à la place duquel il

céderoit celui de Meckelbourg qu'il tenoit de l'Empereur.

Ces propoſitions ne firent pas tout l'effet que Walſtein s'en étoit promis. Il n'eut d'abord aucune réponſe de la part des Electeurs : ce n'eſt pas qu'ils ne fuſſent flattés de voir les Princes de leur parti réintégrés dans leurs Etats ; mais d'un autre côté le degré d'élévation , auquel aſpiroit l'ambitieux Walſtein , n'étoit nullement de leur goût , & ils auroient été très-fâchés de voir ſur le Thrône de Bohême un homme , qui par lui-même n'étoit que ſimple Gentilhomme.

Pour ce qui eſt d'Oxenſtiern , il ne voulut entendre aucune des propoſitions de Walſtein ; il les rejetta toutes, comme n'étant que l'ouvrage de l'artifice & de la diſſimulation : il crut en un mot que ce Général ne cherchoit qu'à gagner du tems pour ſe fortifier, & que s'il penſoit à la paix , ce n'étoit que pour travailler à chaſſer les Suedois de l'Allemagne.

Feuquiéres ne fit pas de même. Le Comte de Kinski Seigneur de Bohême, réſident à Dreſde , ami & confident de Walſtein , lui étant venu faire part des projets de ce Général , il l'écouta

très-sérieusement & le chargea même de remettre à son ami un long Mémoire, dans lequel, après avoir exposé les différens obstacles qui pouvoient empêcher la réussite de ses desseins, il lui faisoit de nouvelles propositions en conséquence desquelles il lui promettoit une protection entiere tant de la part du Roi que de celle de l'Union Protestante.

Cependant malgré ces avances, Feuquiéres pressentoit que le projet de Walstein pourroit bien ne pas réussir. Il sçavoit que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, outre l'éloignement qu'ils avoient pour l'élévation d'un particulier qu'ils n'auroient jamais voulu voir leur égal & encore moins au-dessus d'eux, avoient encore des raisons particulieres concernant la Bohême en elle-même : l'un demandoit pour lui une bonne partie de cet Etat, l'autre vouloit avoir la Siléfie. Dès-là aucun des deux ne vouloit voir cette Couronne sur la tête d'un homme capable de leur disputer leurs prétentions. Une autre idée qu'avoit Feuquiéres, c'est que cette intrigue manqueroit d'elle-même pour avoir été communiquée à trop de personnes. Il

étoit effectivement bien difficile qu'une affaire d'une telle importance qui auroit dû être traitée avec le plus grand secret, ne fût bientôt éventée & qu'elle n'attirât les plus grands malheurs sur celui qui en avoit formé le projet.

Feuquiéres en écrivit néanmoins à la Cour. Le Cardinal de Richelieu flatté de l'idée d'une révolution qui alloit ruiner les affaires de l'Empereur, fit toute la diligence possible pour tirer parti des dispositions de Walstein. Feuquiéres reçut bientôt du Roi un ample pouvoir de traiter avec ce Général, & de prendre avec lui les engagemens les plus capables de flatter son ambition, jusqu'à promettre même de lui donner un degré d'élévation plus considérable encore que la Couronne de Bohême. *J'ai un contentement particulier*, disoit le Roi, en écrivant à Feuquiéres, *de ce que vous m'écrivez sur le sujet de Fridland* (a). *J'employerai très-volontiers la puissance de mes armes & de mes bons amis avec toute mon autorité pour le faire élire Roi de Bohême, & même le porter plus haut.*

Voyez tome I. p. 258.

Cette Lettre qui est datée du 19. de

(a) Walstein avoit été gratifié par l'Empereur des Duchés de Fridland & de Meckelbourg. On l'appelloit communément, *le Duc de Fridland.*

Juin fut bien-tôt ſuivie d'un Mémoire instructif de la compoſition du Capucin Joſeph. On y preſcrivoit à Feuquiéres la conduite qu'il devoit tenir avec Walſtein, & les ſommes qu'il pouvoit lui offrir. Ce Mémoire regardoit auſſi l'Electeur de Saxe avec lequel on paroiſſoit diſpoſé à ne point ménager l'argent, ſi ce moyen pouvoit le déterminer à faire ce que l'on ſouhaitoit de lui. On faiſoit en même-tems les plus grands éloges de Feuquiéres, dont on louoit la conduite, le zele, la diſcrétion, la ſagacité, & par la maniere dont le Roi & ſes Miniſtres dreſſoient leurs inſtructions, on voit que c'étoit moins pour lui preſcrire les démarches qu'il avoit à faire, que pour lui propoſer des ouvertures ſur leſquelles on s'en rapportoit abſolument à ſa prudence. *Tom. II. pag. 1. & ſuiv.*

La Négociation entamée avec Walſtein prolongea le ſéjour de Feuquiéres à Dreſde. Le Comte de Kinski qui étoit le confident du Général Autrichien réſidoit depuis du tems auprès de l'Electeur de Saxe, & c'étoit par le moyen de ce Comte que Walſtein & Feuquiéres communiquoient enſemble. D'ailleurs on eſpéroit de jour à autre que

l'Electeur lui-même se joindroit à la cause commune : les cent mille Rischdales que l'on promettoit de lui donner avoient fait impression, & l'on comptoit le voir enfin se décider bientôt. Cependant, loin de prendre un parti, ce Prince continua à tenir la conduite la plus équivoque, & pendant que d'un côté, il se préparoit à un accommodement avec la maison d'Autriche, il avoit fait reprendre les armes à ses troupes & agissoit en guerre ouverte contre l'Empereur.

Feuquiéres ennuyé de perdre ainsi son tems, résolut d'abandonner ce Prince à ses réflexions, & de passer à la Cour de Brandebourg, pour y remplir auprès de l'Electeur l'objet de sa négociation. Il se rendit donc à Berlin, où il ne trouva nul obstacle aux projets dont il étoit chargé. L'Electeur promit d'entrer dans l'alliance que la France & la Suede venoient de renouveller à Hailbron : il s'engagea de plus à ne faire aucun traite que par la médiation du Roi de France, & de n'envoyer des Ministres à l'Assemblée que le Roi de Danemarck avoit convoquée à Breslaw, que pour y entendre ce qui seroit proposé.

En reconnoiſſance de diſpoſitions auſſi favorables, Feuquiéres aſſura l'Electeur que le Roi auroit une attention particuliere aux intérêts de la maiſon de Brandebourg, & particulierement en ce qui pourroit regarder la ſucceſſion de Cleves & de Juliers. Il auroit bien voulu que ce Prince eut fait publiquement une déclaration du parti qu'il prenoit, mais l'Electeur repréſenta à Feuquiéres, que vivant, comme il faiſoit, depuis long-tems dans la plus étroite union avec l'Electeur de Saxe, il vouloit auparavant conférer avec lui. Il promit même de l'engager à entrer dans l'alliance d'Hailbron, & ſur ce que Feuquiéres lui dit qu'il comptoit retourner dans peu à Dreſde, l'Electeur nomma à l'inſtant un de ſes Miniſtres pour y aller auſſi de ſa part, afin de ſuivre de concert cette négociation.

Feuquiéres en retournant à Dreſde paſſa chez le Prince d'Anhalt, & vit en même-tems pluſieurs autres Princes du Cercle de la haute Saxe pour les preſſentir, avant que l'Electeur de Saxe les conſultât, & leur faire connoître les bonnes intentions du Roi à leur égard. Il les trouva tous égale-

ment bien diſpoſés, de ſorte qu'il ſe rendit à Dreſde dans la confiance que les ſentimens de ces Princes, & en particulier celui de l'Electeur de Brandebourg, détermineroit le Saxon à ſe joindre à eux.

1633. Il arriva à Dreſde le 23. de Juillet, & y trouva tout en rumeur. Deux évenemens d'une eſpece bien différente y occaſionnoient les plus grands mouvemens. La trêve qu'Arnheim avoit concluë avec Walſtein étant expirée, on avoit repris les armes, & deux mille chevaux de l'armée Impériale ayant ſubitement fait une irruption en Saxe, s'étoient avancés ſi près de Dreſde, que le canon de la Place en avoit tué pluſieurs, après quoi les Impériaux s'étoient retirés.

Cette irruption s'étoit faite dans le tems préciſément que l'on attendoit le Duc d'Holſtein, gendre de l'Electeur, qui devoit arriver le 24. avec toute ſa famille. L'Electeur ſe préparoit à aller au-devant en grande cérémonie, & l'on diſpoſoit tout à Dreſde pour lui faire la plus belle réception qu'il ſeroit poſſible.

Ces différentes conjonctures avoient mis les eſprits dans une eſpéce de dé-

ſordre, de façon que lorſque Feuquiéres arriva, bien loin d'être reçu comme il convenoit à ſa dignité, il ne put pas ſeulement trouver un logement dans la Ville; il fut contraint d'en prendre un dans le Fauxbourg. Ce ne fut pas tout : le lendemain il fit notifier ſon arrivee à l'un des principaux Miniſtres de l'Electeur, & lui demanda d'être logé ; il n'en reçut aucune réponſe. Le Maréchal des Logis du Prince vint cependant le trouver, comme étant chargé de le placer, mais cela ſe fit de très-mauvaiſe grace. Cet Officier paſſa une partie de la journée à parcourir les rues de Dreſde avec les gens de Feuquiéres, cherchant un logement & n'en trouvant point, excepté quelques maiſons, abandonnées la plûpart, parce que la peſte y avoit été ; il y avoit même encore des malades dans quelques-unes : ce fut-là que le Maréchal des Logis propoſa de loger l'Ambaſſadeur, ſans même ſe donner la peine d'y entrer pour voir ſi l'endroit étoit pratiquable. *Tom. II. pag. 43.*

Feuquiéres indigné renvoya le lendemain dire au Miniſtre que, ſi dans le jour même on ne lui donnoit ſatisfaction, il partiroit le jour ſuivant

ſans voir l'Electeur. Cette menace fit quelque effet. Le Miniſtre vint lui faire beaucop d'excuſes de n'avoir pû lui rendre ſes devoirs. Il prétexta des embarras infinis, occaſionnés tant par l'irruption des troupes Impériales qui avoient fait entrer dans la Ville beaucoup de monde, que par l'arrivée du Duc d'Holſtein pour lequel il avoit fallu employer quantité de logemens, ce qui les avoit rendus extrêmement rares.

Ces excuſes furent mal reçues. Feuquiéres, à propos des égards que l'on avoit eus pour le Duc d'Holſtein, dit au Miniſtre qu'il devoit ſçavoir que ce Prince ne pouvoit avoir de préfé-
Ibid. rence ſur un Ambaſſadeur extraordi-
45. 46. naire du Roi de France, qui par tout devoit avoir le pas ſur un Duc d'Holſtein, & enfin il lui ſignifia que ſi dans le jour il n'étoit logé, il partiroit dès le ſoir même.

Le Miniſtre tâcha de l'appaiſer, en lui promettant qu'il alloit donner ſes ordres; il lui demanda même ſon Fourier pour l'aider à choiſir le logement le plus convenable. Feuquiéres répondit fierement qu'il n'enverroit perſonne de ſes Domeſtiques, & qu'il

étoit trop indécent qu'on les eût déja vu courir de rues en rues pour lui chercher une maiſon ; qu'ainſi l'on n'avoit qu'à ſe donner la peine de lui en marquer une, & qu'alors il enverroit voir, ſi elle lui convenoit. Le Miniſtre Saxon voyant la fermeté de Feuquiéres ne répliqua que pour l'aſſurer que dans le jour même il auroit lieu d'être content : en effet la choſe fut exécutée & Feuquiéres entra ſur le ſoir dans la Ville.

Il n'eut pas ſujet d'être fort content de ce qui ſe paſſa dans la ſuite. Trois jours s'écoulerent ſans recevoir aucune nouvelle de l'Electeur. Enfin un Dimanche matin ce Prince lui accorda une audience, dans laquelle ils confererent, de part & d'autre, avec beaucoup de froideur. Sur la fin, Feuquiéres preſſant l'Electeur de déclarer le parti qu'il prendroit en conſéquence de ce que l'Electeur de Brandebourg lui avoit fait ſavoir par ſon Miniſtre ; ce Prince répondit que dans peu il lui feroit connoître ſes intentions.

Effectivement, dès le même jour, quelques députés du Prince ſe rendirent, l'après-midi, chez Feuquiéres.

Cette diligence lui fit croire d'abord que l'Electeur avoit enfin envie de se décider ; mais dès les premieres paroles, il reconnut mieux que jamais, qu'il seroit impossible de rien conclure avec un Prince de ce caractere.

Ces Députés lui dirent qu'ils venoient pour entendre les propositions qu'il avoit à faire à leur Maître. Feuquiéres étonné, répondit séchement qu'il n'étoit point venu pour faire aucune proposition, mais pour recevoir celles que l'Electeur devoit avoir à lui communiquer. Il ajouta que dans le tems de son premier voyage, il s'étoit expliqué assez clairement pour que S. A. pût savoir à quoi s'en tenir, & que d'ailleurs ce Prince devoit être suffisamment informé de ce dont il s'agissoit par la conférence qu'il avoit eue avec le Ministre de l'Electeur de Brandebourg.

En effet, ce Ministre qui étoit arrivé à Dresde le jour même que Feuquiéres alloit quitter le fauxbourg pour prendre un logement dans la ville, avoit eu audience de l'Electeur dès le lendemain ; ainsi ce Prince n'ignoroit nullement ce qui faisoit l'objet

l'objet actuel du ſecond voyage de l'Ambaſſadeur. Feuquiéres le fit bien ſentir aux Députés ; de ſorte que ſans vouloir entrer dans un plus long détail, il leur dit, en les congédiant, qu'il attendroit la réponſe que l'Electeur feroit au Miniſtre de Brandebourg, & qu'enſuite il s'expliqueroit.

Deux jours ſe paſſerent ſans recevoir aucune nouvelle. Sur le ſoir du deuxiéme jour, le Docteur Hoé *, vint rendre viſite à Feuquiéres, comme de lui-même, & parla long-tems ſur les affaires courantes. Il aſſura l'Ambaſſadeur des bonnes intentions

* Matthias Hoë de Hoënegg ſieur de Gonsdorff & de Lunckwitz né à Vienne en 1608. fut d'abord Miniſtre Luthérien. Il paſſa en Saxe en 1602. pour y prêcher devant l'Electeur. Il fut ſucceſſivement Conſeiller Eccléſiaſtique, premier Prédicateur, & l'un des principaux Miniſtres de ce Prince. Ce fut lui qui négocia la ligue de l'Electeur de Saxe & du Landgrave de Heſſe avec l'Empereur contre la Couronne de Suede. Zelé Lutherien, il étoit également ennemi des Catholiques & des Calviniſtes, & compoſa contre les uns & les autres pluſieurs ouvrages très-emportés. On a de lui entr'autres, des Commentaires ſur l'Apocalypſe, dont M. Boſſuet parle en ces termes, *le Miniſtre principal de la Cour de l'Electeur de Saxe nommé Matthias Hohé fit débiter à Francfort un Livre dont le texte étoit*, le jugement & l'entiere extermination de la Proſtituée, de la Babylone Romaine, ou liv. VI. des Commentaires ſur l'Apocalypſe. *Le livre n'eſt pas moins outré, que le titre, &c.* M. Boſſuet Explic. de l'Apoc. pag. 2. de l'Avertiſſement. Hoë mourut à Dreſde le 4. Mars 1645.

du Prince, des obligations qu'il avoit au Roi de France, de la reconnoiſſance qu'il en conſervoit, & de l'inclination qu'il avoit pour le bien général du Corps Germanique.

Feuquiéres l'interrompit pour lui repréſenter que l'Electeur ne donnoit pas des marques bien ſenſibles des ſentimens qu'il diſoit avoir, & que pour lui (Ambaſſadeur) après la réception qu'on lui avoit faite, il n'auroit pas ſéjourné long-tems à Dreſde, s'il n'avoit eu des ordres très-précis d'inſtruire exactement S. M. de tout ce qui ſe négocieroit dans l'affaire dont il étoit chargé.

Il y eut encore d'autres viſites de la part des principaux Officiers de l'Electeur, qui furent toutes auſſi peu intéreſſantes que les premieres; à l'exception néanmoins qu'il apprit par l'un d'eux quelques particularités touchant l'intérieur de la Cour Electorale. On lui avoua que le Conſeil du Prince étoit aſſez mal compoſé; que la plûpart de ceux qui le formoient ne cherchoient que leur bien particulier, & nullement celui de leur Maître, & qu'ils s'embarraſſoient peu de commettre ſa perſonne & ſa dignité,

pourvu qu'ils parvinssent à faire leurs propres affaires.

Feuquiéres voyant qu'il perdoit son tems dans une Cour où l'on ne savoit point se décider, partit de Dresde, & s'en alla à Leipsick, d'où il passa à Erfort, où il comptoit voir le Duc Guillaume de Saxe, dont il vouloit connoître les sentimens par rapport à l'assemblée d'Hailbron, & prendre en conséquence des mesures pour la pension que S. M. lui accordoit. Son dessein étoit d'aller aussi à Cassel, conferer avec le Landgrave de Hesse, pour la même affaire.

A l'égard de l'Electeur de Brandebourg, qui paroissoit toujours dans les meilleures dispositions, mais qui n'en exécutoit aucune, sous prétexte qu'il vouloit agir de concert avec l'Electeur de Saxe, Feuquiéres lui envoya de Leipsick le Baron de Rorté, auquel il donna par écrit une ample instruction, par laquelle il chargeoit ce Négociateur d'engager le Prince à délivrer au plutôt l'acte de son adjonction au Traité d'alliance renouvellé à Hailbron, & de lui faire sentir que les Princes & les Seigneurs de la Basse-Saxe étant actuellement as-

Tom. III pag. 78.

ſemblés pour la même fin, il étoit important pour lui d'entrer le premier dans cette alliance; parcequ'alors la qualité de chef des Confédérés lui feroit dévolue, & que ce feroit un nouveau motif qui détermineroit le Roi Très-Chrétien à lui donner à l'inſtant des marques ſenſibles de ſon amitié.

Feuquieres députa en même tems le ſieur d'Avaugour vers les Princes du Cercle de la Baſſe-Saxe pour les engager de la part du Roi à correſpondre à l'intention que S. M. avoit de contribuer au bien général de l'Allemagne, & de rétablir la liberté & les priviléges du Corps Germanique.

1633. Après avoir expedié ces ordres, Feuquiéres ſe rendit à Francfort, où il aſſiſta, le 5 de Septembre, à une aſſemblée ſolemnelle, dans laquelle il eut la ſatisfaction de voir les Princes & les Seigneurs des quatre Cercles de la haute Allemagne embraſſer la Confédération d'Hailbron.

Francfort devint alors ſa réſidence habituelle pendant toute la fin de cette année, & une bonne partie de la ſuivante. De là il entretenoit des relations dans les différentes Cours d'Al-

lemagne, & se donnoit des peines infinies pour vaincre les obstacles qui l'empêchoient de remplir l'objet de sa mission.

Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg lui causoient les plus grandes inquiétudes; le premier sur-tout dont la conduite équivoque ne pouvoit donner aucune espérance favorable pour l'union projettée. Ce Prince étoit en guerre avec l'Empereur, & cependant il ne pouvoit s'en détacher : il paroissoit prêt à se rendre aux avantages que la France lui proposoit; mais en même tems il refusoit de s'unir à elle, & faisoit les mêmes difficultés pour se joindre à la Suéde.

L'Electeur de Brandebourg ne paroissoit pas si indécis : il s'étoit même énoncé clairement, tant par rapport à la confédération d'Hailbron, qu'à l'égard de la France; mais il en restoit aux promesses, & ne faisoit aucune démarche en conséquence.

D'un autre côté, la négociation avec Walstein étoit encore un objet qui méritoit la plus grande attention; & Feuquiéres n'étoit pas peu embarrassé à former cette liaison telle qu'il la falloit pour porter les plus grands

coups à la Maison d'Autriche.

Le Cardinal de Richelieu & le Capucin Joseph comptoient beaucoup sur les mesures qu'ils prenoient avec Walstein. On avoit reçu de lui les paroles les plus solemnelles de rompre incessamment avec l'Empereur & de débaucher ses troupes. Le ministere de France ne ménageoit rien pour répondre aux vues de ce Général, & l'on croyoit déja voir l'Empereur harcelé de toutes parts, & poursuivi à outrance par un Capitaine determiné, dont les entreprises avoient eu jusqu'alors les succès les plus heureux.

C'étoit bien le projet de Walstein de ne point épargner la Maison d'Autriche, & en particulier la personne de l'Empereur. On voit par une Lettre de Feuquiéres, avec quelle confiance il promettoit, aussi-tôt après que la France & la Suéde auroient conclu avec lui, *de se déclarer dès le lendemain ouvertement, en se faisant proclamer Roi de Bohême, & en porter la nouvelle à l'Empereur, & le suivre en quelque endroit qu'il se retirât, fût-ce jusque dans les enfers*, &c.

Lettre à M. Bouthillier, tom. 1. pag. 215.

Walstein avoit donné les mêmes paroles à Oxenstiern : mais celui-ci les

regarda toujours comme un piége qu'on lui tendoit ; & il se tint sur la reserve, sans que les nouvelles qu'il recevoit journellement fussent capables de le faire revenir de ses premieres idées. D'ailleurs ce Ministre ayant des vues d'établissement en Allemagne, n'avoit garde de se prêter à l'élevation d'un homme qui dans ses arrangemens se proposoit d'éloigner les Suédois de l'Empire, après s'être servi d'eux pour parvenir à ses fins.

Feuquiéres n'avoit pas ajouté plus de foi qu'Oxenstiern aux propositions de Walstein : mais il n'avoit eu garde de les rejetter, à cause des avantages considérables que la défection de ce Général devoit apporter aux confédérés. Cependant il étoit toujours inquiet de la réussite. Cette affaire traînoit depuis trop long-tems, le secret étoit entre les mains de trop de monde, toutes raisons qui donnoient de justes sujets de crainte pour le succès : ce fut en effet ce qui fit échouer l'affaire, & qui fut cause de la perte de Walstein.

Ce Général, après avoir abandonné & repris, pendant plusieurs mois, sa

négociation, tant avec le Ministere de France, qu'avec les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & les Confédérés d'Hailbron, paroissoit enfin disposé à suivre l'avis de la Cour de France, qui étoit qu'il se fît au plutôt élire & couronner Roi de Bohême, parce-qu'aussi-tôt après il seroit soutenu par S. M. T. C. & par les Alliés : mais pour remplir ce hardi projet, il falloit commencer par s'assurer des troupes qu'il commandoit, sans cependant leur rien faire connoître de ses desseins, excepté quelques-uns des principaux Officiers sur lesquels il pouvoit compter.

Cette premiere tentative lui réussit assez bien. Il fut servi à propos par trois de ses intimes confidens; savoir, Tertski & Kinski ses beaux freres, & un autre Officier nommé Illo. Ceux-ci repandirent d'abord que Walstein dégouté du service de l'Empereur, à cause des mauvais offices que ses ennemis lui rendoient à la Cour de Vienne, avoit resolu de l'abandonner, & même de renoncer à tout emploi dépendant de S. M. Imp.

Les Officiers & les troupes qui avoient une considération & une af-

fection particuliere pour leur Général, donnerent dans ce piege : & loin de consentir à son éloignement, ils se récrierent sur le parti qu'il vouloit prendre & le conjurerent de ne pas les abandonner. Et sur ce qu'on leur fit entendre que Walstein ne demandoit pas mieux que de profiter de leurs bonnes dispositions, mais que se croyant à la veille d'être proscrit par l'Empereur, il étoit juste qu'il pourvût à sa sûreté contre des ennemis qui ne manqueroient pas de le traduire comme un rebelle, s'il refusoit de donner la démission de sa charge, au cas qu'on la lui demandât ; il n'y eut qu'une voix de la part des troupes. Officiers & soldats tous se déclarent en sa faveur & convinrent de lui prêter serment de fidélité, & même de souscrire un Acte par lequel ils certifieroient que Walstein avoit été contraint de céder aux instances des troupes qui l'avoient forcé de garder le commandement.

La chose fut exécutée comme on l'avoit résolu. Le 12. de Janvier il se tint à Pilsen une grande Assemblée, dans laquelle tous les Officiers tant généraux que subalternes jurerent obéissance à Walstein : mais parmi

ceux qui ſignerent cet engagement, il s'en trouva qui ne penſoient pas comme le grand nombre. Un Chevalier de Malthe Italien nommé Picolomini ſouſcrivit à l'exemple des autres : mais le jour même il alla trouver les Princes François & Matthias de Medicis neveux de l'Empereur, qui étoient alors à Pilſen, & leur révéla tout ce qui venoit de ſe paſſer. Ceux-ci en inſtruiſirent auſſi-tôt Sa Majeſté Impériale, qui fut peu après plus particulierement informée de tout le détail par un gentilhomme que Picolomini dépêcha à Vienne avec une Lettre de créance.

Pendant que cette grande affaire s'éventoit, Feuquiéres reçut du Comte de Kinski une lettre par laquelle celui-ci l'informoit que Walſtein avoit enfin pris le parti d'éclater, & qu'il n'attendoit plus que l'arrivée de la perſonne qui devoit être chargée d'un plein pouvoir par l'Ambaſſadeur de France : il l'aſſuroit de plus que tout étoit en bonne diſpoſition, & que les principaux Officiers des troupes Impériales avoient unanimement prêté ſerment de fidélité à Walſtein.

Feuquiéres fit auſſi-tôt expédier le

plein pouvoir, dont il chargea un de ſes Gentilhommes nommé la Boderie, & il le fit partir à l'inſtant : mais les affaires changerent ſubitement de face, de maniere que la Boderie n'eut pas le tems de remplir ſa commiſſion.

La nouvelle du complot de Pilſen en faveur de Walſtein n'avoit pas plutôt été ſçue à Vienne, que ſes ennemis avoient profité d'une occaſion auſſi favorable pour le perdre entierement dans l'eſprit de l'Empereur. Ce Prince convoqua ſur le champ le Conſeil Impérial ; Walſtein y fut dépoſé du Généralat, déclaré rébelle, & mis enfin au ban de l'Empire.

L'Empereur ayant confié l'exécution de ce Décret au même Piccolomini qui lui avoit révélé toute l'intrigue, celui ci partit de Vienne avec des troupes & s'avança vers Pilſen, comptant y ſurprendre Walſtein. En même tems un autre Officier général fut envoyé à Prague pour s'aſſurer de la fidélité des habitans & de la garniſon, & les empêcher de donner retraite au rebelle, au cas qu'il voulût s'y réfugier.

Walſtein n'étoit plus à Pilſen, lorſque Picolomini y arriva : il avoit penſé d'abord à ſe retirer à Prague ſur 1634.

l'aſſurance qu'il avoit que cette ville ſe déclareroit pour lui : Tertski ſon beau-frere avoit même pris les devans pour préparer les eſprits ; mais dans ce tems-là même il apprit que Balthazar Maradas, Officier que l'Empereur venoit d'envoyer à Prague, prenoit toutes les précautions pour s'aſſurer de cette Place. Tertski en informa promptement Walſtein, qui prit alors le parti de s'enfermer dans Egra.

Ce fut-là que périt l'ambitieux Walſtein, & ſa perte fut l'ouvrage de gens qui lui étoient redevables de leur fortune & de leur avancement dans le ſervice. Tels étoient Butler Officier Irlandois à qui ce Général avoit donné un regiment de Dragons dans ſon armée, Gordon Ecoſſois Lieutenant-Colonel du regiment de Tertski, & Leſli auſſi Ecoſſois, que Walſtein avoit choiſi de préférence pour Capitaine de ſes Gardes. Ces trois étrangers intimes du Général, & qui venoient de lui renouveller par ſerment leur fidelité & leur attachement, formerent entr'eux le complot de l'aſſaſſiner : le jour fut pris pour le 15. de Février ; & de peur que ſes deux beaux freres (Tertski & Kinski) qui s'étoient retirés avec lui à

Egra, n'entrepriſſent de venger ſa mort, on réſolut de les tuer en même-tems. Gordon qui étoit en union particuliere avec Tertski, ſe chargea de faire exécuter ce complot dans la Chambre même qu'il tenoit de Walſtein dans le Château d'Egra. Il donna un grand 1634.
ſouper auquel il invita le Général, ſes deux beaux-freres, & deux autres Officiers dont l'un ſe nommoit Illo & l'autre Neuman. Tous s'y rendirent à l'exception de Walſtein qui refuſa de s'y trouver, ſoit que ſa ſanté ne le lui permît pas, ſoit que l'inquiétude que lui donnoient ſes affaires lui eût fait ſouhaiter d'être tranquille pour réflechir ſur les meſures qu'il devoit prendre.

Gordon reçut ſes convives avec les démonſtrations de l'amitié la plus ſenſible. On ſe mit à table, on s'y livra à la joie & au plaiſir, & dans l'inſtant déſigné pour l'exécution du projet, des ſoldats que l'on avoit cachés dans une chambre voiſine parurent en armes dans la ſalle du feſtin, & crierent en entrant, *Vive l'Empereur & la maiſon d'Autriche.* Les convives voulurent ſe mettre en défenſe; mais on ne leur en donna pas le tems. Kinski & Tertski

furent poignardés d'abord. Illo qui avoit saisi son épée se retrancha dans l'embrasure d'une fenêtre & reprochant à Gordon sa perfidie, il le défia de venir à lui l'épée à la main; les soldats l'ayant environné, il se défendit comme un lion : il en tua deux, blessa mortellement un Capitaine & mourut ensuite percé de coups & accablé par le nombre. Neuman qui étoit le quatriéme des convives à qui l'on en vouloit, réussit à s'évader de la chambre, & gagna même la cour, mais il n'alla pas plus loin; il y fut massacré par des soldats qu'on y avoit consignés.

Après cette affreuse expédition, Gordon, qu'un reste d'humanité empêchoit apparemment de tremper ses mains dans le sang de son maître & de son bienfaiteur, se chargea de garder la cour du Château avec Lesli, tandis que les autres iroient assassiner Walstein. Ce Général venoit de se coucher, lorsque Butler, suivi d'un Capitaine & de quelques soldats, monta à son appartement & fit enfoncer les portes. Walstein se leva avec précipitation, courut à une fenêtre pour se sauver, mais arrêté par la hauteur, il chercha du

moins à ve: d-e ſa vie. Il voulut ſe jetter ſur un ſoldat pour lui arracher ſa hallebarde, mais celui-ci reculant quelques pas & lui préſentant la pointe, Walſtein s'enferra lui-même & tomba mort aux pieds de ſes aſſaſſins.

Telle fut la fin tragique d'Albert Walſtein, qui de ſimple Gentilhomme de Bohême étoit parvenu par ſon propre mérite à la qualité de Prince de l'Empire, de Duc de Fridland & de Meckelbourg, & de Général en chef des troupes Impériales. Lui ſeul fut trouvé capable d'être oppoſé au Grand Guſtave : il fit chanceler la fortune de ce heros & arrêta la rapidité de ſes progrès. » Enfin, dit un auteur, étant parvenu à » un tel point de grandeur, qu'il n'y » avoit que les Couronnes au-deſſus » de lui, il eut le courage de ſonger » à uſurper celle de Bohême ſur l'Em- » pereur : & quoiqu'il ſçût que ce deſ- » ſein étoit plein de péril & de perfi- » die, il mépriſa le péril qu'il avoit » toujours ſurmonté, & crut toutes » les actions honnêtes, quand on les » faiſoit pour régner.

Bougeant

Hiſt. de la conſp. de Walſtein par Sarraſin.

La mort de Walſtein fit la plus vive impreſſion ſur le Cardinal de Riché-

lieu, qui avoit fondé de grandes espérances sur la révolte de ce Général. Louis XIII. y parut moins sensible. Ce Prince qui avoit de la droiture dans le cœur, ne s'étoit prêté à secourir Walstein, que parce qu'il étoit dominé par son Ministre qui lui faisoit faire tout ce qu'il vouloit. Mais au fond quoique bien persuadé des avantages qu'il en retireroit, il détestoit la perfidie d'un tel complot : aussi lorsque le Courier de Feuquiéres vint annoncer cette grande nouvelle, le Roi dit en présence de toute sa Cour, *J'espere que tous les traîtres à leurs Souverains auront le même sort.* Le Cardinal qui étoit alors à Ruel fut informé dans le moment, de la dépêche de Feuquiéres, & de ce que le Roi avoit dit en conséquence : il en parut extrêmement mortifié, & il ne pût s'empêcher de
1634. dire : *Le Roi pouvoit bien se dispenser de dire si librement ses pensées.*

Ce qui embarrassoit le plus le Cardinal dans cette conjoncture, c'est que plein de l'idée flateuse de ruiner les affaires de la Maison d'Autriche, uniquement par le moyen de la conspiration de Walstein, il négligeoit depuis quelque tems les Suédois : ce

n'eſt pas qu'il ne comptât toujours s'en ſervir utilement contre l'Empereur; mais au lieu de les rechercher, comme il avoit fait juſqu'alors, il vouloit les amener au point de lui faire leur cour, & d'implorer ſa protection.

C'étoit ce qu'Oxenſtiern appréhendoit : il preſſentoit que la révolte de Walſtein alloit porter un coup violent à ſa dignité de Directeur général des affaires, & que le Roi de France, uni avec ce Rebelle, ſeroit en état de décider ſeul du ſort de la Maiſon d'Autriche.

C'étoit pour parer cet inconvénient, autant qu'il lui étoit poſſible, qu'il avoit travaillé d'abord à faire regarder les propoſitions de Walſtein comme autant de piéges qu'il tendoit aux Confédérés, & qu'enſuite voyant le Miniſtere de France entrer en négociation avec ce Général, il avoit, à tout hazard, pris le parti de joindre ſes troupes à celles des Rebelles à l'inſtant même que Walſtein ſe déclareroit : mais tout changea par la mort de celui ci. Oxenſtiern reprit tout ſon crédit, & commença dès-lors à parler un peu plus haut qu'il n'avoit encore fait.

Feuquiéres n'eut rien à se reprocher dans le cours de cette intrigue : moins préoccupé que Richelieu du succès de cette affaire, parcequ'il voyoit les choses de plus près, il se conduisit de maniere, que le projet de Walstein venant à réussir, il devoit en tirer les plus grands avantages pour le Roi ; & le contraire arrivant, il ne restoit aucune preuve démonstrative que lui ou la Cour de France, dont il étoit l'organe, eussent eu aucune part dans cette conspiration. Il ne parut donc nullement déconcerté de la perte de Walstein, & il continua de suivre les négociations qu'il avoit entamées, tant à Berlin qu'à Dresde & ailleurs, pour engager les Etats & les différens Cercles à se joindre avec la France contre la Maison d'Autriche.

t. 1. pag. 235 &c.

L'Electeur de Saxe avoit fondé quelques espérances sur la défection de Walstein. Il comptoit voir diminuer le crédit d'Oxenstiern, & être revêtu de la qualité de Directeur général de la Confédération. Dans ce cas, il auroit accédé avec plaisir au traité d'Hailbron : mais lorsque la révolte du Général de l'Empereur fut éventée, on vit l'Electeur retomber dans la mê-

me irréſolution que par le paſſé. Il paroiſſoit ſervir les Confédérés, en ce qu'il faiſoit la guerre à l'Empereur: mais comme il ne les conſultoit point dans ſes entrepriſes, & qu'il n'étoit jamais d'intelligence avec ceux qui auroient pû diriger ſes opérations, il faiſoit plus de mal que de bien à la cauſe commune, & donnoit par-là de continuelles inquiétudes à Feuquiéres, qui avoue lui-même, dans la plupart de ſes Lettres, ne ſavoir plus comment traiter, ni avec ce Prince ni avec ſes Miniſtres.

Il n'étoit pas moins embarraſſé avec l'Electeur de Brandebourg. Il eſt vrai que celui-ci s'étoit expliqué plus ouvertement ſur la confédération d'Hailbron & ſur l'alliance avec le Roi de France & les Suédois: mais alors il comptoit marier ſon fils Frédéric avec la jeune Reine de Suéde; c'étoit dans cette vue qu'il s'étoit prêté d'abord de la meilleure grace du monde aux propoſitions de Feuquiéres & d'Oxenſtiern.

Les choſes ayant changé de face, & la Régence de Suéde ne paroiſſant pas diſpoſée à ſeconder les vues de l'Electeur, il ſe refroidit tout à coup ſur les intérêts du Corps Germanique, &

montra même quelques diſpoſitions à ſe réunir avec l'Electeur de Saxe.

D'un autre côté les Rois de Danemarck & de Pologne ne donnoient pas moins d'ombrage à la Suéde & à la France. Les émiſſaires de l'Empereur avoient imaginé un moyen ſingulier pour détruire les mouvemens que la France cherchoit à exciter dans l'Empire, en y formant un confédération générale. C'étoit d'engager le Monarque Danois à ſe joindre aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & à quelques autres Princes de la Baſſe-Saxe, & de former enſemble un tiers parti de Proteſtans modérés, qui ſe portant pour médiateurs dans la querelle commune, ameneroient inſenſiblement la Couronne de Suéde, auſſi-bien que les Etats de l'alliance d'Hailbron, à un accommodement avec l'Empereur.

Il étoit à préſumer que le Roi de Dannemarck prendroit ce parti par mauvaiſe humeur contre la France, dont il avoit, diſoit-il, à ſe plaindre, parce que s'étant engagé, à l'inſtigation de cette Cour, à faire la guerre à l'Empereur dans la Baſſe-Saxe, on avoit négligé de lui payer les ſommes

dont on étoit convenu à cet effet.

Feuquiéres ayant promptement informé le Miniſtere de France de tout ce qui ſe paſſoit, Richelieu prit auſſitôt des meſures pour remettre toutes choſes au point où il les ſouhaitoit.

Pour y parvenir il étoit important de conférer immédiatement avec les Cours du Nord. Feuquiéres étoit plus en état que perſonne de remplir cet objet, mais il étoit néceſſaire qu'il séjournât à Francfort, où les affaires du Roi le retenoient. A ſon défaut, la Cour de France envoya dans le Nord un Négociateur habile, qui venoit déja de faire ſes preuves dans différentes affaires très-épineuſes dont il avoit été chargé, tant à la Cour de Rome, qu'auprès du Sénat de Veniſe. C'étoit Claude de Mêmes, Comte d'Avaux, Conſeiller & Miniſtre d'Etat, auſſi recommandable par ſa naiſſance que par ſes talens, aimé & conſideré du Cardinal, & en particulier du P. Joſeph, qui dreſſa lui-même les inſtructions de tout ce que d'Avaux devoit négocier, tant à Coppenhague qu'à Stockolm, & à Warſovie.

Pendant que le Comte d'Avaux ſe diſpoſoit à exécuter les ordres dont

on venoit de le charger auprès des Princes du Nord, Feuquiéres, qui étoit à Francfort, pressoit fortement la tenue de l'Assemblée qu'on y avoit indiquée. Il avoit invité particuliérement le Roi de Danemarck à y envoyer des Députés; mais jusqu'alors ce Prince l'avoit toujours refusé, sous prétexte, disoit-il, qu'il ne vouloit point se rendre suspect à l'Empereur.

Cependant le Conseil que les Confédérés avoient déja établi dans cette Ville, le somma de nouveau, aussi-bien que l'Electeur de Brandebourg & les Cercles de la Basse-Saxe & de Westphalie, de se rendre au plutôt à Francfort, où l'on devoit former une nouvelle Confédération pour travailler au rétablissement de la liberté du Corps Germanique.

Feuquiéres avoit encore un autre dessein, c'étoit de déterminer les membres de cette Assemblée à prescrire de certaines bornes à l'autorité d'Oxenstiern, & faire ensorte que le Roi eût tout l'honneur des résolutions que l'on pouvoit y prendre. Plusieurs Princes pensoient à seconder Feuquiéres dans ce dessein: il comptoit principalement sur le Landgrave de Hesse-

Caſſel, ſur le Duc des Deux-Ponts, & ſur le Prince de Simmeren. Il fondoit auſſi quelques eſpérances ſur les Seigneurs & les Etats de Veteravie, qui devoient s'aſſembler dans peu; mais il fit entendre au Miniſtere de France que l'on réuſſiroit beaucoup mieux en repandant quelques ſommes. *Je penſe*, dit-il dans une Lettre à M. Bouthillier & au P. Joſeph, *qu'un peu d'argent comptant ſerviroit plus que toutes nos perſuaſions.*

La réſolution qu'avoit priſe Feuquiéres de reſtraindre l'autorité d'Oxenſtiern, n'étoit pas d'une facile exécution. Il avoit affaire à un homme habile, actif, prévoyant, difficile à ſurprendre, & qui ſavoit éluder adroitement les piéges qu'on lui tendoit. Il étoit aiſé de voir, au ton qu'il prenoit depuis quelque tems, qu'il reſſentoit bien qu'il étoit devenu néceſſaire. Ce n'étoit plus ce même homme qui en traitant dans les commencemens avec Feuquiéres, avoit montré tant de douceur & d'affabilité. Son caractére paroiſſoit abſolument changé, & il affectoit même de parler avec une hauteur, dont Feuquiéres ſe plaint dans pluſieurs endroits de ſes Lettres,

ſans trop ménager les termes. En mandant à M. Bouthillier & au P. Joſeph, l'attention qu'il avoit à mettre Oxenſtiern dans la néceſſité de reconnoître le beſoin qu'il avoit de l'appui de Sa Majeſté, il ajoute, *ce que je crois qui ne nous ſera pas aiſé, ſon humeur devenant tous les jours plus altiére & inſolente*: & dans une autre Lettre du 1. de Mai, *Nous ne nous trouvons pas*, dit-il, *peu embarraſſés, M. de la Grange & moi, de la ſorte dont nous avons à nous conduire à l'égard dudit Chancelier, auquel la fierté & l'orgueil brutal fait perdre le jugement*, &c.

Il y a ſans doute un peu d'exagération dans les expreſſions de Feuquiéres : ce qu'il dit du Chancelier ne répond guères à l'idée que les Hiſtoriens nous donnent de la retenue, de la prudence & de la modération d'Oxenſtiern. Tout ce qu'on en peut conclure, c'eſt que le Chancelier ſoutenoit avec fermeté les droits de ſa place de Directeur & les prétentions de la Couronne de Suéde. Sans doute il avoit auſſi à ſe plaindre de Feuquiéres, parcequ'effectivement il eſt très-difficile que deux Négociateurs qui ſoutiennent avec chaleur des intérêts opposés,

posés, ne se taxent réciproquement de hauteur, de fierté, d'entêtement. Au reste, s'ils se piquoient mutuellement quelquefois, ils en revenoient aussi bien-tôt à se ménager, parce-qu'ils avoient besoin l'un de l'autre.

Sans le secours de la France, les Suédois ne pouvoient espérer de se soutenir en Allemagne; mais sans eux, le Ministére de-France ne pouvoit parvenir à son but. Oxenstiern éloigné, l'Electeur de Saxe se seroit emparé de la Direction générale des affaires, & cet événement dérangeoit les différentes vûes qui formoient l'objet principal des négociations de Feuquiéres. C'est ce qu'il fit observer à M. Bouthillier & au P. Joseph, en leur rendant compte des désagrémens qu'il avoit à essuyer de la part d'Oxenstiern.

Si d'une part, dit-il, *nous voulons le gagner par persuasion, son humeur méfiante, couverte & insolente, nous ôte tout moyen de nous ajuster avec lui: & si d'autre, nous le voulons combattre, la mauvaise disposition des esprits est telle contre lui, qu'il nous sera difficile de l'ébranler sans le faire tomber, & par ainsi ne voyant personne à pouvoir prendre sa place sans extrême péril de* *Ib.* 272.

renverſer toutes choſes, nous nous conduîrons le plus adroitement qu'il nous ſera poſſible entre ces deux conſidérations.

Le Miniſtére de France, en paroiſſant s'intéreſſer ſi vivement aux affaires d'Allemagne, n'avoit pas uniquement deſſein d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche « Le Cardinal de Richelieu, *dit* » *le P. Bougeant*, ſe propoſoit quel» que choſe de plus, & ménageoit » habilement l'occaſion d'exécuter les » vaſtes deſſeins qu'il avoit conçus. » Car après avoir étendu les frontieres » du Royaume dans les Païs-Bas, au» tant qu'il ſeroit poſſible, il vouloit » acquerir à la France l'Alſace & Phi» liſbourg pour enfermer la Lorraine, » pour oppoſer de ce côté-la une bar» riere à l'Empire, & pour avoir une » entrée libre en Allemagne.

Hiſt. des guerres, & Négociat. &c. pag. 229.

La ceſſion de la plupart de ces places qui étoient entre les mains des Suédois, étoient en partie cauſe des démêlés que Feuquiéres avoit avec le Chancelier. Celui-ci ne vouloit point que la France ſe rendît ſi puiſſante en Allemagne : il y avoit lui-même des vues d'établiſſement dont il ſe flatoit toujours ; car malgré les difficultés

qu'il voyoit à obtenir pour lui l'Electorat de Mayence, il ne pouvoit se déterminer à y renoncer. Il se passa ainsi plusieurs mois, sans que Feuquiéres pût rien avancer dans sa négociation.

Ce qu'il pressoit le plus alors étoit la cession de Philisbourg : il demandoit cette Place, comme un gage sur lequel la France avoit quelque droit, pour lui servir de garant des frais considérables qu'elle avoit faits, & qu'elle faisoit encore depuis l'alliance conclue avec la Suéde. Le Landgrave de Hesse, à qui l'argent de France avoit inspiré le plus vif intérêt pour cette Couronne, appuya la demande de Feuquiéres, & fit tellement valoir ses raisons, qu'il amena enfin le Chancelier à convenir qu'il étoit à propos de satisfaire S. M. en ce qui concernoit Philisbourg ; mais Oxenstiern représenta en même tems que la décision de cette affaire dépendoit de l'assemblée de Francfort, & que pour lui, par sa qualité de Directeur général, il croyoit ne pouvoir, ni ne devoir s'en mêler, parcequ'il ne vouloit encourir la haine d'aucun parti.

Cette conférence rendit Oxenstiern

plus accommodant, de ſorte que voulant peut-être dedommager Feuquiéres du ton d'aigreur qu'il avoit pris dans les derniers entretiens qu'il avoit eus avec lui, il alla lui rendre viſite. Après beaucoup de complimens, il le ſupplia d'employer l'autorité du Roi ſon maître pour déterminer l'Aſſemblée à prendre de promptes reſolutions, tant à l'égard de la Confédération générale, que par rapport à la ſubſiſtance des troupes, & à différens autres points qui intéreſſoient la Couronne de Suéde; & enfin il s'ouvrit ſur l'article de Philisbourg, & lui donna parole que, dès que l'aſſemblée ſe ſeroit décidée ſur ſes demandes, il feroit tout pour ſatisfaire Sa Majeſté. Feuquiéres, ſans compter beaucoup ſur les paroles d'Oxenſtiern, parut néanmoins très-content des diſpoſitions qu'il faiſoit paroître, & dès-lors il reſolut de s'adreſſer à l'Aſſemblée générale pour y faire les propoſitions ſur leſquelles le Chancelier ne vouloit point décider de ſon chef. Après avoir préparé les eſprits par différentes entrevûes que ſes amis, & le Landgrave ſurtout, eurent avec les Seigneurs & les Députés des Cercles, il parut dans l'aſ-

ſemblée le 21 de Juin, & y fit un diſcours adroit & inſinuant, dans lequel, après avoir diſcuté avec autant de force que de nobleſſe les différens articles qui formoient l'objet des délibérations, il parla vivement du dépôt de Philisbourg, & démontra qu'après les ſervices que le Roi avoit rendus au Corps Germanique, on ne pouvoit raiſonnablement apporter de plus longs délais à le ſatisfaire ſur les Places qu'il demandoit qu'on lui confiât, & pour les raſſurer ſur l'appréhenſion qu'ils pouvoient avoir que S. M. ne profitât de cette ceſſion pour étendre ſa domination au-delà du Rhin, il leur donna la parole la plus formelle, que le Roi n'en uſeroit que comme d'un dêpôt dont il ſe débarraſſeroit, auſſitôt que l'on auroit conclu la paix générale. *Tom. II. p. 355.*

Oxenſtiern prenant enſuite la parole, répondit à Feuquiéres au nom de l'Aſſemblée, &, comme il n'avoit pas envie que l'on ſe preſſât de délibérer, il chercha tous les moyens de traîner cette affaire en longueur, & enfin il demanda qu'attendu l'importance des objets que l'on avoit à traiter, Feuquiéres mît ſes propoſitions

par écrit, & que l'on prît du tems pour les examiner. Il saisit cette occasion pour faire les plus grands éloges de la Cour de France & de Feuquiéres en particulier : son discours fut extrêmement applaudi, & l'Assemblée décida, en conséquence de sa demande, que les propositions de l'Ambassadeur de France seroient mises par écrit & communiquées aux Seigneurs & aux Députés des Etats d'Allemagne.

Les demandes de Feuquiéres souffrirent beaucoup de difficultés : la plupart des Princes de l'Empire, considérant que le Roi de France étoit déja en possession de la Lorraine, de Saverne, & d'autres Places importantes, il leur parut que c'étoit trop risquer que de le rendre encore maître de Philisbourg.

Oxenstiern qui voyoit avec plaisir les obstacles que l'on apportoit aux propositions de Feuquiéres, se trouva lui-même fort embarrassé lorsqu'on forma de semblables difficultés, pour ne pas admettre ses demandes. Il prétendoit que l'on devoit accorder à la Couronne de Suéde un dédommagement pour tout ce qu'elle avoit fait en faveur du Corps Germanique. Il lui sembloit

qu'on ne feroit rien de trop en lui cédant la Poméranie & les meilleurs ports de la mer Baltique. Rien en effet n'étoit plus à la bienséance de cette Couronne : & d'ailleurs en joignant à la Suede quelques Provinces de l'Etat Germanique, il comptoit se frayer un chemin pour parvenir à l'Electorat de Mayence qu'il ne perdoit point de vue, de même que Richelieu en faisant demander l'Alsace pour la France espéroit pouvoir parvenir à se faire nommer Coadjuteur de Trêves & de Spire (*a*).

De tous ceux qui dans l'Assemblée de Francfort s'opposoient aux desseins

(*a*) Le Cardinal pour mieux réussir dans le dessein qu'il avoit sur Trêves & Spire, projettoit de plus de mettre la Couronne Impériale sur la tête de Louis XIII. au cas que l'Empereur ne réussît pas à faire élire son fils Roi des Romains : Richelieu avoit déja fait manquer cette élection à la Diéte de Ratisbonne, par les intrigues du P. Joseph, qui s'y étoit transporté à cet effet : le Cardinal avoit pris ses précautions pour la suite, & l'on voit par une Lettre de Feuquiéres au Roi, que l'Electeur de Brandebourg entroit dans les vues de la France. Voici comme il s'énonce au sujet de cet Electeur : *Sur ce que je lui ai parlé de l'élection d'un Roi des Romains, il m'a dit pouvoir répondre à V. M. qu'il ne s'en feroit point du vivant de l'Empereur, les Constitutions Impériales portant qu'il n'en pourroit être élu que par le consentement des six Electeurs, de sorte qu'un seul s'opposant à l'élection, il peut la rendre sans effet, & il répond d'être celui-là ; & sur ce sujet ses Conseillers m'ont voulu faire sentir que ses pensées là dedans regardoient V. M.* Lett. de Feuquiéres, tom. II. pag. 37.

de Feuquiéres & d'Oxenſtiern, perſonne ne remua plus vivement que l'Electeur de Saxe. Ce Prince qui avoit les armes à la main contre l'Empereur, tant pour demander le rétabliſſement des enfans du feu Palatin, que pour empêcher que l'Empire ne devînt héréditaire dans la maiſon d'Autriche, ſouhaitoit néanmoins toujours de s'accommoder avec l'Empereur, & penſoit également à éloigner de l'Allemagne & les François & les Suédois, les taxant les uns & les autres de ne travailler qu'à démembrer ce vaſte Etat, pour s'approprier ce qui pouvoit leur convenir.

Les Députés de ce Prince firent donc à Francfort tous les mouvemens poſſibles pour rompre les deſſeins de Feuquiéres & d'Oxenſtiern, & propoſerent à cet effet de conclure au plutôt un accommodement avec l'Empereur. Les membres de l'Aſſemblée rejetterent unanimement cette propoſition; de maniere que les Saxons ne jugerent pas à propos de la remettre ſur le tapis : ils s'appliquerent alors uniquement à retarder les délibérations, & ils manœuvrerent ſi adroitement qu'ils y réuſſirent.

Oxenstiern, ennuyé de tous ces délais, quitta Francfort pour quelque tems, passa à Mayence, & de-là à Wisbaden (*a*) pour y prendre les eaux, tandis que ses Agens continuoient de presser les Princes & les Etats de la Diéte de donner satisfaction à la Couronne de Suede. Feuquiéres & ses partisans firent la même chose pour le dépôt de Philisbourg ; tout cela dura assez pour qu'Oxenstiern eût le tems, de séjourner à Wisbaden, de retourner à Francfort, & d'y négocier encore avant qu'on eut pris aucun parti.

Vers la fin du mois d'Août les esprits parurent enfin se concilier : les Agens d'Oxenstiern & les Députés Saxons renouvellerent envain leurs menées ; la fermeté de Feuquiéres emporta les suffrages, & il fut décidé que l'on satisferoit la Couronne de France au sujet de Philisbourg. Le 26 de ce mois on conclut un Traité, par lequel, en accordant à la France ce qu'elle souhaitoit, les opposans obtinrent que dans le Préliminaire, il

(*a*) Wisbaden ou Wesbadem est une petite Ville dans les Etats de Nassaw avec titre de Comté à six ou sept lieues de Francfort, vers le couchant ; ses Eaux minérales sont fort estimées.

fut fait mention de la peine que l'on
Tom. II. pag. 397. avoit eue à se réunir sur la cession de cette Place. *M. le Directeur*, y est-il dit, *avec les Electeurs, Princes & Etats confedérés, nonobstant la ferme créance qu'ils ont toujours eue que Sa Majesté Très-Chrétienne se déporteroit de l'instance du dépôt de Philisbourg, en considération des raisons très-pressantes, lesquelles lui ont été plusieurs fois représentees; néanmoins pour témoigner la confiance qu'ils ont en Sadite Majesté, & lui donner quant & quant sujet de leur continuer son assistance & faveur royale, consentent que ladite ville de Philisbourg lui soit mise en dépôt aux conditions suivantes*, &c.

Ces conditions portoient en général que ce dépôt ne dérogeroit en aucune façon aux loix fondamentales de l'Empire; que dès l'instant de la conclusion de la paix, dans laquelle ils stipuloient que S. M. seroit comprise, le dépôt seroit remis entre les mains des Confédérés: Que S. M. ne feroit construire aucune fortification sur le Rhin pour la défense de cette Place, que de concert avec les Confédérés, & on stipula de plus que le Gouverneur, que Sa Majesté y nommeroit,

ſeroit choiſi parmi les Princes Allemands, & qu'il prêteroit ſerment au Roi, & aux Confédérés.

Cette affaire conclue, Feuquiéres ſe tranſporta à Spire où devoient ſe rendre le Rhingrave Othon, & Leſfler Chancelier de Wirtemberg qui avoient été nommés par l'Aſſemblée de Francfort pour exécuter le dépôt de Philisbourg : mais le premier étant allé à Strasbourg, & le ſecond étant alors auprès du Duc de Wirtemberg, le dépôt ne put ſe faire qu'à leur retour, ce qui occaſionna un retard de quelque tems, durant lequel il y eut des évenemens qui penſerent bouleverſer tous les arrangemens que l'on avoit pris. *Merc. Franç.* 1634.

Les Impériaux, qui depuis du tems avoient été battus en diverſes rencontres, venoient enfin d'avoir quelques avantages. Ils avoient commencé par reprendre Ratisbonne ſur les Suédois qui s'en étoient emparés peu auparavant. Animés par cette conquête, ils entrerent dans le Cercle de Suabe & mirent le ſiége devant Norlingue.

Les Suedois qui n'avoient pu ſecourir Ratisbonne, quoique la généreuſe défenſe des aſſiégés leur en eût

donné le tems, entreprirent de sauver Norlingue : mais leurs efforts furent inutiles. Ils y jetterent néanmoins des secours & livrerent même plusieurs escarmourches dans lesquels ils remporterent quelques avantages. Ces légers succès leur ayant donné du goût pour une entreprise plus considérable, ils en vinrent à une bataille qui fut longue & sanglante. La victoire, après avoir été long-tems balancée, se déclara enfin pour les Impériaux qui resterent maîtres du champ de bataille. Plus de seize mille Suedois y périrent, soit dans l'action, soit dans la poursuite : soixante à quatre-vingt pieces de canons, les drapeaux, les étendarts, tout en un mot, jusqu'aux bagages, devint le partage du Vainqueur.

Norlingue ouvrit ses portes sur le champ : les Impériaux y entrerent, & profitant ensuite de leur victoire, ils se répandirent dans la Franconie & la Suabe, s'emparerent d'Hailbron & d'Heidelberg, & ravagerent le Wirtemberg. Le Souverain de ce Duché s'estimant trop heureux d'avoir pû échaper à cette irruption, se sauva à Strasbourg, où il s'enferma.

Les Impériaux ſuivant toujours leurs conquêtes, s'approcherent de Spire, & menaçoient d'inveſtir Philisbourg, lorſque Schmitberg Gouverneur de cette Place pour les Suedois, envoya un Gentilhomme à Feuquiéres pour lui demander du ſecours.

Feuquiéres renvoya promptement le Gentilhomme, & le chargea de dire de ſa part au Gouverneur, que le lendemain au matin, il ſe trouveroit, à cinq heures, ſur les bords du Rhin, vis-à-vis de la Place, & qu'il le prioit de s'y rendre. Il dépêcha enſuite, pendant toute la nuit, vers un Officier de confiance, nommé la Bloquerie, pour le prier de ſe trouver au même rendez-vous avec ſon Régiment & ſa compagnie de Cavalerie, qui étoient à trois lieues de-là. En même tems il fit donner avis, en toute diligence, au Maréchal de la Force, & le pria de faire marcher promptement l'armée Françoiſe; & enfin il envoya informer le Rhingrave Othon & Leſfler, de ce qui ſe paſſoit, & les preſſa de revenir le trouver au plutôt.

Merc. Franç. t. 20. pag. 213.

Le lendemain, Feuquiéres & le Gouverneur s'étant rendus à l'endroit déſigné, Feuquiéres demanda que la

Place lui fût livrée, conformément aux résolutions qui avoient été prises dans l'assemblée de Francfort; mais le Gouverneur lui ayant représenté que la cession de Philisbourg ne lui avoit pas été notifiée, & qu'ainsi, il ne pouvoit, sans risquer sa tête, prendre sur lui de rendre une place, dont le gouvernement lui avoit été confié, il proposa un arrangement que Feuquiéres accepta: ce fut de poster une partie des troupes Françoises de la Bloquerie, dans une Redoute qui étoit entre la Place & le Rhin. Il étoit important de conserver ce Poste, parceque si les Imperiaux s'en fussent emparés, tout passage auroit été coupé aux secours, & les ennemis se seroient rendus maîtres de la Place.

Les mesures prises en conséquence de cet arrangement, Feuquiéres fit faire quelques retranchemens pour y recevoir, en cas de besoin, un plus grand nombre de soldats, & il ordonna en même tems que l'on retirât à l'autre bord du Rhin, du côté du Palatinat, tous les bateaux qui étoient sur ce Fleuve. Pendant qu'il faisoit ces préparatifs, les secours qu'il attendoit lui arriverent. Arnauld, gé-

Ibid.

néral des Carabins du Roi, parut accompagné de la compagnie de Cavalerie de Feuquiéres, & de celle des Carabins de Courval, qui devoit bientôt être ſuivie de l'avant-garde de l'armée Françoiſe, ſous la conduite du Colonel Hebron.

La bonne contenance des François détourna les Imperiaux de pouſſer plus loin leur entrepriſe ſur Philisbourg: ils décamperent des environs de cette Place, & allerent porter leurs armes dans la Haute-Alſace. Peu après le Duc de Wirtemberg & le Rhingrave Othon, étant arrivés, ils furent ſuivis de près par le Sieur Leffler, qui apporta de Francfort le Mandement par écrit de la Couronne de Suéde & des Princes confédérés, pour remettre la Place entre les mains des François. Schmitberg alors ne fit plus de difficultés. Feuquiéres entra dans Philisbourg avec le Duc de Wirtemberg qui en prit poſſeſſion pour le Roi, en qualité de Gouverneur, & Lieutenant général de Sa Majeſté de la Ville & des dépendances de Philisbourg, & il en prêta ſerment entre les mains de Feuquiéres. Celui-ci reçut auſſi le même jour le ſerment de fidélité d'Ar- *Ibid.*

nauld, Général des Carabins, que le Roi avoit nommé Capitaine & Gouverneur de la Forteresse de Philisbourg, pour y commander sous les ordres du Duc. Les provisions de l'un & de l'autre avoient été expédiées à Monceaux, le 9 Septembre, jour auquel le Roi avoit donné aussi sa ratification à ce qui avoit été conclu à Francfort pour le dépôt de Philisbourg.

V. tom. II. pag. 412. & suiv.

La cession de cette Place ne fut pas le seul avantage que reçut la France dans ces conjonctures. Le Roi se vit bien tôt en possession de Colmar, de Schlestadt, & de toutes les autres Places que les Confédérés avoient en Alsace, à l'exception de Benfeld. Le Rhingrave Othon qui commandoit sur le Haut Rhin, les remit de lui-même à la France, sans même attendre le consentement du Chancelier Oxenstiern. L'affaire de Norlingue avoit répandu une telle consternation parmis les Confédérés, qu'ils sembloient ne pouvoir plus rien par leurs propres forces, & attendre tout de la Couronne de France.

Le Vass. hist. de Louis XIII. pag. 37.

Oxenstiern lui-même, qui jusqu'alors avoit parlé si haut en faveur de la Suéde, & qui avoit mis tous ses soins

à conſerver la ſupériorité à cette Couronne, & à empêcher la France d'entrer trop avant dans les affaires des Confédérés, ce même Oxenſtiern prit alors une conduite bien différente : toutes les difficultés ceſſerent de ſa part, & il ne chercha plus qu'à ſe concilier l'amitié & la confiance de Feuquiéres. *Dans l'affliction où il s'eſt trouvé*, dit celui-ci en informant le Comte d'Avaux des diſpoſitions du Chancelier, *il s'eſt plus franchement ouvert à moi dans toutes les affaires de Suéde, dont il reconnoît maintenant le principal appui dépendre de S. M. &c.* Tom. II. p. 228.

Oxenſtiern fit bien de changer de ton : car on voit dans les Lettres de Feuquiéres, que s'il eût perſiſté, le parti étoit pris de le deſſervir dans le Sénat de Suéde, & le Cardinal de Richelieu, qui ne haïſſoit pas à demi, n'auroit rien épargné pour le perdre : il paroît même que les Princes de la confédération Proteſtante, l'auroient dépouillé de la Direction générale, ſi la France eût continué de témoigner du mécontentement de ſa conduite. Feuquiéres eut ſoin de s'intéreſſer en ſa faveur, dès qu'il ſe crut aſſuré de

sa sincérité, & il en écrivit en des
Ibid. termes qui pacifierent toutes choses.
428 429. *La disposition des affaires de deçà*, dit-il dans la Lettre que je viens de citer, *se trouve maintenant telle, que S. M. de son côté n'a pas peu d'intérêt à le maintenir en la direction, qui sans elle lui seroit non seulement contestée, mais ôtée; de sorte, M. que je pense vous devoir donner avis qu'il est très important qu'au lieu de le choquer dans le Sénat de Suéde, ainsi que j'avois lieu de croire par le passé, qu'il étoit du tout nécessaire, il l'y faut maintenir..... de quoi je ne fais nul doute que vous n'en receviez ordre de la Cour par la premiere dépêche, &c.*

Malgré cette grande déférence que témoignoit Oxenstiern pour la Cour de France, il ne put cependant dissimuler le chagrin que lui causa la cession de la plus grande partie de l'Alsace. J'ai dit que le Rhingrave Othon avoit fait une remise de ces Places à l'exception de Benfeld: mais cette derniere Ville eut le sort des autres, & il fallut la remettre au Roi. Lorsque les Députés des Princes de la Confédération vinrent à Paris pour demander des secours & conclure un traité avec Sa

Majesté, on ne leur promit qu'une partie de ce qu'ils demandoient, & encore ce fut à condition que les Princes confédérés confirmeroient la cession que le Rhingrave avoit faite. Qu'outre cela Benfeld seroit remis entre les mains du Roi, & qu'enfin ils concluroient le traité, sans attendre le consentement ni du Chancelier ni de son conseil.

Les Députés eurent beau se débattre pour ne pas accorder une Place que le Rhingrave n'avoit pas eu pouvoir de céder, le Cardinal les amena malgré eux à ce qu'il souhaitoit, en leur faisant entendre que le Chancelier lui-même n'étoit pas d'un avis opposé, & que, s'ils vouloient absolument s'en instruire, ils pouvoient lui dépêcher en diligence un courier pour le prier de leur déclarer ses intentions.

Le besoin que les Confédérés avoient d'être secourus au plutôt fit tomber les difficultés, & enfin les Députés signerent, le 1 Novembre, un traité, par lequel on convint d'abord de travailler au plutôt à une paix sure & honorable, & de former à cet effet une nouvelle Confédération, dans la-

quelle tous les Etats de l'Empire ſeroient invités d'entrer.

Enſuite le Roi conſentit de rompre ouvertement avec la Maiſon d'Autriche, & dès l'inſtant il ſe chargea d'entretenir à ſes dépens une armée de 12000 hommes en Allemagne, leſquels prêteroient ſerment à S. M. & aux Confédérés, & ſeroient ſoumis aux ordres du Directeur Général & de ſes Confédérés. C'étoit cet article qui décidoit de la remiſe de Benfeld & des autres Places d'Alſace. Les Députés s'engagerent au nom des Confédérés de céder ſans nulle exception toutes ces Places au Roi, dès l'inſtant qu'il déclareroit la guerre à la maiſon d'Autriche. Le Roi promit de plus une ſomme de cinq cent mille livres, ce qui fut encore un puiſſant motif pour accélérer la concluſion du Traité. Auſſitôt qu'il fut conclu les Députés s'en retournerent pour le faire ratifier par l'Aſſemblée des Princes de la Confédération.

Cette Aſſemblée ne ſe tenoit plus à Francfort. Depuis les conquêtes des Impériaux, on n'étoit plus en sureté dans cette ville, ni dans les autres Places au-delà du Rhin. Ce fut ce qui

détermina Oxenſtiern à indiquer la ville de Worms pour le lieu d'aſſemblée.

Ce fut là que les Députés vinrent rendre compte de leur négociation, & demander la ratification du Traité qu'ils venoient de conclure. Cette démarche ſouffrit beaucoup de difficultés de la part de quelques membres de l'Aſſemblée ; mais Feuquiéres y répondit avec tant de force & de netteté que l'on conſentit à recevoir le Traité tel qu'il étoit.

Il ne fut pas ſi aiſé de perſuader Oxenſtiern. Il ſe plaignit que pluſieurs articles étoient obſcurs, ou du moins équivoques ; que l'on y promettoit des choſes qui excédoient le pouvoir des Confédérés : par exemple, on s'engageoit à empêcher l'Electeur de Saxe de s'accommoder avec l'Empereur, ce qui en effet ne dépendoit point des Confédérés. Il ajouta que les droits de la Couronne de Suede y étoient léſés, & que lui-même en ſon particulier avoit de juſtes raiſons de ſe plaindre, puiſqu'on lui ôtoit le commandement général des troupes. Effectivement un des articles portoit qu'un Prince Allemand commanderoit les troupes en chef, & qu'il auroit ſous lui un

Le Vaſſ. liv. 37.

Lieutenant Général dont le pouvoir feroit égal au fien. Oxenftiern voulut changer ou du moins modifier quelques articles : mais Feuquiéres s'y oppofa fi vivement qu'il entraîna les fuffrages de l'Affemblée. Cependant pour fatisfaire Oxenftiern fur les intérêts de la Suede, il propofa d'en remettre la difcuffion à une Conférence particuliere, où l'on concluroit un accord de concert avec le Chancelier.

Oxenftiern ne voulut point entendre parler de cette remife, & quelque chofe que pût dire Feuquiéres, il demeura ferme dans fon refus : cependant comme il ne vouloit pas rifquer de fe brouiller avec la France, il dit qu'il alloit envoyer au Roi un Ambaffadeur qui expoferoit à S. M. les raifons qui l'empêchoient d'accéder au Traité de Paris. Le célébre Grotius, fi connu en Europe parmi les Politiques, les gens de lettres & les fçavans, fut nommé pour cette Ambaffade. Le parti que le Chancelier venoit de prendre fufpendit les délibérations de l'Affemblée de Worms, jufqu'à ce que le miniftère de France eût donné des éclairciffemens fur ce qui faifoit l'objet de la difficulté.

Durant le cours de ces différentes affaires, les Impériaux fiers de leurs derniers ſuccès, continuoient de faire des conquêtes & emportoient de jour en jour de nouvelles Places ſur les Suedois. Le fameux Jean de Werth un de leurs plus braves Généraux, s'étant avancé dans le Palatinat, attaqua & prit Héidelberg, à l'exception du Château, dont il ne put s'emparer à cauſe de la brave réſiſtance de celui qui y commandoit pour les Suedois.

Les Maréchaux de la Force & de Brézé qui étoient alors à la tête des troupes que S. M. avoit en Alſace, déterminerent entr'eux de paſſer le Rhin pour aller au ſecours d'une Place qu'il étoit important de conſerver. Feuquiéres qui étoit parti de Worms, dès qu'il avoit vû les délibérations arrêtées par l'oppoſition d'Oxenſtiern, s'étoit rendu à Mayence. Ce fut là qu'il fut informé de la réſolution que venoient de prendre les Généraux François. Il partit en diligence pour les aller joindre & les détourner de leur deſſein. Son oppoſition étoit fondée ſur ce que, depuis l'alliance contractée avec le feu Roi de Suede, le Roi de France avoit toujours recommandé

à ses Généraux de ne point rompre ouvertement avec l'Empereur. Feuquiéres leur représenta que l'intention du Roi étoit toujours là même, & de plus il leur dit qu'il étoit porteur d'ordres positifs, par lesquels Sa Majesté défendoit en général de conduire ses troupes au-delà du Rhin.

Le Vass. hist. de Louis XIII. liv. 37.

Il ne fut pas nécessaire d'en dire davantage, les Maréchaux suspendirent leur marche. Cependant Feuquiéres qui avoit senti aussi-bien qu'eux de quelle conséquence il étoit de sauver Héidelberg, parce qu'en effet les ennemis, une fois maîtres de cette Place, pouvoient facilement s'emparer de ce qui restoit des conquêtes de Gustave dans la haute Allemagne, entreprit de chasser les Impériaux, sans cependant rien faire contre les intentions du Roi, & voici comme il s'y prit.

Il alla promtement trouver le Duc de Saxe-Weimar qui s'étoit retiré en deçà du Rhin, dans le tems que les Impériaux s'étoient approchés de Francfort. Ce Prince étoit alors à la tête d'un corps de troupes d'environ deux mille hommes de pied & cinq mille chevaux. Feuquiéres l'engagea

à

à marcher à l'inſtant au ſecours d'Héidelberg. Le Prince eut bien de la peine à acquieſcer à cette demande. Sa petite armée formoit tout ſon bien : également inquiet de ce qu'il deviendroit, ſoit qu'il fût battu, ſoit qu'il fût fait priſonnier, il repréſenta que ce ſeroit trop riſquer que de marcher avec ſes troupes contre un ennemi, qui étoit de beaucoup plus fort que lui ; & enfin il pria Feuquiéres de ne pas trouver mauvais qu'il ne s'exposât point à un danger évident qui pouvoit occaſionner ſa ruine entiere.

Feuquiéres faiſant alors uſage du talent qu'il avoit de s'inſinuer dans les eſprits & de les amener à ſes fins, vint à bout de perſuader à ce Prince qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de rendre le ſervice qu'on lui demandoit. Et pour le tranquilliſer ſur les riſques qu'il couroit dans cette entrepriſe, il lui promit que s'il ſouffroit un échec, le Roi rétabliroit ſon armée, & que s'il étoit fait priſonnier, Sa Majeſté le reclameroit comme un de ſes Généraux, & feroit de plus tous les frais de ſa rançon.

Le Prince cédant aux inſtances de Feuquiéres, ſe mit en marche, fit le-

ver le siége aux Impériaux & les força d'abandonner entierement la Place. Après cette expédition, il se retira en Wétéravie où ses troupes pouvoient trouver facilement à subsister. Dès qu'il fut éloigné, les Impériaux reparurent, & s'emparerent une seconde fois d'Heidelberg, à la réserve du Château que le Gouverneur défendit avec la même bravoure qu'il avoit déja fait.

Cette fois-ci les Princes assemblés à Worms solliciterent si vivement Feuquiéres, qu'il fut obligé de consentir que les Généraux François vinssent en personne pour délivrer cette Place. Cependant pour suivre toujours le plan qui lui étoit prescrit par la Cour, il eut soin que les troupes Françoises ne parussent que comme auxiliaires. A cet effet il manda encore une fois le Duc de Saxe-Weimar pour commander en chef à cette expédition; mais les Généraux François, voulant avoir seuls l'honneur de délivrer Héidelberg, se hâterent de recevoir les Impériaux à composition, & les laisserent sortir avec armes & bagages. Cette capitulation précipitée coûta cher peu après: car ce fut cette même infanterie Im-

périale, que l'on pouvoit forcer alors, qui enleva Philisbourg aux François le mois suivant.

Le lendemain de l'évacuation d'Héidelberg, les Maréchaux de la Force & de Brézé y entrerent, donnerent leurs ordres pour le ravitaillement du Château, & logerent ensuite leurs troupes entre Heidelberg & Manheim. Le Duc de Weimar arriva sur ces entrefaites, mais trouvant tout terminé, il n'eut rien autre chose à faire que d'aller complimenter les Généraux François.

Peu après la reprise d'Heidelberg, Feuquiéres, qui étoit retourné à Spire pour différens arrangemens qu'il avoit à prendre avec les Etats des quatre Cercles supérieurs d'Allemagne, partit au commencement de Janvier pour se rendre à la Cour. Comme il y avoit à 1635.
délibérer sérieusement, tant au sujet du Traité fait à Paris, à la ratification duquel le Chancelier de Suede s'étoit opposé, que pour les sommes que l'on s'étoit engagé de fournir aux Princes de la Confédération ; on crût sa présence d'autant plus nécessaire, qu'il ne falloit pas un moins habile homme que lui pour prémunir les esprits

contre les insinuations de Grotius qui devoit bien-tôt se rendre à la Cour de France en qualité d'Ambassadeur de Suéde.

Feuquiéres en arrivant à Paris fut tellement occupé avec le Cardinal & les Ministres, qu'à peine eut-il le tems de penser à ses propres affaires. Il passa ainsi tout le mois de Janvier. Le Cardinal de Richelieu qui étoit l'auteur principal de tout ce qui se pratiquoit alors en Allemagne contre la maison d'Autriche, s'empara de Feuquiéres dès son arrivée & le garda à Ruel pendant les trois premiers jours, parlant continuellement d'affaires, sans même lui donner le tems d'aller se présenter au Roi. *Depuis trois jours qu'il y a que je suis arrivé*, dit Feuquiéres, en écrivant à d'Andilly son parent, *Monseigneur le Cardinal m'a tenu tellement sujet auprès de lui, que je n'ai eu le loisir de voir aucune personne, non pas même d'aller à Saint Germain*, &c.

Tom. II. pag. 442.

Ce ne fut qu'après avoir mis le Cardinal bien au fait de toutes choses, qu'il lui fut enfin permis de faire la révérence au Roi; il en fut reçu avec tout l'accueil que méritoient ses

ſervices. Il paroît que, dès ces premiers jours, la Cour avoit formé le deſſein de ſe déclarer ouvertement contre la Maiſon d'Autriche, & que l'on délibéroit ſeulement ſi ce ſeroit l'Empereur que l'on attaqueroit, ou bien le Roi d'Eſpagne. On projettoit alors de faire des levées de troupes, & il y avoit en particulier un corps de douze mille hommes dont on deſtinoit le commandement à Feuquiéres.

Il fit ce qu'il put pour ſe diſpenſer d'accepter cette commiſſion, parce-qu'en effet il avoit à craindre de ſe reſſentir de la jalouſie & des fréquentes altercations qui s'élevoient entre les deux Maréchaux François qui commandoient en Allemagne. Il avoit de de plus quelque répugnance de leur être ſubordonné, après avoir commandé en chef pendant long-tems.

Mais ſes difficultés ne tinrent pas contre les inſtances du Cardinal. Richelieu lui fit entendre qu'il falloit ſe prêter aux circonſtances; que le Roi comptoit abſolument ſur lui, & que cette confiance de la part de Sa Majeſté, demandoit de lui quelque ſacrifice, ſur-tout lorſque l'on croyoit que cela étoit néceſſaire pour la réuſ-

fite des deſſeins qu'on avoit formés.

Le Miniſtre lui donna de nouvelles preuves de la grande opinion que l'on avoit de ſes talens & de ſes conſeils, dans les conférences qu'il eut avec lui ſur les meſures qu'il convenoit de prendre pour les intérêts du Roi en Allemagne; & comme le ſéjour de Grotius en France pouvoit lui faire quelque ombrage, on eut la complaiſance de lui promettre de ne point traiter avec cet Ambaſſadeur, & même de le renvoyer promptement auſſi-tôt après ſa premiere audience.

Tom. II. p. 443. & ſuiv. Ce fut ce qui forma les premiers articles d'un mémoire que l'on remit à Feuquiéres, lorſqu'on lui ordonna de repartir pour l'Allemagne. La façon dont ce mémoire eſt énoncé forme le plus bel éloge que l'on puiſſe donner à un Négociateur. On ſe repoſe de tout ſur lui, & il y eſt dit expreſſément que l'on s'en rapoorte à ſa dextérité & à ſon intelligence pour diſpoſer de tout ſelon le cours que les choſes prendroient dans l'aſſemblée de Wormes. C'étoit les rendre l'arbitre des délibérations, & lui donner un crédit encore plus conſidérable que celui dont jouiſſoit Oxenſtiern en Allemagne.

Ce mémoire contenoit cependant quelques détails ſur la conduite qu'il devoit tenir, tant à l'égard du Chancelier, qu'on avoit deſſein de leurer de l'Electorat de Mayence, que par rapport aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, qu'il falloit extrêmement ménager, afin de parvenir à les empêcher de faire leur accommodement avec l'Empereur.

On faiſoit auſſi dans ce mémoire une mention très-honorable du Duc de Saxe-Weimar, auquel on promettoit le Landgraviat d'Alſace, c'eſt-à-dire, le revenu qui pouvoit appartenir à la Maiſon d'Autriche dans ce pays, à condition que ce Prince y maintiendroit la Religion Catholique en toute liberté, & que d'ailleurs Sa Majeſté y conſerveroit la principale autorité. Le Roi s'engageoit de plus à dédommager ce Prince, s'il étoit obligé, à la paix générale, de ſe défaire de ce Landgraviat.

On recommandoit auſſi à Feuquières de faire part aux Princes & aux Etats confédérés de la nouvelle que Sa Majeſté avoit reçue d'un Traité que l'Empereur venoit de conclure pour trois ans avec le Roi d'Eſpagne,

Traité par lequel il sembloit que l'on avoit dessein d'assujettir toute l'Allemagne, & d'y établir pour toujours la monarchie de la Maison d'Autriche : ce qui étoit un attentat évident contre la liberté du Corps Germanique, dont les droits & les prérogatives couroient risque d'être entierement détruits, s'ils n'avoient recours à la protection de Sa Majesté.

En conséquence de cette union de l'Empereur avec le Roi d'Espagne, on avertissoit le Négociateur qu'il falloit bien se garder de conclure aucun traité avec l'un, à moins que l'autre n'y souscrivît, parceque sans cette précaution les Espagnols agiroient & feroient agir l'Empereur en leur nom, ce qui remettroit toutes choses dans l'état de trouble que l'on vouloit éviter.

Enfin on chargeoit Feuquiéres de faire usage de ce Traité particulier pour faire entendre aux Confédérés, l'importance dont il étoit de travailler à séparer les Princes Catholiques d'avec les Espagnols, & de démontrer à tous les Princes de l'Empire en général, que l'intérêt de chacun d'eux étoit de barrer les entreprises de la Maison

d'Autriche, & de tourner contre elle toutes leurs forces. Voilà en général ce que contenoit le mémoire que le Roi donna à Feuquiéres le 30 de Janvier 1635.

Dès le lendemain, Feuquiéres partit & se rendit à Wormes, où il trouva les Confédérés dans une grande consternation à l'occasion d'un événement assez triste, qui pouvoit avoir des suites extrêmement facheuses,

Philisbourg venoit d'être surpris par les Imperiaux. Arnauld, que le Roi avoit nommé Gouverneur de cette Place, à la considération de Feuquiéres son beau-frere, avoit en vain pris des mesures pour la conserver: les ennemis franchirent les fossés à la faveur des glaces, pendant la nuit du 23 au 24 de Janvier, & s'emparerent de Philisbourg.

La perte de cette Place fut bien-tôt suivie de celle de Spire. Cette Place, qui étoit sans défense, & même sans aucune garnison, parcequ'elle étoit du nombre des Villes qui devoient jouir de la neutralité, ouvrit ses portes à la premiere sommation. Les Imperiaux comptant s'en servir utilement pour faire des courses dans l'Alsace,

y mirent un bon corps de troupes, ſous les ordres du Général Metternick. Celui-ci ravitailla promtement les fortifications, & fit enſuite conſtruire un pont de bateaux ſur le Rhin pour entretenir communication avec Philisbourg.

Feuquiéres arriva à Wormes dans le fort de ces mouvemens. Ce ne fut pas une affaire bien facile que de raſſurer les eſprits, & de ranimer le courage des membres de cette Aſſemblée. Il y réuſſit néanmoins: il leur fit entendre que les dernieres diſgraces ne devoient point leur donner tant d'allarmes. Que le Roi étant mieux intentionné que jamais en leur faveur, S. M. étoit dans la diſpoſition de réunir toutes ſes forces pour les ſervir: Qu'actuellement ils devoient employer tous leurs ſoins à empêcher que l'Electeur de Saxe ne fît un accommodement particulier avec l'Empereur: Qu'à cet effet il falloit tacher de rompre les négociations qui ſe continuoient fortement à Pyrn, parceque ſi cet Electeur réuſſiſſoit à y conclure un Traité avec S. M. Imp. il y avoit toute apparence que l'Electeur de Brandebourg y accéderoit,

malgré les belles paroles qu'il avoit données jusqu'alors.

Feuquiéres s'adressant ensuite à Oxenstiern, l'exhorta à prendre des mesures pour conserver Mayence. Il lui fit même entrevoir que le Roi s'intéresseroit à lui faire obtenir cet Electorat, lorsque l'on traiteroit de la paix générale. Il donna aussi les plus grandes espérances au Duc de Saxe-Weimar pour un établissement en Allemagne, & s'engagea de commencer actuellement par lui donner douze mille hommes qui serviroient sous ses ordres, & seroient à la solde de S. M.

Les Princes de la Diéte parurent reprendre un nouveau courage sur les remontrances de Feuquiéres: toute allarme cessa, & l'on ne pensa plus qu'aux moyens de continuer la guerre & de reparer les pertes que l'on avoit faites. Feuquiéres envoya un Gentilhomme aux Généraux François, pour les engager à conduire leurs troupes devant Spire, & afin que l'armée Françoise ne parût qu'en qualité d'auxiliaire, il manda au Duc de Saxe-Weimar, qui étoit alors à Frakendal, de s'approcher en toute diligence pour prendre le commandement des troupes.

Les Confédérés écrivirent en même tems aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, pour les detourner du Traité qui se négocioit à Pyrn : & de plus ils solliciterent le Chancelier de se rendre en Saxe pour en conférer avec l'Electeur. Les conjonctures étoient pressantes : car le Saxon paroissoit en disposition de se désister d'un article important qui avoit empêché jusque-là les Députés de l'Empereur d'entendre ses propositions. C'étoit au sujet des enfans de Frédéric Electeur Palatin. L'Electeur de Saxe, si porté jusqu'alors pour le rétablissement de ces jeunes Princes, commençoit à en abandonner les intérêts. La Diéte en avoit été informée par ces Princes & par les Palatins de leur Maison, qui avoient présenté une requête, par laquelle ils supplioient l'Assemblée de n'entrer dans aucune négociation, que leur rétablissement ne fût ordonné par un article préliminaire L'Assemblée y consentit, & cette résolution fut communiquée aux différentes Puissances par les députés qu'elles avoient à la Diéte.

Pendant que l'Assemblée prenoit ces mesures, les Maréchaux de la Force

& de Brézé s'étoient mis en marche pour aller camper devant Spire. Ils s'y rendirent le 10 de Mars. Feuquiéres y arriva trois jours après avec le Duc de Saxe Weimar, & alors la Place fut battue avec une telle impétuoſité, que malgré la vigoureuſe défenſe des Impériaux, elle fut forcée de ſe rendre, après avoir fait une perte conſidérable. Neuf cens d'entr'eux furent tués dans les attaques : on y fit quinze cens priſonniers, parmi leſquels ſe trouverent le Général Méternick, le Baron de Hartemberg, le Colonel Goltz, & environ quatre-vingt Capitaines. Cet événement ſe paſſa le 22 de Mars.

Le lendemain, les deux Maréchaux partirent ſans entrer dans la Place. Feuquiéres de ſon côté laiſſa au Duc de Weimar le ſoin de diſpoſer de toutes choſes dans Spire, comme il le jugeroit à propos, & il s'en alla promtement à Wormes, où le Chancelier & les Princes de la Confédération le preſſoient de ſe rendre pour être préſent aux réſolutions que l'on alloit prendre avant que de ſe ſéparer. *V. Tom. II. pag.* 47.6

Oxenſtiern tachoit d'accélérer la fin de la Diéte, parcequ'il vouloit

partir au plutôt pour la Cour de France, afin d'y négocier lui-même, & empêcher la ratification du Traité de Paris. On a vu que la cession de Benfeld étoit l'article qui le choquoit le plus : ni raisons ni sollicitations n'avoient pu encore le déterminer à cette démarche, & il soutenoit toujours que la Couronne de Suéde ne devoit point céder cette Place, parcequ'elle étoit du nombre de celles qui, par
Tom. III. p. 35. le Traité d'Hailbron, devoient rester pour hypothéque entre les mains des Suédois.

Cepéndant lorsqu'il fut près de son départ, il parut changer un peu de ton : peut-être vouloit-il se concilier Feuquiéres, & en lui faisant entrevoir des dispositions dont il étoit fort éloigné, il espéroit l'engager à écrire en sa faveur, & lui mériter la bienveillance du Ministre. Quoi qu'il en soit, il parla de façon que Feuquiéres écrivant à Grotius, en lui faisant passer un paquet de la part d'Oxenstiern, lui manda que l'affaire de Benfeld
Ibid. 65. étoit presque terminée, & que rien ne devoit l'arrêter à cet égard, dans la négociation dont il étoit chargé à la Cour de France.

Grotius qui connoissoit les sentimens d'Oxenstiern, & qui étoit persuadé d'ailleurs que la cession de Benfeld étoit préjudiciable aux intérêts de la Couronne de Suéde, ne crut pas devoir agir en conséquence de la lettre de Feuquiéres. Ainsi cette seule affaire suspendit sa négociation : d'ailleurs on avoit résolu à la Cour de ne plus conférer jusqu'à l'arrivée du Chancelier. On resta donc tranquille de part & d'autre, & Grotius n'eut rien autre chose à faire que de traiter du cérémonial que l'on observeroit à la réception d'Oxenstiern.

Les Princes de l'assemblée de Wormes voyant que le Chancelier n'attendoit que la fin de la Diéte pour son départ, entrerent dans ses vûes & travaillerent à la terminer. Ils formerent différens articles concernant le bien général de l'Empire, & convinrent entr'eux de persister toujours constamment dans la confédération, jusqu'à ce qu'il y eût une paix sure, honorable, & telle que pouvoient la souhaiter ceux qui connoissoient les véritables intérêts du Corps Germanique. Ils ajouterent un article qui ne pouvoit que déplaire à Oxenstiern;

ce fut la ratification du Traité de Paris. Le Chancelier qui venoit à la Cour de France pour ce ſujet, les laiſſa faire tout ce qu'ils voulurent, bien réſolu de ne ſuivre que ſes premieres idées, lorſqu'il ſeroit vis-à-vis du miniſtère François.

Comme Oxenſtiern s'étoit chargé de paſſer en Saxe, après avoir terminé avec la France, les Princes & les Etats lui donnerent toutes les lettres néceſſaires pour faire connoître à l'Electeur de Saxe, que ce que le Chancelier lui expoſeroit, étoit le vœu de toute l'aſſemblée : On régla de plus que pendant ſon abſence le Rhingrave Othon préſideroit au Conſeil que l'on avoit établi à Worms, & que ce Prince auroit le titre de Vice-Directeur. Après ces différens arrangemens le Chancelier partit de Worms avec une ſuite de deux cens perſonnes, & ſe rendit à la Cour.

Le Roi étoit alors à Compiegne : ce Prince avoit quitté ſa capitale pour s'approcher des troupes qu'il avoit ſur la frontiere. Son deſſein étoit de ſe déclarer enfin ouvertement contre la maiſon d'Autriche, & il en avoit un prétexte ſpécieux dans un événement

qui venoit de se passer en Allemagne dans le tems même qu'Oxenstiern en partoit pour se rendre en France : voici quelle en fut l'occasion.

Il y avoit eu au commencement de l'année un Traité secret (*a*) entre le Roi & les Etats Généraux contre l'Espagne. On s'y étoit engagé réciproquement à déclarer la guerre à Philippe IV. s'il ne donnoit satisfaction sur les différens griefs dont on avoit à se plaindre. Le dessein des deux Puissances contractantes étoit de commencer par attaquer les Pays-Bas Espagnols, & les partager entr'elles lorsqu'elles les auroient conquis.

Ce grand projet étant venu à la connoissance des Espagnols, ils furent les premiers à éclater. Ils attaquerent l'Electeur de Trêves, qui s'étant mis sous la protection de la France, avoit reçu chez lui garnison Françoise : ils s'emparerent de sa capitale, le firent prisonnier & le conduisirent d'abord à Luxembourg, delà au Château de Namur & enfin à Bruxelles.

L'emprisonnement d'un Electeur

(*a*) Ce Traité fut signé à Paris le 8 de Février par Bullion, Bouthillier & Charnacé, Commissaires du Roi, & par Adrien Paw & Knuitz Ambassadeurs des Etats Généraux.

allié de la France, fit un éclat étonnant dans l'Europe. Le Roi chargea ſon réſident à Bruxelles de demander la liberté de ce Prince, & la reſtitution de ſa capitale ; & ſur le refus qu'en fit le Cardinal Infant (*a*) qui commandoit alors dans les Pays-Bas, le Roi déclara la guerre au Roi d'Eſpagne.

S. M. voulant animer ſes troupes par ſa préſence, partit de Paris pour ſe rendre à ſon armée. Ce Prince ſéjourna quelques jours à Compiegne, & ce fut-là que le Chancelier Oxenſtiern eut ſa premiere audience. Le Traité de Paris fut diſcuté alors avec aſſez de vivacité dans les différentes conférences qu'eut le Chancelier tant avec le Roi qu'avec Richelieu. Oxenſtiern tint toujours ferme dans le premier parti qu'il avoit embraſſé, & quoiqu'il eût un beſoin extrême de l'appui de Sa-Majeſté, il refuſa conſ-

(*a*) Ce Cardinal s'appelloit Ferdinand d'Autriche. Il étoit fils de Philippe III. Roi d'Eſpagne & de Marguerite d'Autriche, fille de l'Archiduc Charles. Il fut nommé au Cardinalat par Paul V. en 1619. il fut enſuite Archevêque de Tolede, Vice roi de Catalogne & enfin Gouverneur des Pays-Bas. L'art militaire fit ſa principale étude ; après s'être diſtingué dans les armées, à la tête des troupes Eſpagnoles qu'il commanda en chef pendant pluſieurs années, il mourut en 1641.

tàmment de ſigner la ratification du Traité. En vain on lui objecta les propoſitions avancées par Grotius, ſur leſquelles Feuquiéres avoit cru pouvoir faire quelque fond : le Chancelier ſçut d'abord donner un tour ſi adroit à tout ce qu'on allégua, qu'enfin après bien des diſcuſſions, on convint de laiſſer cette affaire de côté, & de faire ſeulement un nouvel accord, pour confirmer les Traités qui avoient été conclus précédemment entre les deux Couronnes.

On y ajouta, ou plutôt on renouvella quelques articles, à l'obſervation deſquels on crut devoir s'aſtraindre d'une façon particuliere. Il fut réglé entr'autres, que l'on ne feroit aucun accommodement avec la maiſon d'Autriche, que d'un commun conſentement : que les Suedois dans les villes conquiſes laiſſeroient aux Catholiques le libre exercice de leur Religion : Que la France s'intéreſſeroit à conſerver à la Suede Mayence, Worms & autres Places engagées aux Suedois : que les deux Couronnes continueroient à ſecourir les Confédérés d'Allemagne, & enfin qu'elles s'aideroient mutuellement à obtenir les con-

ditions les plus favorables, lorſqu'il s'agiroit de la paix générale.

A l'égard des ſecours d'argent & de troupes, on s'en rapporta à ce qui ſeroit reglé entre Feuquiéres & Oxenſtiern, lorſque celui-ci auroit vu l'Électeur de Saxe auprès duquel il comptoit ſe rendre inceſſamment. Le parti que ce Prince devoit embraſſer étant d'une certaine importance pour diriger les réſolutions que l'on prendroit dans la ſuite, le Roi dépêcha un Négociateur dans cette Cour pour travailler aux intérêts de la cauſe commune, de concert avec le Chancelier qui ſe rendit en Saxe peu après.

Pendant que la France négocioit contre la maiſon d'Autriche avec les Suedois & les Confédérés d'Allemagne, elle faiſoit en même-tems les plus grands préparatifs pour ſoutenir la guerre qu'elle venoit de déclarer à cette même maiſon dans la perſonne du Roi d'Eſpagne. Feuquiéres, quoique toujours chargé des affaires de France en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, fut néanmoins obligé de ſe charger d'autres fonctions d'une eſpece toute différente : le Roi lui donna d'abord le commandement d'un corps

de troupes de douze mille hommes, & peu après Bouthillier Ministre d'Etat lui envoya une dépêche, par laquelle le Roi le nommoit pour faire l'office de Maréchal de Camp dans l'armée du Maréchal de la Force.

Cette derniere commission lui fit renouveller les plaintes qu'il avoit déja faites, de ce qu'ayant commandé en chef dans plusieurs circonstances, on l'obligeoit de servir en sous-ordre, & encore sous un Général avec lequel il avoit beaucoup de peine à s'accorder. Il s'en plaignit amerement au P. Joseph dans une lettre qu'il lui écrivit de Worms le 27 de Mars, où il lui parloit des deux commissions dont on le chargeoit. *Il paroît*, dit-il, *de l'incompatibilité à les exercer toutes deux en même-tems, ayant à toute heure des ordres à donner aux troupes du commandement desquels on m'a honoré, &c. Le bon homme*, ajoute-t-il en parlant du Maréchal de la Force, *a une telle jalousie contre moi .... que quelque soin que j'aye apporté jusqu'ici à me bien conduire auprès de lui, il n'a pu s'empêcher de la faire paroître en plusieurs occasions.*

Voyez tome III. *pag.* 24. *&c.*

Parmi les sujets de mécontentemens

qu'il avoit, il se plaignoit de ce que dans l'affaire de Spire où le Général de Metternick avoit été fait prisonnier, le Maréchal vouloit s'approprier ce Général[1], au lieu que Feuquiéres l'avoit destiné à être échangé contre Arnauld *(a)* son beau-frere, qui avoit été fait prisonnier dans le tems de la surprise de Philisbourg par les Impériaux. Il étoit en effet d'autant plus important de profiter de cette conjoncture, qu'il n'y avoit que ce moyen de faire cet échange, parce que dans le nombre des prisonniers qu'on avoit faits à Spire, il n'y avoit que peu d'Officiers d'une certaine considération.

Ibid. p. 25. On voit par la même Lettre que je viens de citer, que Feuquiéres avoit encore d'autres chagrins à essuyer de la part de quelques Ministres; & comme le P. Joseph étoit étoit son parent,

(*a*) Isaac Arnauld, Mestre-de-Camp des Carabiniers & Gouverneur de Philisbourg, ayant été fait prisonnier par les Impériaux fut envoyé au Château d'Eslinguen, ville Impériale dans le Cercle de Suabe où il resta enfermé pendant trois mois. Il trouva moyen de se sauver & revint en France. Ayant vû à son arrivée que les sentimens étoient partagés à la Cour sur la conduite qu'il avoit tenue dans la défense de Philisbourg, il supplia S. M. de lui permettre de s'enfermer à la Bastille; & d'ordonner que sa conduite fût examinée en toute rigueur. Cet examen ne lui fit que beaucoup d'honneur, & il sortit bientôt de prison, pleinement justifié. *Mercure François.*

ſon ami & ſon conſeil, & de plus en état de le protéger, il lui parloit à cœur ouvert ſur les peines qu'il reſſentoit. Il paroiſſoit particulierement choqué contre Bullion Sécretaire d'Etat. *Mes maux ſont ſans remede*, lui diſoit-il, *ſi M. de Bullion & moi ne changeons de place.*

Le P. Joſeph tâcha de le tranquilliſer en lui faiſant ſçavoir de quelle maniere on penſoit de lui à la Cour, & quelles étoient les intentions du Roi à ſon égard. Il lui manda que ſi d'une part, il n'avoit pas lieu d'être content du Maréchal de la Force, il devoit du moins l'être du Maréchal de Brezé qui avoit parlé de lui dans les termes les plus avantageux. Au reſte il lui promit de le débaraſſer d'un ſervice pour lequel il témoignoit tant de répugnance, & il lui conſeilla de ſe tenir auprès du Duc Bernard, avec lequel il paroiſſoit mieux s'accorder.

Une démarche que fit alors le Maréchal de la Force, mit Feuqüiéres fort à ſon aiſe. La Force, ſoit de ſon propre mouvement, ſoit en conſéquence d'ordres de la Cour dont il avoit ſeul le ſecret, ſe retira vers la

Lorraine avec ſes troupes, & par là Feuquiéres ſe trouva délivré du ſervice doublement déſagréable dont la Cour l'avoit chargé. En mandant au P. Joſeph la retraite de ce Général, Feuquiéres l'informa de l'étonnement que l'on avoit eu de le voir prendre un parti ſi peu conforme à la ſituation où l'on ſe trouvoit. *L'impatience de M. le Maréchal de la Force*, dit-il, *l'a fait retirer en Lorraine avec toutes ſes troupes, ſans avoir égard à la ſureté du Rhin, dequoi de deçà on n'eſt pas peu ſcandaliſé : cela contrevenant à la promeſſe de Sa Majeſté & à la néceſſité des affaires.*

L'éloignement du Maréchal de la Force rendit donc Feuquiéres à lui-même : le ſervice du Roi n'en ſouffrit point parceque la bonne intelligence qui regnoit entre lui & le Duc de Saxe-Weimar leur fit prendre à l'un & à l'autre les meſures les mieux entendues pour la garde du Rhin, qui formoit un objet d'une extrême conſéquence depuis que le Roi avoit déclaré ouvertement la guerre au Roi d'Eſpagne, & qu'il attaquoit ſes provinces des Pais-Bas.

Ce fut de ce côté là que ſe porta le

ſort de la guerre. Les Généraux François remporterent le 20 de Mai une grande victoire dans une bataille qui ſe donna près le bourg d'Avein dans le Luxembourg. Les Eſpagnols commandés par le Prince Thomas de Savoye s'étant avancés juſques-là, dans le deſſein d'empêcher que les troupes des Etats Généraux ne joigniſſent celles de France, furent entierement defaits par les Maréchaux de Châtillon & de Brezé qui commandoient les François : le champ de bataille reſta à ceux-ci avec un butin conſidérable, & leur jonction ſe fit ſans obſtacle avec les troupes des Etats Généraux.

Ces troupes réunies ſe trouverent en état de faire les plus grandes entrepriſes. La France conclut alors une ligue offenſive & défenſive avec le Duc de Savoye & le Duc de Parme : cette alliance fournit de nouvelles occaſions de faire des conquêtes ; cependant par la faute de quelques Généraux, les ſuccès ne furent pas tels qu'on auroit pû les eſpérer.

La guerre ſe faiſoit en même-tems en Allemagne avec plus de ſuccès : le Duc de Saxe-Weimar d'une part, & de l'autre le Cardinal de la Valette

fils du Duc d'Epernon, chacun à la tête d'une bonne armée, attaquoient la maison d'Autriche par différens endroits.

Feuquiéres qui commandoit en chef un corps de douze mille hommes, agissoit aussi de son côté avec beaucoup de vigueur. Après différens exploits que les uns & les autres firent en particulier, ces généraux se réunirent pour marcher au secours de Mayence, qui venoit d'être assiégée par le Comte de Mansfeld, un des Généraux des troupes Impériales. Ils forcerent le Comte de lever le siége, & allerent ensuite délivrer la ville des Deux-Ponts devant laquelle Galas autre Général de l'Empereur étoit venu mettre le siége. Peu après il y eut près de Vaudrevange sur la Sare une action sanglante dans laquelle les Impériaux au nombre de cinq mille furent entierement défaits.

La joie que causerent ces différens avantages fut un peu troublée par la nouvelle que l'on reçut de l'accommodement de l'Electeur de Saxe avec l'Empereur. Le Traité qu'il avoit commencé à négocier à Pyrn en Misnie fut enfin conclu à Prague *. Plusieurs

* *Jamais acte*, dit le P. Bougeant, *ne fut plus*

Princes ſuivirent ſon exemple : mais ce qui cauſa le plus d'inquiétude aux Confédérés d'Hailbron, ce fut d'apprendre que le Duc de Weimar étoit en balance pour y accéder. Cet évenement étoit capable de renverſer tous les projets, & la défection d'un tel Général auroit cauſé à la confédération un tort irréparable.

Feuquiéres entreprit d'arrêter ce malheur, & il y réuſſit. Il ſe donna tant de mouvemens, ſoit par lui-même, ſoit par ſes agens, qu'il parvint à retenir ce Prince dans l'alliance. Il fit agir la Cour, & l'on écrivit au Duc, d'une maniere ſi forte & ſi engageante, qu'on le détermina à faire un voyage en France. Lorſqu'il fut à la Cour, le Cardinal de Richelieu & le P. Joſeph qui poſſédoient l'un & l'autre le grand art de gagner

défectueux, ni plus contraire à la liberté Germanique. L'Empereur avec le Duc de Saxe diſpoſant en maître ſouverain des Villes, des Provinces, des Etats Séculiers & Eccléſiaſtiques de l'Allemagne, y décidoit ſeul des intérêts de tous les Princes de l'Empire & même des Couronnes Etrangeres, pardonnoit aux uns, châtioit les autres, preſcrivoit aux Catholiques & aux Proteſtans des loix nouvelles & prétendoit armer toute l'Allemagne contre les Suedois, comme ennemis de l'Empire ; & contre la France, pour l'obliger à rétablir le Duc de Lorraine, que le Roi avoit juſtement proſcrit. Hiſt. des Guerres & Négoc. pag. 223.

ceux dont ils avoient besoin, n'épargnerent ni flateries ni promesses pour se l'attacher, & enfin il consentit à un Traité qui fut signé à S. Germain en Laye le 26 Octobre. Ce Prince lié plus que jamais à la France par ce Traité, continua à servir cette Couronne avec toute l'ardeur dont il étoit capable, & il n'eut pas lieu de s'en repentir.

A l'égard de Feuquiéres il seroit difficile de décrire les fatigues qu'il eut à essuyer dans tous les mouvemens que les différentes conjonctures occasionnerent. Partagé entre le commandement en chef de douze mille hommes & la Lieutenance Générale de l'armée du Duc de Weimar, il ménageoit en même-tems les intérêts de la France & des Confédérés dans les différentes Cours des Princes d'Allemagne. Egalement propre pour la guerre & pour le cabinet, il étoit dans une agitation continuelle, soit pour donner des instructions aux agens particuliers qui négocioient en Allemagne, soit pour traiter des opérations de la guerre, sur lesquelles le Duc de Weimar & le Cardinal de la Valette se faisoient un devoir de le consulter.

Des occupations si disparates & si

continues, le fatiguerent au point qu'il pensa y succomber. Il tomba dangéreusement malade, & lorsque le danger fut passé, il fallut bien du tems pour le rétablir. Dès qu'il fut un peu convalescent, il reprit le travail & rendit durant tout ce tems d'importans services tant à la France qu'aux Alliés de cette Couronne. Comme il avoit la clef de toutes les affaires, on alloit s'en instruire auprès de lui & l'on vit même des Généraux & de grands Ministres venir tenir conseil dans la ruelle de son lit.

Le Roi en reconnoissance de ses services, le nomma Gouverneur & Lieutenant en chef de la province, ville & citadelle de Verdun. Il étoit déja Lieutenant Général des villes & dépendances de Metz & de Toul, & Gouverneur particulier de Vic, Moyenvic & Toul. Il y avoit quelques années qu'il avoit cédé ce dernier gouvernement à Henri d'Hardonçourt, Seigneur de Rosieres * son neveu:

* Anne de Pas sœur du Marquis de Feuquiéres, avoit éte mariée à Daniel d'Hardoncourt dont elle eut Henri d'Hardoncourt. Celui-ci épousa Claude Barbe d'Ernecourt, & en eut une fille unique qui fut mariée au Comte de Naiicay de la maison de la Châtre.

dès qu'il eut le gouvernement en chef du Verdunois, il donna sa démission de tout le reste.

On a vû que malgré les peines que Feuquiéres s'étoit données pour détourner l'Electeur de Saxe de s'accommoder avec l'Empereur, cette affaire enfin avoit été terminée par le Traité de Prague. Cet accommodement eut des suites qui dérangerent tout ce qu'on avoit négocié jusqu'alors. On avoit réussi à empêcher l'Empereur de faire élire Ferdinand son fils Roi des Romains. Le jeune Prince avoit été à la veille de se voir revêtu de cette dignité dans une diéte tenue à Ratisbonne en 1630 : mais le P. Joseph avoit trouvé moyen de faire manquer ce projet. Il y eut en 1636 une nouvelle diéte à Ratisbonne : l'Empereur scut cette fois-ci prendre si bien ses mesures que malgré les efforts des ennemis
1636. de la maison d'Autriche, Ferdinand qui étoit déja Roi de Hongrie, fut enfin élu Roi des Romains.

L'Empereur en convoquant cette diéte avoit, disoit il, pour but de reconcilier les Princes de l'Empire & de chercher les moyens de rétablir la paix dans la Chrétienté : mais ce n'é-

toit qu'un prétexte, ce Prince n'avoit d'autres vûes que de conſerver la Couronne Impériale dans ſa maiſon.

En vain l'Electeur de Saxe propoſa-t-il alors de rétablir les Princes Palatins dans leurs droits & dans leurs Etats ; il fit même appuyer ſa demande par le Roi d'Angleterre, tout cela fut inutile : ces ſollicitations ne ſervirent qu'à faire ceſſer les délibérations que l'on avoit entamées ſur quelques propoſitions de paix qui avoient été avancées.

Le refus que fit l'Empereur de rétablir le Palatin déplut aux Princes confédérés : ils ne furent pas fâchés néanmoins de la mortification que le Saxon avoit reçue dans cette conjoncture, où il croyoit au moyen de ſon accommodement obtenir de l'Empereur tout ce qu'il ſouhaiteroit.

D'un autre côté l'élection d'un Roi des Romains ne fit pas moins de peine à la France, qui regardoit comme un coup de partie d'empêcher qu'un Prince de la maiſon d'Autriche ne parvînt à cette Couronne. C'étoit bien auſſi l'intention des Princes confédérés : mais tout le monde fut trompé dans ſon attente ; & l'on ſe trouva plus éloigné

que jamais de l'eſpérance qu'on avoit eue de travailler bientôt à conclure une paix avantageuſe au corps Germanique.

Au contraire chacun courut aux armes, & la guerre ſe renouvella de toutes parts : le Duc de Weimar défit les
1637. troupes Lorraines en deux rencontres. Le Cardinal de la Valette ſe rendit maître de Landreci & de la Capelle : une armée Eſpagnole commandée par le Duc de Modéne fut taillée en pieces en Italie par le Duc de Savoye & le Maréchal de Créqui. Feuquiéres qui étoit encore dans le Luxembourg avec le Maréchal de Châtillon fit le ſiége d'Ivoi & l'emporta : il attaqua enſuite Damvilliers, dont il fut bientôt le maître.

1638. Ces avantages ſe ſoutinrent l'année ſuivante. Il eſt vrai cependant que le 28 de Février Jean de Werth, un des Généraux de l'Empereur, étant venu au ſecours de Rhinsfeld, battit le Duc de Weimar : mais celui ci eut ſa revanche peu après dans une bataille qu'il livra aux Impériaux le 3 de Mars ſuivant : il leur tua douze cens hommes, mit le reſte en déroute à l'exception d'environ deux mille hommes

qui furent faits prisonniers, parmi lesquels se trouverent Jean de Werth & trois autres Généraux qui partageoient avec lui le commandement. Jean de Werth fut mené en triomphe à Paris, les autres furent enfermés au Château de Vincennes.

Weimar continuant ses conquêtes se rendit maître de Sekingen, Lauffembourg, Rhinsfeld, & autres Places connues sous le nom de villes Forestieres *. Il alla ensuite investir Brisack que les Impériaux tâcherent envain de sauver : ils le tinrent en échec pendant six mois entiers, mais enfin la Place fut obligée de se rendre. Tels furent les succès qui accompagnerent les armes du Roi & de ses Confédérés pendant le cours de l'année 1638.

Feuquiéres partagea la gloire de ces différens évenemens, & à la vue de tant d'avantages, il se crut bien dédommagé du travail pénible que lui occasionnoit son double emploi de Général & de Négociateur. Mais la satisfaction qu'il ressentoit fut bien troublée par une nouvelle qu'il reçut

* Ces Villes sont appellées *Foreſtieres*, parce quelles sont voisines de la Forêt noire dans la Suabe Autrichienne.

de Paris. Ce fut celle de la mort du P. Joſeph * qui avoit toujours eu pour lui une ſinguliére affection, & qui lui en avoit donné des preuves éclatantes ſous un miniſtére, où il jouiſſoit du plus grand crédit. On ſçait quel fut l'aſcendant de ce Religieux ſur l'eſprit du Cardinal de Richelieu, & quels ſervices il rendit à ce Miniſtre dans des conjonctures difficiles, dans leſquelles cette Eminence paroiſſoit quelquefois ne plus appercevoir de reſſources.

La mort du P. Joſeph fut pour Feuquiéres une perte d'autant plus affligeante, qu'il y avoit à craindre qu'elle ne portât quelque coup à ſa fortune; cependant il n'apperçut pas de diminution dans la faveur dont il jouiſſoit à la Cour. Le Roi, le Cardinal, les Miniſtres lui écrivirent avec la même confiance ſur les affaires publiques, & lorſque Richelieu encouragé par les ſuccès précédens voulut augmenter la gloire de ſon miniſtére par de nouvelles entrepriſes, Feuquiéres fut employé honorablement dans la diſtribution des emplois.

* Le Pere Joſeph mourut à Paris le 18. Décembre 1638.

Au commencement de 1639 le Cardinal mit sur pied six armées nombreuses. L'une devoit marcher dans les 1639. Pays-Bas, une autre dans le Luxembourg, la troisiéme en Champagne, la quatriéme en Languedoc, la cinqieme en Italie & la sixiéme en Piémont. Indépendamment de ces troupes, le Duc de Saxe-Weimar & les Généraux Suedois avec des corps d'armées, marchoient chacun de leur côté; ceux-ci en Allemagne, & Weimar en Franche-Comté.

Les troupes que l'on envoya dans le Luxembourg devoient servir aux différentes conquêtes que Richelieu avoit dessein de faire de ce côté-là. Son projet actuel étoit de commencer par faire le siege de Hesdin, & il destina tout l'honneur de cette expédition, au Marquis de la Meilleraye son parent, & parent bien aimé, qui déja comblé d'honneur & de dignités, n'avoit plus rien à souhaiter que le bâton de Maréchal de France. Le Cardinal sçut si bien disposer toutes choses que la Meilleraye réussit à obtenir le grade qui faisoit l'objet de son ambition: le Roi vint à ce siege à la sollicitation de Richelieu: ce Ministre

s'y trouva aussi en personne, & dès-là il eut soin de faire porter toutes les forces de ce côté-là. On y envoya une armée de troupes d'élite, & on y fit passer en abondance tout ce qui étoit nécessaire, soit en vivres, soit en munitions.

Mais avant que d'entreprendre le siége de Hesdin, Richelieu imagina des moyens pour que rien ne pût former d'obstacle à la gloire de la Meilleraye. Il résolut de donner le change aux Espagnols, en faisant une diversion du côté de Thionville, Place importante vers laquelle on comptoit bien que les ennemis ne manqueroient pas d'envoyer tout ce qu'ils avoient de meilleures troupes. Feuquiéres eut la direction de cette entreprise : mais le peu de secours qu'on lui envoya pour l'exécuter, donna lieu de soupçonner que Richelieu ne s'inquiétoit gueres de réussir dans cette expédition, & que content de favoriser la Meilleraye, il sacrifioit sans scrupule ceux qu'il envoyoit vers Thionville.

Si le P. Joseph eut encore été au monde, Feuquiéres auroit sans doute échappé au malheur qui devoit accompagner cette entreprise. Un autre en

eût été chargé, ou du moins on auroit pris les mesures convenables pour la faire réussir : mais il n'étoit plus, & le Cardinal pouvoit tout disposer à sa fantaisie, sans craindre ni plaintes ni reproches.

On ne parla donc d'abord à la Cour que du siége de Thionville, & pour mieux leurer Feuquiéres sur le projet de cette expédition, on voulut le consulter lui-même. A cet effet il fut mandé dès le mois de Janvier, & se trouva à un grand Conseil, dans lequel sur l'exposé du Cardinal le siége de Thionville fut résolu, l'on régla la quantité de troupes qui paroissoit nécessaire, & Feuquiéres eut ordre de partir peu après pour faire tous les préparatifs convenables.

Malgré l'empressement que la Cour sembloit témoigner pour que l'on commençât ce siége, Feuquiéres resta quelque tems dans l'inaction, parce qu'on ne lui donna pas un nombre de troupes assez considérable : encore en retira-t-on quelques détachemens, que l'on envoya au Duc de Longueville qui commandoit alors en Franche-Comté; c'étoit pour remplacer les troupes qu'on avoit ôtées à celui-ci, pour les envoyer

en Piémont au secours de la régente de Savoye contre laquelle la plupart des Piémontois venoient de prendre les armes.

Feuquiéres fit des représentations assez vives, & tout ce qui en résulta ce fut qu'on lui manda de suspendre le siége, & de tenter seulement dans le Luxembourg la conquête de quelques Places qui incommodoient nos frontières, telles qu'Arlon, Longwi & autre postes peu considérables.

Cependant peu après il survint des lettres de la Cour, qui sans exiger précisément que l'on commençât le siége de Thionville, faisoient entendre néanmoins que les ennemis se préparoient à en fortifier la garnison, & que le siége pourroit à la longue devenir très-difficile : que du reste c'étoit à lui à se décider, & que tout ce qu'on pouvoit lui dire pour le présent, c'est que vraisemblablement il n'avoit pas à craindre actuellement d'avoir beaucoup d'ennemis à combattre ; & que toutes les nouvelles que Sa Majesté en avoit reçues depuis quelque tems, ne donnoient pas lieu de croire que leurs forces fussent bien redoutables.

Ces lettres lui paroissant des or-

dres, il prit, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, le parti de s'avancer vers Thionville avec une petite armée d'environ huit mille fantaſſins & quatre mille chevaux. Mais dans le tems qu'il établiſſoit ſes troupes dans les differens quatiers, Picolomini un des Généraux de l'Empereur accouroit au ſecours de la Place. Il fit une ſi grande diligence, & d'ailleurs il ſçut ſi bien cacher ſa marche, qu'il arriva à peu de diſtance de l'armée Françoiſe, avant que l'on en eût eu le moindre vent. Feuquiéres eut bien de la peine à imaginer que l'ennemi pût être ſi près; mais lorſqu'il apperçut les coureurs de l'armée impériale, il n'y eut pas moyen d'en douter, & il fallut ſe mettre promtement en défenſe.

L'embarras étoit de ſçavoir l'ordre de bataille qu'il obſerveroit. On venoit d'être informé que l'armée ennemie s'approchoit à travers des bois; on ne ſçavoit par où elle déboucheroit, ni quel quartier elle pourroit attaquer. Feuquiéres dans cette perpléxité donna ordre à ſes troupes de ſe mettre en bataille, chacures dans leurs différens poſtes, & de ſe tenir prêres à marcher à l'endroit qui leur ſeroit ordonné en cas d'attaque.

L'ennemi parut près le quartier qui étoit au-delà de la Moselle, & attaqua les troupes qui s'y trouverent. Feuquiéres auroit rendu leurs efforts inutiles, s'il eût été soutenu par sa cavalerie, mais elle ne se fit pas honneur ; elle lâcha pied dès le commencement de l'attaque. L'infanterie au contraire la soutint avec une vigueur surprenante. Cette brave résistance ne fit que retarder l'avantage des ennemis ; elle ne put les empêcher d'enlever ce quartier : cette attaque se fit le matin, & Picolomini ne jugea pas à propos de pousser l'affaire plus loin. Le quartier qu'il venoit d'emporter, lui fournissant la facilité de jetter du secours dans Thionville, il ne demanda rien de plus pour lors : cependant après avoir fait entrer des troupes dans la Place, il mit le reste de son armée entre la contrescarpe de Thionville & le quartier de Feuquiéres, & resta tranquille jusques vers les cinq heures du soir.

Feuquiéres qui n'avoit point de forces suffisantes pour tenir contre des troupes si supérieures, médita de faire une retraite ; mais comme il n'y avoit aucune sureté à la faire à la vue de

l'ennemi, & que d'ailleurs il falloit attendre des chevaux, qu'il avoit envoyé chercher à Metz pour emmener son artillerie, il résolut de différer jusques à la nuit.

Pendant ce tems-là, il ne pensa qu'à choisir un poste avantageux pour mettre ses gens en bataille, & faire la meilleure contenance qu'il seroit possible afin de détourner l'ennemi de venir l'attaquer; mais Picolomini encouragé par l'avantage qu'il avoit eu le matin, voulut dès le même jour faire usage de l'ardeur de ses troupes: il les fit approcher vers un ravin qui séparoit les deux armées, & fit jouer son artillerie sur les François. Ceux-ci s'avancerent de leur côté, mais n'ayant point de chevaux pour faire avancer en même-tems leur canon, ils ne purent se servir que de quelques petites piéces, au moyen desquelles ils ne laisserent pas de mettre du désordre dans les troupes de Picolomini.

Celui-ci qui connoissoir l'état de l'armée de Feuquiéres, s'inquietta peu de ce léger échec, il rétablit l'ordre parmi ses gens & les mit en bataille de front vis-à-vis du ravin: il jetta sur les aîles des corps détachés & se pré-

para à attaquer les François de toutes parts. Feuquiéres ſe diſpoſa à le recevoir, & il y eut alors pendant plus d'une heure un feu ſi violent & ſi ſuivi, que l'on ne pouvoit plus s'appercevoir. Les ennemis en profiterent pour franchir le ravin & ils y réuſſirent. Dans cet inſtant qui devoit décider de la victoire, Feuquiéres fit des efforts incroyables pour repouſſer l'ennemi. Il fut bien ſecondé par ſon infanterie, mais la cavalerie le ſervit auſſi mal, qu'elle avoit fait dans l'action du matin. En vain eſſaya-t-il d'encourager ſes Gendarmes en ſe mettant à leur tête, ils ſe contenterent de faire leur décharge, & au lieu de ſe mêler avec les ennemis, ſelon l'ordre qu'il leur en avoit donné, ils firent un mouvement de côté & le laiſſerent ſeul au milieu des troupes Impériales : ce fut là qu'il reçut deux coups de mouſquet dont il eut le bras fracaſſé en deux endroits.

Il entreprit malgré cette bleſſure de ramener ſes gens à la charge ; il alla à eux & leur montrant ſon bras enſanglanté, *Puiſque la perte de votre Général ne vous touche pas*, leur dit il, *& que vous voulez l'abandonner*, com-

battez au moins pour votre honneur & pour le ſervice du Roi ; ne perdez pas par votre faute une victoire que vous remporterez aujourd'hui ſi facilement.

En effet, ſi la cavalerie eut répondu aux efforts des fantaſſins, il auroit été facile de renverſer tout ce qui venoit de paſſer le ravin, mais il ne fut pas poſſible de la faire retourner aux ennemis, & le nombre de ceux-ci augmentant d'un inſtant à l'autre, l'infanterie Françoiſe eut à ſoutenir elle ſeule le poids d'une armée entiére qui en fit un affreux maſſacre.

Feuquiéres, quoique dangereuſement bleſſé, continuoit toujours à donner des ordres, & faiſoit tous ſes efforts pour tenir tête aux vainqueurs. Son valet de chambre Chirurgien étant accouru à la nouvelle de ſa bleſſure, lui repréſenta l'importance dont il étoit d'arrêter le ſang qu'il perdoit en abondance, il lui dit même que s'il ne faiſoit promtement faire une ligature au bras, il alloit tomber en ſyncope : Feuquiéres qui étoit ſi affoibli qu'il ne pouvoit plus ſe tenir à cheval ſans être ſoutenu, ne voulut pas néanmoins quitter ſon poſte, avant que d'être remplacé par un Officier Général,

il envoya donc dire au Comte de Grancey de venir à l'inſtant : celui-ci s'en excuſa à cauſe du déſordre qui étoit ſurvenu à ſon quartier ; il avoit même été contraint, diſoit-il, de donner des coups de plats d'épée à des Officiers de cavalerie qui refuſoient d'aller à la charge. La confuſion augmentant de toutes parts, & Feuquiéres ne pouvant plus abſolument agir, chacun chercha ſon ſalut dans la fuite : tout ce que le Général put faire alors, ce fut d'ordonner à quelques Officiers de faire leurs efforts pour rallier les troupes au Pont de Richemont, afin d'y raſſembler ceux de l'infanterie qui pourroient échapper aux ennemis. Pour lui, ſa ſituation ne lui permit pas de ſe ſouſtraire à ſon malheur.

Quelques Officiers, pénétrés de douleur à la vûe du triſte état de leur Général, vouloient demeurer auprès de lui pour l'aider à faire retraite. Il étoit alors à pied, ſoutenu ſous les bras par ſes gens. La difficulté d'échapper aux ennemis, lui fit prendre le parti de demeurer où il ſe trouvoit : il dit aux Officiers qui l'accompagnoient, qu'il n'étoit ni en état ni dans la volonté de ſe retirer, & les pria de gagner

au plûtôt le pont de Richemont qu'il avoit désigné pour le rallíment des troupes. Cependant l'amour de la liberté lui fit encore prendre des mesures pour faire retraite. Sentant bien qu'il alloit toujours de plus mal en plus mal & qu'il ne pourroit soutenir le cheval ni même aucune autre voiture, il chargea un Officier de lui faire promtement préparer un bateau pour être transporté plus commodément : celui-ci n'en ayant point encore trouvé revint sur le champ pour en informer son Général, mais la situation où il le vit, l'empêcha de rendre compte de sa commission : il fut trop heureux de pouvoir échapper.

Dans le tems même que cet Officier revenoit joindre Feuquiéres, il l'apperçut au milieu des ennemis, dont un détachement de cavalerie étoit venu fondre sur lui. Ses gens qui le regardoient comme un homme mort l'avoient abandonné à la vûe des ennemis, & ceux-ci s'en saisirent & l'emporterent dans un drap à Thionville où il demeura prisonnier jusqu'à la fin de sa vie.

On tint dans le public différens discours sur le malheur arrivé à Feu-

quiéres. La jalousie fit dire à quelques-uns qu'étant plus expérimenté dans les négociations que dans le métier de la guerre, il n'étoit pas étonnant qu'il se fût tiré aussi mal d'une entreprise qui demandoit des talens bien différens de ceux du cabinet. D'autres prétendirent que ce Général avoit fait dans cette conjoncture tout ce qu'on qu'on pouvoit attendre de la bravoure & de l'expérience, mais que ceux qui pouvoient & devoient même lui donner du secours ne l'ayant pas fait, & sa cavalerie ayant lâchement tourné le dos dans le fort de l'action, il avoit été obligé de céder à la force, & que d'autres y auroient succombé comme lui, & n'auroient peut être pas si bien payé de leur personne.

Il paroît que le sentiment de ces derniers prévalut à la Cour, & que l'on y justifia la conduite de Feuquiéres. Voici ce qu'en écrivit alors Desnoyers Sécrétaire d'Etat au Maréchal de Châtillon, en lui apprenant l'accident de Feuquiéres. *Les régimens de Navarre, de Vibraye & de Perche plierent après une longue & opiniâtre résistance. Cela ne fût point arrivé si la cavalerie eût bien fait. Les ennemis pro-*

ſitant de l'occaſion jetterent autant de ſecours qu'ils voulurent dans Thionville. Sur les cinq heures du ſoir le choc recommença, notre infanterie fit des miracles ; mais la cavalerie ne ſe comporta pas mieux que le matin... M. de Feuquiéres avec beaucoup de braves Officiers, juſqu'à la fin du combat tenoit bravement tête aux ennemis, mais dès qu'il fut bleſſé au bras, tout fut mis en déroute... M. de Medavi (Grancey) *qui s'eſt retiré à Metz, nous écrit cette déplorable nouvelle : nous avons perdu peu de cavalerie par ſa lâcheté, & beaucoup d'infanterie par ſa valeur.*

Le Roi rendit publiquement juſtice à Feuquiéres, lorſque les fils de ce Général allerent de Verdun ſaluer Sa Majeſté qui étoit alors à S. Menehoud. Il les chargea d'écrire à leur pere de ſa part & de l'informer de la maniere dont il penſoit ſur ſon compte. *Mandez à votre pere*, leur dit ce Prince, *que je ſuis très-ſatisfait de ſa conduite, & que je ſçais qu'il a fait en cette occaſion tout ce que pouvoit faire un homme d'honneur.* Le Cardinal Miniſtre qui étoit préſent ne dit qu'un mot, qui fut très-flateur & pour le Général & pour ſes enfans : *On ne devoit pas attendre*

autre chose d'eux, dit cette Eminence. Richelieu fit voir en même-tems qu'il pensoit de Feuquiéres ce qu'il en disoit : il se prit de sa défaite au Comte de Grancey & au Marquis de Praslin, qui ne l'avoient point secouru, & il les fit mettre l'un & l'autre à la Bastille.

Abregé chronol. 1639.

Peu après il fit redemander Feuquiéres aux ennemis, mais ils refuserent de le rendre. Les liaisons intimes que ses négociations lui avoient fait contracter avec les Suédois & avec quantité de Princes d'Allemagne, le rendoient redoutable à la maison d'Autriche, & ce fut inutilement que l'on fit des propositions pour le ravoir.

Le Baron de Soyer qui commandoit à Thionville s'en expliqua assez clairement, lorsque le Comte de Pas fils aîné de Feuquiéres lui écrivit pour négocier la liberté de son pere, ou pour obtenir du moins la permission de le faire transporter pour quelque tems à Metz, parce que selon l'avis des Medecins, il n'y avoit que ce moyen pour accélérer sa guérison : on offrit de donner deux de ses fils en ôtage : tout cela ne fut point écouté : le Baron avoit semblé d'abord en disposition

poſition d'accorder ce que l'on demandoit, il paroît même qu'il en avoit donné ſa parole, mais des ordres l'empêcherent de la tenir. Voici comme il s'en explique au Comte de Pas, dans une lettre qu'il lui écrivit le premier Mars 1640. *Quand vous conſidérerez*, dit-il, *que ma parole n'eſt pas ſouveraine, mais dépend d'un Souverain, duquel l'aveu eſt néceſſaire pour tirer hors de ſes Etats un Genéral d'armée; tel que le Marquis de Feuquiéres, vous m'accuſeriez de ne pas ſçavoir bien mon métier, ſi je ne faiſois fléchir ma parole ſous la volonté de mes ſuperieurs.*

Douze jours après la réception de cette lettre, les douleurs que Feuquiéres reſſentoit augmenterent à tel point qu'il fallut enfin ſuccomber. Vers le mois de Décembre précédent on avoit eu quelques lueurs d'eſpérance qu'il recouvreroit la ſanté; mais il arriva un changement ſubit qui fit perdre tout eſpoir. Sa femme qui avoit obtenu la permiſſion de l'aller joindre, ne le quitta point durant ſa maladie, & elle eut la douleur de le voir languir pendant trois mois, & de recevoir enfin ſes derniers ſoupirs: il mourut le 13 de Mai 1640. Cette tendre épouſe ſol-

licita en vain pour qu'il lui fût permis de faire transporter en France le corps de son mari, elle ne put obtenir cette grace : ce ne fut qu'après que M. le Prince se fut rendu maître de Thionville en 1643 que le corps de M. de Feuquiéres fut enlevé de cette Place pour être transporté à Verdun.

Le Marquis de Feuquiéres laissa cinq fils & trois filles de son mariage avec Anne Arnauld, fille d'Isaac Arnauld, Seigneur de Courbeville, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, qui s'étoit acquis la plus haute réputation par sa probité & son rare mérite sous le regne de Henri le Grand.

Isaac de Pas fils aîné du Marquis de Feuquiéres, digne héritier des talens & de la bravoure de son pere, se distingua comme lui dans les armes & dans les négociations. Après avoir servi avec éclat dans les différens postes subalternes, il obtint le grade de Lieutenant Général des armées du Roi. Il fut de plus Conseiller d'Etat ordinaire, Gouverneur des villes & citadelle de Verdun, & Lieutenant Général de l'Evêché & Province de Toul. En 1660 il passa en Amérique en qualité de Viceroi. En 1672 le Roi l'en-

voya en différentes Cours d'Allemagne pour y négocier les intérêts de ſes alliés, & la même année il fut nommé Ambaſſadeur en Suéde, où il demeura près de dix ans : il mourut le 6 Mars 1688 étant alors Ambaſſadeur extraordinaire à la Cour d'Eſpagne.

Il avoit épouſé en 1647 Anne-Louiſe de Gramont, fille du Duc de ce nom, Maréchal de France, & de Claude de Montmorenci-Bouteville, dont il eut ſept fils. L'aîné Antoine de Pas Marquis de Feuquiéres fut Gouverneur de Verdun, & pays Verdunois ; il ſervit avec une grande diſtinction tant en Allemagne qu'en Italie : il étoit Lieutenant-Général des armées du Roi depuis 1693. Il mourut le 17 Janvier 1711. Il a laiſſé des mémoires ſur la Guerre fort eſtimés, qui ont été imprimés à différentes fois, & traduits en pluſieurs Langues. Il avoit épouſé en 1694 Marie-Magdelaine-Thereſe-Geneviéve de Mouchi-Hocquincourt, fille & héritiere de George de Mouchi, Marquis d'Hocquincourt, Chevalier des ordres du Roi, & petite fille du Maréchal de ce nom.

Il eut de ce mariage Antoine de Pas, Marquis de Feuquiéres, Colonel du ré-

giment de Bourgogne, & Pauline Corisande de Pas de Feuquiéres, lequel n'a laissé de son mariage avec Me. d'Auroy qu'un fils mort en bas âge. Pauline Corisande est devenue par là, seule & unique héritiere de Pere, & de Mere; & a transmis les noms & biens des Maisons de Pas, Feuquiéres, & de Mouchi-Hocquincourt, dans celle de Soyecourt par son mariage avec Joachim-Adolphe Marquis de Soyecourt, Colonel du régiment de Bourgogne, & Brigadier des armées du Roi : de ce mariage ils ont eu trois enfans, 1°. *Louis Armand*, Marquis de *Soyecourt*, Brigadier des armées du Roi Mestre de Camp du régiment Dauphin étranger cavalerie, lequel a épousé en premieres nôces, *Marie-Anne-Pauline-Antoinette de Beauvilliers de S. Aignan.* Et en secondes nôces, *Marie-Eleonore-Auguste de Bethune.*

2°. *Antoine Adolphe*, Mestre de camp de cavalerie, Maréchal Général des Logis, des camps & armées du Roi, il porte le nom de *Marquis de Feuquiéres.*

3°. *Joachim-Charles*, appellé le Comte de Soyecourt, il a épousé *Marie Silvine de Berenger.*

FIN.



LETTRES
ET NE'GOCIATIONS
DE Mr LE MARQUIS
DE FEUQUIERES,

Ambassadeur Extraordinaire du Roi en Allemagne, en 1633. & 1634.



USTAVE ADOLPHE, roi de Suede, ayant été tué à la bataille de Lutzen le 16 novembre 1632, il étoit à craindre que la perte de ce héros n'ocasionnât une grande révolution dans les affaires de l'Europe, & que les états de Suede ne rompissent avec la France, ou que du moins ils ne suivissent pas avec la même ardeur les projets que le Cardinal de Richelieu avoit formés contre la maison d'Autriche. Il étoit donc important pour ce Ministre de

prendre promptement des mesures pour s'assurer des Suédois, & les engager à continuer la guerre dans l'Empire.

La couronne de Suede venoit de passer sur la tête de Christine, fille unique de Gustave, laquelle n'ayant encore que cinq ans, fut mise sous la tutelle des cinq grands Officiers de l'Etat, du nombre desquels étoit l'illustre Axel Oxenstiern, Chancelier de Suede. Ce Seigneur fut nommé en même-tems Directeur général des affaires de cette couronne en Allemagne ; ainsi ce fut avec lui qu'il fallut négocier pour renouveller l'alliance avec les Suédois.

Le Cardinal de Richelieu, qui connoissoit les hommes, jetta les yeux sur le Marquis de Feuquiéres, & le proposa au Roi, comme le sujet le plus capable d'entamer & de suivre une Négociation avec un homme du mérite d'Oxenstiern. Feuquiéres fut donc nommé Ambassadeur Extraordinaire en Allemagne, où il réussit à former, avec Oxenstiern & plusieurs Princes de l'Empire, cette importante union au moyen de laquelle il procura à la France les plus grands avantages, & assura en même-tems pour la suite le repos de toute l'Europe. Tel fut le succès d'une Négociation dont on va voir le dé-

tail dans les différentes piéces qui forment ce recueil.

LETTRE du Roi écrite à M. de Feuquiéres de Dourdan le 5. Janvier 1633.

MONSIEUR de Feuquiéres. La part que je me ſens obligé de prendre aux affaires qui ſe paſſent en Allemagne, requiert que j'y envoie une perſonne en laquelle je me puiſſe confier de toutes choſes, & qui y puiſſe faire réuſſir les bonnes intentions que j'ai pour le bien public; & conſidérant l'affection que vous avez pour mon ſervice, comme auſſi la connoiſſance que vous pouvez avoir acquiſe, pendant votre ſéjour au lieu où vous êtes, des intérêts des Princes & villes de l'Empire, & autres mes Alliez, je vous ai choiſi pour vous envoyer vers eux; vous faiſant cette Lettre pour vous dire qu'incontinent icelle reçue, vous me veniez trouver diligemment là où je ſerai, afin de recevoir mes ordres & inſtructions ſur ce ſujet; à quoi m'aſſurant que vous ſatisferez; je prie Dieu, Mr de Feuquiéres, qu'il vous ait en ſa ſainte garde. Ecrit à Dourdan le 5e.

jour de Janvier 1633. *Signé* LOUIS; & plus bas BOUTHILLIER, avec paraphe.

LETTRE de Mr BOUTHILLIER, *écrite à Mr de Feuquiéres. De Rochefort le 5. Janvier 1633.*

MONSIEUR,

Vous verrez, par la Lettre que le Roi vous écrit, le ſujet pour lequel Sa Majeſté deſire que vous le veniez trouver; c'eſt un nouveau témoignage de l'eſtime qu'elle fait de vous, dont je me réjouis de tout mon cœur. Je remettrai à faire réſoudre les états de vos garniſons, & les autres choſes qui vous concernent, juſqu'à ce que vous ſoyez par deçà, me promettant de vous y voir dans peu de tems. La conſidération en laquelle vous êtes les facilitera de telle ſorte que je n'eſtime pas y beaucoup contribuer: néanmoins je m'offre de m'y employer avec autant d'affection que vous-même, & de vous témoigner, en toutes les occaſions qui ſe préſenteront, que je ſuis véritablement.

Monſieur,

Votre très-humble ſerviteur,

BOUTHILLIER.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes lettres verront SALUT. Voulant témoigner les bonnes intentions que nous avons pour le bien général d'Allemagne, par la continuation de nos soins & de notre assistance envers les Princes nos bons amis & alliés, pour les maintenir dans la liberté dont ils doivent jouir & contribuer à cet effet, comme nous avons fait ci-devant ; nous avons choisi notre ami, & féal Conseiller en notre Conseil d'Etat, & Maréchal de nos camps & armées le Sr de Feuquiéres pour en qualité de notre Ambassadeur Extraordinaire en Allemagne, en donner assurance à nosdits bons amis & alliés, & spécialement à nos très-chers & très-amés cousins les Ducs de Saxe, & Marquis de Brandebourg, Princes & Electeurs du St Empire, & autres Princes & Seigneurs, comme aussi à notre très-cher & très-amé cousin le Sr Oxenstiern, grand Chancelier de la couronne de Suéde, & autres Chefs & Seigneurs qui en dépendent, & pour sur ce passer tel Traité dont il conviendra avec eux ; nous pro-

mettant que ledit Sr de Feuquiéres nous servira en cette occasion avec la même affection & fidélité qu'il a fait en plusieurs autres importantes, & selon la prudence & expérience aux affaires que nous avons reconnus en lui, & la particuliére confiance que nous y avons. A CES CAUSES, Nous avons audit Sr de Feuquiéres donné & donnons, par ces présentes signées de notre main, plein pouvoir & autorité de négotier en notre nom avec lesdits Princes Seigneurs & tous autres qu'il appartiendra, tout ce qui sera requis pour cette fin, arrêter & conclure un ou plusieurs Traités avec eux, soit en général ou en particulier, & nous obliger à l'observation desdits Traités; promettant en foi & parole de Roi, d'agréer, approuver & ratifier tout ce que par ledit Sr de Feuquiéres aura été conclu & arrêté dans le tems duquel il aura convenu: Car tel est notre plaisir, en témoin dequoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites. Donné à S. Germain-en-Laye le 3. jour de Février, l'an de grace 1633. & de notre régne le 23. *Signé* LOUIS, & sur le repli par le Roi, BOUTHILLIER. Avec paraphe.

INSTRUCTION au Sr de Feuquiéres, s'en allant Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi en Allemagne.

LE Sr de Feuquiéres, allant de la part du Roi en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire vers les Princes Proteſtans d'Allemagne & les chefs des Suédois, ſe doit répreſenter que la fin générale de Sa Majeſté, en ce qui regarde les affaires de l'Empire, eſt de s'acquerir l'amitié des Princes Catholiques & Proteſtans, en leur faiſant connoître le deſſein qu'elle a de les conduire à une ſure & raiſonnable paix, & les aider en ce qui leur ſera poſſible pour ſe fortifier chacun de ſon côté, & même établir une bonne intelligence entr'eux; faiſant ceſſer les différends pour la Religion, pour remettre l'Empire en ſa premiere liberté & tranquillité, en quoi, outre l'honneur qui en reviendra à Sa Majeſté, elle pourra mieux ménager ſes avantages & ceux de ſes Alliés prenant ſoin de cette affaire, que ſi elle l'abandonnoit.

Pour cet effet, le Roi envoie en diligence, & en même-tems, vers l'Empereur, l'Electeur de Baviére, & les trois Elec-

teurs Eccleſiaſtiques, comme auſſi vers les Princes du parti Proteſtant, à tous leſquels il faut faire entendre publiquement :

Que le Roi n'a pas voulu manquer en cette occaſion de leur témoigner la continuation de ſes ſoins pour la paix de la Germanie, & pour le bien de ſes Alliés, à quoi il faut ajouter ce qui convient d'être dit à chacun en particulier.

Le Sr de Feuquiéres ira directement, & le plutôt qu'il lui ſera poſſible, vers l'Electeur de Saxe, voyant Oxenſtiern en paſſant, s'il eſt ſur le chemin, combien qu'il eſt à croire qu'il ſera près dudit Electeur.

Que ſi allant vers Saxe il peut voir le Landgrave de Heſſe-Caſſel, ſans beaucoup ſe détourner, il le fera : ſinon ledit Sr de Feuquiéres prendra ſoin de le faire avertir de l'affection que le Roi lui porte, qui lui ſera confirmée par les lettres de Sa Majeſté qu'il a charge de lui bailler à la premiere occaſion qu'ils ſe pourront voir ; l'exhortant cependant de ſe maintenir dans la réſolution du bien commun, & de venir à l'aſſemblée des Princes Proteſtans, ſi elle ſe tient.

Ce qu'il faut dire à l'Electeur de Saxe contient en ſubſtance que le Roi, ayant

fait voir, par ſon alliance avec le Roi de Suéde, le deſir qu'il avoit de conſerver la liberté des Princes ſes alliés en Allemagne, entre leſquels l'Electeur de Saxe tient l'un des premiers rangs, ledit Duc ſe doit aſſurer que Sa Majeſté continuera en ſa perſonne les mêmes ſoins & aſſiſtances, & pour cet effet, elle offre de lui bailler le même ſecours d'argent qu'au Roi de Suéde, & le favoriſer en tout ce qui lui ſera poſſible pour le maintenir en état de pouvoir établir une ſûre & raiſonnable paix en l'Empire pour le préſent & pour l'avenir : & ſur cela Sa Majeſté l'exhorte avec inſtance de prendre la direction des affaires, & donner près de lui la même part à Oxenſtiern en ce qui concerne ce fait, qu'il avoit auprès de ſon maître, en quoi il faut remarquer que cela eſt la même choſe que ledit Oxenſtiern a prié le ſieur de la Grange-aux-Ormes, de faire entendre au Roi, ce qui ſemble être fort à propos.

Moyennant le même ſecours que le Roi donnoit au Roi de Suéde, l'Electeur de Saxe, en ſon nom & de ſes Confédérés, demeurera obligé envers le Roi, aux mêmes choſes qu'étoit le Roi de Suéde, ſpécialement en ce qui concerne la Religion Catholique, & de ne point faire

de traité ou de paix ſans le conſentement de ſa Majeſté, laquelle condeſcendra toujours volontiers à ce qui ſera du bien commun & particuliérement dudit Electeur.

Et pour une plus claire intelligence des articles qui peuvent être couchés en ce Traité, l'on en baillera une inſtruction particuliere audit Sr de Feuquiéres.

Il n'oubliera pas de repréſenter à l'Electeur de Saxe, que rien n'eſt plus capable de l'empêcher de faire une bonne paix, que s'il manque à ſe maintenir en autorité & en puiſſance, prenant la protection & la conduite des Princes & des villes de ſon parti, qui étoient dans l'alliance du Roi de Suéde.

Il doit bien prendre garde à ne donner pas lieu, par un déſir précipité de repos, aux vaines promeſſes de ceux d'Autriche qui ne tendent qu'à le ruiner, après avoir diviſé ſon parti.

Il lui faut bien faire entendre que l'on doit fonder la paix ſur des moyens ſolides, l'un deſquels eſt la ferme réſolution de tous leurs communs amis à conſerver leurs forces, & faire pour cela un dernier effort : l'autre eſt une bonne intelligence avec les Electeurs Catholiques qui n'ont pas moins d'intérêt que les

Proteſtans de craindre la maiſon d'Autriche, pourvû qu'ils ſe puiſſent aſſurer qu'ils veuillent entrer avec eux en des conditions raiſonnables, ſelon les conſtitutions de l'Empire, & ſans faire tort à la Religion & à leur liberté; en quoi ledit Sr de Feuquiéres aura égard de ne point donner lieu aux Suédois de prendre ſoupçon que cette union des Princes Catholiques & Proteſtans ne fût un moyen de les chaſſer, & faut parler ſur ce ſujet avec retenue & conſidération.

Les Proteſtans ont bien à ſe garder des propoſitions qui leur feront faites de déſarmer, étant certain que s'ils en viennent là, quoique l'Empereur leur ait promis, il prendra ſujet d'armer de nouveau dont ils ne ſe peuvent garantir que par une étroite liaiſon entre eux avec la conjonction de la France.

Si ledit Electeur propoſe que la paix étant la fin pour laquelle on prend les armes, & qu'étant ſi néceſſaire comme elle eſt après de ſi longues guerres, il faut prendre le tems que les Proteſtans ſont encore puiſſans, pour voir ſi l'on pourra terminer tous les différends avec la ſûreté de leurs amis & alliés par une diette, laquelle, ſelon l'opinion commune des Allemands, ne ſe peut

faire ſans une ſuſpenſion d'hoſtilités.

Et ſi ledit Electeur demande quelle eſt ſur cela l'intention du Roi, & ſpécialement ſur le tems & lieu de la Diette, ledit Sr de Feuquiéres répondra qu'il ne faut pas douter que Sa Majeſté ne deſire le repos commun, que c'eſt le but principal pour lequel elle l'a envoyé vers lui, auquel elle ſe remet volontiers du tems & du lieu de la Diette, comme auſſi de la ſuſpenſion ; mais qu'elle lui a donné charge fort expreſſe de repréſenter audit Electeur pour l'intérêt qu'elle a en ſa conſervation, de prendre bien garde que ſous ces belles propoſitions l'Empereur n'eſſaie de diſſiper leurs forces : étant à craindre que par l'eſpérance d'une prompte paix, chacun ne penſe qu'à retourner chez ſoi, & faire ſes affaires particulieres, oubliant la cauſe générale : que pour remédier à ce mal, il faut ſe tenir ſur les armes, & ſe mettre en état de ſe rendre conſidérable, d'autant plus que l'on parlera d'accord.

Ledit Sr de Feuquiéres tirera toute aſſurance de l'Electeur de Saxe, qu'il contribuera, en tout ce qui dépendra de lui, à ce que le Roi intervienne par ſes Ambaſſadeurs en la Diette en qualité de médiateur pour la paix, & qu'il y ait le rang qui convient à ſa dignité

Il faut auſſi repréſenter efficacement audit Electeur, combien il importe de ne procéder à une élection du roi des Romains pour le préſent, ni même qu'après la mort de l'Empereur; lui faiſant voir que c'eſt la plus forte barriére qu'on puiſſe oppoſer à la maiſon d'Autriche que de lui ôter cette dignité, ou la tenir en crainte de la perdre; que de faire le Roi d'Hongrie Roi des Romains eſt la même choſe que de ſoumettre l'Empire à la monarchie d'Eſpagne pour jamais: que le mieux eſt de différer cette élection juſqu'à ce que Dieu ait diſpoſé de l'Empereur, ſelon les coutumes anciennes; que le Roi l'aſſure que, quand il faudra venir à une election, Sa Majeſté employera le crédit qu'elle ſe promet envers pluſieurs de ſes Coélecteurs, à ce que celui qui ſera élû lui ſoit agréable, & qu'elle attend de lui le même office.

Il faut lui ôter entiérement l'opinion que le Roi y penſe pour ſoi-même, & ne ſe pas expliquer ſur qui Sa Majeſté voudroit jetter les yeux, ſinon qu'elle ſuivra en cela volontiers ſes avis; mais il ne faudra faire ouverture de tout ce qui a été dit ci-deſſus, ſur l'élection du Roi des Romains, qu'après que le Traité ſera fait.

Quant à ce qui concerne les moyens d'accommodement, ſoit entre les Catholiques & les Proteſtans, il ſuffira d'y aviſer ſelon que les choſes prendront leur pli & que le Roi ſera informé plus certainement. Il faut pour cette heure former les diſpoſitions générales dans les eſprits des uns & des autres, & ménager les choſes en ſorte qu'elles ne ſe puiſſent accommoder ſans le Roi.

Quant au mariage de la fille de Suéde * avec le fils aîné de Saxe, le Roi ſuivra en cela le cours des choſes, & témoignera le premier, ſi Saxe le deſire, lequel, étant déja allié avec le Roi de Dannemarck, peut par ce moyen en appaiſer les différends qui pourroient naître entre ces deux Royaumes; ce qui rendroit Saxe conſidérable, & donneroit grande jalouſie à la

* Il s'agit ici de Chriſtine, fille de Guſtave Adolphe, & de Marie-Eléonore de Brandebourg. Elle nâquit le 8. Décembre 1626, & fut reconnue pour Reine de Suéde en 1633. ſous la tutelle des cinq grands Officiers de la couronne qui ſont tuteurs-nés de leurs Souverains, & qui gouvernent le Royaume pendant les minorités. On croyoit alors que Jean-George Electeur de Saxe avoit deſſein de marier ſon fils aîné à cette Princeſſe. On imaginoit d'un autre côté que le Chancelier Oxenſtiern avoit auſſi les mêmes vues pour le Comte Jean Oxenſtiern ſon fils, qui fut quelques années après Ambaſſadeur & Plénipotentiaire de Suéde à la paix de Weſtphalie. Cette Princeſſe abdiqua la couronne le 16 Juin 1654 en faveur de ſon couſin Charles Guſtave, Comte des deux Ponts, & mourut à Rome le 19. Avril 1689. ſans avoir été mariée.

maiſon d'Autriche : & pour ne voir auſſi le parti Proteſtant quelque jour avec trop de puiſſance, il eſt mieux que, de la part du Roi, l'on ne preſſe pas cette affaire pour la pouvoir conduire ſelon les occurrences, étant auſſi à craindre d'offenſer Oxenſtiern lequel y penſe pour ſon fils.

Il faut voir promptement l'Electeur de Brandebourg, & au cas qu'il ne fût ou ne dût être dans peu de tems auprès de l'Electeur de Saxe, ledit Sr de Feuquiéres ira le trouver, ou ſi ſa préſence étoit néceſſaire près de Saxe, il envoyera vers l'Electeur de Brandebourg le Sr Duhamel ou le ſieur de la Grange, en attendant qu'il puiſſe voir lui-même ledit Electeur : il faut remarquer qu'il a divers intérêts de s'en ſervir à le rendre plus attaché à la France, & plus diſpoſé à faire ce qu'on peut deſirer de lui, le Roi de Suéde tenant ſes principales places dans la Pruſſe & en ſon pays de Brandebourg, comme auſſi en toute la Poméranie de laquelle il hérite après la mort du Duc : les Hollandois ont pluſieurs de ſes places de la ſucceſſion de Cléves dont il a la moitié : le Roi peut beaucoup l'obliger en tout ce que deſſus, s'employant en ſa faveur vers les Srs les Etats pour ce qu'ils occupent de deçà, & vers les Suédois qui ont le reſte.

La ſubſtance de ce qu'il lui faut dire eſt que le Roi l'aſſure qu'il continuera de prendre ſoin de tous ſes intérêts comme des ſiens même, qu'il l'exhorte de ſe maintenir dans l'union de ceux de ſon parti avec l'Electeur de Saxe, auquel il n'y a point de doute qu'il cédera volontiers, & on lui repréſentera les mêmes raiſons qui ont été déclarées ci-deſſus pour l'induire à la conſtance, & à entrer en bonne intelligence avec les Electeurs Catholiques par l'entremiſe du Roi.

Il faut lui parler de différer l'Election du Roi des Romains, aux mêmes termes qu'il eſt dit ci-deſſus.

On lui doit faire comprendre que s'il ſe laiſſe tromper par les belles paroles de la maiſon d'Autriche, les Suédois & les Hollandois retiendront ſes places, & que l'Empereur enſuite prendra part à ſa dépouille.

Il n'y a point de doute qu'il portera impatiemment de voir les Suédois maîtres de ſes Provinces, & qu'il deſirera la paix avec chaleur; mais il faut lui remontrer qu'il ne la peut obtenir avec ſûreté, ſoit à l'égard de l'Empereur ou des Suédois, que par le moyen du Traité que le Roi propoſe, & en ſe mettant ſous ſa protection. Quant au Landgrave de Heſſe-

Caſſel & aux freres Ducs de Veymard, au Duc de Lunebourg, au Prince d'Anhalt, qui ſont de longtems amis de cette couronne, & ne peuvent attendre que leur ruine de la maiſon d'Autriche, il faut les fortifier de la part du Roi, comme auſſi les Villes Impériales, notamment Nuremberg, Ulm, Strasbourg, Ausbourg, Francfort & Hanau.

L'on peut auſſi donner de bonnes paroles aux Villes qui ſont plus éloignées, par les Princes qui en ſont voiſins; car encore qu'elles ne puiſſent pas eſpérer d'être aidées de nous-mêmes, elles profitent du ſecours que leur parti reçoit du Roi. Ces Villes ſont Erfort, Hambourg, Lubec, Roſtoc, Viſmar, Stralſund, & quelques autres dont la plus grande partie eſt entre les mains des Suédois.

Il faut auſſi voir le Chancelier Oxenſtiern, & avoir ſoin principalement d'acquerir la confiance & l'amitié dudit Chancelier, & l'aſſurer que le Roi veut embraſſer ſes intérêts de toute ſon affection, & qu'il apuyera le mariage de ſon fils avec l héritiére de Suéde, lui promettant qu'en ce cas le Roi l'aſſiſtera d'argent, pour ſoûtenir la guerre contre ceux qui voudroient troubler ſondit fils, quand il ſeroit Roi.

Que pareillement Sa Majesté s'employera de tout son pouvoir à conserver & accroître ses avantages dans les affaires d'Allemagne, soit en ce qui regarde l'autorité du commandement ou le partage des biens.

Que Sa Majesté se promet aussi que ledit Chancelier, poursuivant avec constance le dessein du défunt Roi son maître, se tiendra uni inséparablement avec la France : & le Sr de Feuquiéres prendra sujet entrant avec lui sur l'état des affaires, de le faire venir de lui-même à offrir au Roi les places qu'il tient de deçà le Rhin; que s'il ne lui en fait point d'ouverture, ledit Sr de Feuquiéres le remettra sur un discours qui se passa dernierement à Francfort entre ledit Chancelier & le sieur de Charnacé sur ce sujet; surquoi il lui témoignera que le Roi, ne voulant épargner chose quelconque, pour faire que ce renouvellement d'alliance avec la couronne de Suéde, en la personne dudit Chancelier, y conjoignant les Princes Protestans d'Allemagne, serve à maintenir ce parti contre tous les efforts de la maison d'Autriche, Sadite Majesté ne refusera pas de se charger de la garde de quelques places, avec charge de les rendre à la paix, selon qu'il sera con-

venu par les Confédérez pour le bien commun.

Que si ledit Chancelier se résoud de bailler lesdites places entre les mains du Roi, sans en parler à l'Electeur de Saxe, craignant qu'il ne s'y oppose, ledit Sr de Feuquiéres les acceptera, lui témoignant que Sa Majesté prendra volontiers cette marque de la spéciale confiance dudit Chancelier en son endroit, & donnera promptement avis par deçà de cette résolution, afin que selon l'ordre que ledit Chancelier aura mis pour mettre les troupes du Roi, Sa Majesté puisse les y envoyer.

Que si Oxenstiern veut en donner participation à l'Electeur de Saxe, le Sr de Feuquiéres fera ensorte que ledit Electeur ne croie pas que le Roi s'y porte pour son propre intérêt, & lui représentera combien il lui importe & à ses associés, pour obtenir une bonne & sûre paix, que le Roi tienne une armée deçà le Rhin en leur faveur, ce qui ne se peut faire sans y avoir des places qu'il promettra de restituer comme dessus.

Il seroit à desirer que, si ledit Electeur prend goût à cette proposition, comme lui étant avantageuse, l'on pût rabattre le million porté par le Traité de renou-

vellement d'alliance, en confidération des frais que le Roi fera pour entretenir cette armée.

En tout ce que le Sr de Feuquiéres aura égard de détourner ce foupçon que les Allemands pourroient prendre, que que le Roi voulut penfer plutôt à fon intérêt qu'au leur, & que cela ne vint fi avant, que de les rendre plus difpofés à retourner vers l'Empereur, furquoi il prendra fes mefures de foutenir, & d'infifter plus ou moins fur cette propofition des places, & fera fçavoir promptement l'état de cette affaire, le plus au vrai qu'il le pourra fçavoir, afin qu'il reçoive les ordres du Roi comme il s'y doit conduire.

Les places qui nous conviennent le mieux font Benfeld, Haguenau, Seleftat & Brifac s'il eft pris, & autres principaux lieux de l'Alface en deçà du Rhin, Traherbach fur la Mofelle & Creutzkenach: fi Oxenftiern veut garder Mayence, le Roi s'en remet à lui; il faut voir quel en fera fon fentiment.

Pour ce qui eft des places du bas Palatinat au-deçà du Rhin, il eft à propos, ou que les Suédois les gardent avec promeffe de les rendre entre les mains du jeune Prince Palatin, au tems de la

paix,en faveur des Rois de France & d'Angleterre, ou que les Suédois les remettent dès maintenant audit Prince, avec cette condition que le Roi de la grande Bretagne s'obligera envers tous les Confédérés de conserver lesdites places à ses frais avec le nombre de gens de guerre nécessaire pour les défendre, ou que lesdites places seront tenues par le Roi aux frais communs de France & d'Angleterre, lequel dernier seroit plus avantageux & le plus sûr.

Le Sr de Feuquiéres verra quel est le sens dudit Chancelier sur cette affaire, & essayera de le rendre auteur des résolutions qui s'en pourront prendre.

Il n'y a point de doute que les Princes & les Communautés d'Allemagne auront une grande allarme de ce qu'on leur fait prêter serment à la couronne de Suéde : le sieur de Feuquiéres, auquel on ne manquera d'en faire des plaintes, traitera ce point délicatement pour n'offenser les Suédois, surquoi il sçaura du Chancelier Oxenstiern ce qu'il juge à propos qu'il réponde en cette occasion, lui témoignant que ce n'est pas que le Roi s'en formalise, & qu'il n'y pense que pour ménager mieux leurs intérêts, & empêcher la division : & quant aux Alle-

mands, ledit Sr de Feuquiéres leur fera entendre, lorſqu'ils lui en parleront, que Sa Majeſté donnera toujours l'éxemple de la ſincérité avec laquelle elle ſe porte pour leur bien qui eſt le ſeul objet de la peine qu'il prend pour eux : que toutefois ils ne doivent pas s'émouvoir, ſi les Suédois prétendent ſe conſerver quelqu'avantage qui leur coûte ſi cher par la perte de leur Roi, & qu'enfin toutes choſes s'accommoderont par une bonne paix pour laquelle obtenir, ils doivent éviter tous les ſujets qui pourroient mettre de la diſcorde entr'eux & les Suédois.

Le Sr de Feuquiéres témoignera aux autres chefs Suédois, s'il les rencontre, combien le Roi aime leur état en leurs perſonnes, les invitant à pourſuivre le deſſein de leur défunt maître, & à ſe maintenir unis enſemble avec les Allemands. Il portera des lettres du Roi aux principaux, comme ſont Guſtave-Horn, Baviére, & autres qu'il jugera être à propos, ayant pour cela des lettres en blanc, & ſelon leurs mérites il leur fera eſpérer des graces ſpéciales de la part de Sa Majeſté, & tâchera de reconnoître ce qu'il peut falloir à chacun.

Ledit Sr de Feuquiéres employera principalement l'autorité du Roi avec toute

la prudence & l'induſtrie qu'il lui ſera poſſible, pour prévenir & ôter les diviſions & jalouſies entre les Allemands & Suédois, & entre ceux de leur même nation, eſſayant de les réunir ſous la direction des chefs principaux qui ſont, ſans difficulté, l'Electeur de Saxe, & le Chancelier Oxenſtiern.

Or, pour ce qui regarde le commandement de la guerre, le Roi auroit à gré qu'il fût donné au Duc Bernard de Saxe-Veymard, & ſpécialement pour les troupes qui ſont vers la Saxe; & que le Landgrave de Heſſe-Caſſel eût charge de celles de deçà: ce qui s'entend, ſans témoigner aucune inclination qui puiſſe donner de la jalouſie aux autres, & notamment aux Suédois & entre les autres à Guſtave-Horn qui a la conduite des Provinces qui nous ſont plus voiſines, avec lequel le Landgrave de Heſſe-Caſſel ſe peut accommoder, dont le Roi ſe remet de toutes autres telles choſes, à ce qui ſera réſolu entre les Chefs & Directeurs, tant pour ce qui regarde l'adminiſtration des affaires d'Etat, que de la Guerre.

Or, après que ledit Sr de Feuquiéres aura paſſé le Traité, & qu'il verra les Princes & Communautés en réſolution de ne point déſarmer, & de tenir ferme

pour la liberté publique, il prendra sujet de leur faire entendre avec adresse que le Roi, envoyant un nouveau Résident près l'Empereur en la place de l'autre que l'âge ne permet pas d'y demeurer, lui a donné charge de reconnoître les intentions que l'on auroit en cette Cour là, & s'il y auroit disposition d'entrer dans les termes d'une juste & sûre paix, y ayant plutôt grande apparence de croire que la maison d'Autriche ne prétend autre chose que d'amuser le monde de belles paroles, selon sa coutume, & que le Roi estime fort à propos d'en détromper ses amis ; & au cas que lesdits Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & le Chancelier Oxenstiern desirent que le Roi en prenne une plus certaine connoissance, Sa Majesté fera entendre à l'Empereur qu'ayant fait alliance avec eux pour le bien commun, elle s'employera volontiers pour porter les choses à un bon accommodément avec la juste satisfaction des intéressés.

Sur cela ledit Sr de Feuquiéres verra avec eux quelles sont leurs prétentions, & s'il remarque qu'ils y procédent avec sincérité, & qu'ils veuillent appuyer, comme ils doivent, les intérêts de Sa Majesté, en reconnoissance de l'assistance qu'elle leur

leur rend ; il pourra leur faire voir le projet d'accommodement qu'il emportera avec lui, & ne le fera voir à personne quelconque, qu'avec les circonstances susdites, & n'en laissera point prendre de copie que l'on ne soit sur le point de prendre une bonne conclusion.

Et faisant voir ledit projet, il leur donnera bien à entendre que le Roi desire des conditions fort raisonnables & de petite conséquence, à l'égard des frais qu'il a soutenus pour retenir dans les bornes la maison d'Autriche, soit en Allemagne, soit en Italie & en Flandres, ce qui ne leur a pas servi de peu, & dont encore maintenant ils reçoivent de grands avantages.

Le Sr de Feuquiéres leur fera voir l'utilité qu'ils reçoivent de son alliance, en cette même occasion d'accommodement, que la considération de ce qu'il est joint avec eux, leur rendra bien plus sûr & avantageux.

Il ne contestera point les propositions qu'ils feront de leurs intérêts, mais il tâchera qu'eux-mêmes reconnoissent avec prudence ce qui est faisable & dans la raison.

Il écrira au Roi de tout ce que dessus, le plus souvent qu'il lui sera possible,

pour recevoir ſes ordres ſelon la ſuite des affaires. Fait à S. Germain-en Laye le 3e. jour de Février mil ſix cent trente-trois, *Signé* LOUIS.

Si les Princes, avec leſquels le Roi veut renouveller l'alliance, ne veulent paſſer le Traité, ſi ledit Sr de Feuquiéres ne promet de la part du Roi de leur faire payer les cinq cent mille livres échûs au dernier terme 15e. Novembre dernier, ſelon que Sa Majeſté y étoit obligée par le Traité fait avec le Roi de Suéde, il ne fera point de difficulté de le promettre par écrit; ce qui ſuppoſe, & non autrement, que le Traité ſoit paſſé. *Signé* LOUIS, & plus bas, BOUTHILLIER. Avec paraphe.

MEMOIRE de ce que dira Mr de Feuquiéres ſur les affaires de Mr le Duc de Baviére, & le Palatin.

QUAND les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande parleront de ce que deſſus, & demanderont à Mr de Feuquiéres quel ordre il en a reçu du Roi, & s'il n'eſt pas réſolu de maintenir le Prince Charles, fils & héritier du

Palatin, pour être établi en la dignité Electorale & en ses Etats, dont le Duc de Baviére tient tout le haut Palatinat, & Heidelberg dans le bas, & le reste est entre les mains des Suédois, Mr de Feuquiéres répondra que jusqu'à présent le Roi de la grande Bretagne a témoigné au Roi qu'il estimoit que cette affaire, où l'Empereur comme l'auteur du ban, le Duc de Baviére & les Suédois, comme défenseurs, prenoient intérêt, devoit passer par voie d'accommodement, joignant aussi le droit que les Espagnols y peuvent prétendre, tant pour le recouvremant de leurs frais que de leur honneur, pour avoir été contraints par force d'abandonner ces lieux.

Qu'il est évident que pour y remettre & y conserver ledit Duc Charles, il est bien plus à propos d'user de cette-dite voie d'accommodement que d'y employer les armes, principalement en la conjoncture présente, que depuis peu Mr de Fontenoy a fait sçavoir au Roi en communication par Mr le grand Trésorier d'Angleterre, que le Sr d'Amstruder Ambassadeur d'Angleterre, qui est celui même avec lequel Mr de Feuquiéres doit traitter, prendroit cet expédient de terminer cette affaire par un commun ac-

cord, ce qui ne se peut faire qu'en une Diette des Catholiques & des Protestans, où l'on rapportera tout ce qui sera possible pour faire que le Roi de la grande Bretagne, & ledit Duc Charles, demeurent satisfaits dans les termes de l'équité.

Que cependant le Roi ne doit être pressé de changer du stile qu'il tient, & de la façon qu'il traite avec le Duc de Baviére, sur ce qui regarde le titre d'Electeur que tous les autres Princes Protestans lui ont donné, ce qui infére qu'il ne le peut donner audit Duc Charles, dequoi Mr de Feuquiéres ne parlera point, s'il n'est contraint de répondre, & évitera de s'en déclarer.

Quant à l'administration de la personne & des biens du Duc Charles, qu'a prise le Duc Louis de Simer son oncle, le Roi s'en remet à ce que les communs avis du Duc Charles en ont jugé pour le mieux, & appuyera volontiers les justes intérêts dudit Duc Louis pour son rétablissement en ses propres Etats, quand l'occasion s'en présentera.

Que s'il arrive que Mr de Feuquiéres soit obligé de parler sur cette affaire à Mr de Baviére ou à ses Ministres qui le presseront de les assurer, si le Roi n'est pas résolu de maintenir ledit Duc de Baviére

en la continuation de la dignité Electorale en ſa maiſon, & en la poſſeſſion des terres du défunt Comte Palatin, que l'Empereur lui a adjugées pour la récompenſe de ſes frais au recouvrement de Bohême, le Roi l'ayant promis audit Duc de Baviére par le Traité de leur alliance, Mr de Feuquiéres répondra qu'il ne faut douter que Sa Majeſté obſervera ce qu'elle a promis en la maniere que le Duc de Baviére eſtimera plus convenable, qui ſemble devoir être celle d'un accommodement en une Diette générale par une conférence particuliere entre les parties ſur ce différend, s'il n'étoit terminé juſqu'au fonds.

Que ſi le Duc ou ſes Miniſtres preſſent & répartent, que cependant le Roi doit rétablir par les armes ledit Duc de Baviére, en ce que les Suédois lui ont ôté des terres qu'il poſſédoit au Bas-Palatinat, Mr de Feuquiéres dira que le Roi ne lui apporteroit pas par ce moyen tant d'avantages, attirant ſur ſoi la haine de tous les parens & amis du Palatin, que demeurant en état de les pouvoir porter à un accord raiſonnable; joint que les Suédois prétendent s'être rendus maîtres de ces places en revanche de l'aggreſſion du Duc de Baviére par les troupes du général Tilly à Bamberg.

RAPPORT de l'entrevue de Mr de Feuquiéres, Ambaſſadeur Extraordinaire pour Sa Majeſté Très-Chrétienne en Allemagne, & de Mr Oxenſtiern Chancelier de Suéde.

A Wirtzbourg, le $\frac{5.\ Mars}{23.\ Février}$ 1633.

MOnſieur l'Ambaſſadeur, après tous les complimens ordinaires, ayant dit qu'il étoit envoyé du Roi ſon maître vers tous les Princes alliés, il a fait entendre à mondit Sr le Chancelier, comme dans la grande eſtime que Sa Majeſté fait de lui, & la bonne intelligence qu'elle deſire d'entretenir avec l'état de Suéde & avec ſa perſonne particuliere; il avoit ordre exprès de Sadite Majeſté de voir ſon Excellence auparavant, afin de n'agir avec leſdits Princes que par ſes conſeils, pour laquelle fin il étoit venu voir ſon Excellence à laquelle il avoit à rendre des Lettres de Sa Majeſté.

Mr le Chancelier ayant renvoyé réciproquement beaucoup de complimens, il

a répondu qu'il ne pouvoit assez reconnoître l'honneur qu'un si grand Monarque que le Roi de France lui faisoit de vouloir, dans l'alliance des deux couronnes, regarder sa personne particuliere, & qu'un si grand personnage que Mr l'Ambassadeur prît ses conseils, lesquels il souhaiteroit être capable de donner utiles à la cause commune dans l'état présent des affaires, sur lequel il étoit prêt de dire sincérement ses sentimens à Mr l'Ambassadeur, après qu'il auroit vû les lettres de sa Sérénissime Majesté très-chrétienne, & entendu les choses qu'il disoit avoir ordre de lui communiquer, à quoi il étoit tout prêt.

Mr l'Ambassadeur a rendu les lettres du Roi son maître.

Mr le Chancelier ayant lû les lettres de Sa Majesté, il a dit que par ce qu'il pouvoit comprendre par les lettres que le Sérénissime Roi de France lui faisoit l'honneur de lui écrire, Sa Majesté très-chrétienne lui témoignoit vouloir continuer avec l'état de Suéde la même alliance & bonne intelligence qu'elle avoit entretenue avec le feu Roi son maître, de quoi il recevoit une telle joie qu'il n'en pouvoit rendre d'assez grands témoignages; que Sa Majesté très-chrétienne

lui faisoit aussi entendre par ses lettres qu'elle envoyoit ledit sieur Ambassadeur, l'un des plus affidez de ses conseillers d'Etat pour employer tous ses offices & l'autorité de son maître à exhorter tous les Princes alliés à s'unir puissamment pour continuer & parachever l'affaire heureusement commencée, à quoi de sa part Sa Majesté contribueroit de toutes ses forces; ce qui lui donnoit un grande joie de se voir dans l'état où sont les choses, assuré du soutien d'un si grand Roi, qui par cette louable & héroïque action n'ajouteroit pas peu à ce grand éclat de gloire qui l'environne dans cette incomparable réputation, que ses faits héroïques & éminentes vertus lui ont acquise par toute la terre. Pour lui, que quand l'intérêt de sa patrie, & l'honneur qu'il devoit à la mémoire du feu Roi son maître, ne lui seroient pas dans la considération qu'ils doivent être, que les semonces d'un si grand Monarque qui témoigne tant d'affection à son feu maître & qui l'honore en son particulier d'une telle confiance, seroient plus que suffisantes pour l'induire à n'épargner ni son sang, ni ses biens, ni toutes les choses qui ont accoutumé d'être chéres aux hommes, à la continuation de l'affaire que son feu maître avoit

ſi heureuſement commencée & avancée à tel point, que s'il eût ſurvécu à la bataille, il étoit très-certain que dans ſix mois il eût entiérement parachevé l'ouvrage.

Mr l'Ambaſſadeur a dit audit Sr Chancelier, qu'il avoit ordre du Roi ſon maître de voir l'Electeur de Saxe, mais auparavant de conférer avec ſon Excellence de la ſorte dont il auroit à traiter avec ledit Electeur: Sa Majeſté lui ayant commandé de ſuivre en cela abſolument les conſeils que ſon Excellence auroit agréable de lui en donner, & ſçavoir de lui les ſentimens dans leſquels il trouveroit ledit Electeur.

Le Chancelier a reparti que c'étoit des conſeils qu'il lui pouvoit difficilement donner; néanmoins, qu'il lui en diroit ſincérement & confidemment ſes ſentimens, après qu'ils auroient communiqué enſemble des autres choſes dont il diſoit avoir commandement.

Mr l'Ambaſſadeur a dit qu'il deſiroit premierement s'inſtruire avec ſon Excellence de l'état général des affaires, pour voir avec elle quelles réſolutions on pourroit prendre; que Sa Majeſté ayant avis que les ennemis ſe rendoient puiſſants de tous côtés, de ſorte qu'à ce printems

elle prévoyoit qu'ils auroient de puissantes forces sur les bras, elle desiroit de sçavoir quelles résolutions ils avoient prises pour se mettre en état de soutenir un si puissant effort.

Surquoi le Chancelier répondit, qu'ils prévoyoient bien qu'ils auroient de puissantes forces à soutenir, mais qu'ils espéroient y pouvoir résister; que si les ennemis augmentoient leurs troupes, ils augmenteroient aussi les leurs, tant qu'ils pourroient; & que souvent un petit nombre bien conduit en battoit un plus grand; que jusques ici tout leur avoit assez heureusement succedé, & qu'il en espéroit bonne suite, pourvû que les Princes & ordres alliés, se confirmassent dans une bonne intelligence, & que chacun prît une bonne résolution de travailler de sa part, & même de contribuer aux choses nécessaires pour la subsistance & conservation de l'armée : pour les moyens, qu'il ne lui en pouvoit encore parler, ayant à en résoudre dans l'assemblée qu'il avoit pour ce sujet fait tenir à Hailbron, à laquelle il jugeoit très-expédient & convenable à l'Etat des affaires que ledit sieur Ambassadeur se trouvât, pour avec ses offices, & l'entremise de l'autorité du Roi très chrétien, porter lesdits Princes & Etats al-

liés à des résolutions d'une bonne & ferme union ; que cela arrivant ainsi, ils pourroient soutenir les efforts des ennemis ; ceux de Walstein par l'opposition des troupes des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, commandées par Arnheim, & ce qu'il y a des troupes Suédoises ; ceux du Duc de Baviére par celle des troupes du maréchal Horn, du Duc de Wirtemberg & de Baviére ; qu'ils avoient aussi l'armée commandée par le Duc Bernard-Veymar, laquelle étoit à Bamberg, pour en cas de besoin se joindre à l'un ou à l'autre des susdits, ou donner diversion de sa part : à Groemffeld, qu'ils avoient le Lantgrave de Hesse, le Baudissen, * & le Reingrave ** Otto-Ludovic.

A quoi ajoute ledit sieur Ambassadeur, que Sa Majesté n'entroit en nulle peine de ce qui regardoit le côté de Baviére, tous les autres lieux qui étoient sous les ordres particuliers de son Excellence. Mais

* Wolf Henri *de Baudis*, d'une noble famille de Silesie, étoit Colonel en 1625. au service de Dannemarck. Ensuite Général-Major dans les troupes de Suéde. Il abandonna le service de cette couronne en 1625, pour passer chez l'Electeur de Saxe.

** C'est *Othon-Louis*, de la seconde branche de la maison des Rhingraves, de Marching & de Kirbourg. Il fut Général de la Cavalerie Suédoise, & après avoir servi avec honneur cette couronne en Alsace, il mourut à Spire le 6 Octobre 1634.

qu'il étoit très-vrai que du côté de Saxe: encore qu'elle ne doutât point des bonnes intentions de l'Electeur de Saxe appuyées de celui de Brandebourg ; elle considéroit que ledit Electeur de Saxe étoit personne qui avoit plus été nourrie dans le repos que dans le travail de la guerre, ce qui faisoit appréhender qu'il n'y procedât pas avec la chaleur nécessaire pour soutenir une affaire de tel poids, & ne se rendit plus facile à écouter les propositions d'accommodement qui lui pourroient être faites.

Surquoi le Chancelier répondit que ledit sieur Ambassadeur devoit croire qu'il lui parloit sincérement, puisqu'il s'ouvroit à lui si franchement de lui dire, que les sentimens de Sa Majesté très-chrétienne, en ce qui regarde la Saxe, étoient très-certains & convenables à l'état présent de toutes choses, qu'il ne vouloit point mentir & que selon ce qu'il en avoit jugé, lorsqu'il avoit dernierement été auprès d'eux, étoit que l'Electeur de Saxe eût assurément les intentions bonnes & droites ; néanmoins il inclinoit assurément à la paix, poussé à cela par les persuasions du Lantgrave, & par les imaginations qu'ils avoient tous deux, que faisant la paix ils pourroient

ſe rétablir dans une paiſible jouiſſance de leurs Etats, & jouir des tranquilités telles qu'ils le ſouhaitent ; ſurquoi il leur avoit repréſenté qu'ils ne devoient point croire qu'il ne deſirât la paix auſſi-bien qu'eux, leſquels pouvoient juger que la mort de ſon Roi lui auroit laiſſé quantité d'affaires qui par l'affection qu'il a à ſon pays & le devoir de ſa charge, faiſoient qu'il ſouhaitât plutôt la paix, mais que ſuccédant à l'affection que le feu Roi ſon maître avoit eue à leurs intérêts, & pour l'honneur de ſa mémoire, ſe trouvant en quelque ſorte engagé à contribuer de ſes ſoins à la perfection de ce qu'il avoit ſi heureuſement avancé au prix de ſa vie, il ſe ſentoit obligé de leur dire ce qu'il lui ſembloit, qu'il n'étoit pas encore tems d'écouter aucune propoſition de paix, qu'il étoit premiérement queſtion de s'armer ſi puiſſamment que l'on ſe trouvât en état de pouvoir traiter la main haute, & non pas de recevoir des conditions de l'ennemi, à quoi ils ſe trouveroient obligés s'ils venoient à traiter en l'état où l'on eſt maintenant, & que ce ſeroit aſſurément leur ruine & celle de tout leur parti ; que puiſque ledit ſieur Ambaſſadeur avoit à les aller voir, il reconnoiſſoit aſſuré-

ment la même chose; toutesfois que ledit Electeur de Saxe lui avoit fait beaucoup de belles protestations jusques à lui user de ces termes, qu'il étoit résolu de mettre tout pour venger le sang du Roi de Suéde, qu'il s'y croyoit obligé de sorte que s'il ne le faisoit il sçavoit assurément que Dieu le puniroit; pour ce qui étoit de l'Electeur de Brandebourg, que très-assurément ledit sieur Ambassadeur le trouvoit dans les meilleures intentions & plus fermes résolutions que l'on sçauroit souhaiter de lui.

A quoi Mr l'Ambassadeur repartit, que ce qu'il avoit représenté à ces Messieurs touchant la paix étoit entiérement conforme aux sentimens de Sa Majesté très-chrétienne, laquelle lui avoit aussi donné ordre exprès de les conjurer de sa part & se garder d'entendre à telles propositions qu'ils devoient tenir pour très-pernicieuses, & qui aboutiroient assurément à la ruine & perte entiere de leur parti, & qu'incontinent après l'assemblée, il faisoit état de se rendre auprès dudit Electeur pour, s'il se pouvoit, l'échauffer & même que si son Excellence jugeoit qu'il fût utile qu'il fit le séjour pour détourner de semblables propositions, & empêcher qu'ils ne se refroidissent, qu'il le

pourroit faire ſuivant les ordres du Roi ſon maître, & que ſon Excellence en jugeroit pour le plus expédient.

Mr le Chancelier répondit qu'il ne pouvoit pas aſſurément lui donner conſeil, s'il devroit faire ſéjour en Saxe ; qu'il en jugeroit mieux étant ſur les lieux, qu'il croyoit bien que ſa préſence ne ſeroit pas inutile ni là ni ailleurs, & qu'il ſeroit beſoin qu'il employât tous ſes offices & l'autorité du Roi pour les porter tous à une bonne & ferme union, & prendre des conſels plus réſolus qu'ils n'ont témoigné par ci-devant, & que pour lui il étoit réſolu, s'ils n'agiſſoient autrement, de leur dire adieu & aviſer à ce qu'il auroit à faire d'ailleurs pour le bien des affaires de ſon païs.

Mr l'Ambaſſadeur lui repartit que Sa Majeſté le conjuroit de ne perdre pas courage, & qu'elle lui promettoit que de ſa part Elle l'aideroit de tout ce qu'il pourroit avoir beſoin d'Elle, que Sa Majeſté étoit en état de faire ce qui ſe trouveroit à propos ayant des hommes & de l'argent.

Mr le Chancelier ajoura que ce lui étoit, & devoit être une grande conſolation, & aſſurance à tous les Princes & Etats alliés de ſçavoir les bonnes inten-

tions & le bon état des affaires d'un si grand Monarque leur allié & leur voisin, qu'ils espéroient qu'il ne leur déniroit point son aide au besoin, pour lui qu'il ne manquoit de bonne résolution; mais que véritablement Sa Majesté pouvoit considérer qu'il avoit ici beaucoup d'affaires & fort épineuses, se trouvant homme particulier & étranger, seul à travailler aux intérêts de gens sans résolution, & qui au lieu de contribuer à leur cause s'amusent à s'enyvrer: que s'il n'eût point été durant la vie de son maître mêlé dans toutes ces affaires, il se fût bien gardé après sa mort de se venir mettre sous ce faix; mais qu'y ayant été particuliérement employé de son vivant, il se trouve engagé par l'honneur des armes de son pays & par celui qu'il doit à la mémoire de son Roi, qu'il devoit conserver au prix de son sang, il avoit essayé de tenir ferme dans cette secousse, qui sans doute eût ruiné le parti par la division & désunion des alliés, en quoi avec l'aide de Dieu, il avoit si heureusement réussi; qu'au moins il avoit empêché que jusques-ici aucun se fût séparé, ce qu'il n'avoit pû faire qu'avec de grandissimes solicitudes & travaux extrêmes, ayant eu à conduire les affaires de personnes ausquelles il ne

pouvoit pas commander, ni même ordonner; qu'il louoit Dieu de ce qui étoit fait, ſans s'en attribuer de vanité, mais que s'ils ne vouloient à cette aſſemblée prendre de plus fermes réſolutions pour l'avenir & établir des ordres pour fournir aux moyens de faire ſubſiſter les armées, qu'il ne jugeoit pas qu'il dût s'embarraſſer davantage dans ces affaires là, deſquelles il ne pouvoit redonder aucune utilité ſur ſon pays, n'y ayant que cette ſeule raiſon qui puiſſe regarder l'Etat de Suéde, & pouvoir par cette guerre empêcher que la maiſon d'Autriche ne lui puiſſe nuire.

Mr l'Ambaſſadeur répartit, que Sa Majeſté n'eſtimoit pas ſeulement que la ſubſiſtance du parti juſques-ici ne lui fût juſtement & entiérement dûe, mais que pour l'avenir elle ne s'en attendoit encore qu'à lui ſeul & qu'elle ne conſidéroit les autres que comme des Allemands, & qu'elle lui avoit ordonné de leur faire entendre qu'il falloit qu'ils déféraſſent tous à ſon Excellence, & le reconnuſſent tous de la même façon qu'ils faiſoient au Roi, qu'elle ſe promettoit qu'ils le feroient ainſi, & que cela étant ſon Excellence continueroit d'embraſſer courageuſement la conduite des affaires.

Son Excellence reprit qu'un homme prudent ſe devoit comporter, de ſorte qu'il ne deſeſpérât pas ſi-tôt dans une affaire ; mais auſſi qu'il ne conçût pas trop legérement tant d'eſpérances que cela lui fit mal prendre ſes meſures ; qu'il verroit à quoi aboutiroient les réſolutions de cette aſſemblée, & ſi chacun ſe porteroit à contribuer de ſa part aux moyens de ſe mettre en état de faire tête aux ennemis ; qu'il ſe rejouiſſoit que Mr l'Ambaſſadeur s'y trouveroit pour employer ſes offices à les échauffer, que peut être chacun promettroit ; mais que quand ce viendroit, puis après à leur demander, ce ne ſeroit que plaintes & lamentations, chacun alléguant la calamité de ſon païs, la miſere de ſes ſujets & le déplorable état de toutes choſes, & que cependant il n'y avoit guére d'apparence de s'embarquer à ſoutenir l'effort d'une telle guerre ſans avoir les moyens à la main ; que pourvû qu'on eût dequoi il ſe trouveroit encore des hommes, & que l'on pourroit fortifier les troupes, comme les ennemis font les leurs.

Mr l'Ambaſſadeur repartit, que de ſa part il ne manqueroit ſuivant les ordres qu'il en a du Roi ſon maître, de leur repréſenter & mettre en conſeil toutes les

choſes qui lui ſembleroient les pouvoir induire & échauffer à embraſſer puiſſamment le ſoutien de leurs propres intérêts dans le maintien de la cauſe commune; que Sa Majeſté avoit bien jugé qu'il étoit néceſſaire de fortifier les troupes, pour pouvoir réſiſter aux forces des ennemis, & qu'elle ſe trouvoit particulierement en peine de ſçavoir comment ils penſoient à réſiſter à celles qui ſe préparent du côté de l'Alſace par le Monterocoli, jugeant que le maréchal Horn ſe trouveroit aſſez occupé du côté de Baviére, ſon ennemi ſe renforçant extrêmement & attendant encore des forces; & qu'en ce Sa Majeſté s'offroit de faire de ſa part tout ce que ſon Excellence jugeroit à propos; ſi c'étoit d'envoyer des troupes ſur ces frontiéres, qu'elle y en pourroit faire avancer jusques à huit ou dix mille hommes; & que ſi elle avoit quelque lieu pour pouvoir avancer un nombre de troupes aſſez puiſſant pour les aider, Elle s'y offriroit toujours volontiers.

Le Chancelier répartit, qu'ils avoient bien avis que le Monterocoli faiſoit des levées, & qu'il s'en faiſoit encore dans le Comté de Bourgogne, & que les ennemis avoient encore deſſein d'en faire deſcendre par Briſac, mais que tout cela ne

leur fembloit pas tant à craindre ; que le Reingrave étoit là ; qu'il étoit vrai que le maréchal Horn en avoit tiré quelques troupes, mais qu'on les y pourroit faire repaffer, quand les affaires du côté de Baviére s'y trouveroient un peu raffermies ; que pourvu que le Roi très-chrétien empêchât que le Duc de Lorraine ne s'y joignît fuivant les Traités, ils ne voyoient rien à craindre de ce côté-là ; qu'il ne falloit pas toutefois tant méprifer l'ennemi qu'on ne prît garde à s'en parer, & qu'il fe réjouiffoit véritablement d'être affuré, que s'ils venoient à avoir befoin de ce côté-là du fecours de Sa Majefté très-chrétienne, ils la trouveroient toujours difpofée à le leur vouloir donner.

Qu'ils fe promettoient qu'elle empêcheroit que ledit Duc de Lorraine ne fe joignît aux ennemis, duquel Duc certes ils avoient à fe plaindre, & qu'encore qu'il ne fît pas guerre ouverte ; il étoit très-vrai qu'il n'agiffoit avec eux que par tromperie & mauvaife foi, comme non-feulement dans l'affaire de Saverne, & de laquelle parce qu'ils en avoient enduré en confidération de Sa Majefté très-chrétienne, il s'étoit fervi pour leur faire encore une plus grande trahifon, ayant mis, fous prétexte de garnifon, des

gens de guerre dans ces deux places là, pour s'en servir comme il a fait à surprendre Haguenau ; qu'il avoit toujours ainsi procédé avec eux, dont il ne seroit pas à ressentir quelque châtiment, si le feu Roi, & eux depuis sa mort, ne s'étoient en cela séparés de leurs intérêts, plutôt que de contrevenir à l'amitié qu'ils avoient contractée avec Sa Majesté, laquelle avoit pris le sieur Duc en sa protection, & laquelle leur avoit aussi toujours répondu de lui qu'il ne feroit rien contre eux, & qu'avant qu'il vienne à s'émanciper, quelle sçauroit bien le ranger à son devoir ; néanmoins qu'il étoit très-vrai que ledit Duc participoit à toutes les menées de l'Espagne & machination des ennemis ; qu'il favorisoit la levée du Monterocoli, & qu'il faisoit encore beaucoup d'autres choses qui ne pouvoient s'appliquer qu'à une mauvaise volonté contre eux, en favorisant leurs ennemis, ou à une extrême ingratitude contre le Roi de France, en adhérant aux desseins * de Mr le Duc d'Or-

* Gaston Duc d'Orléans, frere du Roi, mécontent du Cardinal de Richelieu, s'évada du Royaume & se retira en Lorraine, où il épousa la Princesse Marguerite sœur du Duc de Lorraine. Le Roi irrité de ce mariage fait contre son gré, fit irruption dans les Etats du Duc de Lorraine. Gaston se retira à Bruxelles avec la Princesse sa femme, & fit avec les Espagnols un Traité qui causa beaucoup d'inquiétude au Cardinal.

léans, dont il ne voudroit pas parler assurément, n'en ayant pas d'argumens assez clairs pour le prouver ; mais qu'il n'en falloit aucunement douter, y ayant des apparences trop claires & des indices trop certains pour ne le juger pas ainsi; que cela se pouvoit reconnoître dans une affaire qui s'étoit passée depuis peu entre mondit Seigneur le Duc d'Orléans & le Reingrave Otto-Ludovic.

Or il étoit premiérement à remarquer que ledit Duc servoit comme de Médiateur, non pas qu'il eût écrit au Reingrave, mais en ce que celui qui étoit venu de la part dudit Duc d'Orléans trouver ledit Reingrave avoit passé par la Lorraine, de plus qu'entre tous les grands avantages que ledit Duc d'Orléans avoit fait proposer audit Reingrave, s'il vouloit prendre son parti & descendre en France avec ses troupes; il lui avoit particuliérement répondu qu'il jouiroit pleinement & paisiblement des biens qu'il a dans la Lorraine, ce que mondit sieur Duc d'Orléans n'eût pas promis, si cela n'eût été bien concerté & arrêté entre son Altesse & celle de Lorraine ; de plus encore, que mondit sieur le Duc d'Orléans par sa seconde & derniere lettre, ayant extrêmement pressé ledit Reingrave de

faire toujours paſſer ſon Regiment de gens de pied, il étoit à conſidérer qu'il falloit qu'il fût aſſuré du paſſage par la Lorraine, puiſqu'il n'en pouvoit avoir par ailleurs, pour aller d'où il eſt, dans les Terres de l'obéiſſance de Sa Majeſté très-chrétienne.

Mr l'Ambaſſadeur répondit, que Sa Majeſté avoit trouvé extrêmement mauvais l'action de Haguenau, & qu'elle n'avoit point du tout approuvé celle de Saverne; qu'elle connoiſſoit aſſez les mauvaiſes intentions du Duc de Lorraine, tant dans ce qui eſt des affaires d'Allemagne, que ce qui regarde Mr ſon frere; qu'elle remarquoit aſſez comme il procédoit de mauvaiſe foi de l'un & de l'autre côté; de l'Empereur, en favoriſant ſes levées juſques mêmes à lever des troupes, puis incontinent les laiſſer couler ſous prétexte de licenciement dans celle de l'Empereur; Monſieur donnant toujours aſſez de preuves des ſecrétes intelligences avec lui, mais que Sa Majeſté n'avoit pû encore ſe porter à les châtier; parce que n'en ayant point d'aſſez évidentes raiſons, Sa Majeſté juge que cela ſonneroit mal aux oreilles des Voiſins, d'autant que ledit Duc eſt en ſa protection; mais que Sa Majeſté ne trouveroit point mauvais; au

contraire, qu'elle approuveroit toujours qu'au moindre non ſeulement acte d'hoſtilité, mais ſujet de ſuſpenſion, ſon Excellence lui donnât ſur les doigts, ce que Sa Majeſté feroit Elle-même, quand elle ſe verroit fondée en argumens qui pourroient aſſez évidemment paroître raiſonnables & convenables à la Juſtice qui a accoutumé de relever toutes ſes actions, & le tout en ce qui regarderoit, tant l'intérêt de ſes alliés que le ſien propre.

Mr le Chancelier répartit, que s'il ſçavoit quelque choſe ſurquoi Sa Majeſté pût fonder des argumens aſſez clairs, qu'il ne manqueroit de lui en donner ſoigneuſement avis; qu'il écriroit au maréchal Horn, pour ſçavoir ce qu'il auroit pû reconnoître de plus particulier, tandis qu'il a été en Alſace, & qu'il feroit auſſi venir le Reingrave à lui pour voir les deux lettres qu'il a reçues dudit Duc d'Orleans, & ſçavoir ce que le Gentilhomme qui les lui a rendues lui auroit auſſi pû dire de plus ſecret, étant certain qu'il étoit chargé de quelque choſe de ſecret en créance; qu'il s'aſſuroit que ledit Reingrave ne cacheroit rien, étant un très-brave homme, & duquel il n'y a rien à douter

Enſuite ſon Excellence demanda à Mr l'Ambaſſadeur

l'Ambaſſadeur ce que l'on croyoit en France de la Tréve de Hollande, & que pour Elle elle avoit reçu depuis peu une lettre d'un Hollandois qui eſt à Bruxelles qui lui mandoit qu'ils la tenoient là aſſurément, de ſorte qu'ils ne croyoient pas qu'elle pût manquer, n'y ayant plus de difficulté qu'en ce qui concerne Fernanbac, qui ſeroit aſſez aiſé à accommoder, puiſque les Eſpagnols n'y auroient pas tant à perdre, ni les Hollandois tant à gagner qu'ils s'y duſſent opiniâtrer; d'ailleurs que l'on lui mandoit que ledit Prince d'Orange devoit avoir Breda, & que la difficulté qui étoit là-dedans ne conſiſtoit plus qu'en ce que les Eſpagnols qui vouloient bien lui donner le revenu de la Terre, ſe vouloient réſerver la Ville, & que le Prince vouloit tout avoir, ce qu'ils paſſeroient aiſément; en outre qu'Amſterdam qui eſt comme le chef des Etats incline fort à la paix.

A quoi Mr l'Ambaſſadeur répondit, que l'on ne croyoit point du tout en France que ladite Tréve ſe fît; que le Roi avoit envoyé Mr de Charnacé, & leur avoit fait donner un million de livres, & les convioit de ne rien faire que dans l'union de tous les Princes d'Allemagne, à la ſubſiſtance deſquels ils avoient les

mêmes intérêts que nous ; ſe pouvant aſſurer que leur repos ne dureroit que juſques à ce que l'Allemagne fût perdue, & que tout ce qu'ils en pouvoient attendre en ce cas, ſeroit d'être le dernier pris : & pour Amſterdam, que la crainte qu'ils avoient que la perte d'Anvers ne ruinât le commerce de leur ville, étoit ce qui leur donnoit l'impatience qu'ils témoignoient.

Mr le Chancelier demandant l'état des affaires d'Italie où étoit Mr de Toiras, & s'il étoit bien auprès du Roi ; Mr l'Ambaſſadeur lui répondit que tout alloit bien de ce côté-là, qu'il y avoit bonne garniſon françoiſe dans Caſal & que l'on fortifioit fort Pignerol ; & que Mr de Toiras avoit détourné les mauvais offices qu'on lui avoit voulu rendre, par ſon entiere obéiſſance aux commandemens du Roi ; qu'il étoit à Turin commandant pour le Roi en Italie, ſous le Duc de Savoie qui étoit en la meilleure intelligence du monde avec Sa Majeſté.

Comme ſe vint à ſe lever, Mr l'Ambaſſadeur lui rendit des lettres qu'il avoit de ſon fils, & prit occaſion de lui dire ce qu'il avoit ordre de lui dire de plus particulier de la part de Sa Majeſté, ce que ſon Excellence reçut de bonne part.

LETTRE de Mr BOUTHILLIER *à Mr de* FEUQUIERES. *De Paris le* 11. *Mars* 1633.

MONSIEUR,

Depuis votre partement de ces quartiers-ci, il y eſt arrivé une choſe aſſez conſidérable pour vous en faire part, non pas qu'elle ait rien de commun avec le ſujet de votre Ambaſſade, mais il eſt de la bien-ſéance que vous ſoyez averti de deçà, plutôt que par les bruits communs, de ce qui s'y paſſe de plus important dont je ſerai ſoigneux de vous informer; c'eſt ce que je commencerai par la préſente qui n'eſt que pour vous dire, que le Roi a ôté les Sceaux à Mr de Châteauneuf, * lequel Sa Majeſté a commandé

* Charles de l'Aubepine, Marquis de Châteauneuf, garde des Sceaux de France, fut privé de ſa Charge, & arrêté pour avoir témoigné publiquement la joie qu'il reſſentit, dans le tems que le bruit courut que le Card. de Richelieu ne reléveroit point de la maladie qu'il avoit eue à Bordeaux. Le Marquis de Leuville, neveu de Châteauneuf fut mis à la Baſtille auſſi-bien que le Chevalier Jars, que le Cardinal ſoupçonnoit d'avoir voulu faire paſſer en Angleterre Gaſton d'Orléans & la Reine ſa mere. Pour ſavoir la vérité de ce fait, le Cardinal le fit con-

être conduit en même - tems à Ruffec en Poitou, maiſon de madame de Hauterive ſa belle-ſœur ; Mr de Leuville fut auſſi arrêté à l'heure même, dont Mr de Hauterive ayant eu le vent, il s'eſt retiré en diligence ; le Chevalier de Jars, qui étoit des amis & confident de la maiſon a été mis en la Baſtille, Sa Majeſté donna hier les Sceaux à Mr le préſident Séguiet, dont le nom eſt aſſez connu & la réputation de probité & integrité qu'il a acquiſe en l'adminiſtration de la Juſtice dans le Parlement ; s'il ſe rencontre occaſion qui vous oblige à parler de ce changement, vous pourrez faire connoître que la prévoyance du Roi, pour prévenir tout ce qui pourroit attirer du trouble en ſon Royaume, eſt telle qu'avec l'aide de Dieu il y conſervera un entier repos & tranquillité qui lui donnera d'autant plus de moyen de continuer ſon aſſiſtance Royale à ſes bons amis & alliés ; Sa Majeſté partit hier d'ici pour s'en aller à Verſailles, ſur ce je vous baiſe très-humblement les mains & ſuis, Monſieur, votre très-humble & très - affectionné ſerviteur. *Signé*, BOUTHILLIER.

damner à mort, en prometrant aux Juges que Jars auroit ſa grace. On la lui donna effectivement lorſqu'il fut ſur l'échaffaut : la préſence de la mort ne fit point ſur lui l'effet qu'en attendoit le Cardinal.

A Mr BOUTHILLIER, *par Mr* DE FEUQUIERES. *De Hailbron le* 17. *Mars* 1633.

MONSIEUR,

Par mes dernieres du 9. de ce mois ; & celles que j'écrivis le même jour au Roi en partant de Virtzbourg, vous aurez vû comme je rendois compte assez particulier à Sa Majesté de tout ce qui s'étoit passé à mon arrivée, & particuliérement dans ma premiere conférence avec le Chancelier Oxenstiern : par celle-ci, je vous donnerai avis de mon arrivée en cette Ville, où après séjourné deux jours, ledit Chancelier m'est venu voir : je l'ai trouvé dans les mêmes ressentimens de l'honneur que le Roi lui fait de l'appuyer de ses bons offices dans cette assemblée, laquelle consistera seulement ès Députez des IV. Cercles, sçavoir de Souabe, Franconie, & les deux du Rhin. De sorte que les Electeurs de Saxe, de Brandebourg & autres Princes éloignés n'y auront personne : il persiste dans l'opinion de ne devoir rien attendre de bon ni de cer-

tain dudit Electeur de Saxe, & doute que les offices qu'il se charge de rendre auprès de lui puissent pousser quelque chaleur dans son esprit : néanmoins il approuve que je l'aille voir le plutôt qu'il me sera possible après l'assemblée finie, à quoi je suis résolu suivant l'ordre que j'en ai reçu de Sa Majesté. Il est toujours dans l'attente des nouvelles de la Tréve de Hollande, laquelle il commence à ne plus croire sur les espérances que l'on a en ces quartiers-là, de porter le Roi à rompre avec l'Espagne, à quoi j'attribue une partie de la froideur que je trouve en lui touchant les places d'Alsace, n'y répondant point aux ouvertures que je lui en ai faites, & même sur le fait de Philisbourg, dont j'ai pris le tems de lui parler sur les plaintes qu'il me faisoit de l'Archevêque de Tréves, s'imaginant peut-être de pouvoir profiter de cet avantage sans nous donner plus grand établissement de ce côté de deçà, qu'il ne paroît point qu'il desire ; le Sr de Mité partira demain pour se rendre auprès du maréchal Horn, avec lequel est maintenant le Reingrave Otto-Ludovic, pour de là aller en Alsace avec le premier des deux qui y retournera ; je remets à loisir de l'assemblée à vous rendre un compte plus particulier du reste

des choſes, deſquelles je ne vous puis encore parler que par opinion & avec incertitude, faiſant état de vous envoyer un courier exprès. Je ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble & très-affectionné ſerviteur,

FEUQUIÉRES.

LETTRE du $\frac{16.}{26.}$ *Mars 1633. à Hailbron.*

AU ROI.

SIRE,

Depuis celle que je me donnai l'honneur d'écrire à Votre Majeſté, de Wirtzbourg, en date du 9. de ce mois, j'en ai écrit une autre à Mr Bouthillier du 17. par laquelle lui donnant avis de mon arrivée en cette Ville, il aura pû être averti & informer votre Majeſté de ce que j'avois pû apprendre de l'aſſemblée & reconnoître des ſentimens du Chancelier Oxenſtiern, dans ſa premiere viſite qu'il me rendit, le même jour 17. de ce mois : le 19. je pris occaſion de le viſiter pour

la 2me. fois, & de conférer avec lui pour la 3me, & Votre Majesté par le compte que je lui vais rendre de cette conférence pourra juger des intentions dudit Chancelier, & résoudra ce qu'elle voudra que je fasse dans le rapport des affaires aux ordres qu'elle m'a donnés.

Je commencerai comme je fis avec lui, par l'ordre que j'avois reçu de Votre Majesté, de lui dire qu'elle avoit reçu avis du sieur de la Grange, qu'il desiroit que Votre Majesté fit rendre office pour lui vers le Duc de Saxe, afin qu'il lui voulût conserver la même créance & autorité dans les affaires générales, qu'il avoit eues auprès du Roi de Suéde son maître, & que sur cela Votre Majesté m'en avoit donné le commandement, & de traiter en commun avec ledit Duc & son Excellence d'un renouvellement d'alliance, tant au nom de la couronne de Suéde, que des Electeurs & autres qui y voudroient entrer; & qu'en cela ayant à m'y conduire suivant ce qu'il desireroit, & me diroit avoir arrêté avec lesdits Electeurs à leur derniere entrevue en Saxe, j'étois prêt de travailler, quand il le trouveroit à propos.

A ce discours, il témoigna de l'étonnement, disant qu'il ne sçavoit pas comme le

ſieur de la Grange pouvoit avoir écrit à Votre Majeſté telles choſes, vû qu'il n'avoit jamais conféré avec lui qu'en termes généraux, & même ç'avoit été depuis ſi peu de tems qu'il falloit néceſſairement que je fuſſe parti long-tems auparavant d'auprès Votre Majeſté, & que ſi par haſard il lui avoit touché quelque choſe d'approchant, lorſqu'il le vit à Francfort, ce ne fut toujours qu'en termes généraux, & ſur le point de la mort du Roi ſon maître, auquel il ſe trouvoit véritablement étonné, & même ſans aucune réſolution encore de ce qu'il auroit à faire dans cette funeſte occurence;

Et à ce que je lui avois propoſé ſur le ſujet du renouvellement d'alliance, entre pluſieurs autres complimens, il me dit que l'eſtime qu'il avoit vû faire au Roi ſon maître, de l'amitié de Votre Majeſté, lui faiſoit entendre avec joie les aſſurances que je lui donnois de ſa part, du deſſein qu'elle avoit de la continuer à l'héritiere de ſa couronne; que dans les reſſentimens qu'il en avoit en ſon particulier, & dans le devoir de ſa charge, je le voyois tout prêt à renouveller ledit Traité d'alliance au nom de l'héritiere de ladite couronne de Suéde, en la même façon qu'il avoit été fait & arrêté par le

feu Roi ſon maître ; mais que de le paſſer en la forme que je lui propoſois, le joignant avec les Princes, n'étoit point un renouvellement d'alliance, mais un Traité nouveau, & que c'étoit à moi de regarder duquel des deux j'avois ordre ; que pour lui il ne pouvoit entrer en aucune nouvelle propoſition, & que ſi la volonté du Roi n'étoit point de continuer ladite alliance de la ſorte qu'elle étoit contractée, qu'il en étoit content ; ledit Traité leur ôtant beaucoup de liberté & leur étant plus à charge par toutes les conditions auſquelles ils y étoient aſſujettis, qu'avantageux pour l'aſſiſtance qu'ils en recevoient de Votre Majeſté. Je lui répondis là-deſſus, que les Lettres qu'il avoit reçues de Votre Majeſté avec les aſſurances que je lui avois données de ſa part, ne le pouvoient ce me ſemble laiſſer en doute que Votre Majeſté ne fût entiérement réſolue à renouveller ladite alliance ; & que ce qu'elle avoit penſé d'y appeller les Princes, n'étoit que conformément à la propoſition qui lui en avoit été faite de ſa part, par ledit ſieur de la Grange, comme j'avois déja dit ; & pour trouver moyen de les lier plus étroitement avec les deux couronnes, les obliger à contribuer de leurs forces au

maintien de ladite union avec plus de chaleur & de fermeté, & les empêcher d'entrer en la jalousie qu'ils pourroient prendre de notre union particuliere ; s'ils voyoient qu'après avoir pris le recouvrement de leur liberté pour prétexte de la guerre, on ne les appellât pas à ce Traité : cette considération, avec ce qu'ils pourroient croire d'avoir été méprisés, les pourroit faire résoudre à retourner à l'Empereur, ce qui sembloit déja être assez à craindre du côté de Saxe. Que ce n'étoit pas que Votre Majesté ne le considérât entre eux tous comme la personne de laquelle dépend la principale subsistance de leurs affaires. Après je pensai que pour l'intérêt de Votre Majesté, j'étois obligé de lui dire qu'il ne me sembloit pas qu'il eût sujet d'estimer si peu l'avantage qu'il reçoit par ledit Traité de l'assistance de Votre Majesté, puisque outre celle de l'argent à quoi elle s'est obligée, celle aussi qu'elle leur a rendue en donnant diversion du côté d'Italie, & en aidant aux Hollandois, ne leur a pas été si peu utile qu'ils la doivent tenir en une si petite considération. La répartie qu'il me fit là-dessus ne consista qu'en redites de ses allégations précédentes, ausquelles il ajouta enfin que si l'on proposoit au Duc de Saxe

de traiter de la ſorte, il le pourroit bien refuſer, ou au moins tenir tellement l'affaire en longueur, que la guerre ſe verroit peut-être finie avant ledit Traité conclu. Surquoi je lui dis que pour remédier à cet inconvénient nous pourrions dès maintenant ajuſter toutes choſes, en ſorte qu'il pourroit travailler avec la même aſſurance que ſi tout étoit arrêté, y comprenant dès à preſent les quatre Cercles qui ſont en cette aſſemblée; ce qui pourroit faire que le Duc de Saxe voyant toutes choſes, ſi bien diſpoſées, ſe trouveroit engagé d'y entrer, quand même il n'en auroit pas la volonté. Après pluſieurs redites & avoir tourné de tous ſens ces termes de nouveau Traité & de renouvellement, il paſſa à parler d'étendre ledit Traité, en le renouvellant, & que ſi l'on en venoit là, quand il auroit vû ſi les conditions que l'on ajouteroit, ne préjudicieroient point à la Couronne qu'il ſert, que peut-être y conſentiroit-il, & s'il y voyoit choſe pour laquelle il n'y pût paſſer, qu'il s'en départiroit, & ne ſeroit point marri que Votre Majeſté traitât avec leſdits Princes ou corps des alliés, s'il arrive qu'il s'en forme quelqu'un. Sur cela, l'aſſurant que ſuivant les ordres que j'en avois de Votre Ma-

jesté, j'étois toujours dans la résolution de traiter avec lui, & que j'étois prêt de lui faire voir les articles ; il me demanda du tems pour y penser, & ne m'a pas encore rendu réponse, m'ayant fait entendre nettement que toutes les difficultés dépendoient de ces deux points, sçavoir, de ce qu'il ne veut point dépendre du Duc de Saxe, mais prétend de se conserver l'absolu gouvernement des affaires des quatre Cercles de deçà, & ne veut point aussi laisser sortir de ses mains la direction des deniers que Votre Majesté fournit, alléguant que ce seul avantage qu'ils tirent du Traité, viendroit à être commun à toutes les têtes qui y seroient comprises, en quoi ils se trouveroient mal récompensés des grandes dépenses qu'il a fallu qu'ils ayent faites pour mettre les affaires au point où elles sont maintenant, même sans l'aide d'aucun de ceux qui y espéroient avec eux par le droit du traité prétendu.

Il prit occasion en ce discours de me parler des arrérages qu'ils prétendent leur en être dûs, me conjurant de lui dire ce qu'il en pouvoit espérer, afin que s'il n'avoit rien à attendre, il pût éviter la continuation des frais qu'il fait, en tenant un homme à Paris pour ce seul fin-

jet, & afin auſſi de pourvoir par d'autres moyens à ſatisfaire à quelques perſonnes, que le feu Roi ſon maître, dès long-tems auparavant ſon décès, avoit aſſignés ſur ces parties-là. A cela je lui répondis que, bien que Votre Majeſté eût pluſieurs raiſons, par leſquelles elle pouvoit juſtement prétendre de ne rien devoir, néanmoins que quand il n'y auroit que ſa conſidération particuliere, je croyois le pouvoir aſſurer que dans une bonne concluſion de ces affaires, il en recevroit contentement.

De ce diſcours je vins à la propoſition que Votre Majeſté m'avoit donné ordre de lui faire touchant la Tréve de Pologne, & lui dis que dans le deſir qu'elle a de contribuer en toutes occaſions au bien de la couronne de Suéde, Elle m'avoit commandé expreſſément de ſçavoir de lui, s'il deſireroit qu'elle envoyât un Ambaſſadeur en Pologne, pour de ſa part travailler en leur faveur à la prolongation de ladite Tréve. Il me répondit là-deſſus, qu'il ſembloit que les Polonois n'euſſent pas deſſein d'en venir-là, d'autant que ſur la mort du Roi ſon maître, ils avoient voulu inférer qu'ils étoient libres dudit Traité; parce, ſoutenoient-ils, qu'il avoit été fait de ſorte qu'il étoit attaché ſimplement aux perſonnes des deux Rois qui

l'avoient contractée, & non aux Royaumes : pour lui qu'il n'avoit que les affaires d'Allemagne en sa direction, & que celles-là dépendant du Sénat administrateur du Royaume de Suéde, il leur avoit déja écrit de cette louable intention de Votre Majesté, sur l'offre qu'elle lui en avoit fait faire par le sieur de la Grange, qu'il en attendoit réponse, après laquelle il m'en communiqueroit.

Ensuite nous eumes quelques propos de choses assez indifférentes, dans lesquels néanmoins m'ayant donné lieu de lui faire ouverture de ce qui regarde l'accommodement de Baviére; je lui dis que Votre Majesté continuoit d'être en peine de la résolution & des moyens du Duc de Saxe, à soutenir les puissantes forces que le Walstein prépare de lui faire fondre sur les bras, & que ne pensant pas qu'il se pût trouver capable d'y résister de son chef, elle n'avoit jugé qu'un seul moyen d'y pouvoir apporter remede, qui étoit d'essayer de faire une suspension d'armes pour trois mois avec le Duc de Baviére, par laquelle on le pût obliger à n'assister point le Walstein de ses armes; afin que n'ayant plus de diversion de ce côté-là, on pût se servir de toutes les troupes pour l'aller attaquer au lieu où il est,

avant qu'il fût en l'état, auquel il pourra être dans trois mois : j'ajoutai que quand il arriveroit que ledit Duc de Baviére lui envoyeroit ses troupes contre la promesse qu'il nous en avoit faite, toujours cet avantage nous en resteroit, de jetter par ce moyen la guerre chez eux, empêcher le Walstein de se fortifier, & se mettre l'esprit en repos de ce que l'on pourroit appréhender du Duc de Saxe. Que si c'étoit chose que son Excellence approuvât, quoiqu'elle pourroit peut-être douter que ledit Duc de Baviére la voulût accepter, je lui en ferois faire la proposition de la part de Votre Majesté ; que je ne voyois rien à craindre là-dedans, sinon de donner quelque jalousie au Duc de Saxe, le faisant peut-être entrer en quelque soupçon que nous ne voulussions prendre plus d'intelligence qu'il ne desireroit avec ledit Duc de Baviére ; & qu'aussi pour cette considération, j'avois ordre de Votre Majesté de ne rien faire là-dedans sans l'avis de son Excellence, par la confiance dans laquelle Votre Majesté m'avoit commandé de m'ouvrir à Elle.

Dès le commencement de sa réponse, il me trancha court, qu'il ne pouvoit approuver cet expédient pour plusieurs considérations, dont l'une étoit que du vivant

du Roi de Suéde ſon maître, ledit Duc de Baviére avoit rejetté cette propoſition autant de fois qu'elle lui avoit été faite : d'ailleurs qu'ils ne ſe pourroient jamais fier en ſa parole, étant très-certain qu'il n'a jamais agi avec eux que de mauvaiſe foi, & qu'auſſi ils le tiennent plus leur ennemi que l'Empereur même; de plus, qu'il ſçavoit très-aſſurément que le Duc de Saxe ne voudroit jamais conſentir à un ſemblable Traité, parce que dernierement lui en ayant voulu propoſer un ſemblable ſur les affaires de Cologne, il avoit ſi mal reçu ſa propoſition qu'il lui avoit en même tems proteſté qu'il traiteroit avec l'Empereur, s'il venoit à traiter de la ſorte. Il ajoûta que quand enfin l'on viendroit à pouvoir faire ladite ſuſpenſion, il ne voyoit pas que l'on en pût tirer aucune utilité, parce que le même tems que ledit Duc de Baviére demeureroit ſans les troubler, le rendroit plus capable de le faire; puis après, & qu'ainſi il lui ſembloit plus à propos de le laiſſer en l'état où il eſt, auquel il ne ſe trouve pas beaucoup conſidérable, étant certain que ſi le Walſtein avoit retiré les troupes qu'il lui a prêtées, ſon armée demeureroit extrêmement chétive.

Pour le Walſtein qu'il n'étoit pas auſſi

ſi formidable ; & que pourvû que l'Electeur de Saxe ne manquât point de réſolution, il avoit des forces capables de répondre aux ſiennes, ſon armée étant, les Suédois compris, de plus de vingt mille hommes de pied, & plus de dix mille chevaux, bons & effectifs.

Je n'inſiſtai point davantage ſur cette propoſition, le voyant encore trop en chaleur de la premiere, & même ne lui en euſſe pas dès-lors fait l'ouverture, ſans la connoiſſance que j'avois, que le bruit qui couroit ici de la venue du ſieur de Charbonniere, auprès ledit Duc de Baviére, étoit déja venu juſques à ſes oreilles, & lui pourroit avoir pouſſé quelques ombrages dans l'eſprit.

Sur cela me ſéparant de lui ; parce que peu de jours auparavant les Députés du Duc Louis Palatin du Rhin m'étoient venu voir, & me priant de rendre office de la part de Votre Majeſté pour le rétabliſſement de ſon neveu, m'avoient appris qu'ils étoient en traité avec ledit Chancelier pour avoir Franquendal, dont la difficulté ne conſiſtant plus qu'à lui donner quelque argent pour les frais du ſiége & de la garniſon, ils s'efforceroient d'y fournir ; pour voir s'il n'en diroit rien, je le mis en diſcours ſur le ſujet de l'ad-

miniſtration que je lui dis avoir ordre de Votre Majeſté, de lui faire entendre qu'elle s'en remettoit entierement à ce qu'il en feroit. Il me répondit que le feu Roi ſon maître s'étant accordé avec le Roi de Bohême, de lui remettre entre les mains ce qu'il tenoit de ſes Etats, & même lui en ayant donné commiſſion, il n'y trouvoit point de difficulté, pourvu que la couronne de Suéde ſe trouvât dédommagée des frais que le feu Roi ſon maître avoit faits à le recouvrir.

LETTRE de Mr BOUTHILLIER à Mr de FEUQUIERES. A Ruel le 31. Mars 1633.

MONSIEUR,

J'ai reçu vos dépêches des 28. Février & 9. du préſent, par la derniere deſquelles vous rendez compte au Roi de ce qui s'eſt paſſé à Virtzbourg, entre le Chancelier Oxenſtiern & Vous, ce qui s'eſt dit de part & d'autre avant été fort général, nous attendrons quelque choſe de plus particulier par vos premieres: Vous

avez bienfait de demeurer au large, & de différer d'entrer en mariere, jusqu'à ce que le sieur de la Grange vous ait vû, comme je croi qu'il aura fait maintenant ; il semble que ledit Chancelier continue dans la bonne disposition à poursuivre les desseins de son défunt maître, mais qu'il prévoit beaucoup de difficultés à porter les Princes Protestans ès Villes intéressées au parti, à contribuer comme par ci-devant pour la subsistance des armées dans les miseres & calamités où l'Allemagne est réduite : on en sera éclairci en la prochaine assemblée, à laquelle si vous allez, ou si vous jugez à propos que ce soit ledit sieur de la Grange ; il faudra que vous ou lui agissiez puissamment pour exciter les uns & les autres à se résoudre de faire un dernier effort pour obtenir le bien qu'ils desirent avec la sûreté convenable, laquelle ils ne peuvent avoir qu'en se tenant en état de se faire raison, si leurs adversaires ne s'y veulent pas ranger : il y a grande apparence que la continuation que vous leur promettez de la part du Roi, de l'assistance de Sa Majesté, les fortifiera dans ce sentiment à sonder ledit Chancelier sur les places d'Alsace :

Vous continuerez en toutes les occasions qui vous en donneront le moyen

adroitement, & suivant les ordres que vous avez, particulierement, s'il arrive quelque conjoncture en laquelle vous jugiez qu'il soit, pour supporter à les mettre entre les mains du Roi.

Quant à ce qu'il vous a témoigné être en peine si Sa Majesté étoit bien assurée de Casal, il n'y a point de sujet d'en douter; j'estime que dès auparavant que vous fussiez parti, les nouvelles nous étoient arrivées comme le Régiment de St Aulnais en étoit sorti, & celui de Nérestang entré dans la place;

Pour la Tréve qui se négocie à la Haye, elle ne s'avance en aucune façon, y survenant de jour à autre diverses difficultés. Le Pensionnaire de Namur, qui avoit été envoyé à Bruxelles par les Députés de Brabant, qui traitent de cette affaire, en est de retour il y a quelques jours avec un pouvoir tel que Messieurs les Etats avoient desiré pour continuer cette négociation; mais outre que la plûpart des Provinces y ont aversion, Monsieur le Prince d'Orange même commence à ne la gouter pas, comme il faisoit d'abord, & d'autant moins qu'il a été abusé par les Espagnols qui l'avoient induit à Mastric, à engager cette affaire bien avant sur des propositions qu'ils faisoient lors

très - ſpécieuſes & avantageuſes pour les Etats ; mais depuis eſpérant que les affaires de la maiſon d'Autriche prendroient une meilleure face , ils ſe ſont élevés & parlent ſi haut maintenant, qu'il n'y a guére d'apparence que cette affaire ſe puiſſe conclure ; deſorte que leſdits ſieurs Etats ſe préparent fort & ferme pour la campagne.

Leſdits Eſpagnols avoient fait avancer quelques Troupes dans les Etats de Mr l'Electeur de Cologne , ſous la conduite du Comte d'Iſambourg , lequel pouſſant le Baudiſſen s'étoit avancé avec leſdites troupes ès environs de Coblents & places voiſines , avec quelque apparence de deſſein ſur leſdits lieux , lequel il ſembloit ne différer que juſqu'à la priſe d'Andernach , qu'il tenoit aſſiégé pour le reprendre ſur les Suédois ; mais je reçus hier nouvelles que ledit Baudiſſen ayant été ſecouru par le Viskfeld , ledit Comte d'Iſambourg a été contraint de lever le ſiége d'Andernach , & de ſe retirer dans le Luxembourg. Je vous ferai ſçavoir plus de particularités de cette affaire , lorſque les lettres , que j'ai reçues de Mr de la Saludie ſur ce ſujet , ſeront déchiffrées ; ayant ſçu par avance ce que deſſus , par le rapport de ſon neveu qui les a appor-

tées en diligence. Sur l'opinion que nous avions que les Espagnols ne s'étoient pas avancés jusques-là, pour ne rien entreprendre contre lesdits lieux susdits. Le Roi faisoit assembler un corps d'armée dans les Evêchés, sous le commandement de Mr le Marquis de St Chamant, pour soutenir les troupes qui sont dans l'Archevêché de Tréves ; on s'en pourra maintenant servir selon les occurrences : Sa Majesté se porte parfaitement bien graces à Dieu. Elle est toujours à la campagne, Monseigneur le Cardinal est aussi en bonne santé : il est depuis quelques jours en ce lieu, où il demeure pendant que le Roi est à S. Germain. Sur ce, je vous baise très-humblement les mains & suis,

Monsieur,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur,
BOUTHILLIER.



A Monſieur BOUTHILLIER.
Du 3. Avril 1633.

MONSIEUR,

Vous aurez ſujet de vous étonner de demeurer ſi long-tems ſans avoir des nouvelles du courier que je vous ai fait eſpérer, mais le grand nombre d'affaires deſquelles Mr le Chancelier Oxenſtiern s'eſt trouvé chargé pendant cette aſſemblée, & les difficultés que nous avons enſemble touchant le renouvellement d'alliance, dans leſquelles nous avons peine à nous bien ajuſter, ne me donnent pas encore lieu de vous le pouvoir envoyer devant quatre jours ; ce qui m'a fait réſoudre de vous écrire celle-ci, afin de vous tirer de la peine où vous pouvez être, & me contenterai de vous dire ſeulement en général l'état préſent de toutes les affaires de deçà. Vous aurez ſçu par le courier de Mr de la Grange-aux-Ormes, la diſpoſition en laquelle il a laiſſé le Duc de Saxe, & préſentement je viens de recevoir des lettres de Mr du Hamel, écrites de

Drefde du 23. de ce mois, qui nous confirment les mêmes chofes; & par autre voie nous avons avis affuré que le Landgrave Darmftad eft allé, fans en avoir rien fait paroître, en Bohême pour communiquer au nom dudit Duc, avec des perfonnes de la part de l'Empereur; de forte que par-là vous pouvez juger ce qu'il y a à fe promettre de ce côté-là, je ne laiffe pas d'y envoyer Mr le Baron de Rorté, que j'ai amené ici avec moi, pour lui faire mes excufes du long-tems que je demeure à me rendre auprès de lui, fuivant le commandement que j'en ai de Sa Majefté; & pour le réjouir, je lui mande les bonnes réfolutions qui fe font prifes dans l'affemblée des quatre Cercles de deçà, qui font pour le préfent, attendant qu'ils ayent arrêté pour la difpofition du gouvernement, qui fera la derniere conclufion, l'état qu'ils ont fait d'un fond de huit millions de Richedales, dont ils contribuent, la moitié par avance tout comptant, faifant état dans un mois ou fix femaines de fortifier les armées de deçà, jufqu'à ce qu'elles faffent le nombre de 40000 hommes de pied, & de 10000 chevaux. L'Empereur, l'Electeur de Brandebourg, le Landgrave de Heffe, & en général tous les autres Princes, Sei-

gneurs & communautés des autres Cercles, ſe préparent de leur côté à faire le ſemblable, ſans avoir égard au Duc de Saxe, duquel ils ne font pas grande eſtime, tant pour ſa puiſſance, que pour ſa perſonne, & font paroître une bonne & ferme réſolution, telle que nous la pouvons deſirer. Le Chancelier Oxenſtiern, fait état d'envoyer dans peu de jours quantité d'argent au Comte de la Tour, qui commande à préſent les Suédois qui ſont dans l'armée du Duc de Saxe, afin de s'en ſervir pour dérober tant de ſoldats qu'il pourra, & l'Electeur de Brandebourg promet de ſa part de faire de même, afin par ce moyen de le mettre hors d'état de pouvoir nuire, & faire demeurer malgré lui la guerre dans ſes Etats.

Je croi, Monſieur, que les affaires étant aux termes où je vous les repréſente, vous ne jugerez pas qu'il y ait à délibérer ſi je dois auparavant que de partir d'ici pour aller en Saxe, conclure le renouvellement d'alliance avec le Chancelier. Les termes, où nous en ſommes maintenant enſemble, font que je deſire traiter en commun, tant avec la Couronne de Suéde qu'avec tous les Princes & Etats qui y voudroient entrer, y ſpécifiant particulierement les Ducs de Saxe & de

Brandebourg, & que dès à présent je prétends l'obliger à y amener ceux qui ont alliance particuliere avec lui, ne jugeant pas raisonnable que nous ne soyons unis aux autres que par lui, ainsi qu'il l'entend. Il répond à cela que ce que je lui propose n'est point un renouvellement d'alliance, mais une nouvelle alliance.

Et sur cela après plusieurs contestations qui ont duré huit jours entre lui & moi, & qui n'ont pas été sans chaleur de son côté; il commence à se relâcher en sorte que j'en espere une bonne issue, attendant demain sa premiere réponse sur les articles qui pourra encore sans doute fournir matiere de contestation. A cela je me suis servi de Mr de la Grange-aux-Ormes, arrivé depuis huit jours, que j'ai trouvé fort sçavant & beaucoup affectionné dans les affaires, & ne manquer pas aussi de bonnes habitudes auprès de lui. Je croi qu'il vous écrit pour avoir son congé; mais mon opinion seroit qu'il ne lui fût pas accordé, jugeant du tout nécessaire qu'il demeure auprès dudit Chancelier, où se rendront dorénavant toutes les affaires d'Allemagne; mais pour l'obliger à y demeurer & y servir avec satisfaction, il lui faut un autre titre que celui de Résident, lequel est ici en trop peu de considération pour y pou-

voir ſervir utilement Sa Majeſté, quand même vous n'auriez pas égard à ſon intérêt.

La plus grande peine où je me trouve eſt pour la concluſion du traité, ayant de la difficulté à me réſoudre à paſſer outre, parce que je ne le puis faire conformément à mon inſtruction qui attribue la principale conduite des affaires à l'Electeur de Saxe, & par conſéquent la diſpoſition des deniers que le Roi promet par ſon alliance; & tant s'en faut que le Chancelier veuille conſentir à cela, il ne veut pas qu'il ſoit du tout parlé de lui. D'autre part j'appréhende, ſi je veux prendre aſſez de tems pour attendre nouvel ordre du Roi, non-ſeulement de me ſéparer mal d'avec lui, mais d'ailleurs de nuire aux affaires de deçà, pour l'avancement deſquelles il eſt beſoin de témoigner de la chaleur; mais ayant tout conſidéré, je demeure à ce point de me perſuader que Sa Majeſté me pardonnera plutôt de paſſer un peu au-delà des ordres que j'ai reçus, que ſi pour m'opiniâtrer à en attendre de nouveaux, je laiſſois ruiner une affaire ſi importante.

Je ne perds point encore l'eſpérance d'avoir Bensfeld, mais je ne juge pas de-

voir davantage appuyer cette demande, que premierement nous ne ſoyons d'accord du Traité, étant à craindre de donner de la jalouſie, à quoi je trouve les eſprits aſſez enclins, & pour les autres places, je ne vois point lieu d'y eſpérer ſi-tôt.

Préſentement il vient d'arriver un nommé Mr le maréchal Papenheim, pour faire office de la part de M. de Rohan, qui demande d'être ſecouru de quelque nombre de gens de guerre, à s'oppoſer au paſſage de vingt mille hommes de pied, & trois mille chevaux qui viennent d'Italie, deſquels il y en a déja 4000 paſſez, un des hauts Cantons les ayant appellés après s'être déclarés Eſpagnols, de quoi on eſt ici en allarme: de mon côté je n'y ſuis pas moins qu'eux, doutant que ce ne ſoit pour nous, & que paſſant par Briſac, ils ne joignent les troupes qui ſe font du côté de l'Alſace, où Monſieur ſe pourroit bien rendre; & ce qui me confirme en cette créance, eſt que le ſieur de la Grange me donne pour avis aſſuré, que l'Empereur n'a aucun deſſein de rien entreprendre cette année; mais ſeulement de ſe tenir ſur la défenſive; de ſorte que cela étant, il les pourroit renforcer d'un puiſſant nombre de cavalerie: Vous ferez

ſur cet avis la réflexion que vous jugerez à propos. Et me ferez l'honneur, s'il vous plaît, de me croire, &c.

A Mr BOUTHILLIER, *à Hailbron le 9. Avril 1633.*

MONSIEUR,

Vous aurez vû par ma derniere du 3. de ce mois, les termes auſquels j'étois demeuré avec Mr le Chancelier Oxenſtiern touchant le Traité : par celle-ci je vous envoye les articles qu'il m'a baillés, au lieu des autres que je lui avois donnés, auſquels j'ai ajouté en apoſtille ce qui eſt encore à inſiſter ; ſurquoi je m'opiniâtrerai juſqu'à la fin de l'aſſemblée, afin de vous donner loiſir de me répondre ; pouvant difficilement me réſoudre à ſigner un Traité qui ne ſoit entierement conforme à mon inſtruction, & particulierement en l'adreſſe principale qui devoit être au Duc de Saxe. D'autre part je conſidere que, ſi je laiſſe diſſoudre l'aſſemblée, & que nous nous ſéparions, le Chancelier & moi ſans conclure & arrê-

ter, qu'outre la mauvaiſe ſatisfaction qu'il remportera de ce retardement, la bonne idée que les Etats ici aſſemblés témoignent avoir de notre union, ſur laquelle ils diſent hautement qu'ils fondent leur principale ſubſiſtance, viendra à ſe changer & portera un mauvais effet dans les Provinces : leſquelles raiſons me ſemblent ſi fortes, qu'elles me font eſpérer que ſi après avoir attendu vos réponſes à celle-ci, & à mes précédentes, juſqu'à la veille de la ſéparation de ladite aſſemblée, je n'ai point nouvel ordre du Roi, je ne ſerai point blâmé d'avoir paſſé outre : je différerai encore juſques à ce tems-là à vous envoyer le courier que je vous ai déja fait eſpérer pluſieurs fois, qui vous portera les originaux dont je vous envoye les copies.

Cependant, je vous envoye un extrait que j'ai recouvré ſous mains, des conventions des Etats ici aſſemblés avec le Chancelier, ſur lequel vous pouvez faire jugement du bien qui en pourra réüſſir.

Les conditions qu'ils ſtipulent de lui, le lient de telle ſorte, que j'eſpere qu'il y aura lieu de nous en pouvoir avantager ſur lui pour le renouvellement du Traité, ce qui me fait réſoudre d'attendre à le conclure que le leur ſoit premierement

arrêté, joint auſſi que la ſuſdite aſſemblée m'a fait prier ſous main, de leur donner loiſir de conclure avec lui, de crainte que ce qu'il auroit fait avec nous ne le rendît plus ferme envers eux.

Je vous envoye auſſi la réponſe qu'ils m'ont faite à un diſcours, que je me ſuis trouvé obligé de leur faire en pleine aſſemblée, laquelle conclut à prier le Roi de les aſſiſter d'argent, à quoi je leur ai dit que Sa Majeſté ſatisfaiſoit par le million de livres qu'elle vouloit continuer de donner au Chancelier Oxenſtiern, tant en qualité de directeur établi de leur part, que de celui de la Reine de Suéde ſa maîtreſſe. Vous y verrez auſſi un autre article, par lequel n'oſant par reſpect convier Sa Majeſté d'entrer en leur alliance, ils uſent du terme de correſpondance ſimplement, attendant la réponſe générale qu'il plaira au Roi de leur faire là-deſſus.

Pour nouvelles, je croi que vous aurez déja ſçu la déroute de Groenſfeld, par le Duc de Luxembourg & le maréchal Kuypauſe, & le ſecours d'Andernach que le Duc d'Iſembourg tenoit aſſiegé, par les généraux Duc de Brequeſtfeld & Baudiſſen.

Avant hier, il vint nouvelle d'une autre avantage ſur les ennemis, à M. le

Chancelier, du Duc Bernard de Veymar, lequel ayant commencé depuis quinze jours à traverſer l'Evêché d'Eichſtet, à deſſein de joindre ſon armée à celle du maréchal Horn, pour entrer enſemblement en Baviére, contre Altrinquer qui ſe prépare de s'y oppoſer, & s'étant réſolu en chemin faiſant, de prendre les places qui s'oppoſeroient à ſon paſſage, tenant aſſiegée la Ville de Il eut nouvelle que ledit Duc de Baviére avoit commandé 30. compagnies faiſant 2000. chevaux, pour venir au ſecours de ladite Ville, s'étant en même-tems réſolu d'aller au-devant; il leur dreſſa une embuſcade & les défit, en ètant demeuré plus de 400. ſur la place & deux drapeaux: il a pris trois ou quatre places, & croit-on qu'il aura incontinent joint le maréchal Horn, qui ſelon les dernieres nouvelles l'attendoit à Ausbourg, après avoir de ſa part pris auſſi une petite place dans la Baviére, où dans peu de tems il eſt à croire qu'il ſe fera quelque combat, les armées ſe groſſiſſant de part & d'autre: l'on fait état d'envoyer dans peu de jours le Reingrave-Otto, avec quinze cents chevaux & trois ou quatre mille hommes de pied en Alſace, pour commencer à viſiter Mon-

terocoli, & par même moyen faire payer la contribution à Saverne & autres lieux, que Monsieur de Lorraine a dans l'Evêché de Strasbourg.

J'oubliois à vous dire, que les Députés de l'assemblée m'apportant la réponse que je vous envoye, je leur ai fait comprendre comme quoi il étoit nécessaire d'empêcher qu'il ne fût permis à quelque personne que ce pût être de traiter, ni écouter aucune proposition de traité, s'ils n'avoient auparavant reçu commission & plein pouvoir de le faire de ladite assemblée, de quoi ils ont jugé avec moi l'importance si grande, qu'ils m'ont assuré qu'ils proposeroient à l'assemblée d'en faire un réglement, & commencer par signifier au Landgrave Darmstat, qu'ils n'entendent point qu'il s'en mêle aucunement, lui déclarant qu'ils ne veulent plus consentir qu'il demeure en neutralité, comme il a fait jusqu'à aujourd'hui.

J'attens d'heure à autre le retour du courier qui vous a été envoyé par Monsieur de la Grange, par lequel j'espere que vous m'envoyerez ce qui aura été jugé à propos de changer à mon instruction, afin de pouvoir conclure le Traité auparavant la séparation de l'assem-

blée, qui sera de demain en huit jours; cependant je vous supplie de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur,
FEUQUIÉRES.

De Mr BOUTHILLIER. *A Paris ce* 14. *Avril* 1633.

MONSIEUR,

Bonnes nouvelles depuis quelques jours des avantages que les armes de Suéde ont eu de tous côtés sur leurs adversaires; cela fera sans doute persister Oxenstiern, dans la froideur qu'il vous a fait paroître, lorsque vous lui avez parlé des places d'Alsace, ainsi que vous nous faites sçavoir par votre lettre du 17. du mois passé; c'est une affaire qu'il faut toucher à plusieurs reprises, adroitement, & quand les occasions s'en offriront propres, & particulierement comme je vous ai déja dit, s'il se rencontre, dans la suite des affaires, quel-

que conjonĉture que vous jugiez propre pour conduire celui-ci à bonne fin.

Il n'y a point de doute qu'il n'y ait à prendre garde de près au Duc de Saxe, lequel ne peut souffrir qu'Oxenſtiern, prenne l'avantage du gouvernement, & l'entiere ſupériorité dans le parti, comme il veut faire. Nous avons vû ici ſes ſentimens ſur ce ſujet, par la réponſe qu'il a donnée à ce que la Grange lui a propoſé de la part du Roi, néanmoins il eſt toujours dans le bon chemin, & a promis à cela près tout ce qui ſe peut attendre de lui dans l'état préſent des affaires : nous attendrons ce qu'il vous dira pour voir s'il y perſiſte. Nous ſçaurons dans peu ce qui ſe conclura à la Haye, ſur la Négociation de Tréve, le tems approchant de mettre en campagne, à quoi Meſſieurs les Etats ſe préparent à bon eſcient ; néanmoins on ne peut rien juger de cette affaire, les miniſtres du Roi continuent à agir ſur ce ſujet, ainſi que vous ſçavez qu'il eſt convenable à ſon ſervice. Il n'y a rien ici de nouveau, ſinon que le Roi vint avant-hier au Parlement, ſur la difficulté qui y avoit été apportée à l'enregiſtrement d'une Déclaration, par laquelle Sa Majeſté a reſtreint le terme de cinq années ordonné ci-devant, pour

purger les contumaces à six mois seulement pour ce qui est des crimes de leze-Majesté. Lorsque cette Déclaration fut présentée à ces Messieurs la premiere fois, Mr le Président de Mesme ayant été des plus fâcheux, il a eu commandement de se retirer à Blois, où il est à present. Sur ce je vous baise très-humblement les mains, & suis.

J'ai reçu d'hier votre derniere du 3. de ce mois. Nous vous dépêcherons dans deux ou trois jours un courier qu'a ici envoyé Mr du Hamel; cependant le Roi & Mgr le Cardinal, sont très-satisfaits de la façon que vous vous êtes conduit avec Oxenstiern, même que vous passiez vos ordres en ce qui le regarde.

Votre très-humble & très-affectionné serviteur,
BOUTHILLIER.

DISCOURS de Mr de FEUQUIERES *à l'Assemblée, de Heilbron le Avril* 1633.

MESSIEURS, encore que vous ayez vû par les lettres du Roi Très-Chrétien mon maître, la volonté qu'il a

de vous témoigner en cette occaſion, la continuation de ſes ſoins pour la paix de l'Allemagne, & que même j'aye fait entendre plus particulierement à ceux de votre aſſemblée, qui ont voulu prendre la peine de me venir voir, ſes ſentimens touchant l'état des affaires préſentes, attendant les moyens que vous aurez à tenir pour parvenir à une bonne & aſſurée paix, conforme aux conſtitutions de l'Empire; j'ai penſé être obligé de vous parler à tous enſemble, pour ſatisfaire au deſir qu'il a que chacun de vous ſoit pleinement informé de ſes bonnes intentions pour le bien public; & commencer, comme il m'a commandé, par vous conjurer de ſa part d'éloigner de vos eſprits toutes ſortes de penſées, qui pourroient empêcher la bonne union qui doit être entre vous, ſans laquelle il juge votre ruine aſſurée.

Enſuite, la premiere choſe à quoi il juge très-important que vous travailliez ſans aucun délai, eſt d'aviſer en toute diligence aux moyens de fortifier le nombre des armées dont vous avez beſoin, pour oppoſer à la puiſſance de vos ennemis, tant par augmentation de troupes, s'il eſt néceſſaire, qu'en fortifiant celles qui ſe trouveront completes, & de pourvoir aux moyens de leur ſubſiſtance: pour

la conduite & direction desquelles Sa Majesté ne juge pas qu'il y doive avoir à délibérer, pour sçavoir qui en doit être chargé du soin.

En après que vous fassiez l'estime que vous devez de l'amitié de tous les Rois & Princes, que vous sçavez prendre intérêt à votre bien & repos, afin que par ce moyen vos ennemis venant à redouter tant de grandes puissances, inséparablement unies par Votre défense, se rangent par la crainte à consentir à une bonne paix, que la même raison les obligera d'observer; de ce nombre, le Roi Très-Chrétien mon maître se trouvera toujours des principaux en affection, & ne sera pas des moindres en puissance, étant résolu non-seulement à la continuation de son assistance, telle qu'il la donnoit du vivant du feu Roi de Suéde; mais d'y ajouter de sa Royale puissance, tout ce qui sera jugé nécessaire pour votre bien.

Le Roi mon maître ne vous parle pas de l'étroite union, dans laquelle vous devez demeurer à toujours avec la couronne de Suéde, ne pouvant s'imaginer, quand bien vos intérêts ne vous y obligeroient pas, comme ils font, qu'il soit possible de vous y convier, sans vous accuser d'ingratitude, qui vous perdroit

pour jamais dans l'eſtime de tous vos voiſins, leſquels ne pouvant donner de prix au ſang que vous coûtez à cette couronne, vous conſidéreroient comme une nation qu'on ne peut obliger.

Mais avant que toutes ces choſes ſoient réſolues & conclues entre vous, le ſentiment de Sa Majeſté eſt, que vous teniez toutes ſortes de propoſition de paix pour non-ſeulement ſuſpectes, mais même très-dangereuſes, comme moyens deſquels vos ennemis ſe voudroient ſervir pour vous ſurprendre : les longueurs en vos délibérations & à l'exécution d'icelles, ne vous ſont pas auſſi moins préjudiciables ; la ſaiſon, la diligence & la vigilance que vos ennemis apportent à ſe mettre en état de vous attaquer, vous preſſant comme ils font.

A M. le Duc Guillaume de Saxe de Veimar.

MONSEIGNEUR,

Envoyant ce Gentilhomme donner avis à ſon Alteſſe de Saxe, du ſujet qui m'empêche de me rendre auprès d'elle ſi promp-

tement, qu'il m'a été commandé par le Roi Très-Chrétien mon maître; je n'ai pas voulu le laiſſer paſſer ſi près de Votre Alteſſe, ſans l'aſſurer par celle-ci du ſouvenir de ſa Majeſté, attendant que je lui en puiſſe rendre des lettres, & lui témoigner de bouche, ainſi qu'elle m'a commandé, les reſſentimens qu'elle a de l'affection que Votre Alteſſe a témoigné à ſes Ambaſſadeurs, avoir pour le bien de ſon ſervice, & particulierement par le Sr de la Grange-aux-Ormes: l'eſpérance dans laquelle je ſuis d'avoir l'honneur de voir Votre Alteſſe dans peu de jours, m'empêche de lui en dire davantage ſur ce ſujet; finiſſant celle-ci par la très-humble ſupplication que je lui fais de me croire,

Monſeigneur,

Votre très-humble & obéiſſant ſerviteur,
FEUQUIERES.



A M. le Marquis de Brandebourg, Electeur.

MONSEIGNEUR,

Ayant reçu ordre du Roi Très-Chrétien mon maître, de voir Votre Alteſſe le plutôt qu'il me ſera poſſible, non-ſeulement pour lui témoigner de ſa part, avec combien de contentement il a appris par ſes Ambaſſadeurs, la bonne affection que Votre Alteſſe a pour le bien de ſon ſervice; mais auſſi pour avoir l'honneur, ſuivant les commandemens de Sa Majeſté, de conférer avec Elle, des moyens qu'il y aura à tenir pour conduire les affaires d'Allemagne, au point qui eſt à deſirer, à quoi Sa Majeſté m'a commandé de ſuivre les bons avis de Votre Alteſſe, j'ai penſé lui devoir faire ſçavoir le ſujet du retardement de mon voyage, de quoi je la ſupplie très-humblement, prendre créance au Sr Baron de Rorté, porteur de celle-ci: Elle pourra auſſi me faire ſçavoir par lui, qui doit revenir au-devant de moi juſques à Leipſick, les choſes qu'elle aura agréable de me mander. La

confiance que le Roi mon maître m'a commandé de prendre, à ce qui me viendra de la part de Votre Alteſſe, m'eſt tellement confirmée par le Sr de la Grange-aux-Ormes, que ſi je pouvois ajoûter au commandement que j'en ai de Sa Majeſté; je le ferois avec autant de ſervitude, que je la ſupplie très-humblement d'en prendre en l'aſſurance que je lui donne, d'être toute ma vie,

Monſeigneur,

Votre très-humble & obéiſſant ſerviteur,
FEUQUIERES.

A l'Electeur de Saxe.

MONSEIGNEUR,

Le Roi Très-Chrétien mon maître m'ayant expreſſement ordonné, en recevant l'honneur de ſes commandemens, de me rendre le plus diligemment qu'il me ſera poſſible auprès de Votre Alteſſe, pour lui faire entendre ſes ſentimens touchant l'état préſent des affaires d'Allemagne,

& lui faire de ſa part les offres convenables en telles occaſions, ainſi qu'elle verra plus particulierement par les lettres de ſa Majeſté, que j'aurai l'honneur de lui rendre en peu de jours; j'ai penſé devoir envoyer vers Votre Alteſſe le Sr Baron de Rorté, porteur de celle-ci, pour lui faire entendre le ſujet du retardement de mon voyage, que je m'aſſure, quand elle ſçaura combien il étoit néceſſaire d'appuyer les bonnes réſolutions qui ont été priſes à l'Aſſemblée de la part du Roi mon maître, me pardonnera le long ſéjour que j'y ai fait. Je laiſſe aux Députés qui lui ſeront envoyés de leur part, à en informer plus particulierement Votre Alteſſe, remettant à ce porteur, auquel je la ſupplie très-humblement de prendre créance, de lui en dire ce dont je l'ai chargé, & ſur-tout Monſeigneur, d'ajoûter foi aux aſſurances qu'il donnera à Votre Alteſſe, de mon très-humble ſervice; c'eſt

Monſeigneur,

Votre très-humble & obéiſſant ſerviteur,
FEUQUIERES.

A Mr BOUTHILLIER, *du* 25. *Avril* 1633.

MONSIEUR,

Après avoir attendu tant qu'il m'a été possible, de trois dépêches que je vous ai faites les unes après les autres, par lesquelles je vous faisois entendre la disposition générale des affaires par où vous aurez connu, en quoi elles se sont trouvées différentes de mon instruction, ainsi que vous aurez aussi pû être plus particulierement informé par la relation que Mr de la Grange vous a envoyée par un courier exprès, surquoi j'attendois les volontés du Roi, j'ai enfin été contraint de conclure le Traité que je vous envoye, ne pouvant plus allonger le tems sur le sujet de la séparation de l'Assemblée, sur lequel pour éviter les redites, je ne m'expliquerai point davantage, me remetrant à la lettre que j'écris à Sa Majesté; vous dirai donc seulement que si vous y trouvez manquement, soit en matiere, soit en la forme, ce n'a pas été faute de bien debattre & de proposer divers expédiens

pour en revenir aux termes où nous en ſommes demeurés. Vous verrez auſſi par les réſolutions qui ſe ſont priſes à l'Aſſemblée générale, deſquelles je vous envoye copie, le peu d'avantage qu'il y eût eu de préférer la foible & peu affectionnée puiſſance du Duc de Saxe, à celle du Chancelier Oxenſtiern, & par-là s'il me ſera pardonnable de m'être avancé, pour ne point perdre une occaſion qui ne ſe pouvoit recouvrer.

Je partirai dans deux jours pour aller trouver le Duc de Saxe, à plus petite journée que je pourrai, afin que par le retour de ce courier, je puiſſe ſçavoir ce que vous aurez jugé à propos de changer à mon inſtruction en ce qui le regarde; ſinon je ferai ce qui me ſera poſſible pour lui faire comprendre qu'il a ſujet de ſe louer des bonnes réſolutions que nous avons priſes par deçà, dans leſquelles ce qui eſt dû à ſa qualité lui a été conſervé, & le preſſerai, tant que je pourrai, d'y entrer ou bien de faire un Traité particulier, ſi bon lui ſemble, en ce cas s'il ne tenoit qu'à leur offrir cent mille Richedalles, à lui & à Monſieur l'Electeur de Brandebourg, enſemble ou ſéparement, je ne tiendrois point cette ſomme mal employée, mais tout ce que nous appre-

nons de lui m'en font autant douter, que les aſſurances que le Marquis de Brandebourg continue de nous rendre, nous donnent lieu d'attendre de bons effets de ſon côté, & ſi la Tréve de Hollande ſe fait ainſi que l'on en fait ici courir le bruit; je croi qu'une pareille ſomme ſeroit très-utilement employée au Landgrave de Heſſe, afin qu'il pût fortifier l'armée, qu'il entretient à ſes dépens, des troupes Hollandoiſes qui ſe pourroient licentier, deſquelles il eſt voiſin, & ce qui en eſt encore plus conſidérable, c'eſt qu'il eſt dans l'abſolue & aſſurée dépendance de Sa Majeſté, & un des Princes d'Allemagne le plus eſtimé de ſa perſonne. Sur le ſujet, je vous dirai que Mr de la Grange-aux-Ormes, m'a dit lui avoir donné avis de la commiſſion générale des Allemands, que je lui apporte, accompagné d'un Brevet de 12000 écus de penſion, de ſorte que je me trouve empêché pour remplir celui que vous m'avez donné; mon inſtruction ne le portant que de dix mille écus au plus, deſquels on m'en a baillé ſix: Vous me manderez, s'il vous plaît là-deſſus ce que j'aurai à faire, comme auſſi pour Mr le Duc Bernard de Veymar, lequel s'eſt excuſé de la penſion que je lui ai fait offrir de la

part du Roi, avec très-grande civilité & ressentiment de l'honneur qu'il lui fait; mais néanmoins à ce que j'en ai pû découvrir, la principale raison en est, que la somme lui semble trop petite, de sorte que je pense qu'il faudra aller jusqu'aux dix mille écus, ausquels il m'a été permis de m'étendre, ce que je n'ai encore osé faire, doutant que son frere le Duc Guillaume Veymard, généralissime de toutes les armées, lequel témoigne grande affection à la France, n'en conçoive quelque sorte d'opinion d'avoir été méprisé; & je croi être obligé de vous donner avis, qu'il est ici encore en plus grande estime & considération que son frere.

Si nous ne nous accommodons avec le Duc de Saxe, je pense que la pension que vous aviez destinée à Arnheim, ne seroit pas mal employée audit Duc Guillaume.

Le son des pistoles, que Mr votre pere & Mr de Bullion mettent à l'épargne, résonnent si haut jusques-ici, qu'il ne tiendra qu'au Roi qu'il n'y mette force argent à rente: La ville de Nuremberg, le Marquis de Brandebourg-Hanspach, & le Marquis de Bade, m'ont prié avec tant d'instance de pressentir de leur part, si le Roi leur voudroit prêter, au premier

10000

10000 écus, au ſecond 20000 piſtoles, & au troiſiéme 200000 francs ou 100000 écus, que je n'ai pû m'éxempter de vous en parler. Néanmoins après leur en avoir ôté l'eſpérance, tant qu'il m'a été poſſible, leur remontrant les dépenſes que Sa Majeſté faiſoit pour eux, & ce qu'elle donnoit à la ligue, en quoi ils avoient part; toutesfois je penſe que s'il ſe pouvoit faire quelque choſe pour la ville de Nuremberg, cela apporteroit grande réputation aux affaires : pour les autres, ſi les gages qu'ils offrent valoient la peine d'être gardés, on pourroit retirer quelque utilité de l'obligation qu'ils vous auroient.

Ils s'imaginent, que l'emprunt qu'ils veulent faire au Roi, étant pour employer aux frais de la guerre, à quoi ils ſe ſont réſolument portés, cela rendra leur priere recommandable à Sa Majeſté ; & ſi j'oſe vous dire mes ſentimens touchant les affaires de deçà, la bonne diſpoſition, & continuation de proſpérité que j'y vois, me fait juger que ſi la Tréve de Hollande ſe fait, comme l'on en doute fort ici, le million de livres que vous donniez aux Etats, ſe pourroit utilement convertir de ce côté-là pour une couple d'années, leſquelles bien employées, mettroient aſſurément la maiſon d'Autriche à bout :

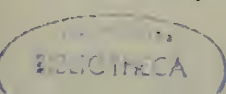
Vous me manderez, s'il vous plaît, ce que j'aurai à répondre là-dessus.

Pour ce qui est des gratifications que le Roi veut faire aux Officiers de la couronne de Suéde, dequoi on m'avoit commandé de m'informer adroitement. Je pense que l'épée que l'on vouloit donner à Monsieur le Chancelier Oxenstiern, de quoi le bruit a couru jusques-ici, & un autre présent approchant au maréchal Horn, y suffiroient & seroient bien reçus. Il y a une autre personne que je tiens absolument nécessaire d'obliger, duquel Mr de la Grange vous a déja écrit, qui est le Comte de Solm Philippe Reynard, homme d'intrigue, d'intérêt, & d'esprit excellent, lequel par affection à ce qu'il dit, & à mon sens par prévoyance de l'avenir, se veut absolument attacher à la France : Il est chef de tous les conseils, tant de la part des Suédois que de l'Assemblée, dans une grande créance, & qui promet de faire merveilles, de quoi j'ai déja ressenti quelques effets tant par ses bons avis, que par le moyen de Mr de la Grange. Il m'a donné sous main avis de tout ce qui se proposoit & faisoit dans l'Assemblée, tant du côté du Chancelier que de la ligue, & du depuis m'est venu dire & m'a protesté une absolue dépen-

dance du Roi, auquel il ſe veut entierement attacher ; je penſe que ce qu'il deſireroit feroit un Brevet de maréchal de Camp des troupes Allemandes, que le Roi pourroit lever, avec une penſion de ſix mille écus ; pardonnez-moi, ſi je vous dis encore une fois, Monſieur, qu'il ſeroit abſolument néceſſaire de conſerver cet homme-là au Roi.

Je vous mandois par ma derniere, combien j'eſtimois entierement néceſſaire, que ledit Sr de la Grange-aux-Ormes demeurât à la ſuite de l'Aſſemblée, tant pour les grandes habitudes qu'il a parmi tout ce monde-là, que pour ſon adreſſe & affection au maniement des affaires du Roi, à quoi peu d'autres pourroient réuſſir comme lui. Par celle-ci, j'y ajoûterai les témoignages que je dois aux ſoins qu'il m'a rendus, & à l'utilité que j'en ai reçue pour l'avancement du ſervice du Roi, qui eſt telle que ſi j'avois l'honneur d'avoir aſſez de créance auprès de Sa Majeſté, de Meſſieurs les Miniſtres, & de vous, Monſieur, je me rendrois le ſolliciteur de la reconnoiſſance qu'il en mérite.

Je reçus avant hier votre lettre du 30, à laquelle je ne crois avoir à répondre, qu'à ce qui concerne la venue de Mr de



S. Chaumont avec les troupes. J'appréhende que la jalousie que force gens de deçà veulent donner de nouveaux ennemis, ne hâtent la paix que je ne tiens pas en termes de se pouvoir faire si-tôt: la même considération m'a empêché de pousser l'affaire des places d'Alsace; mais il faut donner le tems aux esprits de se rassurer, & de le laisser engager plus avant à la guerre, comme ils vont faire tout de bon: pour le reste des affaires, elles sont, comme vous verrez, en autres termes que vous ne les croyez, lorsque vous avez pris la peine de m'écrire.

Je vous mandois par une de mes précédentes, comme quoi Mr le Duc de Virtemberg administrateur, & son neveu m'avoient parlé touchant le Comte de Montbelliard, qu'ils desiroient mettre en la protection du Roi, à quoi pour ne leur témoigner que je pousse cette affaire avec chaleur, je leur dis que le Roi avoit tant d'affection pour eux, que je ne doutois pas qu'il ne se portât toujours volontiers à faire pour eux, ce qui seroit pour le bien & la sûreté de leurs Etats: que je ne manquerois pas de donner avis à Sa Majesté, de la proposition qu'ils me faisoient; mais que je pensois qu'auparavant, il étoit à propos qu'ils

me fiſſent entendre ſous quelle condition, afin que je leur en puſſe donner une réponſe aſſurée, ſur ce que Sa Majeſté avoit aviſé : ſur cela, ils me dirent qu'ils donneroient charge au Sr Loeffeld, leur Chancelier, de me venir trouver pour en communiquer avec moi : du depuis, j'ai appris que le Sr de l'Iſle leur ayant mandé ici, qu'il avoit à les voir de la part du Roi, & traiter avec eux d affaires importantes, le jeune Duc qui eſt à préſent émancipé, les alla attendre à Stutgard, où par même moyen, il a fait une aſſemblée de ſes ſujets, pour faire le Réglement des deniers qu'il doit lever pour ce qu'il eſt obligé de contribuer à la guerre : Et ledit ſieur de l'Iſle ayant auſſi mandé la même choſe audit ſieur Loeffeld, qui eſt ſon ami particulier, il ne m'eſt plus venu voir depuis pour traiter avec moi, ce qui ma fait croire que c'étoit une affaire qu'ils avoient envie d'ajuſter enſemble, & m'a obligé d'écrire audit ſieur de l'Iſle, afin que l'on ne me trouvât point en deux paroles, & qu'ils n'en prinſſent point avantage comme d'une choſe que nous deſiraſſions bien fort, de répondre à la même forme que je leur ai fait, remettant tout à Sa Majeſté. Ce ſera à vous, Monſieur, à faire ſçavoir à celui des deux

que le Roi jugera plus à propos que convient l'affaire, de quelle ſorte il aura à s'y conduire.

Vous ſçavez auſſi, Monſieur, que l'un des premiers articles, que le Chancelier avoit voulu mettre dans le Traité, étoit le payement de ce qui étoit dû juſqu'à la mort du Roi de Suéde, à quoi conformément au pouvoir qui m'a été donné, après avoir un peu conteſté, j'ai été contraint d'acquieſcer, l'obligeant de s'en fier à ma parole, plutôt que de l'inſerer dans ledit Traité, où il n'eût pas été bien ſéant, de quoi vous donnerez, s'il vous plaît, avis à Sa Majeſté, & ferez connoître à celui qu'ils ont en Cour que je vous en ai écrit; ils en deſirent une prompte ſatisfaction.

Vous me manderez auſſi, s'il vous plaît, Monſieur, en m'envoyant la ratification du Roi, ſi je la mettrai auſſi-tôt entre les mains du Chancelier, avant que la ſienne ſoit arrivée, ou ſi ſeulement je me contenterai de lui donner avis que je l'ai reçue.

J'ai reçu des lettres du Prince Palatin de Lautrecq, par leſquelles il ſe plaint au Roi de la ruine & dommage que lui font les gens de guerre, qui ſont en garniſon dans ſon Château de Veſdevins,

duquel il ne tire pas un ſol de revenu, quoique ce ſoit tout ſon vaillant; outre le grand nombre de perſonnes de qualité à qui il appartient, qui ſe rendent ſolliciteurs pour lui, Mr le Chancelier Oxenſtiern, s'y employe avec plus de chaleur, que pour aucune affaire de cette importance dont je lui aye ouï parler.

Je vous envoye auſſi, Monſieur, pluſieurs lettres des Princes, adreſſant au Roi & à Monſieur le Cardinal, pour les emprunts dont je vous ai parlé.

J'oubliois à vous dire, qu'en renouvellant le Traité; j'ai crû être obligé de donner cinq chaînes d'or, ſur leſquelles, par l'aveu du ſieur de la Grange qui les a trouvées trop ſimples, j'en ai ajouté deux autres d'argent pour les rendre plus belles, de ſorte que ſi vous jugez qu'il en faille donner encore aux lieux où j'ai à aller, en cas que j'y puiſſe faire quelque choſe, vous pourrez en envoyer par ce courier.

Le Chapitre des importunités que j'ai à vous donner, eſt ſi long que je ſuis contraint de vous ſupplier très-humblement, de trouver bon que mon neveu de Rozieres, porteur de celle-ci, vous préſente & avoir agréable de le répondre, auſſi favorablement & avec autant

d'efficace, que je rechercherai avec de soins les occasions, de mériter un titre que je me donne, &c.

Comme je fermois cette lettre, le sieur Loeffeld, Chancelier de Virtemberg, m'est venu rendre réponse touchant le Comté de Montbelljard, qui a été que son maître, le voulant mettre en la protection du Roi, ne stipule pas de conditions de Sa Majesté; que si-tôt qu'il seroit assuré que Sa Majesté auroit agréable de recevoir ledit Comté en sa protection, il envoyeroit personne expresse vers Elle pour en traiter, comme Elle l'auroit agréable.

Présentement, je viens de sçavoir que Mr le Chancelier Oxenstiern, ne desire point de présent, mais il m'a fait sentir que son fils étoit à Paris, si vous pouvez deviner ce que cela veut dire; je pense que si Monseigneur le Cardinal a agréable d'ajouter de sa part son portrait dans une boëte, non-seulement elle sera bien reçue, mais je croi qu'elle est desirée.

Au Pere Joseph. Du 25 Avril 1633.

ENfin, le courier qu'il y a si longtems que je vous fais esperer, s'en va vous trouver chargé d'une multitude de Traités, de Relations, & même instructions de bouche, sur tout ce que vous voudrez sçavoir de lui : Je n'attendrai pas son retour avec moins d'impatience, non-seulement pour être informé de ce que j'aurai à faire auprès des Electeurs de Saxe & Brandebourg, mais aussi pour sçavoir par lui la satisfaction que vous aurez de ma Négociation, la mauvaise opinion que j'ai de moi-même, me mettant en doute de ce que je fais, quelque raison que j'y trouve, si je n'en ai votre approbation.

Je vous envoye la copie du Traité, & ensemble celle de celui de l'Assemblée avec le Chancelier. Sur le premier, je vous dirai que je n'ai rien oublié à débattre, & à proposer divers expédiens, avant que de consentir aux conditions qui concernent le Duc de Baviére, & la ligue Catholique ; & pour le second, je n'ai pû y rendre office que sous main,

n'en traitant point avec moi, & sans deux ou trois articles fâcheux que vous y vetrez, j'y fusse entré sous le bon plaisir du Roi.

Je vous envoye aussi une Relation générale de l'état au vrai de toutes les affaires d'àprésent, surquoi vous pourrez faire jugement de ma bonne ou mauvaise conduite, dans ma Négociation avec le Chancelier.

Je parts demain pour aller en Saxe, où je ferai du mieux qu'il me sera possible, pour faire comprendre raison audit Duc, afin qu'il puisse entrer dans le Traité, ou en faire un particulier ensemblement avec le Marquis de Brandebourg, duquel nous sommes assurés, & pour cela il seroit bien nécessaire que j'eusse promptement ordre du Roi, & une instruction nouvelle, & pense que quatre ou cinq cents mille francs ne seroient point mal employés dans ce côté-là. Une pareille somme ou approchant ne seroit pas, avec moins de raison & d'espérance d'utilité, donnée au Landgrave de Hesse, lequel entretient une armée à ses dépens, & sans se vouloir attacher d'aucune dépendance à qui que ce soit qu'à la France.

Pour réponse à votre lettre écrite de Ruel, le 30. du mois passé, dont j'ai aussi

reçû le duplicata ; vous me pardonnerez ſi je commence par vous faire un peu la guerre de l'étonnement que le Walſtein vous apporte, duquel je ſouhaiterois que l'on eût de deçà, la moitié d'autant d'appréhenſion pour les réveiller toujours davantage. Je penſe vous pouvoir aſſurer que, par la grace de Dieu, les affaires ne ſont nullement aux termes que l'on penſe à la Cour, & ſi vous n'avez fait avancer l'armée que ſur le bruit de la paix, elle aura loiſir de bien manger l'Evêché de Metz, auparavant que cela arrive. Ce que l'on vous demande ſeulement de deçà, eſt de faire enſorte que par diverſion du côté d'Italie, ou oppoſition par la Valteline ou Griſons, vous empêchiez les Italiens qui y ſont levés de paſſer en deçà, auquel cas le Chancelier Oxenſtiern ſe fait fort, non-ſeulement de ſe bien défendre, mais de rudement preſſer les ennemis, entre leſquels le Duc de Baviére paſſe ici pour le plus haï, & à l'heure que je vous parle, le plus maltraité ; le maréchal Horn, le Duc de Veymar, & toutes leurs forces étant dans ſes Etats, faiſant toutes ſortes d'Actes d'Hoſtilités, & qui n'oublient aucune cruauté à exercer, nonobſtant tous les Offices que j'ai pû rendre

pour lui, ſuivant vos précédentes ; je ne laiſſerai de continuer tant qu'il ſera poſſible, quoique ſans eſpérance, quand même le ſieur de Charbonniere le porteroit aux termes que vous deſirez de lui ; cela fondé ſur une lettre dudit Duc de Baviére, que l'Empereur a fait voir aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, par laquelle, lui & ſon frere paroiſſent l'avoir comme violenté à faire tout ce qu'il a fait contre eux ; deſorte que pour s'en venger, ils ont expreſſement ſtipulé avec le Chancelier de ne faire avec lui aucune ſorte de Traité, & lui-même de ſon chef a aſſez d'averſion contre lui.

Si la nouvelle que vous me mandez de la rupture de la Tréve de Hollande ſe trouve vraie, elle n'apportera pas ici peu de joie. Je penſe vous devoir dire que, ſi vous n'y prenez garde, la peur que vous avez de la paix, vous la fera hâter par la jalouſie que vous donnerez de l'approche des armes du Roi, à quoi il n'y a deçà que trop de perſonnes qui travaillent, & c'eſt la crainte de ſeconder ceux qui travaillent à donner de la jalouſie de nous ; même raiſon m'a empêché d'oſer preſſer pour les places d'Alſace, dequoi je ne perds pas eſpérance, mais plutôt me promets de les avoir avec

un peu du tems, par un moyen duquel je ne vous parlerai pas, que je n'aye encore un peu plus de lumiere, & je vous prie qu'il n'en ſoit encore rien ſçu.

Monſieur le Cardinal recevra quelques lettres, pour des emprunts d'argent que l'on veut faire au Roi, à quoi s'il étoit poſſible que l'on pût entendre pour quelque partie, ce ſeroit de l'argent utilement employé, quelques raiſons que Mr Bullion pût y oppoſer; mais je vous ſupplie d'aſſurer Mr de Bullion que je les ai détournés, tant qu'il m'a été poſſible, de faire cette demande, & leur en ôter toute ſorte d'eſpérance. J'ai auſſi à vous dire que le Duc Bernard de Veymar s'eſt excuſé de recevoir le Brevet de penſion, que j'avois pour lui, le plus civilement qu'il a été poſſible, dont toutesfois j'attribue la cauſe à ce qu'il a trouvé la ſomme petite, ne lui ayant encore oſé offrir ces dix mille écus, que je n'aye premierement ſçu ſi l'on ne voudra pas faire autant pour ſon frere, qui eſt encore plus conſidérablement en eſtime, en puiſſance & en affection à la France que lui, & qui s'en pourroit trouver mépriſé : ſi je ne fais rien avec le Duc de Saxe, la ſomme que l'on avoit deſtinée pour Arnheim, ſe pourroit convertir en cette place

avec utilité. Vous me ferez donner réponſe là-deſſus, s'il vous plaît, & pourvoir aux fonds néceſſaires pour y ſatisfaire, comme auſſi aux douze mille écus qui ont été promis au Landgrave de Heſſe, auquel je n'ai permiſſion de m'étendre que juſqu'à dix mille.

Pour les magnificences dont vous me faites la guerre, n'étant pas aiſé d'y remédier, par le moyen de Mr de Bullion; vous m'obligerez d'en faire abréger les occaſions par un congé de m'en retourner, après que j'aurai été en Saxe, & me manderez ſi j'aurai à y laiſſer Mr le Baron de Rorté, que j'y ai déja envoyé, & vers l'Electeur de Brandebourg.

J'ai tant de ſujet, de ſatisfaction de Monſieur de la Grange-aux-Ormes que, quoique très-impuiſſant, je ſuis obligé de me rendre ſolliciteur de ſes intérêts, dont j'ai chargé mon neveu de vous informer, & de ne point revenir qu'il n'ait rapporté ſatisfaction à ce qu'il deſire. Il ſert ici le Roi ſi utilement, & avec tant de ſoin & de fidélité, que j'oſerai dire que quand même ce qu'il deſire, ne ſeroit pas abſolument néceſſaire, comme il eſt pour continuer de ſervir avec utilité Sa Majeſté, ce ſeroit injuſtice de lui dénier cet avantage.

Je fais état de vous envoyer toûjours copie des dépêches que je lui ferai ; & pour cet effet, je vous envoye les chiffres que j'ai avec lui, me réservant à me servir toujours du votre aux choses dont j'aurai bien soin de vous entretenir plus particulierement.

A Monsieur de CHARNACÉ. *Du* 25 *Avril* 1633.

MONSIEUR,

Je confesse que dans l'inquiétude où vous pouvez être de ce que j'ai fait par deçà, vous aurez toute sorte de raison de m'accuser de négligence ; mais pourtant je m'assure que quand vous considérerez que je traite avec l'Assemblée de plusieurs têtes Allemandes, qui vous sont mieux connues qu'à moi, poussées de tant de divers intérêts, vous avouerez qu'il ne m'étoit pas aisé de vous donner des nouvelles certaines des résolutions qui s'y prendroient, auparavant que d'en avoir vû la conclusion, qui par la grace de Dieu est telle, que je me promets que le Roi en aura satisfaction, encore qu'il y eût

eu quelque chofe à y pouvoir defirer de plus.

La chofe à quoi je me fuis trouvé le plus empêché arrivant ici, eft que j'y ai trouvé les affaires tellement éloignées de l'inftruction qui m'a été donnée à la Cour, qu'il m'en a quafi fallu prendre le contrepied, ainfi que vous verrez par le rapport que je vais vous en faire.

Suivant ce qui m'avoit été commandé de m'adreffer pour paffer le Traité au Duc de Saxe, comme au chef de toute la Régie, de la même forte qu'étoit le feu Roi de Suéde, conjointement avec le Marquis de Brandebourg & le Chancelier Oxenftiern, pour la Couronne de Suéde en troifiéme perfonne, ainfi qu'il y confentoit à ce que portoit madite inftruction; arrivant à Virtzbourg, je trouvai le Chancelier auquel voulant faire entendre ce qui étoit de madite inftruction fur ce point, il fe mit tellement au champ que je vis l'heure que toute forte de Traité étoit rompu, mettant au choix du Roi, de renouveller l'alliance avec le Roi de Suéde ou de n'en rien faire; & de fon chef, il fe tenoit affez fort pour foutenir la guerre fans notre affiftance, & que du Duc de Saxe, il n'en faifoit pas plus d'eftime; qu'il vouloit bien que

l'on ſçût que les affaires de la Couronne de Suéde, n'étoient pas en moindre conſidération, que du vivant du Roi ſon maître, & qu'il mourroit plutôt que de rien rabattre de l'autorité, & de la maniere dont ſon maître avoit agi dans les affaires. En même-tems, j'appris que le Duc de Saxe avoit envoyé le Landgrave Darmſtadt ſon gendre, ouïr des propoſitions de paix qui lui étoient faites de l'Empereur, & que d'autre part il avoit envoyé des lettres aux Princes & aux Cercles de deçà, deſquelles il m'en tomba une entre le mains, par où il les convioit de ſe bien garder de s'aſſembler entr'eux, ni de prendre aucune réſolution ſans lui, ce qui me fit réſoudre, connoiſſant ſa mauvaiſe intention, de nous joindre entierement avec ledit Chancelier, avec lequel j'ai renouvellé le Traité, y ajoûtant ſeulement que le million de livres ſera donné en faveur de l'union de tous les Princes & Etats qui y voudront entrer, comme dès à préſent s'y joignent les Cercles de deçà, qui ont fait avec lui un autre Traité particulier, duquel je vous envoye copie.

Je parts dans deux jours pour m'en aller trouver le Duc de Saxe, vers lequel j'ai déja envoyé un Gentilhomme, il y a

quinze jours, pour lui faire ſçavoir le ſujet qui m'a retardé en ces quartiers. J'eſpere que quand il ſçaura les bonnes réſolutions qui ont été priſes ici, auſquelles ſe ſont joints par Députés, le Marquis de Brandebourg, le Landgrave de Heſſe, & généralement tous les autres Princes; il reconnoîtra le tort qu'il ſe feroit, & le péril où il ſe mettroit, s'il demeuroit ſeul de ſa bande, voyant d'autre part la place qui lui a été conſervée dans le Traité, telle qu'elle eſt dûe à ſa qualité, ſi mieux il n'aime faire encore un Traité particulier avec le Roi, auquel l'Electeur de Brandebourg, qui fera tout ce que nous voudrons, ſe pourra joindre, & en cas qu'il ſoit ſi malheureux que de n'en vouloir rien faire, on envoye bonne ſomme d'argent à celui qui commande les Suédois joints à ſon armée, & au Marquis de Brandebourg, pour lui débaucher tous ſes ſoldats.

Je ne vous mande point la continuation de la proſpérité des armes de deçà de toutes parts, m'imaginant que les relations en vont juſqu'à vous, deſquelles même Mr votre neveu vous peut fournir une bonne partie, étant toujours auprès du maréchal Horn; & me contenterai ſeulement de vous dire, que je pen-

ſe que la bonne compagnie que le Duc de Baviére a aujourd'hui dans ſes Terres, & même dans Munick, lui fera avoir regret du peu d'eſtime qu'il a fait juſqu'à aujourd'hui des propoſitions d'accommodement tant de fois rejettées, auſquelles je ne penſe pas qu'il fut reçu aujourd'hui par ceux de deçà, qui témoignent plus d'animoſité contre lui, que contre l'Empereur même, à quoi il n'y auroit pas grand dommage ſans l'intérêt de la Religion, qui eſt un mal très-difficile à remédier.

Nous n'attendons point de deçà avec moins d'impatience, des nouvelles de la réſolution de Meſſieurs des Etats, que vous en pouvez avoir de ce que nous avons fait. Monſieur Pau qui eſt ici ne nous donnant aucune certitude, bien que je lui aye fait dire, par Mr le Chancelier Oxenſtiern, ce que vous me mandiez en forme d'avis par votre lettre : toutesfois je ne croi pas que la ſaiſon leur permette de nous tenir ce ſecret encore long-tems caché.

Pour les places deſquelles vous me parlez, je l'ai preſſenti par tous les moyens qui m'ont été poſſibles, à quoi ne le trouvant nullement diſpoſé, la jalouſie que l'on donne à toute heure aux Alle-

mands, de notre bonne volonté à les aſſiſter, m'a fait appréhender que ſi je voulois appuyer plus fermement cette affaire, je ne préjudiciaſſe aux principales.

J'ai vû l'Ambaſſadeur d'Angleterre, avec lequel j'ai traité avec toute la confiance poſſible, juſqu'à lui faire part de tout ce que j'ai fait ; de ſon côté il n'a pas encore fait tout-à-fait le ſemblable, & néanmoins je n'ai pas laiſſé d'apprendre par autre voye qu'il a donné des lettres aux Princes qualifiés de l'Aſſémblée dans laquelle, quoiqu'il y ait les Palatins dépendans de lui, & qu'il n'ait pas oublié d'y marquer ſa jalouſie & envie contre nous, il n'a pas gagné grande créance, y trouvant le général des eſprits, & même les particuliers, préocupés dans un puiſſant engagement d'affection à la France, qu'ils regardent comme leur plus aſſuré & puiſſant ſoutien. A ſon arrivée s'étant trouvé dans la même peur que moi, pour l'Electeur de Saxe auquel il étoit dirigé par ſon inſtruction, il s'eſt réſolu de s'attacher au Chancelier, auquel il offre quarante mille Richedalles par mois, & huit mille hommes entretenus durant la guerre ; mais c'eſt pourvû que lui & ſes Confédérés s'obligent, non - ſeulement à la reſtitution du Palatinat & Electorat,

mais encore à la protection, obligeant ſeulement ſon maître à ladite protection, ſans le vouloir engager aucunement aux intérêts des affaires communes, ſurquoi il attend nouveau pouvoir.

J'attendrai à Dreſde avec impatience le retour du courier, lequel j'ai envoyé porter le Traité pour être inſtruit ſur les réſolutions qu'ils auront priſes de nouveau, & cependant je m'inſtruirai le plus qu'il me ſera poſſible de nos affaires de la bas, où je crains que l'irréſolution ordinaire m'empêcheroit de me rendre ſçavant, & ne manquerai de vous tenir ſoigneuſement averti de ce que j'en pourrai apprendre, me promettant que de votre part, vous me ferez auſſi l'honneur de faire le ſemblable, & de me croire, &c.

A Monſieur BOUTHILLIER, *& au Révérend Pere Joſeph. Du 27. Avril 1633.*

MONSIEUR,

Depuis la dépêche que je vous ai envoyée par mon neveu de Rozieres, j'ai

vû le Chancelier, avec lequel ayant conferé amplement de l'état des affaires, & de ce qu'à son jugement, je devois presser à Dresde; son sentiment a été que pour toutes sortes de considérations, il étoit à propos que j'y appuye tous les discours tendans à une paix honnête, sûre & générale, comme étant icelle l'unique objet & but des intentions du Roi; mais que sur le sujet des moyens, sûretés & expédiens d'icelle je travaille, en sorte que les ordres que j'ai de Sa Majesté y trouvent leur place; qu'au fond si on m'en présente quelques propositions recevables, je m'en charge avec offre de vous les envoyer, pour procurer sur icelles les avis & offices de Sa Ma esté, & les communiquer audit sieur Chancelier, pour en conférer par lui avec les Etats soumis à sa direction, & y apporter tant de considérations & respects vers les Intéressés, qu'en un mot, rien ne se conclue qu'avec un grand tems, & sous la médiation de Sa Majesté, & la direction dudit Sr Chancelier parmi cesdits Confédérés; qu'à cet effet, il empêchera que la convocation d'assemblée que le Roi Danois prétend faire avec l'Empereur & l'Electeur de Saxe ne réussisse, & que pas un de cesdits Confederés n'y comparoisse, cet

acte devant partir de Sa Majesté, seule & par accord préalablement fait avec ledit Sr Chancelier & ses Alliés, pour le tems & le lieu & l'ordre, ayant ouvertement témoigné que son intention étoit de faire dépendre absolument ce Traité de paix de Sa Majesté & de lui : Quant à l'Assemblée d'ici nous n'en pressons pas la résolution sur le Traité renouvellé pour les raisons que je vous ai écrites, me contentant de les entretenir en état capable de la résolution que Sa Majesté prendra sur ce sujet ; cependant je parts aujourd'hui pour Dresde, laissant ordre au Sr de la Grange de vous faire entendre de Francfort, où il va avec le Chancelier, ce qui se passera en exécution des résolutions prises ici.

MEMOIRE a Mr DE FEUQUIERES, à ses Lettres des 3e. & 9e. Avril. A Chantilly le 27. Avril 1633.

LE Roi ayant considéré le projet du Traité baillé par le Chancelier Oxenstiern au Sr de Feuquiéres, a trouvé bon d'y faire ces remarques.

Quant au premier article, si Oxenstiern

insiste à ce qu'il soit fait mention de la Reine de Suéde, & du Royaume de Suéde devant Sa Majesté, ce qui ne paroît pas avoir de la bienséance à cause du sexe, & sur quoi néanmoins ledit Sr de Feuquiéres n'insiste, n'a pas Sa Majesté dit qu'il est absolument nécessaire qu'en l'un des deux originaux du Traité le Roi soit dénommé le premier, à quoi ledit sieur de Feuquiéres ne manquera en façon du monde, & dont Sa Majesté ne veut pas seulement douter.

Elle estimeroit à propos, qu'après avoir parlé des deux Couronnes, il fût fait mention en ce premier article des deux Electeurs, de Saxe & de Brandebourg, ou au moins que le Chancelier Oxenstiern trouve bon qu'il leur soit laissé lieu d'y être compris, nommément n'étant pas chose nouvelle, que des Rois & des Electeurs ou moindres Princes, soient ensemble nommés en même Traité pour une même fin; ce qui pourroit aussi contenter & engager davantage lesdits Princes, Sa Majesté consent qu'il soit fait mention de la sûreté de la mer Baltique & de l'Océan, selon que requiert le Chancelier Oxenstiern.

Sa Majesté desireroit, s'il se peut, que dans ce premier article il fût fait mention

tion de la conſervation des forts & paſſages de la Rhétie, ou du pays des Griſons & Valtelins, ainſi qu'il en étoit parlé dans le Traité avec le Roi de Suéde, d'autant même que la ſûreté de ces lieux-là importe beaucoup aux Suédois, même à préſent que l'on croit que l'armée qui eſt dans le Milanois, veut y paſſer pour entrer dans l'Allemagne, le Sr de Feuquiéres en fera une forte inſtance ſur le ſecond article. Il fera bien d'y faire inſérer, s'il peut, ce qu'il a mis en marge d'icelui, que les troupes ne pourront être moindres que ce qui eſt porté au premier Traité, qui ſont de trente mille hommes & ſix mille chevaux, étant raiſonnable que les Suédois maintiennent les mêmes troupes, puiſque le Roi fait la même dépenſe.

Sur le troiſiéme article, il n'eſt point dit dans le premier Traité que le Roi baillera la ſomme au Roi de Suéde, & de même ne doit être dit à celui-ci à la Reine de Suéde : il ne doit auſſi être dit que la ſomme ſera délivrée aux Miniſtres de ladite Reine de Suéde, d'autant que par ce moyen les Princes & Villes d'Allemagne n'auroient aſſurance que cette ſomme tourneroit à leur profit, & partant il ſuffit de le dire *Deputatis*, ou bien

Miniſtris, ainſi que le ſieur de Feuquiéres a bien remarqué, faiſant rayer le mot *Regina*; l'intention du Roi étant que cette ſomme ſoit gardée & diſtribuée en la même forme, & par le même ordre qu'eſt celle des Conféderés de l'Aſſemblée d'Hailbron, où il eſt dit que l'argent ſe mettra en trois coffres, & ainſi qu'il s'enſuit en l'extrait des conventions de ladite Aſſemblée que le ſieur de Feuquiéres a envoyé, Sa Majeſté n'étant de moindre conſidération que leſdits Conféderés.

Sur le ſixiéme article, il faut eſſayer d'y faire inſerer la conſervation des perſonnes & des biens Eccléſiaſtiques: de plus le mot latin *Catholico-Romanæ Religionis*, il ſeroit mieux, *Catholicæ-Romanæ*.

Quant à ce qui regarde le Duc de Baviére & la ligue Catholique, le Roi ſe contente qu'il en ſoit fait mention en la forme que le ſieur de Feuquiéres repréſente.

Que ſi ledit ſieur de Feuquiéres a déja paſſé le Traité avec le Chancelier Oxenſtiern, auparavant qu'avoir ſçu l'intention de ſa Majeſté ſur les points ſuſdits: Elle croit qu'il ne l'aura fait que pour de grandes conſidérations, étant toutesfois à propos de trouver quelque expé-

dient pour engager les Allemands avec le Roi, enſorte qu'il ne leur ſoit pas libre de traiter ſans lui, alléguants qu'ils n'ont point traité avec lui.

Un de ces expédiens ſeroit, (ce qui même ſemble être néceſſaire) que tous les Princes & les Villes qui entreront en ce Traité, le ſouſcrivent nommément; enſorte que Sa Majeſté ait entre ſes mains un Acte autentique dudit Traité, avec les ſeings deſdits Princes & Villes; il ne faut pas douter que cela s'eſt fait ainſi au Traité de Leipſick, où Sa Majeſté n'intervint pas par ſes Ambaſſadeurs avec pouvoir, comme il fait maintenant : le Chancelier veut éviter que le Roi n'intervienne pour ſe conſerver un pouvoir plus abſolu; maintenant il ne doit procéder en cette maniere pour ſon propre bien, vû qu'il lui importe que l'autorité du Roi ſerve d'un plus fort lien entre lui & les Proteſtans.

Que ſi le Chancelier ne veut point qu'il ſoit fait mention en ce même Traité des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & autres Princes qu'il dira être compris dans le 7e. article du projet qu'il a baillé, lequel article commence *ad hòc fœdus quicumque alii ſtatus*; & s'il arrive que leſdits Princes & les Villes qui entreront

en ce Traité, tant ceux qui se sont trouvés à Hailbron, en présence ou par leurs Députés, que ceux qui se joindront avec eux, ne baillent leurs noms signés au bas de l'original ou acte autentique de ce Traité, pour être mis entre les mains du Roi, le sieur de Feuquiéres cherchera quelque autre moyen pour faire que l'intention de Sa Majesté d'engager les Allemands puisse avoir lieu, & principalement en ce qui concerne les Ducs de Saxe & de Brandebourg : sur cela, il est à présuppoſer que peut-être le Duc de Saxe ne voudra pas entrer nommément en ce Traité, quand même le Chancelier Oxenstiern y consentiroit, & moins il voudra souscrire à l'Assemblée de Hailbron.

Surquoi, il faut voir s'il seroit à propos de faire, qu'au cas que le Duc de Saxe demeure dans son parti, il déclarât qu'ensuite & en confirmation du Traité de Leipsick, il approuve & ratifie ce qui s'est passé à Hailbron, & qu'il reçoit l'offre que le Roi lui fait, de se joindre avec leur parti & d'y contribuer le secours, tel qu'il sera porté par le Traité que ledit Sr de Feuquiéres fera ou aura fait avec le Chancelier, en quoi il aura égard de ménager l'esprit dudit Chancelier, qui en effet a tort s'il n'y consent.

Enfin en ce qui concerne l'alliance entre ſa Majeſté & le Duc de Saxe, & autres Princes & Villes d'Allemagne, le Roi s'en remet à la prudence dudit ſieur de Feuquiéres, ſelon que l'Etat des choſes lui en donnera lieu, & Sa Majeſté n'entend pas qu'aucune des remarques ou conſidérations ſuſdites l'empêchent de paſſer le Traité avec Oxenſtiern, en la forme qu'il a envoyée en rayant ce qu'il a rayé, s'il lui eſt impoſſible de faire autrement avec lui, & que ledit Sr de Feuquiéres fut bien aſſuré que s'il manquoit de conclure ce Traité avec ledit Chancelier, le parti Suédois vînt à ſe retirer de l'affection de la France, & à s'accommoder avec l'Empereur; de même il eſt à propos que ledit Sr de Feuquiéres ait égard, qu'en paſſant le Traité avec le Chancelier, les Allemands n'en ayent un tel dégoût par la créance d'être mépriſés qu'ils ſe portent à quelque fâcheuſe réſolution; c'eſt donc au Sr de Feuquiéres de balancer toutes choſes, & de les réduire le plutôt qu'il pourra à la meilleure fin, prenant garde que ſi l'on tarde de trop de conclure un bon Traité, avec deſſein de le maintenir par les armes, que le Walſtein ſurprenne & déſuniſſe les eſprits, & que chaçun traite à part.

Pour ce qui eſt du commandement, le ſieur de Feuquiéres conſidérera, s'il ſe pourra faire, afin de contenter le Duc de Saxe, que comme le Chancelier eſt directeur des quatre Cercles d'Heilbron, le Duc de Saxe le fut auſſi des Cercles de la haute & baſſe Saſſe, de Brandebourg & de la Veſtphalie, ou au moins de quelques-uns d'iceux, & qu'il ſe tint un conſeil général à Nuremberg, où même le Roi tiendroit un Ambaſſadeur pour y donner ſes bons avis, & avoir plus de moyen de contribuer ſes aſſiſtances à la cauſe commune.

Sur tout, le ſieur de Feuquiéres fera différer le plus qu'il pourra l'Aſſemblée générale ſur le ſujet des moyens de la paix, étant choſe certaine que les Impériaux eſperent d'y avoir grand nombre de créatures, & de diviſer les Proteſtans, ainſi que le ſieur de la Grange-aux-Ormes aura dit au ſieur de Feuquiéres : il faut donc preſentement mettre toute ſa penſée à ſe fortifier & aſſembler argent & troupes.

L'on tient ici pour certain que l'Empereur offre aux Proteſtans de révoquer l'Edit pour les biens Eccléſiaſtiques, & qu'il promet des merveilles en général & en particulier ; l'on a vû par des lettres du

Roi d'Eſpagne, ſurpriſes en Italie que portoit Villany, que ledit Villany eſt parti de Madrid avec charge de promettre tout pour renvoyer les Suédois, & après ne rien tenir aux Proteſtans, & les perdre entierement. Monſieur de Feuquiéres leur remontrera qu'il faut une paix ſûre pour le préſent & pour l'avenir, ce qui ne ſe peut, ſi la France, les Suédois, & les Proteſtans n'interviennent en un même Traité; partant il faut bien les joindre tous auparavant, non-ſeulement en papier, mais par des effets & des efforts d'argent & d'armes.

Le ſieur de Feuquiéres laiſſera auprès du Duc de Saxe le Baron de Rorté, ſi le ſieur du Hamel eſt parti. Mais s'il y eſt encore, & que ledit ſieur de Feuquiéres juge plus à propos qu'il y demeure que ledit ſieur de Rorté, Sa Majeſté veut qu'il s'y tienne juſqu'à nouvel ordre: on envoyera moyen d'y ſubſiſter, ſoit que l'un ou l'autre y demeure, & même le ſieur de Feuquiéres ſe tiendra près dudit Electeur & aux environs, pour toujours 'affermir, autant qu'il ſe pourra, ſi ce n'étoit que autre affaire importante en Allemagne l'appellât ailleurs.

Il aura ſoin de fortifier l'Electeur de Brandebourg, & le Marquis de Brande-

bourg ſon parent, en l'affection de la France & de la cauſe commune, les aſſurant de l'entiére volonté du Roi pour leur bien, ce qu'il fera auſſi vers le Landgrave de Heſſe-Caſſel & vers Arnheim, Loſſens & Miltis près de Saxe, que l'on croit maintenant être les plus fermes près de lui; & pour recueillir ledit Electeur de Saxe, il faut voir s'il eſt à propos de lui faire gliſſer cette penſée, que s'il abandonne la cauſe commune, faiſant ſon Traité à part & négligeant les moyens d'une ſûre paix, qui ne peut être qu'avec l'intervention & la garantie de la France, & de tous enſemble, il pourroit dégoûter ſes amis & même ſes Sujets, & ſe mettre en état de demeurer à la miſéricorde d'autrui, ce qu'il ne faut dire par menace, mais avec l'induſtrie & opportunité requiſes à ce ſujet.

Le ſieur de Feuquiéres aura grand ſoin de confirmer le Comte de Schwartzembourg, qui eſt près de l'Electeur de Brandebourg, en l'affection de la France, l'aſſurera de la penſion de ſes enfans qui ſont ici, & que le Roi & Mr le Cardinal les aiment fort; & encore que pluſieurs ayent ſoupçon dudit Comte, toutesfois ils ne leur faut obmettre de le maintenir, autant qu'il ſe pourra, tant

par amitié que par menaces, ſelon qu'il eſt porté dans l'inſtruction dudit ſieur de Feuquiéres, qui aura grand ſoin de maintenir auſſi les autres Miniſtres près de l'Electeur dans les bons ſentimens. Il aſſurera ledit Electeur du ſoin que Sa Majeſté prend de ce qui regarde ſes Etats par deçà, & qu'il a chargé de preſſer le Chancelier Oxenſtiern, pour convenir du tems & du lieu, pour traiter de prolonger la Tréve, ou faire la paix entre Pologne & Suéde; & en effet le ſieur de Feuquiéres en preſſera le Chancelier, en faiſant ſçavoir au plutôt au Roi ſa réſolution.

Ledit ſieur de Feuquiéres fera bien de diſpoſer les choſes, enſorte que l'Electeur de Saxe ne ſoit contraint de s'abandonner à l'Empereur, pour n'être pas ſuffiſamment aſſiſté par ceux de ſon parti. Il eſt utile d'éviter les batailles, ſi elles ne ſont néceſſaires ou avantageuſes, & vaut mieux diſpoſer les choſes pour venir à un bon accord, après que le Traité ſera fait en bonne forme, entre Sa Majeſté & les autres Confédérés; & cependant l'on doit toujours ſe mettre en état de faire puiſſamment la guerre, comme étant le ſeul moyen d'obtenir une bonne & ſûre paix.

Ledit ſieur de Feuquiéres fera connoître au Landgrave Darmſtadt, par lui-même ou par autre, que Sa Majeſté trouve bon ce que ledit Darmſtadt aſſure, par ſa lettre qu'il a écrite à Sa Majeſté, par le ſieur de la Grange-aux-Ormes, qu'il ne s'employeroit point pour introduire aucun traité particulier du Duc de Saxe avec l'Empereur, dont il le prie de ſe ſouvenir, & que s'il y manquoit, il auroit occaſion de s'en plaindre.

LETTRE de Mr BOUTHILLIER *à Mr de* FEUQUIERES. *A Paris ce 28. Avril 1633.*

MONSIEUR,

Vous trouverez dans le Mémoire que le Roi a commandé vous être dreſſé, des réponſes ſi particulieres & ſi préciſes à vos dernieres dépêches, enſemble une information ſi ample des intentions de Sa Majeſté ſur les affaires de-delà, qu'il ne reſte rien à vous dire par cette lettre, ſinon que le Roi en écrit une au ſieur de la Grange-aux Ormes, par laquelle Sa

Majeſté lui permet de s'en revenir ici à la condition que vous verrez, de ſorte que ſi vous jugez qu'il ſoit néceſſaire qu'il demeure encore par-delà, vous l'y pourrez retenir : il me ſemble qu'il n'y a pas mal ſervi, ainſi qu'il lui eſt témoigné par ladite lettre : vous trouverez toute cette dépêche ſignée de moi; parce qu'il eſt ſurvenu à mon fils depuis quelques jours, une fiévre tierce dont il eut hier le cinquiéme accès avec ſi peu d'émotion, que les Médecins eſtiment que ce ſera le dernier.

Vous n'avez point d'ordre par le ſuſdit Mémoire de ce que vous avez à répondre à ceux de l'Aſſemblée de Hailbron, ſur ce qu'ils ont convié le Roi, en parlant à vous comme ſon Ambaſſadeur, d'entrer en leur alliance, adouciſſant ce mot par celui de correſpondance; ayant été eſtimé ici que vous leur pouvez faire la même réponſe ſur cet article, que vous avez fait ſur icelui, par lequel ils ont demandé aſſiſtance d'argent; ſçavoir, que Sa Majeſté renouvellant ſon alliance avec les Suédois, prétend qu'elle s'étend auſſi à tous les Princes & ordres d'Allemagne, qui forment avec eux une même confédération. C'eſt tout ce que j'ai à vous dire pour cette fois, le Roi eſt toujours

en fort bonne ſanté graces à Dieu : Sa Majeſté eſt partie de Chantilly pour ſe rendre à Fontainebleau à l'Aſcenſion, auquel jour ſe tiendra le chapitre des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit, & enſuite à la Pentecôte ſe fera audit lieu la cérémonie pour la récéption de ceux deſtinés, pour être admis au nombre des Chevaliers dudit Ordre. Sur ce, je vous baiſe très - humblement les mains, & ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble & très-affectionné ſerviteur,
BOUTHILLIER.

COPIE de la lettre du Roi à Mr de la Grange-aux-Ormes. Du 28. Avril 1633.

MONSIEUR de la Grange-aux-Ormes, j'ai très-entiere ſatisfaction du ſervice que vous m'avez rendu par-delà, dans les Négociations que vous y avez conduites avec prudence & dextérité, & je ferai très-aiſe dans les occaſions de vous faire connoître le conten-

tement que j'en ai : cependant sur ce qui m'a été représenté que vous desirez revenir par deçà, pour y donner ordre à vos affaires particulieres, & même à votre santé ; je trouve bon que vous vous y acheminiez, après avoir vû & informé bien au long le sieur de Feuquiéres, mon Ambassadeur Extraordinaire, de l'état des choses de de-là dont vous avez connoissance, laquelle lui est nécessaire pour éxécuter d'autant plus exactement les ordres qu'il a. Je ne doute point que vous ne preferiez le bien de mon service à toutes autres considérations, de sorte que si lorsque vous verrez ledit sieur de Feuquiéres, il juge & vous aussi, qu'il soit nécessaire que vous demeuriez plus longtems en ces quartiers-là, vous le ferez très volontiers ; mais s'il n'est point nécessaire, vous vous rendrez au plutôt là par où je serai, pour m'informer de l'état des affaires que vous aurez traitées par-delà. Je prie, sur ce, Dieu qu'il vous ait, Mr de la Grange-aux-Ormes, en sa sainte garde, écrit à Livry le 28e. jour d'Avril 1633.

LETTRE du ROY à Monſieur DE *FEUQUIERES. Du 28. Avril 1633.*

MONSIEUR de Feuquiéres, ſur la Relation qui m'a été faite du contenu en vos lettres des 3. & 9. de ce mois, enſemble aux papiers y joints, j'ai commandé que le Mémoire lequel vous trouverez avec la préſente vous fut dreſſé, par lequel vous verrez bien au long mes intentions ſur toutes choſes; je ne doute point que vous ne les ſçachiez exécuter avec la prudence & adreſſe convenables, vous renvoyant donc audit Mémoire. Je ne ferai cette lettre plus longue que pour prier Dieu, qu'il vous ait, Monſieur de Feuquiéres en ſa ſainte garde, écrit à Livry le 28. jour d'Avril 1633. *Signé* LOUIS, & plus bas BOUTHILLIER.



LETTRE de Mr de FEUQUIERES *au* ROY. *A Hailbron ce 25. Avril 1633.*

SIRE,

Après avoir différé la conclusion du Traité avec le Chancelier, jusqu'à la séparation de l'Assemblée, pour gagner le tems de pouvoir recevoir les ordres de Votre Majesté sur mes trois dernieres; je n'ai pû enfin differer davantage de signer ledit Traité, en la forme que je lui envoye par ce courier. Elle verra, par la Relation que je lui ferai par celle-ci, de l'état général des affaires, comme quoi je ne me suis pas trouvé peu embarrassé arrivant ici, pour y avoir rencontré les affaires en une assiéte toute autre que celle qui étoit présupposée par mes instructions, & notamment en ce que Mr l'Electeur de Saxe passoit dans l'esprit du commun, & au jugement des plus entendus pour Prince, perdu de réputation & de crédit, pour être reconnu généralement d'une humeur portée au repos & à ses plaisirs; trop adonné au vice, partant incapable de pré-

ſider à des affaires importantes à la paix ou à la guerre, d'une trop grande dépendance du Roi de Danemarck, d'une averſion de la Couronne de Suéde, à cauſe principalement de leur concurrence & prétentions ſur les Evêchés de Magdebourg & Halberſtat; touché de jalouſie & crainte de la maiſon de Veymar, toujours arrêté par ſon ancienne inclination à la maiſon d'Autriche, fomentée par la conſidération de l'aſſiére de ſes pays voiſins de la Bohême & Provinces y incorporées ou en dépendantes, par ſon propre conſeil & par ſon gendre le Landgrave de Darmſtat, entretenant toujours correſpondance avec l'Empereur & Walſtein; nonchalant & négligeant de ſe mettre en état contre les ennemis communs, & ſe ſervant d'Arnheim & du Duc François Albert de Lawembourg, ſuſpect à tous les autres Co-intéreſſés, leſquelles cauſes & raiſons ont néceſſité les autres Princes & Etats de l'Empire, de s'unir & allier plus étroitement avec la Couronne de Suéde, comme ayant les places, paſſages & les armes en ſa puiſſance, & de choiſir le Chancelier, chef & directeur de leur confédération, pour témoigner leur gratitude à la Couronne de Suéde, & éviter la jalouſie & l'envie entr'eux-mêmes.

En cette confédération sont entrés en cette Assemblée, le Cercle Electoral du Rhin représenté par les Députés de Mayence & Palatinat, les Cercles de Suabe, Franconie & du Rhin; les Villes de Strasbourg, Nuremberg, Ulm, Ausbourg, Francfort, & autres; le Marquis d'Anspach, & de Brandebourg, les Ducs de Wirtemberg, le Marquis de Bade, & autres. Monsieur le Landgrave de Cassel a promis par ses lettres d'entrer en ladite confédération, laquelle a été conseillée & pressée par Mr l'Electeur de Brandebourg: tous les autres Cercles de Turinge, Basse-Saxe, Meckelbourg & Poméranie y entreront aussi, étant déja unis & alliés entr'eux & avec la Couronne de Suéde, de sorte que l'Electeur de Saxe demeureroit seul de ses pays; étant de plus à croire que sa Noblesse & ses Sujets le haïssant comme ils font, ne se révoltent, s'ils ne le contraignent de se mettre aussi dans ladite union.

Ces considérations jointes à l'information que j'ai eu que ce Prince porte & témoigne ouvertement une haine à toute puissance étrangere, bien qu'auxiliaire dans l'Empire, & qu'il a cette maxime à cœur, de divertir par une paix cette guerre civile Allemande, en la portant

chez quelque voisin à deux fins; l'une pour faire que la haine & le consentement ambitieux de la maison d'Autriche change d'objet & de fin; l'autre pour avancer d'autant plus sa foiblesse, & ainsi se mettre à couvert du moins pour un long-tems, m'ont obligé de croire qu'il seroit dangereux de s'opiniâtrer de la part de Votre Majesté, à contester pour lui l'autorité & la prééminence, de laquelle on ne pouvoit esperer qu'il voulût user au bien commun, contre le Chancelier, à qui le reste des Protestans l'offroit, & lequel se deffendit absolument de la ceder, vû qu'il représentoit le Royaume de Suéde, & ne pouvoit, à son dire, se soumettre à aucun autre Prince de l'Empire, sans offenser la dignité de sa patrie. Et à l'égard des articles à lui presentés au nom deVotreMajesté y ajoutoit de plus, que lui ayant été écrit par icelle qu'elle vouloit renouveller son alliance, il trouvoit fort étrange qu'on lui en proposât une nouvelle, & du tout différente, tant en sa forme qu'en sa matiere; & ce, d'autant plus que les lettres, que Votre Majesté lui a écrites par Monsieur de la Grange, & par la harangue que Mr du Hamel lui a faite, en lui expliquant les intentions de Votre Majesté, il avoit ap-

pris que ſon autorité ne lui ſeroit pas ſeulement conſervée, mais même qu'étant convié par Votre Majeſté de ſe charger de la direction des affaires, il y ſeroit appuyé : partant refuſoit abſolument de traiter, ſi ce n'étoit directement & ſeulement du chef du Royaume de Suéde avec Votre Majeſté, ſous clauſe néanmoins non-ſeulement d'agiſſement, mais même d'excitation pour y offrir place à tous autres Princes, Etats & Villes. Surquoi je crûs être expédient pour la réputation & le ſervice de Votre Majeſté, de faire office en ſon nom en l'Aſſemblée de ce lieu, pour lui acquerir le gré des réſolutions avantageuſes audit Chancelier ; leſquelles auſſi-bien euſſent été priſes ſans nous, ce qui m'a ſuccédé ſi heureuſement pour l'autorité de Votre Majeſté, que la réponſe qu'ils m'en ont donnée par écrit, & laquelle je lui envoye, en fait foi ſuffiſante.

Et quant audit Traité, ne pouvant auſſi, & ne devant pour les cauſes ſuſdites, y donner la place & le lieu porté en mes inſtructions aux Electeurs ; je jugeai qu'il étoit plus à propos de ne les y nommer du tout, & me garder la liberté d'en paſſer avec eux des particuliers, & cependant pour n'accoutumer ledit Chan-

celier & ſes Confédérés à ſe paſſer du crédit de Votre Majeſté, de ne differer à conclure avec lui, ce que j'ai fait en la forme que Votre Majeſté verra.

Il y a eu de la peine à obtenir que ledit Chancelier, comme chef de ſes Confédérés, les amenât à conſentir à cette alliance : les raiſons de ce refus étant fondées ſur la legéreté des eſprits Allemands, reconnus avoir beſoin d'une autorité ſur eux reſtreinte à un ſeul chef, & qu'encore que ledit Chancelier demeurât déſert de tout; néanmoins la penſée leur viendroit toujours de ſupprimer un des Royaumes contre les mécontentemens de l'autre, étant impoſſible d'en éviter le ſujet dans la néceſſité & les occaſions des guerres civiles; que comme nous étions puiſſans & voiſins, leurs yeux ſeroient toujours plus attachés à Votre Majeſté, & partant moins dévots & dépendans des Suédois; néanmoins pour avoir conteſté au contraire que l'appui de Votre Majeſté affermiroit davantage leur union & leur conſtance, comme étant par le moyen d'icelui, plus aſſurés de ne ſuccomber ſi aiſément, & que d'ailleurs l'intérêt de la conſervation de leur liberté, étant le fondement & le vrai but de l'alliance, Sa Majeſté ne les en pouvoit exclure.

Enfin, au ſecond article il les a obligés avec lui à l'entretien des armées, pour le ſoutien deſquelles l'argent de Votre Majeſté, eſt énoncé & contribué en faveur de la confédération.

Pour les perſonnes & biens Eccléſiaſtiques, il y a eu auſſi force debats, fondés ſur ce que les Prélats chaſſés auroient droit de revenir, & ſous prétexte d'une obéïſſance & fidélité ou feinte ou accommodée au tems, redemander leurs places & biens; mais enfin nous avons obtenu en leur faveur ledit article quoique modifié.

Quant à celui de la ligue Catholique & du Duc de Baviére, on l'a rejetté avec un refus abſolu, fondé ſur ce qu'ils en avoient mépriſé l'effet, toutes les fois qu'ils ont été ſolicités de s'en prévaloir: que leſdits Electeurs de Saxe & de Brandebourg, ont exprès ſtipulé du Chancelier de n'y conſentir, ſur ce que l'Empereur leur a fait connoître que les deux freres de Baviére, ſont les ſeules cauſes excitatives de l'Edit de réformation, & que tous les Etats Confédérés y ont une averſion abſolue. On n'a pas négligé de leur remontrer qu'il ſeroit toujours avantageux au parti des Confédérés, de ſéparer le Duc & la ligue de la maiſon

d'Autriche, d'autant qu'elle en feroit plus foible, & partant plus aifée à mettre à la raifon ; & d'ailleurs que les autres Princes & Potentats Catholiques auroient dequoi réfuter le prétexte de Religion, que les Efpagnols donnoient à cette guerre qui n'eft provenue que de leur ambition, & qu'en tout cas Sa Majefté defiroit pour décharger fa confcience, & pour la confolation de fes Sujets Catholiques, juftifier à un chacun qu'elle n'a omis aucun foin pour fauver lefdits Catholiques de l'Empire, de la ruïne à laquelle ils fe précipitent d'eux-mêmes. Cette feule derniere raifon nous a obtenu l'article concernant ce fujet, en termes defquels il eft conçu.

Et d'autant que par le feptieme article, tous les autres Etats & membres de l'Empire font invités d'entrer en la confédération, le Chancelier en a fait la propofition à l'Affemblée d'ici, ayant jugé plus à propos que cet office vînt de lui que de moi, parce que je fais grande difficulté d'en preffer l'effet, avant que Votre Majefté m'en ait donné un commandement plus exprès. D'autant que Votre Majefté n'en peut préfentement recevoir aucun avantage ; vû que, fans y entrer, ils fe font affez engagés par leur confé-

dération plus particuliere nouée ici entr'eux & le Chancelier, à faire ce que la conjonćture du tems fait desirer à Votre Majesté; étant obligés & résolus à continuer la guerre, & faire un grand effort pour mettre l'Empereur à la raison, & que pour la paix le Chancelier, leur direćteur, n'en peut recevoir ouverture, ni entrer en traité que du consentement de Votre Majesté, comme elle le remarquera en l'Article IX. Joint que les affaires sont si embarrassées, qu'une Négociation de paix ne peut-être que de très-longue haleine, & ainsi ne surprendre Votre Majesté, & qu'alors tous seront forcés de rechercher Votre Majesté avec soumissions, pour la convier à en moyenner & assurer les conditions.

Mais ce qui m'en divertit pour le présent le plus, est qu'en cette Assemblée le Duc de Simmeren, y est reconnu pour administrateur, non-seulement du pays, mais aussi de l'Eleć̄torat & Palatinat, & qu'il s'y est passé des préjugés concernant celui de Mayence, étant impossible de séparer & démêler ces intérêts des autres des Confédérés, & possible important à Votre Majesté à ne s'engager en cette reconnoissance sans nécessité & utilité présente, là où au contraire Votre Majesté

ſe contentant pour le préſent de les tenir attachés à elle, ſeulement par la teneur dudit 2e. article, & par la néceſſité de leurs propres affaires; il y pourra écheoir des occaſions deſquelles Votre Majeſté ſe pourra plus librement prévaloir des places dont le Chancelier pourra diſpoſer, joint que la grandeur & l'autorité de Votre Majeſté n'étant conſidérée des Suédois ſans jalouſie, Elle évitera par cette liberté l'obligation d'écouter & embraſſer les plaintes que les Confédérés lui feroient ſans doute hors de tems; le Chancelier ne ſe pouvant abſtenir de leur donner matiere d'en faire dès-à-préſent par ſon procédé altier avec eux; joint qu'ils prétendent que Votre Majeſté, les recevant directement pour ſes Alliés, ne leur pourra honnêtement refuſer le prêt d'un million de livres, pour les ſoulager aux difficultés qu'ils rencontrent de trouver promptement les mois, que le Chancelier les preſſe de lui avancer. Ces conſidérations m'ont fait réſoudre à différer cet effet, juſqu'à ce que Votre Majeſté en ait peſé & réſolu l'importance, eſperant cependant en tout cet avantage que l'Electeur de Saxe ſera moins effarouché de traiter avec moi, s'il reconnoît que je n'ai que renouvellé l'alliance ancienne,

cienne, & que je n'ai donné aucun ſujet du côté de Votre Majeſté, aux Cercles ici aſſemblés, de diminuer le reſpect qu'il en prétend, ayant accommodé ce diſcours que je leur ai fait en termes dont l'explication me demeure libre, & ſans préjugé contre les choſes que j'ai à lui dire; & afin de couvrir la cauſe de ces miens délais, je leur ai fait entendre que je deſirois, avant toutes choſes, que les Villes envoyaſſent un pouvoir ſpécial à leurs Députés, & que dépêche leur en fût faite à cet effet: attendant quoi je prétends m'en aller à Dreſde pour retenir dans le parti Mr l'Electeur, du moins pour la réputation y ſervir Votre Majeſté conformément à ſes intentions, autant que les affaires & la conjoncture des eſprits & du tems le pourront ſouffrir, & laiſſerai entre les mains du ſieur de la Grange, mon pouvoir pour entretenir cette affaire, ſi faire ſe peut, juſqu'à ce que Votre Majeſté en ait ordonné, étant prévenus par pluſieurs raiſons ſolides pour l'effet de l'affirmative & négative, qui demeurent exprès au choix de Votre Majeſté, la cauſe des Electorats ſuffiſant pour cette derniere.

Mais au cas que les Etats preſſent d'être admis à ladite alliance, & qu'on n'en

puisse plus differer la résolution qu'avec danger de diminuer la créance qu'ils ont en Votre Majesté, avant qu'elle m'ait fait recevoir ses commandemens sur les difficultés susdites; je crois qu'il sera expédient pour le bien de son service, que je les y reçoive, mais avec protestation expresse de n'entendre, en façon quelconque, préjudicier aux prétentions de Mr le Duc de Baviére sur l'Electorat du Palatinat; & pour l'emprunt qu'ils desirent faire, ne m'en chargerai, que pour en faire rapport, sans y engager Votre Majesté; ce qui pourra en revenir de bien consiste en deux points, dont le premier est que le conseil conférera plus librement avec les Ministres de Votre Majesté de l'état de leurs affaires; & le second, qu'on aura droit, en qualité de Confédéré, de prendre connoissance de leurs délibérations, & faire valoir parmi eux les conseils & sentimens de Votre Majesté en toute occurrence.

J'envoye aussi à Votre Majesté, copie des articles résolus en cette Assemblée, dont les 3. 4. 5. 6. & 7. sont de telle importance, qu'il y a eu assez de peine à en faire surmonter les contradictions & affermir les Députés à n'en pas démordre. Quant au 10ᵉ. il semble en apparence

qu'il eût été plus à propos de le faire omettre à cause de l'intérêt de Mr de Baviére : mais outre l'opiniâtre nécessité que le Chancelier y a témoigné sur les intérêts de sa patrie, en tout cas les Traités de paix ne s'en feront pas si aisément sans nous, vû que les difficultés d'y parvenir s'en multiplieront.

Le Chancelier supporte si impatiemment les conditions, par lesquelles on modifie sa Direction, qu'il ne se passe demi-journée qu'il ne tente de rendre son pouvoir plus absolu & moins limité, présentant à toutes séances aux Députés quelque nouvel article tendant à interpréter à son avantage ce qui le lie trop à son gré ; s'il se change quelque chose aux susdits articles, Votre Majesté en sera avertie.

Les Députés du Duc de Simmeren, traitent ici séparement avec ledit Chancelier pour la restitution du haut & bas Palatinat, & prétentions en la dignité Electorale : mais nous n'en avons pû encore rien sçavoir de particulier, sinon que Manheim demeure aux Suédois pendant la guerre, & Franquendal aux Palatins, à la charge que la garnison du lieu prête aussi serment aux Suédois, & que tant celle-là, que celle de Manheim con-

ſiſtant en trois cens hommes chacune, ſeront entretenues aux dépens du pays.

Quant à l'Ambaſſadeur Extraordinaire d'Angleterre, il s'eſt trouvé fort embarraſſé pour avoir rencontré les affaires en toute autre poſture que celle qu'il s'étoit propoſé : vû qu'il étoit auſſi dirigé vers Mr l'Electeur de Saxe. Enfin il a quité cette route & s'attache à Mr le Chancelier, auquel il offre 40000 Richedales par mois, & 8000. hommes entretenus durant la guerre, pourvû que lui & ſes Confédérés s'obligent à la reſtitution du Palatinat & Electorat, & à la prétention de la reſtitution faite, engageant ſon maître ſpécialement à ladite prétention ſans plus, & ſans ſe vouloir intéreſſer plus avant en affaires communes; ſurquoi il attend nouveau pouvoir de ſon maître.

Cependant il a donné des lettres d'icelui à tous les plus qualifiés de ladite Aſſemblée, & bien qu'il y ait les Députés des Palatins dépendans de lui, & qu'il ne manque d'y marquer ſa jalouſie & envie contre nous; néanmoins il n'y a encore gagné ni créance ni autorité, ayant trouvé les affections du général & des particuliers par préoccupation engagés à Votre Majeſté, à cauſe des très-grands

avantages qu'ils peuvent recevoir de son assistance, laquelle ils considérent comme absolument nécessaire au relief & soutien de leurs affaires, étant très-véritable qu'en effet ils ne s'en peuvent passer.

J'ai bien sçu que Mr du Hamel a envoyé son fils à Votre Majesté, sur le sujet du voyage du Landgrave Darmstat à Leutmaritz, & appréhende qu'il n'en ait trop exageré la conséquence, ayant appris au même-tems que le Prince avoit écrit au Chancelier, qu'il ne s'y est rien proposé de particulier, mais que le sujet de la conférence a été que l'Empereur louoit sa constance à son service & à chercher la paix, que sa Majesté Impériale y étoit encline, & l'accorderoit sous toutes les conditions qu'on desirera, pourvû que sa dignité, son honneur & autorité n'y demeurent lesées; qu'après tout résolu, elle consentoit aussi que la Suéde soit satisfaite, desirant que l'on y pense bien-tôt, & que l'on lui en adresse les propositions particulieres par le Roi de Dannemarck; le Polonnois envoye aussi à Dresde un Ambassadeur Extraordinaire à ce sujet. Ici on improuve la hardiesse de ce Prince de s'ingerer, sans ordre ni aveu, à conferer avec les ennemis, & va être sommé

de se déclarer, toute neutralité étant retranchée entre les Protestans. Il est parti de Dresde & revient à Darmstat, ou le Sr de la Grange le pourra voir, & apprendre de lui quelques autres particularités, dont il rendra compte à Votre Majesté ; cependant cette assemblée travaille déja à la recrue de 14000. piétons qu'elle doit envoyer dans un mois à l'armée, avec les chevaux nécessaires au canon.

Ce parti ayant toujours l'avantage en Silesie, sur le Weser en Franconie, Alsace & Baviére, & presque égaux vers Cologne ; desorte que l'Empereur ne tient plus rien en l'Empire, que Hamelen qui est aux abois, aussi-bien que Minden & Wolfembuttel vers le Weser, & ce qui reste de libre au Duc de Baviére. Et au cas que l'armée Suédoise puisse pénétrer en Autriche, l'Empereur aura peine de subsister vû la rareté infaillible des paysans dudit lieu qui ont eu ici leurs Députés. On tient Walstein en mésintelligence avec le conseil Impérial, & que son armée ne monte à trente-cinq mille hommes de gens nouvellement levés, & la plûpart de paysans Protestans, qui chassés d'Autriche pour la Religion se réfugient à ladite armée, & y sont reçus & enrôlés, chose qui n'est pas sans péril pour ledit

Walſtein ; mais la diſette d'hommes le force à cette néceſſité, & à ſoutenir que cette année l'Empereur devroit ſe tenir ſeulement ſur la deffenſive, & attendre ce que le tems pourra opérer parmi cette ligue compoſée de tant de perſonnes de diverſes humeurs, ſentimens & intérêts, deſorte que je ne vois rien à craindre ſinon que Walſtein, poſſible d'accord avec le Conſeil de Dreſde, ne donne de ce côté-là pour forcer l'Electeur ou lui fournir prétexte de s'accommoder. C'eſt pourquoi je ferai ce que je pourrai pour y arriver à tems. Ce qui fait eſperer un bon ſuccès aux armes Proteſtantes, eſt qu'en toutes les rencontres particulieres l'avantage leur demeure, ayant défait en la Hollande & Franconie, trois mille des meilleurs chevaux de l'Empereur depuis ſix ſemaines, & qu'en Baviére tout fuit & ſe retire de devant eux, & qu'ils tiennent déja Munich.

La connoiſſance particuliere que j'ai trouvé que le Sr de la Grange-aux-Ormes, a des affaires de deçà m'a fait juger à propos, après qu'il aura vû partir le Chancelier des Cercles du Rhin pour venir vers la Saxe, qu'il aille rendre compte à Votre Majeſté de l'état auquel elles ſont, & de la diſpoſition des eſprits

parmi lesquels, il a de très-bonnes habitudes que je suis obligé de dire à Votre Majesté, ne m'avoir pas été peu utiles, & crois devoir rendre ce témoignage de lui envers elle, qu'il l'a servie avec beaucoup de soin; & de ma part, je la supplie très-humblement de croire que j'éxécuterai toute ma vie l'honneur de ses commandemens, avec tant de fidélité qu'elle me fera l'honneur de me tenir, &c.

MEMOIRE pour servir d'instruction au sieur Dufrêne, allant trouver le Chancelier Oxenstiern de la part de M. l'Ambassadeur, sur le sujet de l'envoi du sieur de la Boderie vers le Duc de Fridland.

LUi fera entendre comment quelques jours après le retour du sieur de la Boderie que je lui avois envoyé, il me feroit arrivé un Gentilhomme de la part du Comte de Kinski avec lettres de créance, par lesquelles il me donnoit avis de la part du Duc de Fridland, comme quoi il acceptoit les propositions que je lui avois fait faire par lui, qui sont les mêmes dont je lui avois fait rapport

à la derniere Assemblée tenue en cette Ville, & desquelles du depuis nous avions chargé lui & moi, le sieur du Hamel & le Colonel qu'il avoit envoyé vers le général Arnheim.

Ensuite me prioit instamment d'ajouter foi à la parole qu'il m'en donne, & d'envoyer un Gentilhomme exprès avec ample pouvoir de passer le Traité dans la même forme.

Surquoi ensuite de tout ce qui s'étoit passé ne pouvant prendre facilement créance à une telle proposition, je ne résolus d'en donner avis à Sa Majesté, attendant son retour ici pour en conférer avec lui.

Et cependant pour ne décourager ledit Comte, je le priois de maintenir ledit Fridland dans la bonne résolution où il étoit, & promettois de faire sçavoir bientôt de mes nouvelles ; ce que j'ai supersedé jusqu'à présent, attendant toujours son retour. Un mois s'est passé dans cette attente ; ensuite dequoi se lassant de ne recevoir point de mes nouvelles, il m'a renvoyé un second Gentilhomme avec lettres en créance, lequel arriva ici le premier de Mars : ce qu'il m'a fait entendre de sa part a été, l'impatience dans laquelle ledit Duc de Fridland étoit d'avoir de

mes nouvelles, pour ſelon ce qu'il traiteroit avec celui que j'y envoirois, ſe déclarer en même-tems, ce qu'il promettoit faire ſi puiſſamment, qu'il en porteroit les premieres nouvelles à Vienne, & qu'il étoit piqué d'un tel deſir de vengeance contre la maiſon d'Autriche, qu'il ne ſe contenteroit pas de chaſſer l'Empereur de ſes Etats; mais le ſuivroit juſqu'aux Enfers, & cela confirmé de tant de ſermens dudit Comte, que j'ai penſé ne me pouvoir exemter d'y envoyer.

L'ordre que j'ai donné à celui qui y eſt allé de ma part a été, premierement d'eſſayer à reconnoître par les diſcours du Duc de Fridland, ſi dans les promeſſes qu'il fait, il y a lieu d'y prendre confiance, & enſuite ſi ledit Duc lui veut donner par écrit une aſſurance de ce qu'il promet faire; que de ma part il lui en donne une, par laquelle il l'aſſurera que non-ſeulement il ſera maintenu & ſoutenu dans toutes les conquêtes qu'il fera ſur l'Empereur, mais de plus que je ferai office de la part de Sa Majeſté, pour le faire agréer par l'Aſſemblée qui ſe doit tenir à Francfort: que ſi ledit Duc demande des conditions autres que celles qui ont été projettées avec Mr le Chancelier, il lui dira ne les pouvoir paſſer

que premierement il ne m'en ait donné avis.

Que de tous ce que deſſus, je n'avois pas voulu differer à lui donner avis dans l'incertitude, où je ſuis du tems de ſon retour, & que s'il m'arrivoit encore quelque nouvelle de ce côté-là, je ne manquerois à lui en faire part, pour ne rien faire que de conforme à ſes ſentimens ſuivant l'ordre que j'en ai du Roi.

MEMOIRE par forme d'avis, dreſſé par Mr de Feuquiéres à Fridland

LES amis les plus affectionnés & les ſerviteurs les plus fidelles de Mr le Duc de Fridland, dans la connoiſſance qu'ils ont de ſa générofité, ne croyent pas qu'il puiſſe avoir perdu le ſouvenir du traitement honteux qu'il a reçu par ci-devant de la maiſon d'Autriche, & qu'en ayant reçu tant de mépris, pour récompenſe de tant de ſi grands & ſi ſignalés ſervices qu'il lui avoit rendus, il peut avec raiſon ſe promettre d'être mieux récompenſé à l'avenir de ceux qu'il continue de lui rendre, & elle d'attendre de lui

Ce qu'elle a rappellé, n'eſt pas une raiſon qui ſoit jugée capable de le ſatisfaire ſur l'injure du mépris ; puiſqu'il eſt trop judicieux pour ne voir pas, que comme elle ne lui ôta le généralat que par méfiance de ſa fidélité, & jalouſie de ſon autorité parmi les gens de guerre, elle ne le lui a redonné enſuite que par la néceſſité de ne s'en pouvoir paſſer.

Les conſéquences qu'il peut tirer de cela pour l'avenir, ne doivent pas peu augmenter la méfiance qu'il en doit avoir, y conſidérant ſa perte infaillible de quelque côté que les affaires tournent : car ſi le parti contraire vient à avoir du bon ſur lui, il trouvera ſa ruine particuliere dans la générale de ſon parti ; & ſi au contraire il lui ſuccéde bien, le plus de ſuccès venant à être l'accroiſſement de ſon autorité, le ſera par conſéquent de la jalouſie de ceux qui, ſuivant les maximes d'Eſpagne, ne pouvant ſouffrir perſonne en état de leur en donner, ſe porteroient auſſi-tôt à le deffaire, comme une perſonne qu'ils croiroient d'ailleurs ne pouvoir jamais être contente d'eux, après en avoir été traitée avec tant de mépris, d'injuſtice & d'ingratitude.

On comprend bien, que ce fut plutôt pour ſatisfaire à ſes généreuſes inclina-

tions, qu'aux importunes requêtes des Espagnols, qu'il se laissa persuader de reprendre l'année passée le timon de leurs affaires; mais y ayant satisfait desorte qu'il les puisse maintenant laisser, sans pouvoir être accusé d'aucun reproche, sesdits amis & serviteurs ne le trouveroient pas excusable dorénavant, s'il s'opiniâtroit davantage à suivre une fortune dans les secrets de laquelle il pénétre trop avant, pour ne voir pas qu'elle est à la veille d'une ruine sans ressource, & trop-habile homme pour ne juger pas que les forces ausquelles il joint les siennes, ne peuvent plus être long-tems capables de le soutenir, ni lui de les faire subsister contre la puissance des ennemis qui s'est rendue considérable, ajoutant à la force des armées la parfaite intelligence dans laquelle se sont affermis non-seulement les Princes & Etats de l'union, mais avec eux tous les Rois, Princes & Etats ennemis de la maison d'Autriche; ayant, ensuite des résolutions prises à Hailbron, disposé par leur conseil de toutes leurs forces, avec un ordre qui les fait connoître capables, non-seulement de soutenir un effort puissant de plusieurs armées, mais même de maintenir une guerre perpétuelle comme les Hollandois;

de ſorte que le jugeant bien informé de cela, ils ne croient pas que ſon deſſein ſoit de les combattre par la patience, mais auſſi qu'il ſoit de haſarder un combat avec eux, ils n'eſtiment pas ſe le devoir perſuader, vû que ſi l'événement venoit à lui être contraire, ſa perte ſeroit entiere & ſans reſſource, ce qui ne ſe peut réciproquement affirmer.

Ils font ces conſidérations ſur ſa grande armée, qu'elle n'eſt compoſée que de troupes nouvelles, d'aſſez mauvais hommes peu affectionnés à leur parti ; & que des Officiers, il y en a peu de la capacité deſquels il puiſſe s'aſſurer, & ne doutant pas qu'il n'ait été contraint d'employer le reſte de ſon crédit, tant en hommes qu'en argent, pour la mettre au point où elle eſt. Ils ne peuvent comprendre quels moyens il peut prévoir de la faire ſubſiſter, vû même qu'il a été obligé d'en faire les levées dans ce peu de pays qui lui reſte tout ruiné, & que venant a être obligé de tirer ſa ſubſiſtance de l'Autriche, il a conſidéré là-deſſus qu'il ne le pourra faire, ſans que la foule du pays faſſe aller beaucoup de plaintes à la Cour de Vienne, & attire ſur lui autant de ce côté-là, que des moyens ſemblables lui en ont acquis de tous les autres de l'Allemagne.

Toutes ces raiſons, & pluſieurs autres dans leſquelles il peut être plus particulierement que perſonne, leur donnent ſujet de s'étonner qu'après s'être ſoumis, il y a quelque-tems à entendre à un acommodement avec le Roi de Suéde, qu'il connoiſſoit d'une humeur ſi altiere & ambitieuſe, qu'il ne pouvoit ſouffrir auprès de lui perſonne qui eût le moindre ombre de crédit, & qui ſe portoit par tout en perſonne, il laiſſe perdre une ſi belle occaſion qu'il a aujourd'hui en main de pouvoir, avec ſûreté & honneur, non-ſeulement aſſurer ſa fortune, & ſe maintenir dans l'autorité, rangs & dignités qu'il poſſéde; mais s'élever à une Couronne, dont la poſſeſſion lui feroit aſſurée par l'appui de ſi puiſſans amis, qu'il auroit plutôt lieu d'eſperer de paſſer plus avant que de craindre d'en déchecoir.

Si c'eſt choſe à quoi il veuille entendre, & que pour paſſer plus avant dans la connoiſſance de l'affaire, il agrée de s'aboucher avec l'ami intime & fidelle ſerviteur qui lui a fait l'ouverture; il lui fera voir dans la ſuite ſes avantages & ſes ſûretés ſi clairement, qui lui répondant du ſecret & fidélité requiſe; & de tout le ſoin & la diligence qui ſe

peuvent desirer en pareille occasion ; il aura sujet d'y prendre une entiére confiance, comme il peut faire dès-à-présent, de lui faire sçavoir ses sentimens sur ce sujet, par telle voie qu'il jugera à propos.

A Mr BOUTHILLIER *Secrétaire d'Etat.*
Du 14. *Mai* 1633. *à Leypsick.*

MONSIEUR,

Je vous avois mandé, par la dépêche que vous a porté mon neveu de Rozieres, avec le Traité du renouvellement d'alliance, les avantages & désavantages que je jugeois pouvoir rencontrer & recevoir les quatre Cercles unis dans ladite Alliance; & par celle-ci, je vous dirai que Messieurs de l'Assemblée me vinrent trouver, comme j'étois sur le point de monter en carosse pour partir, pour me témoigner leurs ressentimens de l'honneur que le Roi leur faisoit, non-seulement de ne se lasser pas de continuer ses soins pour eux, mais de plus, d'avoir eu agréable de la convier d'entrer dans

le Traité que j'avois au nom de Sa Majesté renouvellé avec le Chancelier au nom de la Couronne de Suéde, à quoi ils étoient tous prêts de satisfaire, aussitôt que les Députés des Villes en auroient reçu pouvoir de leurs Sénats, ausquels ils en auroient donné avis; mais qu'auparavant ils eussent bien desiré d'être plus clairement informés sur l'Article sixiéme concernant la Religion, qu'ils desirent que le Roi promette qu'il n'assistera en aucune façon ceux qui voudront opprimer leur liberté, & qu'elle les assiste de quelque somme d'argent; & après plusieurs repliques de part & d'autre, je leur donnai par écrit ce qui s'ensuit,

Sçavoir, sur ledit sixiéme article concernant la Religion, que l'intention de Sa Majesté, n'est pas de faire aucun préjudice aux Magistrats des lieux Evangéliques, avant la guerre, mais seulement de conserver la Religion Catholique Romaine en entier & libre exercice ès lieux rendus ou pris sur les Etats Catholiques, & tout autre dans l'empire Romain, dans lesquels elle se trouve le posséder; qu'ils devoient prendre telle créance en la sincérité de Sa Majesté, qu'ils fussent entiérement assurés qu'elle n'assistera en

façon quelconque ceux qui veulent opprimer leur liberté, puiſque ſadite Majeſté ne les invite à ſa Confédération que pour les rétablir & conſerver.

Quant au ſujet d'argent ; que lorſque le Traité ſera accepté & la Confédération concluë & arrêtée, ils pourront ſupplier Sa Majeſté de les aſſiſter.

Et qu'écrivant à Sa Majeſté, qu'enſuite de ces éclairciſſemens ils ſe ſeroient réſolus à accepter l'entiere Alliance, elle leur confirmera ſans doute ſes bonnes intentions par ſa réponſe.

J'ai chargé le Sr de la Grange s'en allant à Francfort, de recevoir ladite lettre pour l'envoyer promptement à Sa Majeſté.

D'abord qu'ils m'ont fait la propoſition, touchant l'aſſiſtance de Sa Majeſté à ceux qui voudroient troubler leur liberté, j'ai penſé qu'ils entendoient parler du Duc de Baviére & de la ligue Catholique ; mais du depuis j'ai ſenti que cette précaution regardoit encore plus la Couronne de Suéde, de laquelle le Duc de Saxe fait ce qu'il peut pour leur donner de l'appréhenſion, auſſi-bien que de nous, ce qui me fait juger être du tout néceſſaire de les faire entrer dans ladite Alliance, pour ôter audit Duc & autres, les moyens de nous troubler avec eux.

Je vous ai aussi mandé par ma précédente du 25. du passé les termes, où j'en étois demeuré avec le Duc de Wirtemberg, touchant la protection du Comte de Montbelliard : depuis le sieur Offers, son Chancelier, m'étant venu dire adieu, je lui ai fait desirer d'être demandé à son maître par le Roi, pour traiter de ladite protection ; outre qu'il est homme très-habile, il a généralement tout pouvoir sur l'esprit de son jeune maître nouvellement émancipé ; qu'il n'est pas peu considéré dans les quatre Cercles, & qu'il est celui duquel le Duc de Saxe se sert pour y troubler le crédit du Chancelier Oxenstiern. Il est aussi homme d'intérêt, & duquel vous pourrez vous servir utilement, si vous pouvez vous aboucher avec lui.

J'arrivai à Erfort le Jeudi 5e. de ce mois, où je vis le lendemain le Duc Guillaume Veymar, & lui rendis la lettre de Sa Majesté.

Je l'ai trouvé peu affectionné à la Couronne de Suéde, & mal satisfait du Chancelier ; rejoint en quelque sorte avec le Duc de Saxe, avec lequel il m'a dit néanmoins ne pouvoir se lier fort étroitement ; ledit Duc ayant toujours en l'esprit la jalousie héréditaire ; très-desireux

des bonnes graces du Roi, & néanmoins inclinant en quelque sorte à recevoir les propositions de paix faites par le Roi de Dannemarck, de consentir à l'Assemblée générale que veut convoquer le Duc de Saxe, non par crainte de la puissance des ennemis qu'il tient fort petite; mais à ce que je croi par dépit de ce que le Chancelier, pour laisser l'autorité principale de la guerre au maréchal Horn, l'empêcher d'aller à l'armée sous prétexte de lui faire faire tête avec un petit corps du côté de l'Evêché de Bamberg; mais à ce qu'il m'a dit, il n'en demeurera pas là, ayant promesse du Duc de Saxe de l'assister de deux mille chevaux, avec lesquels, joint à ce qu'il a, il croit pouvoir entreprendre quelque chose de son chef. Il ne s'est pû empêcher de me faire sentir la méfiance que l'on donne aux Allemands, de notre union avec la Couronne de Suéde, s'ouvrant jusques-là que de me dire qu'il valoit mieux songer à mettre la Couronne Impériale sur la tête du Roi, que de penser à un démembrement de l'Empire.

Que pour lui, non-seulement il le desire, mais qu'il le jugeoit du tout nécessaire pour l'Allemagne, qui a besoin d'un Prince puissant comme le Roi, pour

le ſoutien de cette dignité & qui puiſſe de lui-même ſe maintenir contre la maiſon d'Autriche, à laquelle il ne juge pas que les Princes puiſſent, ni doivent prendre aſſez de confiance à l'avenir, pour continuer à lui déférer cette dignité, & enſuite m'a encore renouvellé forces proteſtations d'affection au ſervice du Roi.

Touchant ſon mécontentement du Chancelier, je l'ai convié de conſidérer, combien le bien de la cauſe commune requéroit qu'il eût patience, & ſe départir en quelque ſorte des reſſentimens que ſes intérêts particuliers lui peuvent donner, en ce tems où il connoiſſoit combien il étoit néceſſaire de faire paroître une parfaite union; & pour la méfiance de la Couronne de Suéde, que le Traité qu'avoit fait l'Aſſemblée avec Elle & les conditions ſous leſquelles elle a choiſi ſon Chancelier pour Directeur, le gênent aſſez pour l'empêcher d'abuſer de ſon autorité, & que le ferment que l'on faiſoit prêter par les armes à l'union des Etats, & le peu de troupes Suédoiſes qui ſont dans le pays, faiſoient trop paroître la foibleſſe de ladite Couronne, pour devoir craindre qu'elle pût maintenir des conquêtes ſi éloignées d'elle à leur déſavantage.

Pour ce qui regardoit la France ; que la ſincériré, avec laquelle le Roi s'étoit conduit juſques-ici dans tous les intérêts de ſes voiſins, devoit aſſez faire connoître que telles penſées ne pourroient jamais leur être ſugérées que par l'artifice de leurs propres ennemis, pour leur ôter le moyen de s'avantager contre eux & ſon aſſiſtance ; ſurquoi je n'oubliai pas de lui alléguer des éxemples, & que Sa Majeſté ſe doutant que les ennemis ſe voudroient ſervir de ce prétexte, quoique ſans aucun fondement de raiſon, pour leur fermer la bouche, elle m'avoit ordonné, outre l'alliance qu'elle avoit renouvellée avec la Couronne de Suéde à laquelle elle les convioit tous d'entrer, d'en faire une particuliere avec les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & autres Princes qui voudroient s'y joindre ; que le Roi ſouhaitoit, avec plus de paſſion que pas un Prince, la paix & le repos de l'Allemagne, & que le principal ſujet de légation étoit d'en rechercher les moyens avec eux ; mais comme il reconnoiſſoit lui-même, ainſi qu'il me venoit dire, combien la mauvaiſe foi de leurs ennemis leur donnoit de ſujet d'entrer en méfiance des conditions de leurs ſûretés, le Roi ne jugeant point qu'ils les puiſſent rencontrer que

dans l'union & alliance qu'il desire faire avec eux, ainsi que je lui avois déja dit, avant laquelle ils doivent tenir toutes propositions de paix pour suspectes, que pour les bons desirs qu'il disoit avoir pour le Roi de lui souhaiter la Couronne Impériale, je pensois que c'étoit chose à laquelle Sa Majesté n'avoit aucune pensée, que je ne manquerois pourtant de lui faire sçavoir les bonnes intentions qu'il témoigne pour elle, ainsi nous nous séparâmes avec toute sorte de témoignage de satisfaction l'un de l'autre, & partis le Samedi septiéme, & approchant le Dimanche huitiéme de la Ville de Naumbourg, je fis rencontre inopiné du Langrave Darmstat, lequel accompagné de sa femme venoit de Dresde & s'en alloit à sa maison Darmstat; je mis pied à terre pour le saluer, & lui témoignai le déplaisir que j'avois de le trouver parti de Dresde, où non-seulement je le souhaitois, mais le jugeois très-nécessaire auprès de Monseigneur, Electeur de Saxe son beau-pere, lorsque j'y serois pour y prenavec lui de bonnes résolutions sur les propositions que j'avois à lui faire de la part du Roi. Après m'avoir répondu par les complimens que la bienséance l'obligeoit de me rendre, il me dit qu'il s'y

jugeoit du tout inutile, & ensuite me témoigna une telle impatience de me quitter, qu'en un moment que je fus avec lui, il me dit adieu une douzaine de fois; ce qui me fit résoudre de demeurer au gîte à Naumbourg, pour être plus près du lieu, où il alloit coucher, où en même-tems que je fus arrivé, je lui écrivis que n'ayant pas jugé le devoir entretenir du sujet de mon voyage en un lieu si incommode, ni même lui rendre la lettre du Roi, j'avois pensé devoir remettre à le voir le lendemain au matin, avant son partement du lieu où il étoit, où je ne manquerois de me rendre sur les huit heures, qu'il avoit jusqu'à aujourd'hui rendu tant de preuves de ses soins au repos du public, que je me promettois, quand même il n'y seroit pas intéressé en son particulier, ayant à lui parler de la part du Roi, il ne laisseroit pas de me donner le moyen de le voir.

Cette lettre l'étonna un peu, voyant qu'il n'étoit pas quitte de moi à si bon marché, & qu'il ne pouvoit s'excuser de m'attendre. Si-tôt que je fus arrivé dans le lieu où il étoit logé, & descendu au logis, qu'il m'y avoit fait marquer, il me vint trouver en même-tems, où d'abord il me témoigna se ressentir grandement

dement de la peine que j'avois voulu prendre ; à quoi après avoir répondu aſſez modeſtement, je lui dis que conformément à la parole qu'il avoit donnée au ſieur de la Grange, confirmée au Roi par la lettre qu'il lui avoit écrite de ne rien faire, ſans en communiquer avec ſes Ambaſſadeurs, j'avois charge de Sa Majeſté de lui témoigner la ſatisfaction qu'elle en avoit, & en recevoir de lui la premiere marque par le recit de la conférence qu'il avoit eue à Leutmaritz, avec les Miniſtres de l'Empereur, & la diſpoſition en laquelle il avoit laiſſé le Duc de Saxe ſon beau-pere.

Quoique le début de cette belle franchiſe l'étonnât un peu, & lui fît juger que le reſte de mon diſcours ſe pourroit paſſer de même ſorte ; il m'aſſura d'y répondre ſincérement, & commença par me dire qu'il ne s'étoit entremis de rien de ſoi-même ; que l'Empereur lui ayant écrit qu'il deſiroit qu'il vît ſes Miniſtres qu'il avoit envoyés juſqu'à Leutmaritz, pour lui faire quelques propoſitions, il avoit remis la lettre entre les mains de ſon beau-pere ſans y vouloir répondre, lequel après en avoir communiqué avec l'Electeur de Brandebourg, ils avoient deſiré qu'il ſe trouvât au rendez-vous qui

lui étoit aſſigné, où il ne lui avoit été rien propoſé qu'en termes généraux touchant les moyens de paix, pour laquelle Sa Majeſté Imperiale admettoit l'inſtruction du Roi de Dannemarck, qui lui en avoit fait inſtances, auſquelles ſi l'on ne vouloit entendre, elle proteſtoit du mal que s'en enſuivroit pour lui; qu'il ne s'étoit chargé envers leſdits Miniſtres de l'Empereur, que de faire rapport auſdits Electeurs de ce qui lui auroit été dit; enſuite dequoi les ſuſdits Electeurs avoient accepté la médiation du Roi de Dannemarck, néanmoins avec déclaration de ne vouloir entendre aucun Traité particulier; que pour cet effet ils avoient réſolu une aſſemblée générale, de laquelle il ne me pouvoit encore dire ni le tems ni le lieu, & ſur cela s'étendit fort ſur la néceſſité de la paix; ſurquoi lui ayant répondu ſuivant mes inſtructions & l'état des affaires, je lui dis que le bien & le mal, qui réuſſiroit de mon voyage auprès de ſon beau-pere, lui ſeroit attribué; que je le priois de lui écrire de ſi bonne encre, que je puſſe mander au Roi les bons effets que ſa lettre auroit produits. Il me répondit qu'il le feroit de tout ſon cœur, mais qu'auparavant il me prioit de croire qu'il n'avoit pas la créan-

ce que je m'imaginois dans l'eſprit de ſon beau-pere, ce qui me fit lui répartir qu'il ſeroit très-difficile de faire croire le contraire au Roi, & que cette excuſe le pourroit plutôt faire douter qu'il ne fut parti exprès avant mon arrivée, afin d'éviter par ſon abſence le blâme qui lui pourroit être imputé, ſi on s'y portoit à des réſolutions contraires à ce que Sa Majeſté en devoit attendre.

Après avoir pris congé de lui, j'envoyai querir Wolf ſon Chancelier, que vous ſçavez attaché à la maiſon d'Autriche par ſerment & gratification, auquel je ne parlai pas avec moins de fermeté, tant à l'égard des intérêts de ſon maître que des ſiens propres; à quoi il me répondit en rougiſſant qu'il comprenoit bien ce que je voulois dire; que je prétendois rendre ſon maître reſponſable des actions de ſon beau-pere, & lui de celles de ſon maître; qu'il trouvoit bien rude que l'Aſſemblée de Hailbron voulût forcer ſon maître, contre les priviléges Impériaux & ſa conſcience propre, à ſe déclarer; que ſi cette réſolution étoit miſe à effet, le Duc ſon beau-pere recevroit cette offenſe, comme faite à ſa propre perſonne, qu'il me prioit d'y faire office de la part du Roi pour l'empêcher: à quoi je lui ré-

pondis que ces Messieurs de l'Assemblée ne prétendoient faire la guerre, que pour maintenir lesdits priviléges Impériaux; en quoi ils disoient agir avec plus de conscience, que son Maître n'avoit fait en prenant le bien de ceux qui travaillent à les maintenir; que je pensois lui pouvoir dire que sous l'interposition de l'autorité du Roi, & la considération de Mr l'Electeur de Saxe son beau-pere, ils n'en fussent pas demeurés avec lui en des termes si doux, & qu'il ne devoit point avoir tant d'égard à la puissance de la maison d'Autriche, qu'il ne se souvînt du voisinage de celle de France qui n'étoit pas petite, & de la faveur de laquelle il connoîtroit avoir besoin envers ses compatriotes; même que le meilleur service qu'il pouvoit maintenant rendre à son Maître, étoit de lui faire comprendre l'estime qu'il en devoit faire.

Le Maître & le Chancelier étant si étroitement attachés à la maison d'Autriche, par inclination & intérêts, que je ne vois point d'apparence de les pouvoir ramener à avoir une bonne volonté pour nous, j'ai pensé que ce que l'on pouvoit faire, étoit de les retenir par la crainte de nous mal faire, & par cette raison j'ai crû leur devoir parler de la sorte.

J'ai mandé au ſieur de la Grange de l'aller trouver, auſſi-tôt qu'il ſera arrivé en ſa maiſon qui eſt fort proche de Francfort, pour faire enſorte qu'il revienne à Dreſde, s'il s'y rencontre de la difficulté, je parts demain pour tirer à Dreſde, où j'eſpére pouvoir me rendre Lundi ou Mardi, & ne manquerai, auſſi-tôt que j'aurai eu ma premiere audience, de vous faire ſçavoir le plus diligemment qui me ſera poſſible, ce que je croirai y pouvoir faire.

J'oubliois à vous dire que Mr le Landgrave Darmſtat m'avoit témoigné que ſon beau-pere s'étoit ſenti offenſé, de ce que je n'étois pas allé directement vers lui; ſurquoi, après lui avoir dit les raiſons qui m'en ont empêché, & fait comprendre combien il lui étoit à lui même néceſſaire que je fuſſe à l'Aſſemblée, il m'a avoué qu'il n'auroit pas ſujet de s'en plaindre, & m'aſſura qu'il lui en manderoit ſes ſentimens, deſquels je penſe que je pourrai avoir beſoin pour être bien reçu de lui, à ce que j'en puis reconnoître, n'ayant juſques-ici reçu aucuns témoignages des ſoins accoutumés d'être rendus en pareilles occaſions dans les lieux de ſon obéiſſance, & non pas même une ſeule viſite de ceux qui y commandent, à

quoi pas un des autres n'ont manqué.

Pour nouvelles, tout ce que je vous en puis apprendre de deçà, eſt que le Walſtein eſt parti d'Eſpagne le 2 de ce mois, & eſt tourné avec la plus grande partie de ſon armée en Sileſie, avec ſoixante pieces de Canon, où l'armée Saxonne marche pareillement & tient-t'on que le général Autrichien qui la commande a ordre de la rencontrer & la combattre à ce que me mandent de Dreſde Meſſieurs du Hamel & Baron de Rorté, & elle eſt tenue aſſez forte pour le pouvoir faire; & l'autre partie de l'armée de Walſtein commandée par Holck, tourne du côté de la Baviére, où je vous puis aſſurer qu'elle ne ſera pas marchandée.

Je vous envoye un contrôle au vrai de toutes les forces de l'Empereur, ſur lequel vous pourrez juger du peu de ſujet qu'il y a de les appréhender, tant pour le petit nombre que pour la qualité des hommes.

C'eſt tout ce que je croi vous devoir dire par celle ci, n'ayant rien à répondre à la vôtre du 14. que je reçus hier en arrivant en cette Ville.

Je n'ai plus de lettres en blanc tant pour les Princes que pour autres, de ſorte que je crois néceſſaire que vous pre-

niez la peine de m'en envoyer à la premiere commodité pour m'en ſervir aux occaſions qui s'en rencontreront aſſez fréquentes, s'il ſe fait des aſſemblées ; j'ai donné la derniere qui me reſtoit en blanc au Landgrave Darmſtat.

J'ai penſé auſſi vous devoir donner avis que les piſtoles ſont ici à ſi bas prix, qu'il y a plus d'un tiers de perte, & la moitié, quand elles ſont legéres, comme la plûpart de celles qui m'ont été données ; de ſorte que cela me fait appréhender que ceux à qui j'ai à les bailler ne les reçoivent pas de bon cœur. Je ſerois d'avis que le ſurplus que vous avez à envoyer pour achever les payemens, qui ſur mon Mémoire doublent ce que j'ai reçu, vous les fiſſiez donner à Mr Chenuys, ſur lequel je donnerois de deçà des reſcriptions à fort peu de perte pour les changer. Vous me manderez, s'il vous plaît, ce que j'aurai à attendre ſur cela.



De Mr B O U T H I L L I E R. *De Fontainebleau du* 18. *May* 1633.

MONSIEUR,

Vous aurez, par le Mémoire cy-joint que Sa Majesté a commandé vous être dressé, si ample réponse à votre dépêche du 23. du mois passé qui a été apportée par Mr de Rozieres votre neveu, que je n'ai rien à vous dire davantage par cette lettre sinon que l'on n'a encore rien résolu pour le Comte de Solm Philippe Reynard: je tiendrai la main à ce qu'il soit pris résolution à son égard, conforme à ce que vous estimez à propos pour le bien du service du Roi, auquel vous jugez que ce personnage peut être utile : cependant vous l'entretiendrez, s'il vous plaît, ou ferez entretenir par le sieur de la Grange, dans la bonne volonté qu'il a de s'attacher à la France. Je ferai aussi considérer le desir que le Chancelier a que le Château de Feldens soit rendu au Prince Palatin de Lautreck, & tiendrai la main que le fils dudit Chancelier soit

gratifié par deçà : j'ai expedié une ordonnance pour vos appointemens jusqu'au mois de Juin. Le sieur de Rozieres vous pouvant dire les nouvelles de deçà, dont je n'allongerai pas cette lettre, je vous donnerai seulement avis que la Négociation de Tréve est interrompue en Hollande, si elle n'est entierement rompue, Mr le Prince d'Orange étant parti de la Haye le 27. du mois passé pour aller joindre son armée vers Emerik sur le retardement de ceux des Députés de Brabant, étant audit lieu de la Haye pour ladite Négociation, qui avoient été envoyés par leurs Collégues à Bruxelles, pour en rapporter la résolution finale sur ladite Tréve, ils devoient être de retour à la Haye dès le 15; nous avons avis de Gennes du 5. de ce mois, que le Cardinal Infant étoit arrivé à Savonne; nous ne sçavons si son voyage se terminera en Italie, pour y entreprendre quelque chose, ou s'il passera en Flandre, comme il y a apparence, puisque la Tréve ne se fait pas. Sur ce, je vous baise très-humblement les mains & suis,

Monsieur,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur,

BOUTHILLIER.

Vous aurez dans cette dépêche la ratification du Traité que vous avez paſſé, laquelle il n'eſt point beſoin que vous mettiez entre les mains dudit Chancelier, qu'au même-tems qu'il vous donnera celle de la Reine de Suéde.

REPONSE de Sa Majeſté aux dépêches du ſieur DE FEUQUIERES.
Du 25 Avril 1633.

A Fontainebleau du 17. Mai 1633.

LE Roi ſe contente fort de la prudence & conduite de Monſieur de Feuquiéres, au Traité qu'il a fait en ſon nom avec le Chancelier, & n'y trouve rien à redire quant à ce que le Traité contient.

Mais Sa Majeſté deſire, que les Princes & les Villes qui ont intervenu à Hailbron, ou qui ſe joindront aux réſolutions de l'Aſſemblée qui s'y eſt tenue, ſouſſignent ledit Traité, ſoit dans un même Acte, ou par autres particuliers de leur part, ſans qu'il ſoit beſoin que ledit ſieur de Feuquiéres paſſe un Traité à part avec chacun d'eux. Le Roi demeurant aſſez obligé par ledit Traité fait

avec le Chancelier envers les Confédérés qui participeront au bien qui reviendra des choses, à quoi Sa Majesté s'est obligée : ce qui fait voir au sieur de Feuquieres qu'il a bien fait d'éviter que le Roi s'obligeât aux choses qui seront accordées entre les Suédois & les Protestans, soit à Hailbron, Francfort ou ailleurs, pour les raisons representées par ledit sieur de Feuquiéres ; les susdits demeurant assez obligés vers Sa Majesté, & elle en leur endroit par le Traité susdit fait avec ledit Chancelier ; pourvû que les susdits Princes Protestans & les Villes s'y obligent, comme il a été dit ci-dessus.

Pour ce qui est des Electeurs de Saxe & de Brandebourg ; si le sieur de Feuquiéres juge être nécessaire de faire un Traité à part, & qu'ils ne se veuillent satisfaire de ce qu'il leur remontrera, que le million que le Roi baille par le Traité fait à Hailbron, tourne à leur profit commun, il pourra obliger le Roi à quatre cens mille francs ou environ par an payables en deux termes, en quoi le sieur de Feuquiéres aura égard que les conditions du Traité soient pareilles à celles du Traité d'Hailbron, sans engager le Roi à d'autres intérêts particuliers qui puissent

le mettre mal avec les Electeurs Catholiques, étant utile d'obſerver en cela les mêmes conſidérations que Monſieur de Feuquiétes a apportées à Hailbron, de n'obliger le Roi aux points particuliers, & en ce que leſdits Electeurs pourroient requérir que le Roi s'oblige à proteger leurs Etats, s'ils étoient attaqués par la maiſon d'Autriche, le Roi croit y ſatisfaire, en contribuant la ſomme qu'il promettra, & fortifiant le pays par ſon autorité, demeurant au reſte garant de l'obſervation de la paix, qui eſt le principal point qui puiſſe émouvoir leſdits Electeurs d'entrer en cette Alliance, & ſans laquelle garantie, il ne peut jamais y avoir de ſûreté pour eux.

Le ſieur de Feuquiéres ne laiſſera pas paſſer l'occaſion, pour faire qu'Oxenſtiern remette entre les mains du Roi les places d'Alſace, s'y conduiſant avec la prudence qu'il ſçait être requiſe, étant néceſſaire que le Roi prenne ſes meſures de bonne heure; comme auſſi en ce qui regarde le Duc de Lorraine, ſur le ſujet duquel le ſieur de Feuquiéres fera entendre avec adreſſe au Chancelier, qu'autant que le Roi lui ſçait gré de la modération, dont il a uſé pour ſa recommandation envers ledit Duc de Lorraine,

aussi Sa Majesté est-elle obligée de lui faire entendre avec confiance, qu'elle n'a pas sujet de se contenter de lui, en ce qu'il ne laisse pas d'aider à la maison d'Autriche, autant qu'il peut contre les Protestans alliés de la France, & notamment les Suédois; que pour cette cause Sa Majesté ne seroit pas marrie de le voir réduit à tel point qu'il ne pût plus faire de mal, qu'elle desire sçavoir ce que ledit Sr Chancelier jugeroit à propos que l'on fît pour cela, & ce qu'il y voudroit contribuer, ce qui pourroit venir à une des choses suivantes, ou qu'il attaqueroit ledit Duc, ou qu'il s'opposeroit au secours que les Espagnols lui pourroient donner, au cas que le Roi l'attaquât, ou qu'il joignît partie de ses troupes avec celles de Sa Majesté pour l'attaquer; surquoi ledit sieur de Feuquiéres essayera de reconnoître son sentiment & sa résolution dont il avertira le Roi en diligence.

Il essayera aussi de favoriser en ce qu'il pourra le Duc de Baviére, se servant des raisons qu'il jugera plus convenables selon les occurrences, que s'il ne peut réduire les affaires à quelque accommodement entre ledit Duc de Baviere, y joignant ou non la ligue Catholique & le parti Protestant, il fera instance que l'on

décharge son païs de troupes & de mauvais traitemens, autant qu'il se pourra, pour s'avancer plutôt sur les Terres de la maison d'Autriche.

Le sieur de Feuquiéres ne manquera pas de faire sçavoir audit Duc de Baviére les bons offices qu'il lui rend, suivant la charge que le Roi lui en a donnée, évitant toujours de donner sujet de plainte aux Anglois, ainsi que porte son instruction; si le sieur de Charbonniere lui écrit sur le sujet des ouvertures de la paix, dont on pourroit lui parler à Vienne: il lui fera entendre conformément à ce que le Roi lui mande, qu'il se garde bien de passer son instruction, de rien bailler par écrit, & qu'il sursoye entiérement tout pourparler, & conférences avec qui que ce soit sur ce sujet, sans nouvel ordre de deçà; ensuite dequoi, si les Protestans reprochent au sieur de Feuquiéres, que ledit sieur de Charbonniere auroit commencé quelque Traité par delà, se fondant sur ce qu'en effet ledit sieur de Charbonniere a baillé par écrit à l'Empereur ce qu'il a dit en sa premiere audience contre les ordres qu'il en avoit reçus, le sieur de Feuquiéres dira, ce qui est vrai, que ledit sieur de Charbonniere n'a tenu que des discours

généraux, & que même depuis, il a eu commandement de n'entendre ni de parler de cela, & que le Roi ne manquera pas à ce qu'il a promis d'agir de commun accord avec ses Confédérés, & de ne rien faire sans eux. Le Roi trouve bon que le sieur de Feuquiéres baille un Brevet de douze mille écus au Landgrave de Hesse-Cassel, comme aussi un Brevet de six mille écus au Duc Bernard de Saxe de Veymar, & un pareil à son frere Guillaume, lesquels Brevets il trouvera dans cette dépêche, & les dix mille écus qu'il faudra pour supplément, sont tous prêts par deçà, pour envoyer à Francfort ou ailleurs, selon que ledit sieur de Feuquiéres en donnera avis.

Il aura grand égard de parler, comme il faut, au Comte de Schwartzemberg, auprès l'Electeur de Brandebourg, auquel Comte Sa Majesté a fait écrire par le gouverneur de ses enfans qui sont en France, que Sa Majesté ayant jusqu'à présent reçu toute sorte de contentement de son Maître, tandis qu'il en étoit absent, s'il change ses bonnes résolutions, elle auroit grand sujet de croire ce que plusieurs lui ont voulu persuader qu'il favoriseroit le parti d'Autriche, qu'il doit se souvenir des témoignages que le Roi

lui a donnés de la bonne volonté, & du juste déplaisir qu'il auroit s'il manquoit d'y correspondre.

Il faut sçavoir d'Oxenstiern quelle est son intention sur la paix, ou la prolongation de la Tréve avec les Polonois, & lui faire valoir le soin que le Roi en prend, & l'offre qu'il fait d'y continuer son entremise.

Il sçaura aussi comme il est avec le Roi de Dannemarck, duquel il ne peut avoir que beaucoup de soupçon & de jalousie, notamment en la médiation de la paix d'Allemagne, & sur ce sujet le sieur de Feuquiéres essayera de faire comprendre aux Allemands & Suédois, ce qu'ils doivent attendre du Roi, beaucoup plus à l'égard dudit Roi de Dannemarck, que ledit sieur de Feuquiéres évitera néanmoins d'offenser, pour ne le rendre plus attaché à la maison d'Autriche.

Le Roi trouve bon qu'il retienne pardelà le sieur de la Grange-aux-Ormes, autant qu'il en aura besoin, aux intérêts duquel on aura égard, tant pour la recommandation dudit sieur de Feuquiéres, que pour la satisfaction que Sa Majesté a des services dudit sieur de la Grange. Le Roi entend que le Baron de Rorté demeure près des Electeurs de Saxe & de

Brandebourg, on a ordonné ce qu'il faut pour sa subsistance.

Si le sieur de Feuquiéres juge plus à propos que le sieur du Hamel demeure près des Electeurs que le sieur de Rorté, il y laissera ledit sieur du Hamel, & employera Rorté où il jugera nécessaire pour le service du Roi.

Le sieur du Hamel, par sa lettre du 9e. Avril, donne avis que le Duc François-Albert de Lauwembourg, étant fort mal satisfait de l'Electeur de Saxe; lui a témoigné vouloir servir le Roi avec les troupes qu'il croit pouvoir tirer à lui en bon nombre: surquoi si le sieur de Feuquiéres voit qu'il soit utile de recevoir la proposition dudit Duc, ensorte que l'avantage que l'on en recevra soit plus considérable que la crainte du déplaisir que l'Electeur de Saxe en pourroit prendre, ledit sieur de Feuquiéres fera connoître audit Duc François-Albert de Lauwembourg, que le plus grand service que le Roi desire, est qu'il se joigne au parti des autres Princes Protestans, vers lesquels Sa Majesté employera son autorité pour faire que sa personne y soit bien reçue & ses troupes aussi, & même qu'elles soient soudoyées aux frais communs; en quoi ledit sieur de Feuquiéres s'em-

ploira ſoigneuſement : & quant à la perſonne dudit Duc François, ledit ſieur de Feuquiéres l'aſſurera d'un Brevet de ſix mille ou dix mille écus de penſion qu'il recevra, ſelon qu'il jugera être convenable, & lui ſera à cet effet envoyé en blanc ; il aura égard en baillant plus de ſix mille écus au Duc, de ne point offenſer les Ducs de Veymar.

Si ledit ſieur de Feuquiéres entend dire par delà que les Eſpagnols veuillent traiter avec le Roi de quelque accommodement par deçà, il aſſurera les amis & Alliés de Sa Majeſté, qu'il ne tient qu'à Elle de ſe laiſſer tromper par les propoſitions d'Eſpagne, qui uſera toujours volontiers en ſon endroit de même artifice qu'elle emploira vers eux, autant qu'elle en trouvera d'occaſion à deſſein de les déſunir ; mais qu'ils peuvent être très-certains que Sa Majeſté obſervera conſtamment ce qu'elle leur a promis, de ne point traiter ni conclure que d'un commun conſentement, combien qu'à le bien prendre, le Roi n'eſt obligé par ſon alliance avec le Chancelier & Allemands, qu'en ce qui regarde l'Empereur, & toutesfois ſon intention eſt, avec grande raiſon pour le bien de tous, de ne penſer point à la paix ſi elle n'eſt univerſelle,

& que tous les Intéresses de ses amis n'y soient compris.

Le sieur de Feuquiéres assurera Oxenstiern au plutôt, que le Roi tient tout prêt les cinq cens mille livres pour le terme de Mai, & qu'il fera délivrer l'argent, aussi tôt que ledit sieur Chancelier aura donné ordre à Paris pour le recevoir ou à Amsterdam; étant à propos pour cet effet qu'il envoye quelqu'un des siens pour toucher ladite somme ou prendre des lettres de change; surquoi ledit sieur de Feuquiéres aura égard que le Roi desire que ledit argent soit tourné au profit de la cause commune, & donnera avis aux Confédérés, ou autres qu'il jugera expédient, que Sa Majesté est prête de faire ledit payement.

L'argent sera plutôt payé, si on le prend à Paris, pour les difficultés qu'on trouve maintenant à fournir aux Pays-Bas, les payemens de grandes sommes

Il assurera aussi les Confédérés, que l'autre terme de Novembre sera payé sûrement, & ainsi de suite en suite.

Le Roi envoye au sieur de Feuquiéres la ratification du Traité d'Alliance, laquelle il ne délivrera pas, qu'on ne lui mette entre les mains celle de la Reine de Suéde en forme suffisante, où il sem-

ble être néceſſaire que l'approbation du Royaume intervienne, à cauſe de ſa minorité : le ſieur de Feuquiéres s'informera de la validité requiſe, ſelon ce qui s'obſerve maintenant audit Royaume, dans les affaires de telle conſéquence que celle-ci.

Il étendra ladite Ratification que le Roi lui envoye, pour y comprendre, non-ſeulement le Traité fait avec la Suéde, mais auſſi avec les autres Proteſtans qui doivent ſouſcrire audit Traité, comme auſſi les autres Princes avec leſquels ledit Sr de Feuquiéres aura fait quelques Traités particuliers; que ſi leſdits Princes veulent des Ratifications particulieres, on les lui envoyera.

Ledit ſieur de Feuquiéres fera ſçavoir à Oxenſtiern, comme auſſi au maréchal Horn, ou autres ſelon qu'il verra être plus à propos pour le voiſinage des lieux, que pour empêcher le paſſage aux Eſpagnols par les Griſons & la Valteline, le Roi juge à propos qu'ils faſſent approcher les troupes vers ces quartiers-là. Leur déſignant avec prudence que Sa Majeſté n'entend pas qu'ils entrent dans leſdits pays, où le Roi tient ſes armées, & qui ſont ſous ſa protection & confédération, ſi ce n'étoit qu'ils en fuſſent

requis par les Miniſtres que Sa Majeſté a eſdits lieux, avec promeſſe d'en ſortir quand le beſoin ſeroit paſſé.

Fait à Fontainebleau le 17e. jour de Mai 1633. *Signé* LOUIS

INSTRUCTION du Roi, en Réponſe aux dépêches du 27. Avril 11-14. Mai. Du 13. Juin 1633. A Saint Germain-en-Laye.

SUR les plaintes, qu'Oxenſtiern & autres ont faites au ſieur de Feuquiéres, de l'aſſiſtance que le Duc de Lorraine rend à l'Empereur, ledit ſieur de Feuquiéres fera entendre audit Chancelier, que Sa Majeſté envoye exprès vers ledit Duc, pour lui déclarer qu'elle ne ſe tient plus obligée à ſa protection, & qu'elle deſire que ſans aucun délai, il ſatisfaſſe auſdites plaintes par effets; que Sa Majeſté croit bien qu'elle ne tirera de lui que des paroles vaines; auſſi ne deſire-t'elle pas que ſur cette attente Oxenſtiern differe de prendre ſa réſolution de faire contre ledit Duc, ce qu'il eſtimera plus utile au bien de ſes affaires; qu'il eſt vrai que Sa Majeſté eſt avertie de toutes parts,

& de lieux fort certains, que le dessein des Espagnols est de former promptement un corps puissant dans l'Alsace, composé de quelques troupes qui passent d'Italie, & d'autres, qu'Altringuer fait filer par la Suabe & par Brisac; que l'on fait aussi des levées en la Franche-Comté, outre ce qu'à Monterocoly, & que Monsieur le Duc de Lorraine leur aide autant qu'il peut; que ledit Chancelier sçait trop mieux, combien il importe d'éteindre ce feu devant qu'il soit plus grand, approchant nombre de ses troupes de ce côté-là, pour empêcher la conjonction de celles ci-dessus, lui disant que Sa Majesté de sa part fera avancer ses forces en ces quartiers-là, & qu'elle sera bien aise de sçavoir au vrai la résolution que prendra Oxenstiern, soit pour attaquer les places que tient Mr de Lorraine, comme Haguenau & Saverne, pour empêcher les Espagnols de se rendre maîtres de nouveau des Villes d'Alsace, ce qui pourroit mettre en péril Franquendal, Mayence, & notamment le Palatinat, où le Chancelier doit prendre garde particulierement que les Espagnols abusant de la facilité des Anglois, comme ils ont fait autrefois du vivant du Roi Jacques; ils ne se remettent dans ces lieux-là avec les

forces susdites, que sur cela Sa Majesté verra ce qui se pourra faire pour le mieux avec les bons avis dudit Chancelier.

Surquoi ledit sieur de Feuquiéres essayera avec dextérité d'animer le Chancelier d'aider à couper les aîles de Monsieur de Lorraine, à ce qu'il ne prenne un plus grand vol, & de sçavoir ce qu'il veut faire pour cela; quelles places il voudroit assieger, en quel tems, avec quel nombre de gens, & avec quelle apparence de succès, dont il donnera avis au Roi en toute diligence, avec le plus de clarté qu'il pourra, sans engager le Roi à se déclarer contre la Lorraine, laissant croire Oxenstiern, que selon qu'il marchera de bon pied; le Roi contribuera tout ce qui se doit au bien commun; le Roi laisse à la prudence du sieur de Feuquiéres, de représenter à Oxenstiern combien il lui importe de faire sentir au Duc de Lorraine le mal qu'il fait à son parti, & d'ailleurs de maintenir en neutralité l'Electeur de Tréves, pour faire voir la distinction que l'on fait des amis & des ennemis.

Le sieur de Feuquiéres tâchera de reconnoître pour quelle intention le Chancelier a remis si absolument le Palatinat, & à quoi l'Angleterre & le Palatin de-

meurent obligés par ce moyen à la cauſe commune, étant à craindre qu'ils ne ſe laiſſent décevoir par les Eſpagnols, comme il a été dit ci-deſſus; le Roi veut toutefois que le ſieur de Feuquiéres témoigne à Oxenſtiern, qu'il deſire le bien des ſuſdits Princes.

Il faut auſſi pénétrer comment Oxenſtiern, que l'on ne croit vouloir toujours demeurer vers Francfort & Mayence, prétend conſerver ces lieux-là & l'Alſace, & s'il n'auroit point deſſein de remettre au Roi ce qui eſt deçà le Rhin, au cas qu'il ait beſoin d'employer ſes forces ailleurs; dequoi il ne faut pas témoigner que l'on ait envie, mais le laiſſer venir, & toutesfois il faut prévoir qu'il ne les remette pour de l'argent à l'Empereur, ou à Monſieur de Lorraine, auquel cas il faudroit lui mettre en conſidération, combien il pourroit mieux trouver ſon avantage avec la France.

Le Roi a été averti que les Eſpagnols font courir le bruit dans l'Allemagne, que Sa Majeſté y fomente la guerre pour ſes intérêts, & pour la diſſiper avec les Suédois : il ſçait ce qu'il faut répondre contre ces fauſſetés.

Le Roi a donné fort bon ordre à ſes affaires d'Italie, comme par tout ailleurs.

Et

Et d'autant que les Eſpagnols ont voulu faire croire par tout, que les cauſes pour leſquelles Sa Majeſté ſe plaint d'eux ſont injuſtes, elle a jugé à propos de leur faire voir le contraire, & leur maintenir par écrit la juſtice de ſes raiſons, ce que peut-être ils voudroient faire croire, comme un commencement de Traité, ce qui eſt très-faux, & jamais le Roi n'entrera en accommodement quelconque, que ſes Alliés principalement d'Allemagne n'y ſoient compris.

Le Sr de Feuquiéres ne dira rien de ce que deſſus, ſi ce n'eſt qu'on lui en parle : le Roi eſt en parfaite ſanté; & pour la conſerver d'autant plus, il s'en va prendre des eaux de Forge près delà, où il ne ſera que quinze jours; cependant ſon armée ſe groſſira, & ſera en état de faire tout ce qui ſera de beſoin.

Il eſt à croire que le Palatin de Birckfeld, ne fera rien que par l'ordre d'Oxenſtiern : ſelon que le Roi ſera informé des réſolutions priſes deſdits Oxenſtiern & Birckfeld, Sa Majeſté donnera les ordres néceſſaires à S. Chaumont, auquel cependant ils pourront faire entendre leurs intentions pour y contribuer de ce qui dépendra de lui.

Sa Majeſté recommande audit ſieur de

Feuquiéres de lui rendre au plutôt réponſe ſur ce que deſſus, tant ce qui regarde Monſieur de Lorraine, que les places d'Alſace.

Le Roi a appris du ſieur de Miré, par ſes lettres de la fin d'Avril, que le maréchal Horn & le Duc Bernard, ont trouvé bon que ledit Miré ait fait entendre au Duc de Baviére, que s'il vouloit entrer en quelque Traité de neutralité, que les ſuſdits ne s'en éloigneroient pas, & depuis Sa Majeſté a ſçu que ledit Baviére n'étoit pas éloigné de conſentir; ſurquoi ledit ſieur de Feuquiéres fera de nouvelles inſtances de la part du Roi à Oxenſtiern, pour le porter à accepter ladite neutralité, comme utile au bien commun des affaires, & ſpécialement afin que les troupes des Confédérés n'ayent plus à s'employer que contre Fridland d'une part, & contre les Impériaux de l'Alſace.

Le ſieur de Feuquiéres fera auſſi de nouvelles inſtances près le Duc de Baviére, y envoyant plutôt exprès pour l'induire à ce que deſſus, au moins lui offrir l'aſſiſtance du Roi en ce qui eſt de lui rendre ce bon office pour ſon repos.

Les dix mille écus que le ſieur de Feuquiéres a demandé pour ſupplément

des pensions sont tous prêts, & entre les mains d'un Banquier, pour être envoyés au plutôt à ceux à qui ils sont assignés aux lieux où ils desireront, & notamment à Francfort, ou pour les délivrer à Paris, s'ils l'aiment mieux, à quelques-uns de leurs amis. C'est à sçavoir :

Six mille écus en tout pour le Duc Bernard.

Autant pour le Duc Guillaume son frere.

Et deux mille écus de plus au Landgrave de Cassel, que le premier Brevet ne portoit.

De plus, le Roi fait bailler présentement dix mille francs de pension au Rhingrave Ludovic-Otto son oncle, ayant retenu les six mille livres que ledit sieur de Feuquiéres lui avoit laissées, Sa Majesté envoyera dans peu de jours six mille livres de pension au Comte de Solm.

Le Roi desire que les Confédérés d'Hailbron, souscrivent au Traité fait avec Oxenstiern, non par un Traité nouveau, & sans s'obliger aussi à ce qui a été arrêté à Hailbron; mais par une simple adjonction desdits Confédérés à la susdite Alliance, renouvellée entre la France & la Suéde, puisqu'elle est faite

pour leur bien, & que l'argent que le Roi baille n'eſt pour autre fin.

La Tréve n'eſt point en état de ſe faire, le ſieur Oxenſtiern feroit bien d'envoyer de nouveau à la Haye des Députés de ſa part, & des autres Princes Proteſtans, vers le Prince d'Orange & les Etats, pour les exhorter à ne pas laiſſer perdre l'occaſion de tenir ferme.

Le Roi attend avec impatience des nouvelles de Saxe. Fait à S. Germain-en-Laye le 13e. jour de Juin 1633. *Signé* LOUIS, & plus bas BOUTHILLIER.

Le même jour que l'inſtruction précédente fut envoyée au Marquis de Feuquiéres, le Roi le chargea d'une lettre pour l'Aſſemblée d'Hailbron, en réponſe à celle que les Seigneurs de cette aſſemblée avoient écrite à Sa Majeſté le 26. d'Avril, pour lui faire part du Traité qu'ils avoient conclu avec la Couronne de Suéde. On a reſervé à parler ici de ce Traité. On donnera enſuite la lettre des Seigneurs de l'Aſſemblée d'Hailbron, & la réponſe qu'ils reçurent de Sa Majeſté.



TRAITE' * *de l'Assemblée de Hailbron, avec Mr le Chancelier Oxenstiern. Le 9 Avril 1633.*

EST à sçavoir, que le très-Sérénissime & très-puissant Prince, qui repose maintenant en Dieu, Gustave Adolphe Roi de Suéde, &c. de très-heureuse mémoire, ayant été sans aucun sujet ni préalable déclaration attaqué par deux fois en Prusse par l'armée Impériale, les Ambassadeurs qu'il envoyoit pour intervenir de sa part, & contribuer à la paix de l'Empire, ayant été contre le droit des gens éconduits & renvoyés honteusement & avec menaces; ensuite pour troubler & rompre entiérement l'amitié & bonne correspondance, que les Etats du St Empire ont de tems immémorial soigneusement entretenue avec le Royaume de Suéde, le Commerce ayant été interdit dans l'Empire aux habitans dudit Royaume, leurs gens & vaisseaux mis en arrêt & pillés; les Impérialistes aussi s'étant emparés des principaux Havres, des Duchés de Poméranie & Meckelbourg, avec

* L'Original est en Latin.

deſſein de faire une armée navale, pour ſe jetter dans les Royaumes & Etats voiſins, les envahir, & diſpoſer enſuite du Commerce à leur plaiſir : Sa Majeſté pour ces raiſons & pluſieurs autres très-importantes, a été contrainte de s'oppoſer à cette violence, & prendre les armes pour ſe défendre, ainſi qu'il eſt permis à un chacun, pour prévenir les grands deſſeins de l'armée Impériale; & pour cet effet, l'aller rencontrer & attaquer dans l'Empire même, ainſi que Sa Majeſté a fait, entrant dans le Duché de Poméranie, & reprenant ſur l'ennemi pluſieurs Havres & paſſages importants; afin de délivrer auſſi par ce moyen les Ducs de Poméranie, & de Meckelbourg, & autres Etats des Cercles de Saxe, & les garantir des inſupportables pertes que leur cauſoit l'armée Impériale; joint à cela que les Electeurs, Princes & Etats Proteſtans, ainſi qu'un chacun ſçait, ont été depuis pluſieurs années, contre les Conſtitutions de l'Empire, & le droit commun, même contre les Traités & accords faits avec l'Empereur, perſécutés à toute reſte par ſes armées & celles de la ligue, & leurs ſujets entierement ruinés par les places, montres, fréquens logemens, concuſſions, & inſatiable avarice

d'un nombre infini de Commissaires, leurs maisons brûlées & réduites en cendres ; de maniere que lesdits Electeurs, Princes & Seigneurs ne jouissoient presque plus de leurs Etats & Seigneuries, & la disposition de tous leurs biens & revenus étoit ès mains desdits Commissaires, & dépendoit de leur volonté, contre lesquels on n'a jamais voulu recevoir à la Cour de l'Empereur, aucune remontrance ni supplication, & l'on est venu enfin jusqu'à disputer aux Electeurs Princes & Etats, ce qu'ils tenoient en vertu de la paix, & du Traité de Religion, sans considérer qu'ils en étoient en paisible possession, & à expliquer les articles de cette paix ; ensorte que les Etats Protestans de l'Empire y compris, pussent avec plus de prétexte être privés & dépouillés de leurs biens, à quoi l'on a ajouté l'Edit Impérial, & tenu en cette occurrence un procédé inconnu & inouï jusqu'ici dans l'Empire ; en tant que par tout l'on a commencé, contre tout ordre, par l'exécution sans aucune préalable information ; & par ce moyen les Electeurs, Princes & Etats Protestans ont été dépouillés de plusieurs bonnes places & Seigneuries qui ont été appropriées à la maison d'Autriche, & aux Etats de la

ligue & à leurs Adhérans, les biens de plusieurs Gentilshommes & autres Protestans confisqués entiérement sans aucun prétexte, & ce qui est encore plus grief & pitoyable, c'est qu'on a violenté & contraint les sujets & habitans desdites Terres & Seigneuries, de renoncer contre leur science & conscience à la Religion Protestante, dans la profession de laquelle ils avoient été nourris & instruits dès leur jeunesse par la pure & infaillible parole de Dieu, & d'embrasser votre Religion, inconnue à la plus grande part de ceux qui la professent, ou bien d'abandonner avec leurs femmes & enfans leurs maisons & héritages, & vuider le pays; ce qui sera déclaré plus particuliérement, avec d'autres semblables persécutions par un manifeste exprès que les Etats Protestans mettront au jour pour en donner connoissance à tout le monde: en outre lorsque Sa Majesté espéroit que la ligue travailleroit à remédier aux malheurs de la guerre, & à en éteindre le feu; elle fit au contraire conjonction d'armes avec l'Empereur, & se chargea même de la conduite & direction de toute l'armée, ce qui obligea Sa Majesté d'ajouter aux victoires signalées que Dieu lui avoit déja données, la protection des

Electeurs, Princes & Etats Proteſtans, & d'entreprendre glorieuſement leur délivrance & leur deffenſe, ce qu'il fit, les retirant de la miſere où ils étoient, enſorte qu'ils ont pû ſe relever & ſe joindre à Sa Majeſté, avec le peu qui leur reſtoit; enſuite dequoi pluſieurs d'entr'eux traitérent alliance particuliere avec Sa Majeſté. Or, ne deſiroit-elle rien davantage que de voir les Etats de l'Empire aſſemblés pour, par un Traité général, s'unir enſemble, & ne faire deſormais plus qu'un corps, & avoit deſſein pour le bien public, de convoquer une aſſemblée avec les quatre Cercles ſupérieurs; mais il en fut empêché par pluſieurs affaires qui ſurvinrent, & finalement par la mort même, ayant épandu ſon ſang Royal, pour la tranquillité publique en la bataille de Lutzen (mort à jamais déplorable, par laquelle le Royaume de Suéde & tous les Etats Proteſtans enſemble ont, à leur très-grand dommage, été privés de leur chef.) Or la très-Séréniſſime & très-puiſſante Princeſſe,& Dame Madame Chriſtine, Reine & héritiére des Royaumes de Suéde, des Gots & Vandales, grande Princeſſe de Finlande, Ducheſſe d'Ingrie & de Carelie, Dame d'Ingermanie, &c. Ayant ſuccédé aux Royau-

mes & Etats du feu Roi fon pere, & fon Excellence le fieur Axel Oxenftiern, Confeiller & Chancelier du Royaume de Suéde, & Ambaffadeur, ayant plein pouvoir dans l'Allemagne & dans les armées, ayant toujours jufqu'ici, par l'aide & affiftance de Dieu, heureufement conduit & maintenu les affaires dans ce périlleux état de l'Empire, au bien & rétabliffement des Electeurs, Princes & Etats d'icelui ; & ayant confidéré qu'il s'écouleroit encore bien du tems, avant que de pouvoir convoquer une Affemblée générale de tous les Etats Proteftans : ce que néanmoins fon Excellence eût grandement defirée, & que cependant l'ennemi pourroit bien attaquer en divers endroits les quatre Cercles fupérieurs ; faifant déja de grands préparatifs, & les hâtant extraordinairement, & qu'ainfi il étoit abfolument néceffaire, pour détourner un danger fi manifefte, que lefdits quatre Cercles fupérieurs s'affemblaffent fans delai ; enfuite dequoi fur l'avertiffement, bien intentionné de fon Excellence, les Etats Proteftans des Cercles du Palatinat Electoral, de la Franconie, de la Suabe, & du Rhin fupérieur, fe font affemblés en affez grand nombre, les uns en per-

ſonnes, les autres par leurs Députés & Ambaſſadeurs, tous ayans pour but d'avancer la gloire de Dieu, & par ſa toute-puiſſance, garantir les Etats de l'union, avec les autres Electeurs, Princes & Etats Proteſtans de l'Empire, contre les efforts de l'ennemi, & de les rétablir en leurs anciennes dignités, priviléges & droits: Ainſi ſur ces motifs, & auſſi enſuite de l'encouragement & exhortation que Sa Majeſté le Roi de France, nous a fait faire par une célébre & extraordinaire Ambaſſade; à cet effet les Etats préſens, les Députés & Ambaſſadeurs ès noms de leurs Supérieurs, & de ceux deſquels ils ſont envoyés, & ſon Excellence Monſieur le Chancelier, en qualité d'Ambaſſadeur de la Couronne de Suéde ayant plein pouvoir, & autres Etats & Ambaſſadeurs préſens, ont au nom de la ſainte Trinité, ès lieu & jour ci-bas nommés, mûrement traitée & concluë cette préſente Alliance, laquelle en vertu de ce que deſſus a été dreſſée par articles, comme il s'enſuit:

ARTICLE PREMIER.

Premiérement & avant toutes choſes, les Princes & Etats ci-aſſemblés, comme

aussi les Députés & Ambassadeurs des Electeurs, Princes & Etats absents, déclarent tant en leurs noms propres, qu'ès noms de leurs Supérieurs, qu'outre l'union qui est déja entr'eux comme membres de l'Empire, aux Constitutions d'icelui, après une mûre & longue délibération de leur franche & libre volonté; ils se lient derechef tous ensemble d'un commun consentement, & plus étroitement que par ci-devant, tant eux que leurs descendans & postérité avec Sa Majesté & la Couronne de Suéde, & avec son Excellence le sieur Chancelier, Ambassadeur de ladite Couronne ayant plein pouvoir, & sont résolus de se tenir tous bien & fermement unis ensemble, & se prêter mutuelle assistance, détourner & divertir les pertes & dommages qui pourroient arriver aux uns & aux autres, & employer constamment leurs personnes, vies & biens, tant & si long-tems que la liberté Germanique soit rétablie, & les anciennes Coutumes & Ordonnances du St Empire observées, que les Etats Protestans soient restitués & rétablis, & qu'on ait traité & conclu une bonne & assurée paix d'Etat & de Religion, du bénéfice de laquelle tous les Confédérés soient jouissans, aussi jusqu'à

ce qu'on ait ſatisfait, ainſi qu'il appartient à Sa Majeſté, & à la Couronne de Suéde; & d'autant que comme il eſt fait mention ci-deſſus, de quelques Traités & Alliances particulieres, qui ont été ci-devant faites & obſervées entre Sa Majeſté de très-heureuſe mémoire, & quelques Princes & Etats de ces quatre Cercles Supérieurs, Nous déclarons que nous n'entendons point caſſer ni annuller leſdites Alliances & conventions particulieres faites entre ſadite Majeſté de très-glorieuſe mémoire, & les Princes & Etats de ces quatre Cercles Supérieurs; ains plutôt les renouveller, & laiſſer en leur forme & vertu tous les points & articles qui ne ſeront point préſentement changés ou autrement expliqués: Voulons même les étendre à Sa Majeſté deſignée, & les obſerver & entretenir fidellement avec elle & la Couronne de Suéde, entendant au reſte, que ces Alliances particulieres ne pourront préjudicier en façon quelconque à cette préſente union & confédération, & que tous & chacun des Etats ſeront tenus d'accomplir exactement ce à quoi ils ſeront obligés par ce préſent Traité.

Art. II.

En second lieu, d'autant qu'il est impossible de pouvoir entretenir & continuer la guerre sans un chef notable & qualifié, qui ait la souveraine direction de tout, & considérant que le feu Roi de Suéde, lequel a fait revivre derechef la liberté Germanique, lorsqu'il se rendit la derniere fois ès Cercles inférieurs, commit à son Excellence le sieur Chancelier, le soin & le gouvernement des Cercles Supérieurs; & que depuis il a été constitué & établi Ambassadeur, avec plein pouvoir par l'héritiere de Suéde & la Couronne, les Etats présens, & les Députés & Ambassadeurs des Electeurs, Princes & Etats absents, portés de respect & dûe révérence envers le feu Roi de très-heureuse mémoire, l'héritiere d'icelui & la Couronne; & pour témoigner d'autant plus l'estime qu'ils font des dignes & belles qualités, desquelles il a plû à Dieu revêtir son Excellence; ils la requiérent & supplient tous ensemble affectueusement, de se vouloir charger de la direction des affaires pour le bien & le rétablissement de l'Etat & de la liberté Germanique, & quoique son

Excellence, à cauſe de l'état préſent des affaires, eût été bien aiſe de n'être point employée en cette occurrence ; néanmoins attendu les intérêts de la Couronne de Suéde, & la grande & ſinguliere confiance que les Etats & Députés ci-aſſemblés ont en ſon Excellence : Elle a finalement déféré à leurs perſuaſions, & aux prieres qui ont été faites, & s'aſſurant du ſecours & de l'aſſiſtance deſdits Etats, déclare & promet d'entreprendre à bon eſcient les affaires, & mettre la main à l'œuvre, & d'employer ſes plus fidéles ſoins pour parvenir au but deſiré de tous, à ſçavoir au rétabliſſement des Electeurs, Princes & Etats Proteſtans du S. Empire, & de la chere liberté Germanique, & au recouvrement d'une bonne & aſſurée paix tant ſouhaitée & néceſſaire, avec les ſûretés & la ſatisfaction convenable de la Couronne de Suéde, & ne ſouffrira point que leſdits Etats unis, ſoient en façon quelconque troublés & inquietés en leurs droits, priviléges, prérogatives & liberté de conſcience ; qu'aucontraire, il détournera & empêchera, en tant qu'il pourra, toutes ſortes de troubles & inconvéniens. D'autre part les Etats préſens & tous les Députés, au nom & de la part des quatre Cercles confédé-

rés, promettent à son Excellence le sieur Chancelier, de lui aider & assister, en tout ce qui leur sera possible, & lui fournir ce qui sera nécessaire pour la conservation de son autorité, & en général d'accomplir entiérement ce qui sera promis par eux, pour parachever un si grand œuvre.

ART. III.

Mais considérant en troisiéme lieu, que le fardeau des affaires seroit insupportable à son Excellence, si elle en étoit seule chargée, l'on a trouvé bon de lui donner un Conseil composé de personnes qualifiées & ayant suffisante instruction, par l'avis desquels son Excellence délibérera & résoudra toutes sortes d'affaires d'importance; lui demeurant cependant la liberté & le pouvoir de prendre les dernieres résolutions ès exécutions militaires, & pour soulager d'autant plus son Excellence & ledit Conseil, l'on est en outre tombé d'accord que les Confédérés établiront en chaque Cercle, un Conseil qui dépendra de son Excellence, & dudit Conseil général, & sous leur direction prendra soigneusement garde à tout ce qui se passera dans le Cercle.

ART. IV.

En quatriéme lieu, eſt réſolu qu'aucun des Alliés n'entrera en Traité de paix avec l'ennemi & le parti contraire, ſi ce n'eſt du ſçu & conſentement de tous les Confédérés enſemble : auſſi s'il échéoit que le parti contraire fît quelques offres d'accommodement à Mr le Chancelier ou autres Alliés, ils ne pourront traiter ni en communiquer en leur nom avec l'ennemi, ainſi ſeront obligés d'en avertir ſon Excellence & le Conſeil, & enſuite tous les Etats des Cercles, par l'avis deſquels enſemble l'on en pourra puis après délibérer & réſoudre.

ART. V.

Que ſi au contraire de cette précédente réſolution, il arrivoit qu'un ou pluſieurs des Confédérés, ce qu'on ne croit pas néanmoins, ſe retiraſſent d'avec les autres, & euſſent intelligence avec le parti contraire, ou qu'ils n'aſſiſtaſſent point fidélement les autres Confédérés contre l'ennemi commun, ſous prétexte de neutralité ou dequoi que ce puiſſe être (laquelle neutralité nous ne voulons deſor-

mais souffrir parmi les Protestans) celui ou ceux-là, à qui chose semblable arriveroit, seront premierement admonestés par son Excellence & le Conseil, de se déporter de leurs mauvais desseins, & ne le faisant pas seront déclarés & tenus pour ennemis, & ensuite traités comme tels, & ne plus ne moins que ceux du parti contraire.

ART. VI.

En sixiéme lieu, est resolu que les Etats Confédérés de ces quatre Cercles, entretiendront, tandis que la guerre durera, & jusqu'à ce qu'on soit parvenu à une bonne & assurée paix, les armées qui seront nécessaires; & fourniront argent, vivres, munitions & artillerie, lesquelles armées prêteront serment à Sa Majesté & à la Couronne de Suéde, & à tous les Confédérés ensemble, & d'icelles ès nécessités & dangers extraordinaires qui pourront survenir, on tirera des troupes pour mettre en garnison ès lieux qui en auront besoin.

ART. VII.

Et afin que, tandis que la nécessité le requerera, l'on puisse d'autant mieux

continuer la guerre, & tenir toujours le corps de l'armée en état, & obſerver une bonne & exacte diſcipline, & empêcher toutes ſortes d'excès & violences, tous les Etats enſemble ſont unanimement tombés d'accord de fournir tout ce qu'il faudra pour l'entretenement des troupes & de l'artillerie, & autres choſes néceſſaires, & de donner tellement ordre à tout, qu'ils ſe promettent, moyennant l'aide & aſſiſtance de Dieu, de repouſſer les ennemis, & continuer heureuſement la juſte & chrétienne défenſe de leur liberté; & pour cet effet, l'on eſt déja convenu des moyens qu'on tiendra pour remplir les magaſins, & fournir toutes les autres choſes néceſſaires.

ART. VIII.

En huitiéme lieu, ſon Excellence a déclaré vouloir, par l'avis du Conſeil, travailler à bon eſcient à ce que la milice ſoit rangée à ſon devoir, la diſcipline exercée dans les armées, le commerce rétabli, afin que le pauvre peuple puiſſe vivre plus commodément, la juriſdiction conſervée en ſon entier aux Etats, tant ès choſes civiles que criminelles; enſorte qu'ils puiſſent connoître des ex-

cès qui se commettront dans leurs Terres ; excepté ce qui sera commis dans l'expédition militaire, les excès & violences des troupes, en tant qu'on pourra réprimés : *item* à ce qu'on tienne un bon ordre ès passages & logemens des troupes, & que les Confédérés soient épargnés le plus qu'on pourra, entendant aussi que le Magistrat des lieux où on passera, disposera & ordonnera des logemens. D'autre part, tous les Etats ci-assemblés se sont obligés d'établir un si bon ordre dans les Terres de leur obéissance, que les soldats puissent vivre aisément de leur paye.

ART. IX.

En neuviéme lieu, les Etats & Députés présens ont assuré son Excellence, qu'attendu que le feu Roi d'heureuse mémoire, & depuis sa mort, la Couronne de Suéde, ont si librement & avantageusement assisté les Princes & Etats oppressés de l'Empire, & qu'ils offrent même de continuer, qu'ils contribueront aussi réciproquement, & aideront de tout leur pouvoir à maintenir la Couronne de Suéde en la possession & jouissance des places qu'elle tient dans

l'Empire ès Terres des ennemis jusqu'à la fin de la guerre, & qu'on lui ait suffisamment satisfait. On tâchera aussi de faire ensorte que les autres Confédérés soient en quelque façon récompensés des pertes qu'ils ont souffertes.

Or, comme l'insolence & l'orgueil insupportables du parti contraire, a obligé les Confédérés de traiter & conclure cette union comme ils ont fait au nom de Dieu, & qu'ils n'ont autre dessein que de se deffendre & conserver, sans que par icelle ils prétendent en façon quelconque offenser ou déplaire à aucun Prince ou Etat desireux de la paix; aussi ne doit-on pas estimer que cette union soit faite pour déroger en façon que ce soit aux Constitutions fondamentales de l'Empire, ni aux louables & salutaires réglemens faits autrefois esdites Assemblées des Cercles de l'Empire, ni aussi pour diminuer rien de sa grandeur, dignité, droits & prééminences, non plus pour préjudicier en aucune façon aux bons & loyaux Electeurs, Princes & Etats, ni aux Princes & Républiques étrangéres, se promettant au contraire tous les Confédérés, que non-seulement les autres Electeurs, Princes & Etats du St Empire; mais aussi les Potentats &

Républiques étrangéres, agréeront & loueront les résolutions qu'on a prises, lesquelles sont fondées sur tant de fortes & puissantes raisons, & n'ont pour but que l'avancement de la gloire de Dieu, la conservation de l'Empire Romain, & le bien & salut temporel & éternel de tous les Etats, & prendront de-là occasion d'entrer en une Alliance si juste & si chrétienne, & tant agréable à Dieu, & de la fortifier, & contribuer fidélement avec les autres pour l'avancement & l'accomplissement d'un si grand œuvre.

Le même jour ce Traité fut ratifié, & les Couronnes de France & de Suéde, renouvellérent en même-tems l'Alliance qui avoit déja été conclue au Camp de Berwald, au mois de Janvier 1631. entre Sa Majesté Très-Chrétienne & le Roi de Suéde. Peu après les Seigneurs de l'Assemblée d'Hailbron, écrivirent au Roi la lettre suivante.



COPIE de la Lettre de l'Assemblée d'Hailbron, écrite à Sa Majesté le 26. Avril 1633.

SERENISSIME ET TRES-PUISSANT ROY, NOTRE TRES-CLÉMENT SEIGNEUR.

Il y a trois causes qui nous ont obligé à écrire ces lettres à Votre Royale Dignité & Majesté. La premiére pour la remercier des bonnes & salutaires exhortations, que Votre Dignité & Majesté Royale nous a faites par son Ambassadeur, l'illustre Seigneur de Feuquiéres. La seconde, pour donner avis à Votre Royale Dignité & Majesté, de la sorte que nous avons usé de son Conseil, & comme nous avons fait très-étroite Alliance, premiérement entre nous, & puis après avec la Couronne de Suéde. La troisiéme, pour lui faire sçavoir, que nous délibérons sur la permission qui nous est donnée d'entrer en l'Alliance faite entre les Couronnes de France & de Suéde. Pour ce qui regarde le premier, la bienveillance que Votre Royale Dignité & Majesté nous offre par son Am-

baſſadeur, le bon Conſeil qu'elle nous a donné, & que nous avons jugé être l'unique moyen pour nous garantir de notre perte, redouble les étroites obligations que nous avions déja à Votre Dignité & Majeſté Royale, & nous oblige à de très-grands remerciemens, pour les ſoins & l'affection ſinguliere qu'elle nous témoigne; & encore que nous euſſions reconnu que notre propre ſalut, & la ſûreté de nos voiſins, requéroient de nous cette conjonction d'eſprits & de forces, tant entre nous qu'avec ladite Couronne de Suéde, ſi eſt-ce pourtant que l'exhortation d'un ſi grand Roi, toujours ſi affectionné à notre patrie, n'a pas peu ſervi à nous y porter, y allant déja avec réſolution.

Quant au ſecond point, nous avons fait Alliance au nom de la Sainte Trinité, de laquelle nous envoyons copie à Votre Royale Dignité & Majeſté, non pas pour troubler le repos d'aucun, mais pour une légitime & néceſſaire deffenſe, & pour la ſûreté de nos voiſins, auxquels notre ſubſiſtance importe autant qu'à nous-mêmes; car ce qui a été fait ces années paſſées dans la guerre de Mantoue dans les ſemences des diſcordes excitées parmi les Suiſſes, & dans pluſieurs autres

autres machinations, témoigne aſſez que le deſir de dominer de l'ennemi n'eſt point borné des limites de ſon pays, mais que cette Monarchie univerſelle ſi bien colorée, regarde auſſi nos voiſins, & que cette maiſon veut en jetter les fondemens ſur les ruines de notre liberté, afin que s'en appuyant elle puiſſe tant plus aiſément renverſer les autres Royaumes & Républiques; & la France depuis quelques ſiécles a éprouvé où aboutiſſent les deſſeins de l'Eſpagne, ce qu'elle éprouveroit encore aujourd'hui, ſi l'ennemi nous avoit ſubjugués.

Pour le troiſiéme, le très-illuſtre Seigneur de Feuquiéres, nous a conviés d'entrer dans l'Alliance que Votre Royale Dignité & Majeſté a renouvellée avec la Couronne de Suéde; mais comme il n'y avoit que la moindre partie d'entre nous de préſens, & que les Députés des abſens n'avoient d'inſtruction que ſur les articles contenus dans les lettres de Convocation, rien ne ſe put alors conclure, manque de pouvoir & de mandement. Néanmoins les articles de cette Alliance n'ont pas laiſſé d'être cependant propoſés dans nos ſéances, & les trouvant pour la plûpart juſtes & bien couchés, &

ne doutant pas que Votre Royale Dignité & Majesté ne fût dans l'intention que les Droits, tant Eccléſiaſtiques que Politiques qui écheoient & appartiennent aux Etats Proteſtans, ſoit par droit de Magiſtrat, ſoit à raiſon des territoires, & de la ſouveraineté, demeureroient ſaufs & en leur entier, ſans qu'il y ſoit touché, & nous ayant été perſuadé que Votre Royale Dignité & Majeſté, ne ſouffrira pas que nos ennemis tirent aide ou ſupport de ſon Royaume ou du voiſinage directement ou indirectement; & enfin eſpérant qu'elle nous aidera d'argent en cette guerre ſi fâcheuſe, où elle ſçait, par les très-grandes guerres qu'elle a faites, combien en doit être grande la dépenſe, ſachant très-bien avec combien moindre danger on éteint le feu dans la maiſon de ſon voiſin que dans la ſienne; les Ambaſſadeurs des abſens doutent d'autant moins que leurs Seigneurs & Maîtres ne ſe ſoumettent à cette Alliance, & qu'ils ne ſe tromperont point en cela, après qu'ils auront eû ſur ce ſujet lettres de Votre Majeſté. Au reſte, nous ſouhaitons à Votre dignité & Majeſté Royale toute proſpérité & bonheur, & la recommandons à la garde

de Dieu tout-puissant. A Hailbron le 26. Avril 1633.

De Votre dignité & Majesté Royale, les très-obéissants & très-humbles serviteur, l'Ambassadeur de la très-Auguste Couronne de Suéde, les Princes & les Etats de l'Empire assemblés pour le présent, & Confédérés.

EXPLICATION de Mr l'Ambassadeur sur quelques articles, donnée aux Etats assemblés à Hailbron. Le 26. Avril 1633.

SUR le sixiéme Article, concernant la Religion, l'intention du Roi n'est pas de faire aucun préjudice aux Magistrats des lieux Evangéliques avant la guerre, ains seulement de conserver la liberté en plein exercice de la Religion Catholique, ès lieux occupés sur les Etats Catholiques.

Sur le second doute des Etats, ils doivent prendre telle créance en la sincérité de Sa Majesté, qu'ils soient pleinement assurés qu'elle n'assistera en façon quelconque ceux qui veulent opprimer leur

liberté, puiſque ſa Majeſté ne les invite à ſa Confédération que pour la leur rétablir & conſerver.

Quant au ſubſide d'argent, lorſque le Traité ſera accepté, & la Confédération conclue & arrêtée, ils pourront ſupplier Sa Majeſté de les aſſiſter, & Monſieur l'Ambaſſadeur fera tout office pour leur moyenner toute la ſatisfaction que Sa Majeſté pourra leur donner ſur ce ſujet.

Les Etats écrivant à Sa Majeſté, qu'ayant eû ces éclairciſſemens, ils ſe ſont réſolus à accepter ladite Alliance, Sa Majeſté leur confirmera ſans doute ſes bonnes intentions par ſa réponſe.

COPIE de la Ratification faite par le Roi, du Traité renouvellé avec la Suéde. Le 16. Mai 1633.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront Salut. Sçavoir faiſons, qu'ayant ci-devant, pour bonnes & grandes conſidérations, fait & paſſé un Traité d'Alliance avec notre très-cher & très-amé frere le

Roi de Suéde de glorieuſe mémoire, maintenant qu'il à plû à Dieu d'en diſpoſer, Nous avons jugé, pour les mêmes conſidérations, être à propos de continuer ladite Alliance avec notre très-chere & très-amée Sœur la Reine de Suéde, fille dudit deffunt Roi, pour être dorénavant obſervée de part & d'autre entre Nous & nos Royaumes & ladite Dame Reine & ſes Etats, pour la deffenſe, liberté & repos de nos communs amis & Alliés reſpectivement, ſelon & ainſi qu'il a été contenu par le Traité, ſur ce paſſé en notre nom par le Sieur de Feuquiéres, Conſeiller en notre Conſeil d'Etat, maréchal de nos Camps & Armées, & notre Ambaſſadeur Extraordinaire en Allemagne, ayant plein pouvoir de Nous à cet effet, avec notre très-cher & très-amé Couſin le Sieur Oxenſtiern, grand Chancelier de la Couronne, au nom de ladite Dame Reine le 9. Avril dernier, lequel Traité & chacun Article d'icelui ayant vû & examiné en notre Conſeil: Nous l'avons agréé, ratifié & approuvé, agréons, ratifions & approuvons par ces préſentes ſignées de notre main; promettant en foi & parole de Roi, de le garder & obſerver de point en point ſelon ſa forme & teneur, tant à l'égard de no-

tredite Sœur la Reine de Suéde, que de tous autres qui seront admis en cette Alliance, & souscriront ledit Traité, sans y contrevenir ni souffrir de notre part y être contrevenu en aucune maniére que ce soit : Car tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau le 16e. jour de Mai, l'an de grace 1633. & de notre régne le 24e. *Signé* LOUIS, & sur repli, par le Roi, BOUTHILLIER. *Scellé en queue du grand Scel de cire jaune, plus est attachée la Copie dudit Traité donnée par ledit Chancelier. Collationnée à l'Original par Mr Bouthillier, attachée auxdites Lettres & sous le contre-Scel de la Chancellerie.*



REPONSE du Roi à l'Aſſemblée d'Hailbron, du 13. Juin 1633.

A nos très-chers, grands Amis, Alliés & Confédérés, le grand Chancelier de la Couronne de Suéde, Ambaſſadeur d'icelle en Allemagne, Princes & Etats de l'Empire aſſemblés à Hailbron.

TRES-CHERS, grands Amis, & Confédérés, nous avons eû très-grand contentement d'apprendre, tant par ce que le ſieur de Feuquiéres notre Ambaſſadeur Extraordinaire nous a écrit, que par votre Lettre du 26. Avril, que le ſieur de la Grange-aux-Ormes nous a envoyée, avec laquelle étoit jointe une copie de Votre Confédération conclue en l'Aſſemblée d'Hailbron, les bonnes réſolutions que vous avez priſes en icelle pour votre deffenſe & conſervation, pour laquelle ayant pris juſqu'ici un ſoin particulier, nous avons eû très-agréable le témoignage que vous avez rendu par votredite Lettre du reſſentiment que vous en avez, qui nous convie à continuer nos bonnes intentions, & à contribuer

toujours à cette affaire, comme nous avons fait ci-devant : nous estimons que vous aurez été très-satisfaits de l'assurance que notredit Ambassadeur vous en a donnée par le Traité de renouvellement d'Alliance avec la Couronne de Suéde qu'il a conclue audit lieu d'Hailbron, dont vous devez recevoir tout le fruit, puisqu'il n'a autre objet ni fin que votre défense ; aussi ne voudrions-nous pas par aucun article d'icelui apporter aucun préjudice à quoi que ce soit qui vous touche, approuvant & confirmant l'interprétation que notredit Ambassadeur vous a donnée sur le sixieme Article, comme étant suivant notre intention, ce que nous vous convions de faire entendre à tous les Princes, & autres qu'il sera besoin, afin qu'il ne soit apporté aucun retardement à leur adjonction à ladite Alliance que nous avons renouvellée avec ladite Couronne de Suéde, comme étant utile pour le bien général. Pour ce qui est de nos voisins, vous pouvez vous assurer que nous apporterons ce qui peut être attendu de nous, à ce qu'aucun ne fasse chose qui puisse nuire à vos affaires, dont le succès nous est si agréable ; surquoi & sur toutes autres choses nous remettant à notredit Ambassadeur, de

vous faire entendre ce qu'il a ordre de notre part, nous ne ferons la présente plus longue que pour vous prier d'avoir entiere créance en lui, & de vous tenir toujours assurés de notre bienveillance & affection pour ce qui vous regarde. Priant, sur ce, Dieu, très-chers-grands Amis, Alliés & Confédérés, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Ecrit à S. Germain-en-Laye le 13e. Juin 1633. *Signé* LOUIS, & plus bas BOUTHILLER.

AU ROI.

Du 17. *Juin* 1633. *à Dresde.*

SIRE,

Par mes dernieres du 2e. du passé, je faisois sçavoir à Votre Majesté mon arrivée en cette Ville du 19e. & comme dès le lendemain j'avois eu audience, & baillé mes propositions, ausquelles on ne m'avoit pas encore répondu, & répondois à l'instruction du 30. d'Avril, qu'il avoit plû à Votre Majesté de me faire recevoir touchant le Traité d'Hailbron.

Par celle-ci, qu'une fiévre de douze jours m'a forcé de retarder jusqu'à présent, je lui rendrai compte de ce que j'ai pû faire auprès de l'Electeur de Saxe, duquel je lui envoye la réponse qu'il a faite à mesdites propositions; lesquelles j'avois mises en des termes qui me donnoient lieu de me pouvoir étendre selon les intentions de Votre Majesté, & les instructions qu'elle me feroit recevoir par le retour du courier que je lui avois dépêché d'Hailbron; ce que j'avois aussi fait, afin d'avoir sujet d'entrer en diverses conférences, & par-là essayer de pénétrer plus avant dans les intentions dudit Duc, & juger mieux des sentimens & inclinations de son Conseil.

Ayant reçu ladite réponse par les sieurs Miltitz & Tymæus ses Conseillers, voyant qu'ils ne me répondoient qu'en termes généraux, je repris plus particuliérement les points de ma proposition qui s'ensuivent: Sçavoir, touchant l'approbation de l'Assemblée d'Hailbron, l'adjonction à l'Alliance renouvellée avec la Couronne de Suéde, ou la résolution d'en faire une particuliere, l'agrément de la médiation de Votre Majesté pour l'accommodement de paix, la convocation de l'Assemblée pour recevoir les propositions de ladite

paix, à l'exclusion du Roi de Dannemarck, & la résolution de demeurer ferme dans les conventions de Leipsick.

Au premier, je leur représentai le peu de sujet qu'ils avoient de s'offenser de ladite Assemblée, dans laquelle il ne s'étoit rien agité ni résolu qui heurtât l'autorité dudit Electeur ; ne s'y étant traité d'autre chose que des moyens de fortifier & maintenir leurs armes, pour se mettre en état de s'opposer à la puissance des ennemis.

Que cette Assemblée ayant été appuyée par la présence des Ambassadeurs de France, d'Angleterre, & de Hollande, de la part des Rois leurs Maîtres ; Son Altesse ne pourroit la desapprouver, sans faire paroître une mésintelligence non-seulement entre lesdits Etats assemblés, mais aussi avec les susdits Rois & Etats, qu'il connoît n'apporter pas peu de poids dans les affaires générales d'Allemagne, & ne se pourroit garantir du blâme des avantages que les ennemis en pourroient prendre, dont même il ressentiroit des premiers les effets.

Au second, concernant l'Alliance particuliere dont je me suis plus au long étendu dans le discours de bouche, ne jugeant pas à propos de le faire par écrit,

de peur qu'il s'en prévalût vers le Chancelier, contre lequel je lui faiſois ſentir les avantages qu'il en retireroit ſur ce qu'ils s'excuſoient ſur la longueur qu'il y auroit à aſſembler ſes Etats, ſans le conſentement deſquels il ne pouvoit agir en des affaires de telle importance : j'ajoutai que Votre Majeſté ne prétendoit point qu'il fît rien contre les coutumes du pays, & qu'elle lui donneroit le tems néceſſaire pour y agir par les formes, ce qui ſe pourroit faire, tandis que j'irois trouver l'Electeur de Brandebourg.

Au troiſiéme, je lui dis que ſur le rapport que le ſieur de la Grange-aux-Ormes avoit fait à Votre Majeſté, que ſon Alteſſe la ſupplioit de vouloir intervenir de ſon autorité, pour moyenner une bonne paix dans l'Allemagne : Votre Majeſté m'avoit commandé de recevoir de ſon Alteſſe les expediens qu'elle auroit à en propoſer, & de les lui envoyer, & aviſer aux moyens qu'on auroit à y tenir.

Au quatriéme, touchant l'Aſſemblée prétendue par le Roi de Dannemarck, que je doutois que Votre Majeſté & les Princes & Etats d'Allemagne vouluſſent ſe trouver à une Aſſemblée convoquée par un Prince, qui n'a pas vocation de

la pouvoir faire, & qui de plus n'eſt reconnu d'aucun aſſez puiſſant, pour pouvoir être garant des conditions d'une paix avec la maiſon d'Autriche; contre laquelle l'union de tous n'étoit point trop forte, & qu'il ſeroit rude aux Rois & Princes, qui ont ſans comparaiſon plus contribué au ſoutien des affaires d'Allemagne que lui, de le voir ſeul médiateur, à leur excluſion, d'une affaire de ſi grande importance à laquelle ils ſont tous intéreſſés; que j'avois peine à croire que lui-même ſe voulût charger d'un fardeau tel que celui-là, dont le poids pourroit cauſer de l'étonnement dans les Etats de Dannemarck, qui à la derniere guerre qu'il a eue contre l'Empereur, lui ont aſſez témoigné le deſir qu'ils ont qu'il s'abſtienne d'affaires qui puiſſent porter la guerre chez eux; que ſi ſon Alteſſe vouloit faire la convocation en ſon nom, je ne doutois pas que tous les Princes intéreſſés n'y envoyaſſent leurs Ambaſſadeurs, & que je penſois, de la part de Votre Majeſté, le pouvoir aſſurer qu'en ce cas, il y recevroit tous les effets & la bonne correſpondance qu'il ſe pourroit promettre de l'appui & l'amitié de Votre Majeſté.

Au cinquiéme, touchant les conven-

tions de Leypſick, auquel comme Votre Majèſté verra par ſa réponſe, il ne me répondoit qu'en termes généraux, qu'il ſembloit que les raiſons par leſquelles il s'efforçoit de prouver que les Cercles aſſemblés à Hailbron, s'étoient ſéparés deſdites conventions, quelques-uns pourroient expliquer qu'il en voulut donner doute d'y demeurer arrêté & ſéparé ; que je penſois du tout néceſſaire pour rompre la mauvaiſe ſuite que telles penſées pourroient cauſer, de me donner une explication plus claire, par laquelle un chacun pût prendre confiance en la continuation de ſes bonnes intentions, de laquelle je le pouvois aſſurer que Votre Majeſté n'entroit en aucun doute.

Je penſerois abuſer de la patience de Votre Majeſté, ſi je lui rapportois ici par le menu toutes les repliques faites de part & d'autre ſur tous ces points, deſquelles s'étant chargés d'en faire rapport à ſon Alteſſe ; ils me vinrent retrouver deux jours après, & me rapporterent verbalement la réponſe qui s'enſuit.

Sur le premier point : il me répondit que de ſa part non-ſeulement il ne fomenteroit jamais la diviſion, mais que plutôt il travailleroit à maintenir une bonne union, oubliant pour cet effet

tous ses intérêts; que de se ranger, jusqu'au point d'approuver ladite assemblée, c'étoit chose qu'il ne pouvoit faire pour les raisons qu'il avoit déja alleguées, que le plus que l'on pourroit desirer de lui sur ce sujet, étoit de n'en parler en aucune sorte.

Sur le second; qu'il falloit voir auparavant ce qui réussiroit de l'Assemblée du Roi de Dannemarck, avec lequel il s'étoit engagé jusqu'au point de ne pouvoir entendre à aucune proposition, qu'il ne vît l'effet que produiroit ladite Assemblée; qu'il souhaiteroit infiniment que l'affaire fût encore en son entier, afin de pouvoir donner à Votre Majesté tous les contentemens qu'elle peut souhaiter de lui en cette occasion, & lui témoigner les ressentimens qu'il a des témoignages qu'il plut à Votre Majesté lui rendre de son affection, qu'il la supplie très-humblement de lui vouloir continuer.

Sur le troisiéme point: il m'a répondu, que conviant par le sieur de la Grange, Votre Majesté d'intervenir de son autorité, pour ranger les ennemis à entendre aux conditions d'une bonne & assurée paix, il n'avoit pas prétendu parler de médiation, qu'il croyoit beaucoup diffé-

rente d'interpoſition d'autorité; que néanmoins s'il n'étoit engagé de parole avec le Roi de Dannemarck, qui en a tiré le conſentement de l'Empereur & de la ligue Catholique, il recevroit à grand honneur que Votre Majeſté en voulut prendre la peine, & qu'il ne tenoit pas moins glorieux pour Votre Majeſté d'y intervenir, pour appuyer de ſon autorité, & grande & conſidérable puiſſance, les ſûretés d'une paix ſi importante à toute la Chrétienté, dequoi il la ſupplioit encore, autant qu'il lui étoit poſſible.

Sur ce quatriéme Article; il me répondit qu'il n'avoit point d'autres raiſons à alleguer que celle de ſa premiere réponſe, qui eſt que ayant donné ſa parole, & accepté purement la médiation dudit Roi de Dannemarck, il laiſſoit à juger à Votre Majeſté, s'il lui ſeroit bien ſéant de s'en réſilier.

Sur le cinquiéme Article, le dernier point; il me proteſta qu'il ne s'en ſépareroit jamais ni ne ſe relâcheroit en aucune ſorte, encore que juſques-ici il eût été mal aſſiſté dans les exceſſives dépenſes, que l'affection qu'il a au bien public lui a fait faire, à la grande foule de ſes Etats, leſquelles il continue encore

aujourd'hui de toutes ses forces, pour maintenir & fortifier ses troupes; résolu de ne mettre jamais les armes bas, qu'on ne soit parvenu à une paix telle qu'on la doit souhaiter dans l'Empire.

Toutes ces réponses me furent données avec tant de fermeté, que je vis bien qu'il seroit inutile d'insister davantage à l'encontre, & me contentai de repliquer seulement sur le second point, touchant l'alliance pour laquelle il me remettoit après que l'on auroit vû ce qui réussiroit de ladite Assemblée, que Votre Majesté proposant cette alliance, comme nécessaire plus même pour la sûreté que pour faciliter les conditions de la paix: elle ne jugeoit pas qu'il fût nécessaire d'attendre la fin de ladite Assemblée, après laquelle, si on tomboit d'accord avec l'Empereur, ce seroit l'offenser de commencer alors à faire des Traités qui feroient connoître la méfiance qu'on auroit de sa parole; que Votre Majesté, ni pas un Prince allié ne se pouvoit imaginer, que son Altesse, après avoir rendu tant de déférences & de soumissions à l'Empereur, pût oublier le mauvais traitement, dont elle en avoit été récompensée, & se hasarder une seconde fois, contre l'avis de tous ses voisins & alliés, à re-

tomber en de ſemblables & plus dangereux termes que ceux auſquels il s'étoit trouvé, lorſque le ſecours du Roi de Suéde lui arriva ſi à propos, & dont il encouroit à jamais le blâme & la haine de tous ceux qui, malgré eux, participeroient à ſa ruine. Et ſur cela, je dis aux ſieurs Miltitz & Tymæus, que je ne pourrois être ſatisfait qu'ils ne lui euſſent encore fait cette propoſition de ma part; ce qu'ils me promirent de faire, ſans y rien oublier, & témoignérent de prendre goût à ma propoſition.

Le lendemain, ſuivant la parole qu'ils m'en avoient donné, ils me vinrent trouver, & me dirent de ſa part que j'avois raiſon de croire qu'il lui étoit difficile d'oublier le mauvais traitement qu'il avoit reçu de l'Empereur, & impoſſible de ſe fier à ſa parole à l'avenir; que l'abandon d'un chacun, dans lequel il s'étoit trouvé réduit de maintenir à ſes dépens une puiſſante armée, qui lui étoit néceſſaire pour réſiſter à Walſtein, duquel il avoit redoublé la puiſſance, l'avoit réduit à écouter les propoſitions du Roi de Dannemarck, & qu'il me promettoit qu'en cas que je puſſe faire envers Votre Majeſté, qu'elle le voulût aſſiſter de cent mille Richedalles ſur ce qui

lui eſt dû, il feroit des propoſitions ſi rudes au Roi de Dannemark, qu'il ſeroit impoſſible à l'Empereur de les accepter; & que par ce moyen ſe trouvant dégagé de ce qu'elle avoit promis au Roi de Dannemarck, il ſeroit en état de faire tout ce que Votre Majeſté deſireroit, & de continuer la guerre, laquelle quoi qu'on pût dire dire de lui, il deſiroit plus que la paix, qu'il ſçavoit à préſent ne ſe pouvoir faire avantageuſe. A cela je lui répondis qu'encore que je n'euſſe aucun pouvoir, ni inſtruction de Votre Majeſté, de lui répondre ſur cette demande, je lui engagerois dès-à-préſent ma parole que s'il vouloit me donner cette promeſſe par écrit, je penſois le pouvoir aſſurer que Votre Majeſté lui donneroit en cela le contentement qu'il pouvoit deſirer.

A cela, il me fit répondre qu'il m'avoit déja fait dire qu'il ne pouvoit écrire aucune choſe; que où il n'y alloit que de lui payer une partie de ce qui lui étoit dû, pour employer à une affaire ſi importante au public, il penſoit que ſa parole de Prince devoit ſuffire.

Ce ſont, SIRE, les termes auſquels nous en ſommes demeurés; ſurquoi Votre Majeſté me fera l'honneur, s'il lui plaît, de me faire ſçavoir ce que j'aurai

à lui répondre, & aviser si elle voudra hasarder cent mille Richedales, qui ne seroient pas inutilement employées, si Votre Majesté juge s'en pouvoir fier en la parole dudit Duc.

Jugeant que je ne pourrois rien obtenir davantage de lui pour cette fois, je crus qu'il étoit à propos d'avancer mon voyage vers l'Electeur de Brandebourg, de crainte qu'il ne s'engageât plus avant dans cette partie, où il semble qu'il soit déja entré par le consentement qu'il a prêté à la médiation du Roi de Dannemarck, & en espérance que si je le puis maintenir, son éxemple pourra aider à ramener celui-ci, aux termes que Votre Majesté en desire : c'est pourquoi je pris congé de lui le dixieme de ce mois, & sortis du Château, où durant trois semaines j'avois reçu toute sorte de traitemens honnêtes, & mêmes honneurs qu'il rend aux Ambassadeurs de l'Empereur ; ce qu'il ne fait nullement à l'Ambassadeur Extraordinaire d'Angleterre, qui y arriva le lendemain que j'en sortis : depuis je suis demeuré dans une maison particuliere dans la Ville, pour prendre le tems de rendre par celle-ci compte à Votre Majesté ; & par même moyen pouvoir négocier plus secrettement l'affaire,

dont j'ai eu l'honneur d'écrire par mes précédentes à Votre Majesté, qui est au terme qu'elle verra par la Copie que je lui envoye, des propositions qui m'ont été données par le Comte de Kinski, & ce que j'y ai répondu, surquoi j'attens de jour à autre la réponse.

Le 12e. l'Ambassadeur Extraordinaire d'Angleterre, me vint voir à la sortie d'un repas de sept heures, lequel, à ce que je pense, le rendit plus libre à me dire le sujet véritable de sa Négociation, & les pensées du Roi son Maître sur l'état présent des affaires d'Allemagne, de quoi je tâcherai de me prévaloir pour y pénétrer tant qu'il me seroit possible.

Sa premiere audience ne fut que des témoignages en général d'affection du Roy son Maître pour les affaires d'Allemagne, sans néanmoins aucune offre d'y contribuer de sa part à les soutenir ni d'avancer des sommes à son Altesse, ni de contribuer de son autorité au rétablissement du Prince Palatin en la dignité Electorale, & tout cela accompagné de forces souhaits d'une bonne & heureuse paix.

Le lendemain sur le soir il me vint voir, il me dit que dans la chaleur des santés qu'ils avoient bû l'un à l'autre, ils étoient

tombés en diſcours ſur le ſujet de l'Aſſemblée d'Haïlbron, enſorte qu'à ce qu'il m'a dit, il l'a fort ébranlé pour en tirer l'approbation, remettant néanmoins à en délibérer plus particulierement avec ſon Conſeil; ce qui me fit juger à propos de ſéjourner ici encore quelques jours pour y faire encore offre de la part de Votre Majeſté, en cas que l'affaire s'avance, afin qu'il ne ſe puiſſe prévaloir d'avoir fait cet ouvrage, ce que je ne lui crois pas impoſſible de pouvoir faire, non-ſeulement par la bonne habitude qu'il a auprès de l'Electeur, & la ſimpathie dans leurs divertiſſemens; mais auſſi par l'entremiſe dont il ſe mêle entre lui, le Roi de Dannemarck, duquel il eſt connu ayant été ſon domeſtique pendant plus de vingt ans, & enſuite Ambaſſadeur pluſieurs années auprès de lui; ce qu'il a bien voulu me faire connoître dans ſa chaleur, s'ouvrant juſqu'à me dire qu'il répondoit de faire faire au Roi de Dannemarck tout ce qu'il voudra, juſques même à rompre l'Aſſemblée & la rendre inutile; mais qu'auparavant il eût deſiré ſçavoir de moi les intentions de Votre Majeſté, touchant la dignité Electorale du Prince Palatin, pour le maintien de laquelle il avoit ordre du Roi ſon maître, de porter les affaires à

toutes ſortes d'extrémités, & là-deſſus ſe mit à me faire pluſieurs diſcours aſſez mal ſuivis, par leſquels il prétendoit me faire connoître que de cela ſeulement dépendoit la proſpérité des affaires d'Allemagne, & la bonne intelligence entre Votre Majeſté & ſon Maître, laquelle étant bien affermie pourroit enſemble donner le contre-poids à toutes les affaires de l'Europe, en abaiſſant la maiſon d'Autriche, contre laquelle il témoigne que ſon Maître a une grande paſſion; mais qu'il appréhende que l'Alliance, que Votre Majeſté avoit faite avec le Duc de Baviére, dont il doit avoir les Articles, ne troublât cette bonne intelligence, non-ſeulement entre Votre Majeſté & ſon Maître, mais même avec tous les Princes de l'union.

A cela, je lui répondis pour ce qui étoit de l'approbation de l'Aſſemblée d'Hailbron, que s'il pouvoit porter le Duc à y conſentir, dequoi il ne m'avoit pas entierement ôté l'eſpérance, & faire envers le Roi de Dannemarck ce qu'il me faiſoit eſperer, il ſe pourroit vanter avoir rendu le plus utile ſervice à l'union qui ſe pouvoit attendre dans l'état des affaires préſentes, que je le conviois de ſe picquer d'honneur à mener à bonne fin une ſi utile entrepriſe.

Que pour ce qui étoit de la dignité Electorale du Prince Palatin, que je lui avois dit à Hailbron, les ordres que j'avois de Votre Majesté sur ce sujet; lesquels étoient conformes à une résolution prise entre les Ministres du Roi son Maître, & le sieur de Fontenai Ambassadeur de Votre Majesté, qu'il me sembloit que l'ouvrage le plus pressé, que nous eussions à faire aujourd'hui, étoit de travailler à bon escient tous ensemble & de concert à la réunion de tout le parti, comme il avoit déja bien commencé auprès de son Altesse Electorale, & pourvoir au maintien & subsistance des armées qu'il étoit nécessaire d'opposer à un péril présent & pressant, par l'approche de la grande armée du Duc Walstein; qu'après avoir pourvû à cela, ils pourroient prendre le tems de procurer une assemblée des Electeurs, dans laquelle on pourroit décider des intérêts du Prince Palatin; qu'en ce cas là, je ne doutois pas que Votre Majesté ne chargeât les Ambassadeurs qu'elle y auroit, d'instructions nécessaires sur ce sujet.

Pour ce qui étoit de l'alliance de Votre Majesté avec le Duc de Baviére, dont il disoit sçavoir les articles, que Votre Majesté ne m'en ayant point fait donner

de

de connoiſſance, je n'avois rien à lui pouvoir répondre là-deſſus, ſinon que je ne jugeois pas ſi cela étoit, que Votre Majeſté ne l'ayant fait qu'avec de grandes raiſons, enſuite des réſolutions d'une Diette, je croyois qu'il ne ſeroit pas juſte de deſirer que Votre Majeſté réſiliât qu'enſuite des réſolutions d'une pareille Aſſemblée, & qu'il me ſembloit que pour cela il avoit à travailler premierement auprès des Electeurs, deſquels peut-être il ne recevroit pas la ſatisfaction qu'il ſe promettoit. Il me répondit qu'il ne me vouloit pas céler qu'il travailloit, de la part de ſon Maître, envers les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, pour faire enſorte qu'ils convocaſſent une Diette, en laquelle ſe trouvât le Prince Palatin Adminiſtrateur en cette dignité, comme ſoutenant n'avoir pû en être dépoſſedé. A quoi je lui dis que je ne penſois pas cette affaire ſans difficulté, doutant que leſdits Electeurs ſe vouluſſent charger de l'événement d'une pareille affaire; que je penſois qu'il ſeroit mieux de ſuperſéder juſqu'à un tems plus propre pour y agir avec plus de ſûreté & de contentement pour le Roi ſon maître, & d'utilité pour ledit Prince Palatin. Ainſi nous nous ſéparâmes en la meilleure intelligence du

monde, avec promeſſe mutuelle de nous informer réciproquement de tout ce que nous ferions, & appuyer de la part de nos Maîtres ce que nous ferions dans l'exécution de nos inſtructions.

Le lendemain de grand matin j'envoyai querir le ſieur Miltitz, lequel je priai de ramentevoir à ſon Alteſſe de ma part, les inſtances que j'avois faites de la part de Votre Majeſté, de vouloir approuver l'Aſſemblée d'Hailbron; que j'avois appris de Mr l'Ambaſſadeur d'Angleterre, que lui ayant fait inſtance de la même choſe de la part du Roi ſon maître, il lui avoit donné ſujet d'en bien eſpérer; que s'il avoit à y faire quelque choſe, je la ſuppliois de ſe ſouvenir de le donner plutôt aux Offices qui lui en ont été rendus de la part de Votre Majeſté, que j'avois auſſi jugé à propos de faire ſçavoir à ſon Alteſſe, que ſur l'inſtance que ledit Ambaſſadeur m'avoit faite de conſentir, de la part de Votre Majeſté, que le Prince Palatin fut preſentement rétabli dans la dignité Electorale; je lui avois répondu que Votre Majeſté n'avoit attribué cette qualité au Duc de Baviére qu'enſuite d'une Diette Electorale, & que Votre Majeſté croiroit donner ſujet de plainte aux Electeurs, ſi elle réſilioit

de la sorte dont elle en avoit usé, que c'étoit à lui à les convier à tenir une pareille Assemblée sur ce sujet, & ajoutai à son Altesse, que je doutois qu'elle y voulût toucher dans la conjoncture du tems & des affaires.

Son Altesse me fit répondre par Miltitz que, pour ce qui concernoit l'Assemblée d'Hailbron, il me supplioit d'assurer Votre Majesté qu'en cela, & en toute autre action publique, il nommoit toujours Votre Majesté la premiere, comme celle laquelle de droit & d'affection, il étoit obligé de considérer par-dessus les autres; & pour ce qui étoit de l Electorat du Palatin, il remercioit Votre Majesté au nom de ses Coèlecteurs, de la déférence qu'elle rendoit à leurs Assemblées; & que de sa part, il lui promettoit qu'il ne seroit jamais touché de son consentement, tant que le Duc de Baviére vivroit, à la Dignité Electorale qui lui avoit été attribuée.

Le lendemain, pensant partir d'ici, le Duc m'envoya un nommé le Colonel Fiston, qui ne faisoit qu'arriver de son armée, & lui apportoit nouvelle d'une Tréve de quinze jours, à commencer du mercredi 8. & finir le 22. de ce mois, que le général Arnheim a faite, à ce que

ledit Duc dit, sans son sçu ni consentement, fondé sur ce qu'il disoit, qu'il y avoit un mois qu'ils étoient nuit & jour sur les armes, presentant tous les jours bataille, essayant de l'engager par escarmouche, jusqu'à l'avoir réduit à se resserrer dans les montagnes où il avoit grandes munitions de vivres ; & que de leur part, outre la fatigue qui ruinoit leur Cavalerie, se trouvant dans la nécessité de vivres, ils se voyoient obligés de lâcher le pied pour en chercher, & qu'en se faisant ils seroient obligés de quitter l'entrée de la Silésie aux ennemis qui la voudroient ravager, comme ils avoient déja commencé avant qu'ils la pressassent; que cette considération jointe à l'instante priere, que le Duc de Walstein leur en avoit fait faire, leur avoient fait croire qu'il n'y pouvoit aller du leur, & que durant ce tems ils se fortifieroient de cinq Regimens, & feroient en sorte d'avoir des vivres, desquels ils étoient en grande nécessité.

Je répondis audit sieur Colonel, après avoir rendu graces à son Altesse de cet avis, que je ne pouvois pas celer à son Altesse, qu'ensuite du refus qu'elle faisoit d'approuver l'Assemblée d'Hailbron, & le retardement qu'elle apportoit à travail-

ler à l'Alliance, & l'Assemblée qu'elle avoit conclue avec le Roi de Dannemarck, cette nouvelle ne pourroit être bien reçue, non-seulement de tous les Princes & Etats intéressés d'Allemagne, mais des voisins qui prennent part à leurs intérêts, qui peut-être sur cette nouvelle, prendroient ensemble des résolutions qui lui seroient préjudiciables, & que je la suppliois de me vouloir mander ce que j'avois à faire sçavoir de sa part a Votre Majesté là-dessus, dans la vérité de ses sentimens, afin que Sa Majesté y pût de sa part prendre les siens.

Incontinent après, il me renvoya ledit Colonel, me répondant par lui que sur cette nouvelle, il avoit fait le même jugement que moi; que si ladite Tréve n'eût déja été avancée de six jours quand il l'a reçue, il l'auroit révoquée; qu'il manderoit à Arnheim, qu'il se gardât bien de la prolonger, en lui faisant sçavoir ses sentimens sur ce qu'il en avoit fait: surquoi je lui répondis que, ne doutant pas que le Walstein s'en prévalut, faisant courir cette nouvelle à son avantage avec le bruit d'un accommodement accordé entr'eux, je pensois du tout nécessaire que son Altesse voulût prendre la peine d'en écrire ce qu'elle m'en mandoit à

tous ses voisins & alliés, ce qu'il m'a ensuite mandé qu'il ne manqueroit pas de faire.

Monsieur l'Ambassadeur d'Angleterre s'est montré plus sage dans cette occasion que moi, ayant répondu à celui qui lui annonça la nouvelle de la part de son Altesse, qu'il croyoit le général Arnheim si sage & si grand Capitaine, & si fidelle & affectionné à son service, qu'il ne pensoit pas qu'il pût partir rien de lui que de très-à-propos.

Les considérations, que le Walstein a euës dans cette Tréve, s'expliquent sur diverses raisons : les uns tiennent, qu'il l'a faite pour l'avantage des intérêts de l'Empereur qui y sont grands en apparence, d'autres, qui croyent sçavoir ses secrets, disent qu'il ne l'a faite que pour faciliter les moyens de traiter de l'affaire que j'ai mandée à Votre Majesté ; ainsi que l'on tient pour très-assuré qu'il fait envers les Suédois avec le Comte de la Tour, qu'il a desiré voir particulierement dès le lendemain de la Tréve. D'autre part, il m'a été donné pour avis très-assuré, que ledit Walstein s'étant ouvert sous-main de son dessein au Duc François-Albert, ledit Duc lui a promis de lui demeurer, & que Arnheim ayant dé-

couvert cette intelligence, sans en sçavoir le particulier, a pris le sujet de cette Tréve pour reculer ses troupes, & en a donné avis à son Altesse qu'il doit venir voir en secret ces jours ici, pour l'en informer particulierement de bouche. Ce qui confirme la créance que l'on a, que ledit Duc de Walstein se sépare absolument de l'Empereur, est la correspondance qu'il essaye de prendre dans tout le parti, hormis audit Duc de Saxe & Arnheim qu'il croit pencher toujours du côté de l'Empire, & que ces bruits courent de sorte non-seulement à Vienne, mais que l'on en parle quasi tout haut dans son armée.

A la derniere entrevue qu'il eut avec Arnheim, ledit Arnheim voulut le pressentir sur ce qui étoit de cela; il lui répondit, comme à demi en colére, que s'il avoit de pareilles pensées, il auroit besoin d'un plus puissant appui que celui de son maître pour le maintenir.

Le beau-frere du Comte de Kinski, est celui par le moyen duquel je lui ai fait tenir la réponse que j'envoye à Votre Majesté, & mandé audit Comte que le Walstein avoit dit au Comte de la Tour, en sa présence, qu'il ne desiroit traiter, qu'avec Votre Majesté, & la Couronne de Suéde.

J'attens de jour à autre la réponse qu'il me doit faire sur ce que j'en envoye à Votre Majesté; mais toute mon appréhension est que le voisinage & la connoissance particuliere du Comte de la Tour ne le fassent premierement conclure avec lui. En cas qu'il en vienne jusqu'à ces termes, j'espere que, dans quinze jours au plus tard, nous verrons clair en ce qui pourra arriver de cette affaire, dans laquelle il se conduit; desorte que je n'en puis à présent donner des jugemens bien certains à Votre Majesté de ce que l'on en peut attendre : la plus grande peine où je me trouve est de prendre résolution, si je demeurerai ici pour travailler à la conduite de cette affaire jusqu'à ce que je la voye faite ou faillie, où si je dois aller trouver l'Electeur de Brandebourg, qu'il est nécessaire que je voye avant le tems de l'Assemblée du Roi de Dannemarck, qui est assigné au 23. Juillet à Preslau.

Votre Majesté verra, par la copie du Mémoire que j'envoye au Chancelier Oxenstiern touchant ladite Assemblée, ce que je lui écris sur ce sujet, & sur ce qu'elle me commande par la derniere instruction du 17. Mai, que le courier que je lui avois envoyé me rapporte. Elle me mandera promptement, s'il lui

plaît, ce qu'elle m'ordonnera de faire touchant ladite Aſſemblée, ſi j'aurai à m'y trouver, & de quelle ſorte j'aurai à y agir, au cas qu'elle me le commande, ou bien ſi ſimplement j'y envoyerai quelqu'un, en perſonne privée, pour y être informé de ce qui s'y fera & y agir ſous-main, ſuivant les ordres de Votre Majeſté; en cas que Votre Majeſté commande que je m'y trouve, il ſera beſoin que j'aie quantité de lettres en blanc.

La premiere inſtruction qu'il a plû à Votre Majeſté me donner, portant que je remettrai à parler de l'Election d'un Roi des Romains, juſqu'à ce que ledit Duc fût entré en alliance avec Votre Majeſté, j'ai differé à mon retour de Berlin à lui en parler: quant aux autres articles concernant les Evêchés & Pignerol, Votre Majeſté me mandera, s'il lui plaît, ſi, en cas que ladite Aſſemblée ſe tienne, & qu'elle m'ordonne de m'y trouver, je ferai ladite propoſition dès le commencement de l'Aſſemblée, ou bien ſi j'attendrai de voir à quoi elle réuſſira, afin de ne point prendre le haſard d'avancer cette propoſition inutilement, & faire connoître hors de tems les intérêts de Votre Majeſté.

Sur ce que Votre Majeſté me commande

de faire sçavoir au Duc de Baviére les bons offices qu'elle me commande de lui rendre, j'ai pensé qu'il seroit à present sans aucun effet envers lui, qui est un des principaux auteurs de l'Assemblée du Roi de Dannemarck, & qu'il vaut mieux laisser finir ladite Assemblée, où il y a apparence qu'il ne recevra pas la satisfaction qu'il se promet; & de plus l'animosité s'augmente de toutes parts en telle sorte contre lui que j'appréhenderois que, sans aucune utilité pour lui, je ne nuisisse aux principaux desseins de Votre Majesté, sur-tout l'Ambassadeur d'Angleterre étant présent, qui se sert tant qu'il peut de ce moyen pour lui ôter la créance qu'elle a dans le parti Protestant, ce qui me fera sur ce sujet attendre un second commandement de Votre Majesté, & Votre Majesté pourra juger par la réponse que ledit Duc fait à la lettre qu'elle lui a envoyée par le sieur de Miré, s'il est en état de comprendre encore si-tôt le bien que Votre Majesté lui veut procurer.

Pour ce qui est des propositions que Votre Majesté me fait sçavoir, que le sieur de Charbonniere a faites à l'Empereur, je pense que Votre Majesté trouvera bon que j'attende à en parler que le bruit en soit venu jusques-ici.

J'ai reçu la Ratification, laquelle je ne mettrai point entre les mains du Chancelier que je ne voie la ſienne en bonne forme, dequoi je lui ai donné avis & auſſi 7000000 liv. que Sa Majeſté fait tenir prêts pour être délivrés à ceux qui ſeroient ordonnés de ſa part pour les recevoir; mais j'appréhende qu'il ne veuille être éclairci, ſi c'eſt le payement du vieux auquel il a plus d'intérêt, ou l'avance du nouveau.

Je ferai ſçavoir au Duc François-Albert, ce que Votre Majeſté me mande pour lui, & m'y conduirai ponctuellement ſuivant ſes inſtructions: le doute où Votre Majeſté entre, que ſi l'on va juſqu'à 10000 liv. les Ducs de Veymar ne s'offenſent d'être à ſix eſt ſi conſidérable, que je crois les devoir remettre à la premiere réponſe à Votre Majeſté, & lui devoir dire que ces Princes le portent ſi haut que je douterois qu'ils en vouluſſent accepter: la ſomme, dont le jeune m'a remercié, m'en étant une aſſez forte conjecture.

Je ne manquerai, ſi-tôt que je ſerai à Berlin, de donner avis à Votre Majeſté de ce que j'aurai pû faire, & me rendrai ici, le plutôt qu'il me ſera poſſible, pour y attendre les commandemens de Votre

Majeſté, où je laiſſerai le ſieur du Hamel, attendant mon retour, pour attendre la réponſe du Walſtein, & la porter à V. M.

J'oubliois à faire ſçavoir à Votre Majeſté, que le Chancelier Oxenſtiern m'a mandé de bouche que le Roi de Dannemarck avoit grand deſir de me voir, je crois que les obſtacles, qu'il prenoit que Votre Majeſté lui apportera, lui font naître cette envie pour chercher quelque expédient de la ſatisfaire; la crainte que j'ai qu'il ne ſe voulût prévaloir de cette entrevue, pour perſuader aux autres, qu'il croit ne s'y devoir pas trouver, qu'il agit de concert avec Votre Majeſté, me fait douter qu'elle trouvât bon que je conſentiſſe à cette entrevue; ſi ce n'eſt que premierement je ſois aſſuré des choſes qu'il me voudra propoſer, dans leſquelles je rencontraſſe des conditions de ſatisfaction à Votre Majeſté: cela étant je me garderai bien de rien arrêter, que je n'aye premierement reçu ſes commandemens. Il part dans peu de jours pour aller en Dannemarck tenir une Aſſemblée générale de ſes Etats, où je crois qu'il ne ſeroit pas mal à propos de faire couler ſous-main parmi eux, les raiſons générales qu'ils auroient d'empêcher que leur maître ne s'engage par cette entremiſe à des événe-

mens qui pourroient être préjudiciables à leurs Etats, dequoi dès-à présent plusieurs d'eux sont assez mal satisfaits, je pourrai travailler à cela à Berlin.

Le Docteur Hoé m'étant venu voir pour me dire adieu, après avoir traité avec lui de confiance pour les deux mille livres que je lui ai données de la part de Votre Majesté, m'assura avec serment que l'intention de son maître étoit de traiter de l'alliance avec Votre Majesté; & que pour cet effet, il me disoit en secret qu'il étoit très-certain que son Altesse faisoit une convocation particuliere de ses Etats, pour comparoître ici dix ou douze jours avant celui qui est assigné pour celle du Roi de Dannemarck, dans laquelle cette Alliance seroit sans doute proposée pour le premier point, comme le principal & plus considérable; encore que le sieur Miltitz me confirme la même chose, je n'y juge encore rien de certain, son procédé au reste des choses m'empêchant d'y prendre assurance.

Par l'instruction que Votre Majesté avoit donnée au sieur du Hamel qu'il m'a fait voir, elle mande à la Reine de Suéde qu'elle ne lui envoye ledit sieur qu'en attendant qu'elle la fera visiter par son Ambassadeur Extraordinaire, qu'elle est

ſur le point d'envoyer en Allemagne ; de ſorte qu'il eſt à croire qu'allant à Berlin d'où je ne ſerai qu'à deux journées d'Elle, Elle ſe pourra attendre, que je lui aille rendre les complimens que Votre Majeſté lui fait eſpérer. Votre Majeſté ne m'ayant donné aucun commandement ſur ce ſujet, Elle m'ordonnera, s'il lui plaît, ce que j'aurai à faire, avant que ladite Reine parte, qui ne ſera qu'après Août. L'Ambaſſadeur d'Angleterre partit avant-hier du Château & deſcendit à la Ville aſſez mal content de n'avoir pû rien faire auprès du Duc, & d'avoir été trompé en ſes eſpérances : il s'en va d'ici à Berlin, de-là vers ladite Reine de Suéde, & puis vers le Roi de Dannemarck, d'où il pourra ſe rendre à l'Aſſemblée de Preſlau, où il fait état de ſe trouver.

LETTRE de Mr BOUTHILLIER Secrétaire d'Etat, du 18. Juin 1633. à Mr DE FEUQUIERES.

MONSIEUR,

Depuis ma dépêche fermée, le ſieur de la Grange-aux-Ormes, eſt arrivé qui nous a rendu la vôtre du 27. du mois paſſé, ſur laquelle vous verrez, par la lettre du Roi, ce que Sa Majeſté vous ordonne : il a été aviſé de renvoyer ledit ſieur de la Grange-aux-Ormes en Allemagne vers le Chancelier, pour lui faire entendre les ſentimens du Roi pour le regard de Monſieur de Lorraine, tels à peu près que vous verrez par le Mémoire que je vous ai adreſſé, eſtimant que le ſieur Davaugour vous pourroit rencontrer proche dudit Chancelier : mais le ſieur de la Grange nous ayant appris que vous en ſeriez encore éloigné, il a eu cette commiſſion avec ordre de la mener ſi adroitement qu'il faſſe en ſorte que ledit Chancelier demande au Roi que Sa Majeſté ne s'oppoſe point aux témoi-

gnages du reſſentiment qu'il a fait paroître par ſes plaintes des aſſiſtances que ledit Duc donne à ſes ennemis, & de laiſſer entendre que, non-ſeulement Sa Majeſté donnera ſon conſentement, mais contribuera même au châtiment dudit Duc, & envoyera dix mille hommes de pied & deux mille chevaux à cet effet. Monſieur de Guron eſt déja allé trouver ſon Alteſſe, de la part du Roi, pour lui faire connoître les contraventions qu'il a commiſes aux Traités de Vic & de Liverdun, & les plaintes que font les Suédois dudit ſieur Duc, ce qui décharge Sa Majeſté de la protection dudit Duc à laquelle elle s'étoit obligée.

Vous n'avancerez rien, s'il vous plaît, en la propoſition que vous avez à faire à Mr de Saxe, de la direction des Cercles de delà, juſqu'à ce que vous ayez ſçu le ſentiment du Chancelier ſur ce ſujet, ſoit par le réſident de Suéde qui eſt près dudit Prince, ſoit par le ſieur de la Grange qui va trouver ledit Chancelier : il n'y a pas grande apparence, ſans quelque ſorte de conſidération du bien public, qu'il conſente à cette direction, à cauſe de l'intérêt qu'il a de conſerver ſon autorité dans leſdits Cercles plus proche de la Suéde, & dans leſquels il a l'adminiſ-

tration des Evêchés de Magdebourg, Hal & Halberstat. Vous aurez résolution sur ce point par une dépêche qui sera donnée au sieur de la Grange, & qu'il vous sera tenir, néanmoins si vous êtes pressé, vous agirez en cela, & en toutes autres choses, selon que la nécessité le requierera, & selon votre prudence : c'est tout ce que j'ai à ajouter à ma lettre précédente, il n'est point besoin de vous dire la satisfaction que l'on a par-deçà, de ce que vous avez fait jusques-ici en Allemagne : Sa Majesté vous le témoigne elle-même par sa lettre, & je vous puis assurer qu'elle est telle, que je ne doute point que vous n'en receviez des preuves à votre retour. Sur ce, je vous baise très-humblement les mains & suis,

Monsieur,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur,
Signé BOUTHILLIER.

J'oubliois à vous dire, que le sieur de la Grange-aux-Ormes doit porter au Comte de Soim, un Brevet de maréchal de Camp des troupes Allemandes, avec douze mille livres de pension.

LETTRE du ROY étant à Forges, en réponse aux dépêches du 27. Mai. Du 19. Juin 1633.

MONSIEUR de Feuquiéres, j'ai un contentement particulier de voir ce que vous m'écrivez sur le sujet de Fridland, lequel vous assurerez de mon affection, lui faisant entendre positivement par voie sure que, s'il veut contribuer ce qui dépendra de lui aux bonnes intentions que j'ai, pour établir une bonne paix dans l'Empire & dans toute la Chrétienté, pour la conservation de la Religion & de la liberté publique, j'employerai très-volontiers la puissance de mes armes & de mes bons amis, avec toute mon autorité pour le faire élire Roi de Bohême, & même le porter plus haut; surquoi vous observerez & pénétrerez, autant qu'il vous sera possible, si ce qui vous a été avancé de sa part n'est point un artifice, pour découvrir quels desseins je puis avoir dans la part que je prens aux affaires de delà. Quand cela seroit, il sera toujours bon de lui faire sçavoir ce que dessus, & ce avec tel secret, & en telle

maniere qu'il en demeure satisfait : il est très-soupçonneux ; quoique ce soit, il ne peut-être qu'à propos de donner jalousie de lui à l'Empereur, mais il faut prendre garde aussi qu'il ne se prévale point de ce que vous ferez à son égard, pour le faire concevoir de moi à mes amis. Je serai très-aise qu'il y ait lieu de ménager ledit Fridland effectivement, dont vous me donnerez prompt avis, afin d'avoir mes ordres plus précis, sur ce que vous me ferez sçavoir; je vous répéterai par cette lettre, que je suis très-satisfait de votre conduite & prudence en tout ce que vous avez fait par-delà, ainsi que je vous ferai paroître en toutes les occasions qui s'en offriront ; priant sur ce Dieu, qu'il vous ait, Monsieur de Feuquiéres, en sa sainte garde. Ecrit à Forges le 19e. jour de Juin 1633. *Signé* LOÜIS, & plus bas BOUTHILLIER. Avec paraphe.

AU ROI.

Du 28. *Juin* 1633. *à Dresde.*

SIRE,

Celle-ci eſt pour donner avis à Votre Majeſté, que le lendemain que je me donnai l'honneur de lui écrire ce que j'avois fait dire au Duc, ſur le ſujet de la Tréve faite par le général Arnheim; il eſt parti d'ici à la pointe du jour ſuivi de ſon Conſeil, pour ſe trouver à un rendez-vous qu'il a donné à quatre lieuës d'ici audit général Arnheim, où le bruit court qu'il ſe doit trouver quelqu'un de la part du Duc de Fridland, pour travailler avec eux à un accommodement général, fondé ſur les propoſitions que leur fait ledit Fridland, deſquelles il s'offre d'être garant des ſûretés contre l'Empereur, même ſi avantageuſement pour eux qu'ils ne le ſçauroient refuſer; autres eſtiment & tiennent pour aſſuré que ledit Fridland veut traiter avec lui en ſon particulier, pour ſe jetter hors du

parti de l'Empereur, ce que je ne crois pas, quand même il auroit deſſein qu'il voulût s'en confier audit Duc, étant très-aſſuré qu'il traite avec le Comte de la Tour ſur ce ſujet, & en ſont déja ſi avant enſemble, qu'il y a lieu d'eſperer qu'il en pourra réuſſir quelque choſe : & cette derniere raiſon eſt le ſujet qui retarde la réponſe des articles dont j'ai envoyé copie à Votre Majeſté.

Néanmoins croyant que pour n'être pas ſurpris, il falloit douter de tout, au lieu de partir d'ici, comme je penſois, en même-tems que le Duc eſt parti, je me ſuis réſolu d'attendre ici ſon retour pour pouvoir informer plus particulierement Votre Majeſté, de ce que j'aurai pû apprendre de ſon voyage; réſolu, qu'en cas qu'il ne m'en faſſe rien dire, de lui demander moi-même, & cependant d'autant qu'il voulut engager l'Electeur de Brandebourg, à la réſolution qu'il pourroit prendre là, je lui ai en même tems dépêché le ſieur Baron de Rorté avec la lettre, dont j'envoye copie à Votre Majeſté. Je la ſupplie très-humblement de croire que je veillerai avec tant de ſoin, pour découvrir tout ce qui ſe fera, qu'il ne ſe paſſera rien par deçà dont elle ne ſoit ponctuellement avertie; ſurquoi at-

tendant l'honneur de ses commandemens, je m'y conduirai le plus conformément à mes instructions qu'il me sera possible m'avantager en ce qu'il se pourra des occasions qui s'en pourront présenter, avec toute la fidélité que Votre Majesté peut attendre, &c.

AU ROI.

Du 25. Juin 1633. de Dresde.

SIRE,

Par la derniere lettre, que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté du 21. de ce mois, je lui donnois avis du rendez-vous, où le Duc de Saxe suivi de son Conseil, étoit allé pour conferer avec le général Arnheim, & de la résolution que j'avois prise d'attendre ici son retour, pour pouvoir apprendre ce qu'il y auroit négocié, & en informer très-ponctuellement Votre Majesté : & par celle-ci, je lui dirai que ledit Duc en étant retourné du 22. j'ai attendu quelque-tems pour voir, si de lui-même il se porteroit à me

faire quelque part du ſujet de ſon voyage, ce que n'ayant point fait, j'envoyai querir le ſieur Miltitz, ſous prétexte de lui vouloir dire adieu : ce que j'ai pû tirer de lui a été, que ce voyage n'étoit fondé que ſur le deſir qu'il avoit de ſçavoir au vrai l'état de ſon armée, & les raiſons particulieres qui avoient obligé ledit Arnheim à faire Tréve, leſquelles ne ſont autres que ce que j'en ai mandé à Votre Majeſté par ma dépêche du 17. de ce mois ; & que pour ce qui étoit de l'armée, elle étoit en très-bon état ; mais que pour la maintenir, il étoit néceſſaire qu'il donnât de l'argent ; ce qu'il a réſolu de faire, & fait état d'en envoyer au premier jour, que la Tréve étant finie, ſon Alteſſe n'a point voulu la continuer. Je lui dis là-deſſus, qu'il me ſembloit avoir ouï dire que ledit Arnheim étoit auſſi venu chargé de quelques propoſitions d'accommodement qu'il avoit reçûes du Walſtein : il me répondit qu'il étoit vrai que ledit Walſtein l'avoit chargé de quelques propoſitions générales, deſquelles ledit Duc ne faiſant pas plus d'eſtime que de raiſon, il avoit remis à y répondre à l'Aſſemblée que doit tenir le Roi de Dannemarck : néanmoins, je n'ai pas laiſſé d'apprendre par une autre voie

qu'il y avoit plus, & que pour cet effet ledit Duc Arnheim étoit allé, au sortir de ladite entrevue, trouver l'Electeur de Brandebourg, pour conferer avec lui de la part de l'Electeur de Saxe sur ce sujet: je ne sçai si la lettre, que ledit Electeur de Brandebourg avoit reçue auparavant de moi, par le sieur de Rorté, dont j'envoye copie à Votre Majesté, avec ma lettre du 21. aura produit quelque effet.

L'opinion du Comte de Kinski qui persiste à se dire mieux informé des intentions du Duc Fridland que personne, est que ledit Fridland appréhendoit que Arnheim ne vînt à découvrir la Négociation, dans laquelle il est avec le Comte de la Tour & le Duc François-Albert, & n'en prît jalousie, ainsi qu'il a déja commencé: il s'étoit trouvé obligé de rechercher cette Tréve, & lui faire des propositions, sous l'ombre desquelles, il pût continuer son Traité avec ledit Comte de la Tour, lequel il tient & croit pour très-assuré devoir réussir: persistant toujours dans la croyance que ledit Duc de Fridland tourne infailliblement le dos à l'Empereur; & que ce qu'il ne répond point au dernier Mémoire qu'il lui a envoyé, est qu'il veut premierement achever son Traité avec le Comte de la Tour.

Toutes

Toutes ces raiſons, quoique fortes en apparence, ne me venant que de la bouche d'un ami intime dudit Duc de Fridland, j'ai penſé que Votre Majeſté ne les trouveroit point en effet aſſez puiſſantes pour continuer de ma part à preſſer la Négociation que j'avois commencée avec lui, de crainte qu'il n'eſſayât de m'obliger à lui faire quelque réponſe, dont il voulût ſe prévaloir. S'il m'eſt permis de dire à Votre Majeſté mon opinion ſur ce ſujet: elle eſt qu'en cas que ledit Duc de Fridland traite franchement avec ledit Comte de la Tour, il deſirera avoir la liberté de ſe venger du Duc de Baviere, qui eſt la plus forte paſſion qu'il ait au monde, à quoi il eſt aſſuré de ne trouver aucune oppoſition, ſi ce n'eſt de la part de Votre Majeſté, ce qui le pourroit porter à remettre à traiter avec elle, après qu'il auroit ſatisfait à ſa paſſion. Ce diſcours n'étant fondé que ſur des conjectures; je n'entreprendrai pas de donner là-deſſus un jugement certain à Votre Majeſté, & me remettrai ſur ce que le ſieur du Hamel, qui a commencé cette Négociation, en pourra apprendre à Votre Majeſté, auprès de laquelle il s'en retourne; n'ayant pas jugé néceſſaire, non plus que moi, qu'il demeurât ici ſimplement pour en

attendre l'iſſue. Il a acquis durant ſon ſéjour tant d'habitudes avec ledit Comte de Kinſki, le Duc François-Albert, & ceux qui ont crédit ſur ſon eſprit, que je penſe qu'en cas que cette affaire vînt à ſe renouer, il n'y auroit perſonne qui y pût ſervir plus utilement Votre Majeſté que lui, qui avec cela ne manque de la fidélité, des ſoins, ni de l'adreſſe requiſe.

Cependant de ma part je tiendrai en ſon abſence, tant que je ſerai par deçà, toujours l'eſprit du Comte de Kinſki en état d'agir, ſelon que les occaſions donneront lieu de pouvoir faire : je penſe qu'il ſeroit néceſſaire que Votre Majeſté prît la peine de lui écrire, pour l'obliger à y travailler avec d'autant plus de chaleur.

Je me trouve le plus empêché du monde, en ce qui concerne le Duc François-Albert ; ſurquoi j'ai penſé, avant que de ſatisfaire à ce que Votre Majeſté me mande pour ſon ſujet, le devoir informer de la créance & de l'état où il ſe trouve envers tout le parti. Il eſt très-vrai que ſa qualité, ſa réputation & ſon humeur libérale lui ont donné un tel crédit & autorité dans l'armée du Duc de Saxe, qu'il eſt en ſon pouvoir de porter les gens de guerre à ce qu'il lui ſemblera

bon ; mais ſon intention n'étant que de ſe donner directement à Votre Majeſté, ou bien au Duc de Fridland, en cas qu'il tourne le dos, comme il le croit, je ne vois pas lieu de le pouvoir ſatisfaire aiſément : Votre Majeſté ne deſirant pas de le prendre ouvertement à ſon ſervice ; de le porter audit Duc de Fridland, l'affaire eſt ſi périlleuſe pour toutes ſortes de conſidérations, que je me garderois bien d'en convenir avec lui d'aucune choſe, que je n'euſſe un commandement très-particulier de Votre Majeſté ſur ce ſujet ; à laquelle je croi devoir donner avis qu'il eſt très-mal avec la Couronne de Suéde : les Suédois l'accuſant d'avoir aſſaſſiné leur Maître, avec Heynin qui eſt ſon intime confrere, fondé ſur ce qu'il eſt ami intime du Walſtein, & qu'ils diſent qu'il avoit fait le mal-content, & changé de parti ſous prétexte de Religion, pour ſe ranger auprès de leur Maître qu'il haïſſoit, que dans le combat il n'eſt reſté un ſeul de tous ceux qui étoient auprès dudit Roi, que lui & ſondit confrere qui n'y reçurent aucune bleſſure, accuſant ledit confident d'avoir donné le coup de piſtolet qu'il reçut dans les reins ; de ſorte que cela étant crû d'eux, il ſera difficile à Votre Majeſté de l'obliger ſans

les offenſer ; & d'autre part ſi le Duc de Fridland fait quelque choſe, il eſt homme qui a tant de créance en lui qu'il ſeroit à craindre de le deſobliger, ce qui me fait croire que Votre Majeſté jugera à propos qu'on faſſe traîner cette affaire juſqu'à ce que l'on ait vû ce que deviendra l'accommodement dudit Duc de Fridland, avec le Comte de la Tour.

J'envoye à Votre Majeſté une copie de la lettre du Roi de Dannemarck, au Chancelier de Suéde, & la Réponſe qu'il lui fait, par laquelle Votre Majeſté verra comme quoi ledit Roi de Dannemarck fait connoître que le Roi d'Angleterre entre dans la Médiation avec lui du conſentement de l'Empereur, & elle attribuera, je m'aſſure, à cette bonne intelligence la retenue & modération dont a uſé l'Ambaſſadeur d'Angleterre qui eſt deçà, en toutes les choſes qui ont regardé l'intérêt de la maiſon d'Autriche.

Je pars préſentement pour aller à Berlin, d'où je ne manquerai de faire ſçavoir promptement à Votre Majeſté la diſpoſition en laquelle j'y trouverai toutes choſes, & cependant remettant à Monſieur du Hamel, de lui faire un rapport plus particulier de toutes les affaires en général ; je n'ajouterai rien à

cette lettre, qu'une très-humble supplication que je fais à Votre Majesté de me croire, &c.

A Monsieur BOUTHILLIER, *& au Pere Joseph. Du 2. Juillet 1633. à Berlin.*

MONSIEUR,

Celle-ci est seulement pour vous donner avis que j'arrivai avant-hier au soir en cette Cour, où la bonne réception, que l'on m'a faite, me donne tout sujet d'espérer que j'y réussirai mieux pour le service de Sa Majesté, que je n'ai pû faire à Dresde.

J'eus hier ma premiere audience du Prince, à laquelle il m'a promis de me donner réponse dans peu de jours : au sortir delà je fus convié de dîner avec toute la Cour; & dans plusieurs discours particuliers que nous eûmes-là ensemble, nous touchâmes quasi tous les points de ma proposition, dont il me fit connoître qu'il n'y en avoit un seul dont il ne convînt : desorte que je me trouvai dans une peine bien différente de celles où j'étois à Dresde, qui est de sçavoir si, en cas

qu'il desire un Traité particulier, Sa Majesté trouvera bon que je le passe avant que nous puissions voir ce qu'enfin le Duc de Saxe en fera ; duquel je vous dirai que le Prince ici doute bien fort qu'il veuille faire quelque chose, lui ayant dit plusieurs fois, & même à leur derniere entrevue, que c'étoit contrevenir au serment qu'ils ont prêté en qualité d'Electeurs, que de contracter alliance avec aucun Prince Etranger : surquoi comme je lui voulus dire les raisons qui les en pouvoient dispenser, il me répondit qu'il n'étoit point nécessaire de les alléguer pour lui, qui y étoit absolument résolu. Je ferai tout ce qu'il me sera possible, en cas qu'il desire une alliance particuliere, pour faire qu'avant de la conclure, il écrive au Duc de Saxe, & lui envoye un de ses Ministres pour le convier à faire le semblable, & cela après que je serai entierement assuré de lui, & que j'aurai eu sa résolution par écrit : je ne doute pas que Sa Majesté, le Duc de Saxe n'y voulant point entrer, n'aimât mieux que celui-ci se joignît au Traité général, pour sauver quelque somme d'argent qu'il faudra peut-être donner : mais ayant donné au Duc de Saxe le choix d'une façon ou de l'autre, j'ai cru que celui-ci se tien-

droit offensé, si on apportoit tant de différence entr'eux, que de ne lui donner pas le même avantage de choisir.

Dans peu de jours j'espere vous pouvoir mander plus amplement & avec plus de certitude, ce que l'on en pourra attendre, & de ma part je tiendrai, tant que je pourrai, les affaires en état, d'en laisser la liberté du choix à Sa Majesté; quoique je n'ose me le promettre, & croi en tout cas qu'il sera toujours mieux de cette façon, que de ne rien faire.

On m'a promis de me donner demain une copie des propositions faites par le Duc de Fridland au Duc de Saxe, dont je n'avois pû rien apprendre de sa part, & ne manquerai de vous les envoyer par ma premiere dépêche.

L'opinion de ce Prince ici, est que l'Assemblée du Roi de Dannemarck tournera à néant, & de sa part je ne le vois en aucune disposition d'y envoyer; je vous envoyai avec ma derniere dépêche du 25. du passé, dont Monsieur du Hamel est le porteur, une copie de la lettre du Roi de Dannemarck au Chancelier Oxenstiern; avec celle-ci vous trouverez une autre copie de celle que le même Roi a écrite au Duc de Saxe, pour assigner le tems & le lieu pour l'Assem-

blée qu'il a convoquée. Ce Prince n'a point encore ouï parler directement de l'assignation.

Je demeure toujours dans l'opinion que le Duc de Fridland continue sa Négociation avec le Duc de Baviére ; mais je n'en ai point encore de deçà de lumiere qui me puisse porter à en assurer Sa Majesté ; sinon que je les vois ici en espérance de se vanger du Duc de Baviére, ce qui ne peut être que par le moyen dudit Duc de Fridland, qui se déclare avoir une si forte passion pour cela, que s'il tourne le dos à l'Empereur, ce desir de vengeance n'y aura pas peu contribué. Ledit Duc de Baviére est de sorte dans l'aversion des esprits de l'un & de l'autre parti, que je vois peu d'apparence, dans l'opiniâtreté où il est, de le pouvoir garantir de sa ruine, & la crainte que j'ai de donner de deçà de la méfiance de nous pour son égard, m'ôte la hardiesse de lui écrire, même dans l'incertitude où je suis, qu'il sçut faire profit de tous les avis que je lui pourrois donner : si je rencontre quelque difficulté avec cet Electeur, ce sera sans doute sur le sujet dudit Duc de Baviére, & je ne doute pas qu'avant qu'il satisfasse aux propositions que j'ai faites ici, on ne fasse effort pour l'affaire

du Palatin : dequoi je me dégagerai le plus adroitement qu'il me ſera poſſible ; ainſi que j'ai déja fait avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre, conformément à mes inſtructions. C'eſt, Monſieur, tout ce que je vous puis apprendre pour cette fois, remettant le ſurplus à ma premiere dépêche où je ſerai plus ſçavant ; cependant, je vous ſupplie très-humblement de me croire, &c.

RELATION des affaires de Sileſie. Du 9. Juillet 1633.

CHACUN ſçait les offres que Walſtein a faites aux Suédois, & aux Electeurs de Saxe & Brandebourg, & la grande inclination qu'il a témoigné avoir à la paix ; mais il faut voir maintenant l'avantage qu'il cherchoit ſous ce prétendu Traité de paix, & comme après l'avoir obtenu, il s'eſt montré difficile à ajuſter les moyens d'accommodement.

Le général Arnheim étant de retour en ce pays, après l'entrevue des deux Electeurs, donne rendez-vous à ſon armée à Bricg, & ſe rend avec le ſieur de Fels, & le Colonel Berkerſdorf près de Walſ-

tein, en intention de faire la paix; mais l'ayant trouvé tout changé, jusqu'à demander même, qu'avant qu'entamer le Traité de paix, on le mît en possession des Principautés de Preslau, Schweidnitz & Grosglogaw, le Traité de paix a été entiérement rompu, Arnheim ayant jugé ces demandes être hors de raison, & extrêmement desavantageuses aux Suédois & Electeurs. Ils en sont même venus jusqu'à se picquer de paroles, & sans un pauvre homme qui de hasard découvrit le dessein des Impériaux, le général Arnheim fut tombé avec plusieurs Officiers de marque ès mains de l'ennemi : voici comme il en fut averti; c'est qu'un homme étant monté sur une Eglise de la Ville de Strelen, où ils étoient assemblés, pour y prendre quelques pigeons qui y avoient fait leurs nids, il apperçut de loin de la Cavalerie qui venoit droit à la Ville au galop; surquoi il descendit promptement, & en donna avis au Juge de la Ville, qui le fit sçavoir incontinent au général Arnheim, lequel soupçonnant d'abord quelque chose de sinistre, se retira avec les autres de la Ville de Strelen, & se sauva avec peine.

Nonobstant cela, on ne laissoit pas d'espérer, que Walstein tiendroit sa pro

meſſe, & qu'il continueroit dans les ſoins de parvenir à une bonne paix, & tenoit-on déja pour un bon acheminement à la paix, qu'il commençoit à faire retirer ſes troupes; mais au lieu de les faire marcher en Bohême, ainſi qu'il l'avoit promis, il fit prendre le chemin de Schweidnitz, penſant emporter cette Ville d'Emblée; mais la réſiſtance que firent les deux Régimens de Loſen & de Berkersdorf rompirent ſon deſſein. Il penſoit auſſi emporter de la même ſorte la Ville de Lignitz, ce qu'ayant été découvert, on y envoya promptement le Régiment du Comte de Graffurtz, que le Prince du lieu a offert de faire entrer dans ſa Ville, ſi la néceſſité le requiert.

Or, quoique l'armée de Walſtein ſe fût retirée vers Canth, néanmoins le lundi au ſoir, elle ſe rendit derechef à Schweidnitz, ſomma la place, & s'étant rendu maître d'une petite colline fort avantageuſe, fit tirer le canon à bon eſcient, & jetter quelques grenades, qui ne firent pourtant aucun mal, les Bourgeois & la garniſon ſe défendant vaillamment, & euſſent ſans doute fait quelque ſortie ſur l'ennemi, s'ils n'euſſent été avertis que l'armée d'Arnheim s'avançoit pour les ſecourir, & de fait ſi-tôt

qu'elle fut arrivée, il la fit mettre en bataille, & la Cavalerie commença quelque legere escarmouche, desorte qu'on se promettoit que les Impériaux feroient ferme, mais comme ils virent que c'étoit à bon escient, ils se retirerent aux montagnes, tenant maintenant tout le pays qui est entre Schweidnitz, Reichenbach & Priauza : les Saxons & Suédois les ont poursuivis, atteints, & battu les plus tardifs, pris quatre pieces de canon, cinq enseignes, & pour le moins cent chariots, & cinquante prisonniers, qui ont été conduits à Schweidnitz, ainsi qu'il nous a été rapporté par un personnage digne de foi, & qui assure l'avoir vû de ses propres yeux. L'on dit aussi que le Prince de Holstein a pris un des chariots de Walstein, chargé de la plus grande partie de sa vaisselle d'argent, & que Walstein a bien soixante & dix piéces de canon, avec lesquelles il sçaura bien défendre les entrées des montagnes, & sera desormais fort difficile de lui nuire, & de l'attirer au combat, & il y a grande apparence qu'il n'a autre dessein que d'entretenir l'armée, & la faire périr de faim : aussi leur fait-il couper les vivres de tous côtés, & ses rroupes font tant de courses, qu'il est impossible

que les Saxons & Suédois puissent aller par le droit chemin de Strieg à Bricg & Preslau, ce qui leur peut causer de grandes incommodités, & même faire écouler une partie de leurs troupes, à cause qu'ils n'ont fait aucune provision, à quoi les Impériaux n'ont point manqué, y ayant sur-tout puissamment travaillé durant la Tréve, là où auparavant ils manquoient presque de toutes choses; mais ils sont maintenant pourvûs de tout ce qui est nécessaire, & ont reçu un renfort de quatre mille Napolitains, aussi tous les Officiers de l'armée ont retiré de Breslau, & des autres Villes de Silesie tout ce qu'ils y avoient mis à couvert, & après tout cela se moquent de leurs ennemis, lesquels sont beaucoup plus foibles qu'eux. L'on voit tous les jours de grands feux: Walstein n'a proposé cet accommodement que pour en tirer avantage & tromper son ennemi: l'on croit qu'on pourra bien livrer bataille. Dieu décidera la victoire selon son bon plaisir.

A Mr BOUTHILLIER, *& au Révérend Pere Joseph. Du* 10. *Juillet* 1633.

MONSIEUR,

Je vous donnois avis de mon arrivée en cette Cour par ma derniere du 2. de ce mois, & de l'efpérance que j'avois d'y pouvoir mieux réuffir pour le fervice de Sa Majefté, que je n'avois fait à Drefde; par celle-ci, je vous dirai la fatisfaction que j'emporte des propofitions que j'ai faites à ce Prince.

Elles confiftent en la demande de la Médiation, l'approbation de l'Affemblée de Hailbron, l'entrée dans l'alliance de Sa Majefté avec la Couronne de Suéde, les fentimens de Sa Majefté touchant l'Affemblée convoquée par le Roi de Dannemarck : je n'y ai point ajouté le point des conventions de Leypfik, parce que j'ai remarqué qu'il femble que l'Electeur de Saxe s'en veuille fervir pour fe détacher, que le Chancelier de fa part eft bien aife qu'il ne s'en parle pas.

De tous lefquels points nous fommes

entierement demeurés d'accord, en ſorte que j'eſpere que Sa Majeſté trouvera conforme à ſes intentions, & ſuivant ce que je vous mandois dernierement, que je tâcherois d'obtenir de lui qu'il envoyât quelqu'un de ſes principaux Miniſtres vers l'Electeur de Saxe, pour eſſayer de le perſuader d'entrer dans ladite Alliance, & lui ôter tout ſujet de prétexter quelque ſéparation. Il me l'a accordé, & parce que la réſolution qu'il a priſe de moyenner une Aſſemblée du Cercle de la Baſſe-Saxe, & que durant ce tems-là le Duc de Saxe qui continue à chercher un accommodement de paix avec Walſtein, pourroient apporter du retardement à l'union; j'ai deſiré tirer par écrit de l'Electeur de Brandebourg que, quelque propoſition avantageuſe qui leur ſoit faite, il ne conſentira à la concluſion d'aucun Traité de paix qu'il ne ſoit premierement entré dans ladite Alliance avec le Roi; & pour éviter les longueurs dans leſquelles on le pourroit peut-être porter malicieuſement, je l'ai obligé de prendre un tems déterminé, dans lequel il le dût faire; ce qu'il ma refuſé de coucher dans la Réponſe, s'excuſant ſur ce qu'étant obligé de la faire voir audit Duc de Saxe, & aux autres Princes, il leur feroit con-

noître qu'il se seroit lié les mains contre ce qu'il doit à la dignité Electorale : surquoi je lui ai proposé un autre expédient qu'il a accepté, qui est que par la lettre qu'il écrira au Roi, laquelle il me doit rendre avec la Réponse à mes propositions, il fera la promesse à Sa Majesté, & ajoute dans la Réponse une promesse de ne faire jamais aucun Traité, sans y comprendre nommément Sa Majesté, & tous les intérêts de sa Couronne. Il m'a aussi chargé de plusieurs instructions concernant la succession de Juliers, dont il supplie le Roi de vouloir être l'arbitre en ce qui touche les intérêts des Hollandois, & supplie aussi Sa Majesté de vouloir écrire au Chancelier & à la Reine, pour les presser de travailler à la prolongation de la Tréve ou à la paix ; & tout cela avec tant de témoignages des ressentimens de l'honneur que le Roi lui fait, & d'assurance de sa résolution à demeurer inséparablement uni à ses intérêts, qu'il ne s'y peut rien ajouter : voilà, Monsieur, en gros tout ce que je vous puis apprendre par une voie peu assurée, remetrant à informer plus amplement Sa Majesté de Dresde, où je fais état de pouvoir être dans huit jours, par une ample dépêche, tant de ce que j'ai fait ici,

que de ce qui ſe pourra arrêter avec l'Electeur de Saxe, & ce que j'apprendrai du Walſtein par le Comte de Kinſki, & de la Réponſe que j'eſpere y trouver du Chancelier Oxenſtiern, ſur les Mémoires deſquels je vous ai envoyé copie.

Pour nouvelles de deçà, je n'ai rien que la continuation de la Tréve de Sileſie, qui a duré juſqu'au dernier du mois paſſé, fondée ſur les avantageuſes propoſitions que leur faiſoit le Walſtein, leur parlant en termes généraux; aujourd'hui ce Prince a reçu lettre du Colonel Burkhorf, qui commande ſes troupes, par laquelle il lui mande que tous les Traités ſont rompus, que comme c'eſt venu à particulariſer, ils ont trouvé que le Walſtein ſe moquoit d'eux, & ne s'eſt ſervi de cette Tréve que pour fortifier ſes troupes, & affoiblir les leurs; qu'il marche maintenant droit à Shweidnitz pour l'aſſieger, & eux s'approchent pour la défendre, ce qui leur donne lieu de craindre une bataille dont l'événement ſeroit fort douteux.

L'Ambaſſadeur de Pologne eſt encore ici qui travaille toujours, tant qu'il peut, à faire que ſon Maître ſoit tenu à la Médiation de la paix, à quoi je ne vois pas grande diſpoſition; il m'eſt venu viſiter pluſieurs fois, avec des témoignages du

desir que son Maître a d'être dans une particuliere intelligence avec Sa Majesté, & m'a fait sentir que, si son Maître étoit convié d'entrer dans ladite Alliance qu'elle fait avec les Princes d'Allemagne, il le feroit volontiers; la demande, que leur Ambassadeur qui est en Hollande, a faite de la fille de la Reine de Bohême pour son Maître, semble être un assez puissant argument pour croire qu'il se veut détacher absolument de la maison d'Autriche : il m'a aussi demandé fort particulierement quel commandement j'avois de sa Majesté touchant les affaires d'avec son Maître & la Couronne de Suéde, & a prié cet Electeur de s'en rendre solliciteur auprès Sa Majesté, pour vouloir continuer dans l'arbitrage pour travailler à cet accommodement avant la fin de l'année, s'il se peut, & que son Maître souhaiteroit fort que le Roi voulût le congratuler de son avénement à la Couronne par une Ambassade.

L'Electeur de Brandebourg part dans huit jours pour s'en aller à Wolga, à la cérémonie des funérailles du Roi de Suéde, que l'on emporte dans quinze jours dans son pays.

Il ne se parle plus ici de l'Assemblée de Preslau, quoique nous soyons à quinze

jours du terme, auquel elle étoit aſſignée; ce qui fait croire & tenir pour aſſuré qu'elle tournera à néant. Cet Electeur m'a promis, au cas qu'il y ſoit convié, ce qui n'a point encore été, que les Députés ne ſeront chargés que de voir & d'ouïr ſeulement. Au reſte, Monſieur, je ſuis en toute la peine du monde de n'avoir aucune réponſe à pas une des lettres que je vous ai écrites, depuis que je ſuis parti d'Hailbron.

MEMOIRE du ROI au ſieur de FEUQUIERES, en réponſe à ſes dépêches du 11. 16. & 21. Juin 1633. réſolu au Conſeil.

A Chantilly le 15. Juillet 1633.

SA MAJESTÉ approuve tout ce que ledit ſieur de Feuquiéres a fait avec Saxe & ſes Miniſtres, & a ſatisfaction particuliere de ſa prudence & dextérité, en tout où il a été beſoin d'agir pour ſon ſervice.

En ce qui eſt de l'Aſſemblée de Preſlau, ſi ledit ſieur de Feuquiéres eſt bien aſſuré que les choſes ſe portent d'elles-

mêmes à tel point qu'il ne s'y puiſſe rien conclure par un accommodement général ou particulier, entre l'Empereur & les Proteſtans, Sa Majeſté laiſſe à ſa prudence de conſidérer, s'il ne ſeroit pas mieux de ne s'y pas trouver pour éviter le blâme, qu'on pourroit donner à Sa Majeſté, d'avoir contribué à ce que deſſus, & de ne pas deſirer la paix; que s'il y a lieu de craindre le contraire, Feuquiéres ne manquera pas de ſe trouver à ladite Aſſemblée : Sa Majeſté ne doutant pas que l'honneur qui lui eſt dû ne lui ſoit conſervé en la perſonne du ſieur de Feuquieres ſon Ambaſſadeur Extraordinaire, tant en ce qui regarde la précédence qu'en l'autorité d'y agir ſur les choſes occurrentes, ſi ce n'eſt par voie de Médiation, au moins d'interpoſition pour le bien général & celui de ſes Alliés en particulier; en quoi le ſieur de Feuquiéres ſe joindra en telle ſorte aux intérêts du Chancelier, de Saxe, & Brandebourg, qu'ils n'ayent pas ſujet de croire que Feuquiéres ait autre intention que de les tenir unis pour leur deffenſe & liberté commune.

Que ſi Feuquiéres juge plus à propos d'y envoyer quelqu'un des ſiens en ladite Aſſemblée, ſans y aller, Sa Majeſté s'en remet à lui.

Pour ce qui regarde la propoſition que Saxe lui a faite des cent mille Richedalles, Sa Majeſté conſent que Feuquiéres s'oblige de parole, ou même par écrit, au nom de Sa Majeſté, de les lui faire bailler, au cas que Saxe ſoit cauſe que la Médiation du Roi de Dannemarck ne ſoit point acceptée; mais qu'au lieu il acceptera celle du Roi, quand même Saxe ne voudroit pas bailler cette condition par écrit, pourvû qu'il en convînt en cette ſorte avec Feuquiéres, lui en donnant ſa parole & foi de Prince.

Mais il ſeroit beaucoup mieux que Feuquiéres s'obligeât à payer ladite ſomme audit Duc par voie de Traité, laquelle même Feuquiéres pourroit faire aller jusqu'à quatre cent ou même cinq cens mille livres, s'il étoit beſoin; puiſque ce ſeroit un puiſſant moyen, pour rendre inutile l'entremiſe du Roi de Dannemarck, & rendroit Saxe beaucoup plus aſſuré au Roi & au bien commun.

L'on croit qu'avant que cette dépêche arrive près de lui, il aura vû Monſieur l'Electeur de Brandebourg, s'il ne l'a pas vû, & qu'il croie que cet éloignement pût apporter préjudice au Traité de Fridland, il vaut mieux differer, & cependant fortifier Brandebourg, en lui en-

voyant quelqu'un des ſiens, ſinon qu'il y aille lui même.

Et quant à la viſite de la Reine de Suéde, il la fera autant que les affaires lui en donneront le loiſir, & lui fera des complimens de la part du Roi, par lui ou par autre, aux termes qu'il jugera plus convenables, s'il ne la voit, & qu'il y envoye quelqu'un, il lui fera excuſes ſur les affaires qui l'arrêtent, auſquelles elle a autant d'intérêt que ſadite Majeſté.

Ledit ſieur de Feuquiéres a bien fait de ne point voir le Roi de Dannemarck, pour les raiſons qu'il dit; que ſi néanmoins il ſe rencontroit ſi près de lui qu'il ne le pût éviter, ſans contrevenir franchement à la bienſéance, il s'y comportera en la maniere qu'il jugera meilleure pour le bien des affaires; & quand l'occaſion ſe préſentera de parler dudit Roi, il évitera de faire croire ſpécialement à ſes Adhérans, que Sa Majeſté n'eut pas agréable le deſir qu'il fait paroître pour la paix de l'Empire; mais que Sa Majeſté ne peut mettre en doute que ledit Roi de Dannemarck voulût ſéparer les Princes Proteſtans ſes Alliés, & les porter à des Traités particuliers avec l'Empereur: ce qui contreviendroit trop clairement à

l'opinion qu'il veut que les Princes ayent de sa prudence & de son affection en leur endroit. Surquoi le Sr de Feuquiéres dira, où il sera besoin que le Roi de Dannemarck a fait sçavoir à Sa Majesté depuis peu de jours par un envoyé exprès, qu'il desiroit en cette entremise se joindre aux sentimens de Sa Majesté, dequoi ledit sieur ne se servira pas pour autoriser la Négociation dudit Roi, mais bien pour faire voir que, s'il contrevenoit aux intentions qu'a Sa Majesté pour le bien commun, elle auroit eu sujet de n'être pas marrie que sa Médiation fût refusée par ses Alliés.

Le sieur de Feuquiéres sçaura que l'Ambassadeur du Roi de Pologne, qui est parti de cette Cour depuis quinze jours, a fait instance au Roi, de la part de son Maître, à ce que comme étant Catholique & Allié de long-tems, Sa Majesté eut agréable le soin qu'il promet pour procurer la paix de l'Empire, & seconder en cela ses bonnes intentions. Sa Majesté l'a assuré qu'elle les approuvoit, & que s'il se tenoit quelque Assemblée générale pour cet effet, elle donneroit charge à son Ambassadeur de convenir avec lui des moyens plus propres pour parvenir à cette fin ; Sa Majesté n'ayant

pas oublié de recommander audit Ambassadeur de Pologne de faire entendre efficacement à son Maître, que le seul moyen d'établir la tranquilité publique, étoit de ne laisser point croire aux Princes de la maison d'Autriche, que le Roi de Pologne voulût se laisser porter à leurs persuasions, sous prétexte de Religion, d'appuyer leurs intérêts & leurs desirs ambitieux, ce que ledit Ambassadeur a bien compris, & a assuré d'en informer son Maître; ce qui servira audit sieur de Feuquiéres, pour insister sur ces mêmes termes avec les Ministres dudit Roi de Pologne, avec lesquels il auroit à négocier.

Et sur ce que ledit Ambassadeur a fait de nouveau une forte instance, à ce qu'il plût au Roi s'entremettre pour la prolongation de la Tréve, ou la conclusion d'une paix finale avec la Couronne de Suéde, ledit sieur de Feuquiéres n'oubliera rien pour tirer au plutôt réponse du Chancelier Oxenstiern, du tems & du lieu de l'Assemblée pour ce sujet; le Roi de Pologne jugeant à propos qu'elle se tienne, dans quatre ou cinq mois, à Mariembourg, à Lubec, ou Konisberg, ou autre lieu dont on conviendra; en laquelle Assemblée le Roi, comme aussi le

Roi

Roi de Pologne, trouve bon l'intervention du Roi d'Angleterre.

Sa Majesté juge très-à-propos d'assoupir par ce moyen les différends que les Espagnols seroient bien aises de voir renaître entre la Suéde & la Pologne.

Ledit sieur de Feuquiéres a fort bien répondu à l'Ambassadeur d'Angleterre, sur le fait de la dignité Electorale pour le Palatin, & sur l'Alliance du Roi avec Baviére; & la raison qu'il a dite ensuite au sieur Miltitz, de ce que Sa Majesté a donné le titre d'Electeur à Monsieur de Baviére, sur ce qu'il l'avoit premierement eu par une Diette Electorale, a été très-à-propos, puisque cela a obligé le Duc de Saxe à faire remerciement de la déférence qu'on rendoit à leur Assemblée, & promettre de ne souffrir jamais qu'on ôtat le titre d'Electeur au Duc de Baviére.

Aussi ce qu'il a répondu sur la Tréve de quinze jours, entre Walstein & Arnheim a été très-judicieux, & le silence qu'il a gardé pour les trois Evêchés & Pignerol, a été approuvé.

Il est bon de ne point bailler à Oxenstiern la Ratification du Roi qu'il n'ait la sienne : il lui fera entendre que les cinq cens mille livres pour lui sont prêtes, & qu'on l'éclaircira, quand il le

demandera, si ce sera pour le vieux ou pour le nouveau.

Ledit sieur de Feuquiéres fera ce qu'il jugera plus convenable avec le Duc François-Albert, pour ne mécontenter les Veymars: on est en peine de sçavoir, si le jeune a accepté le présent.

Il a fait prudemment de donner part au Chancelier Oxenstiern, de ce qu'il a fait avec l'Electeur de Saxe & ensuite lui demander ses avis sur l'Assemblée de Preslau. Fait à Chantilly le 16. Juillet 163.. *Signé* LOUIS, & plus bas BOUTHILLIER.

LETTRE du Roi pour le Duc de Fridland. Du 16 Juillet 1633.

MON COUSIN, l'affection que vous témoignez avoir pour le bien des affaires publiques, & le repos de la Chrétienté, m'a été si agréable, que je n'ai pas voulu differer plus long-tems à vous en faire connoître mon ressentiment, & le desir que j'ai d'en voir bientôt sortir les effets: maintenant que l'occasion s'en présente, j'ai donné charge au présent porteur de vous visiter de ma

part, & vous confirmer toutes les aſſurances poſſibles de ma bonne volonté, & de l'eſtime que je fais de votre perſonne. Il vous fera entendre mes plus particuliers avis & ſentimens ſur les affaires d'Allemagne; enſuite deſquels je ſerai bien aiſe de voir réuſſir les bonnes intentions que vous avez pour les affermir, contre ceux qui les voudroient troubler. Je vous prie de prendre entiere créance en ce qu'il vous dira en mon nom, & de ne point douter que tous vos intérêts ne me ſoient en telle conſidération, que vous ſçauriez deſirer; vous aſſurant que j'en aurai un ſoin auſſi particulier que des miens propres. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait mon Couſin en ſa ſainte garde, écrit à Chantilly le 17. Juillet 1633 *Signé* LOUIS, & plus bas BOUTHILLIER. Avec paraphe.

Fin du Tome premier.

